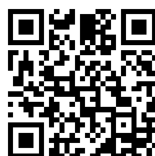
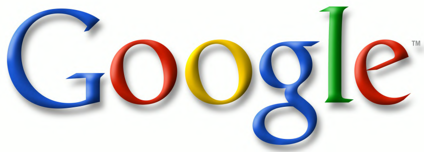







Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

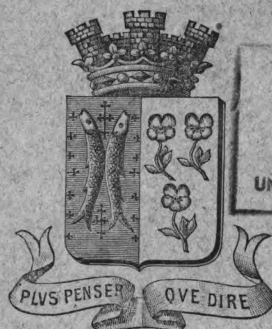
DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME VII.



BAR-LE-DUC.
CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1888.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARS DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE

VII.


IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR-LE-DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME VII.



BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1888.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1887.

Séance du 5 Janvier 1887.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERGEZ, BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, GIRAUD, JACOB, DE LA GABBE, LANGROGNET et l'abbé PLAUCHE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentations :

Sont présentés par MM. L. MAXE-WERLY et KONARSKI, comme candidats au titre de membres correspondants, MM. HOUZELLE, instituteur à Breux, et SCHAUDEL, lieutenant des douanes à Thonne-la-Long, tous deux membres de la Société d'archéologie lorraine.

Correspondance :

Circulaire ministérielle informant la Société du transfert à Paris de l'administration du Musée Guimet.

Ouvrages reçus :

1° *Mémoire de M.* POINCARÉ. — Extrait du procès-verbal de la Séance du 18 juin 1886, de la Société météorologique de France. — Hommage de l'auteur à qui des remerciements seront adressés.

2° *Description d'une trouvaille de monnaies messines,* des x[e] et xi[e] siècles, par Léopold QUINTARD. — Hommage de l'auteur.

3° *Dernier mot à un iconographe poitevin*, par A. BENOIT. — Hommage de l'auteur.

4° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques;* année 1886, n. 3.

5° *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.* Tome XV, 1884-1885.

6° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* — 3e trimestre, 1886.

7° *Travaux de l'Institut Royal Grand-Ducal de Luxembourg* (Sciences naturelles et mathématiques).

8° *Annales du Musée d'histoire naturelle de Vienne* (Autriche).

9° *Revue archéologique de Moscou.*

10° Rapport pour 1884, de la Société Smithsonienne de Washington.

Lecture :

M. KONARSKI lit à la Société un mémoire qui lui a été adressé par M. HOUZELLE, sur les « ruines d'une construction gallo-romaine à Chelvaux, » dont, en février et en mars 1854, M. OTTMANN, alors receveur de douanes, avait déjà commencé l'exploration et dans lesquelles il avait cru reconnaître les débris d'un ancien therme avec *præfurnium, sudatorium, hypocauste,* etc.; ces fouilles, interrompues par ordre de l'administration forestière, ont été reprises récemment par MM. HOUZELLE et SCHAUDEL, et ont amené la découverte de nouvelles salles où tout semble indiquer que l'habitation dont elles dépendaient a dû être détruite par un incendie, incendie précédé de pillage, et survenu à une date encore indéterminée; aucun des nombreux tessons de poterie recueillis dans ces fouilles ne porte la moindre estampille de fabricant, et les quelques ferrements, entrées de serrures et garnitures de coffres, ramassés au milieu de débris de *tegulæ hamatæ* et d'*imbrices*, aussi bien qu'un disque en cuivre de 0m,04 sont d'époques différentes. D'où la supposition aussi naturelle que vraisemblable, qu'une construction nouvelle et également disparue depuis plusieurs siècles s'est élevée à son tour sur l'emplacement de l'ancienne villa gallo-romaine; du reste, si quelques nouvelles découvertes surviennent et permettent d'élucider la question, leurs auteurs s'empresseront de les porter à la connaissance de la Société.

Après cette lecture, et sur la proposition d'un de ses membres, la Société décide que ce mémoire étant le meilleur titre qu'ils puissent présenter à l'appui de leur candidature, MM. HOUZELLE et SCHAUDEL sont élus membres correspondants. En leur faisant connaître cette décision, le Secrétaire les priera de vouloir bien compléter par de

nouvelles fouilles et de nouvelles recherches les renseignements qu'ils ont déjà recueillis.

Il est ensuite procédé, après le rapport de la Commission chargée d'examiner la candidature portée à l'ordre du jour, au scrutin réglementaire, et, M. CHEVELLE, maire de Vaucouleurs, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre titulaire.

Séance du 2 Février.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, FISTIÉ GIRAUD, JACOB, DE LA GABBE et LANGROGNET.

Se font excuser : MM. DEMOGET et l'abbé PLAUCHE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de remercîments de M. HOUZELLE, instituteur à Breux, nouvellement élu membre correspondant.

Lettre de M. le capitaine de frégate E. BALÉZEAUX, autorisant la reproduction, dans le prochain volume de nos Mémoires, de la Notice biographique, sur notre regretté confrère, M. le vice-amiral baron DIDELOT.

Ouvrages reçus :

1° *Histoire d'un domaine rural en Lorraine.* — Hommage de l'auteur, M. Ch. GUYOT.

2° *Description de la ville et forteresse de Lamothe,* 1634-1645, par M. MARÉCHAL, juge de paix à Bourmont. — Hommage de l'auteur. Arcis-sur-Aube, L. Frimont, 1886; in-8° de 54 pages.

3° *Actes de la Société linéenne de Bordeaux;* tome XXXIX. — Bordeaux, J. Durand, 1885; in-8° de LXVIII-367 pages.

4° *Annales de la Société académique de Nantes,* année 1886; tome VII de la VIe série. — Nantes, Ve Camille Mellinet, 1886; in-8° de 228 pages.

5° *Annales du Musée Guimet,* tomes XI et XII.

6° *Bulletin de l'Académie du Var,* tome XIV. — Toulon, imprimerie du Var, 1886; in-8° de 320 pages.

7° *Revue de la Saintonge et de l'Aunis;* tome VII, 1er fascicule. — Saintes, Z. Montreuil, 1887; in-8° de 96 pages.

8° *Revue des travaux scientifiques;* tome VI, fascicules, 8 et 9.

Communications diverses :

Se faisant l'interprète des sentiments de ses collègues, M. BONNABELLE exprime le désir que le discours prononcé par le Président de

la Société sur la tombe de notre éminent et regretté confrère, M. MARÉCHAL, prenne place dans nos Mémoires actuellement sous presse, en attendant qu'un de nos plus prochains volumes nous retrace, avec tous les détails et tous les enseignements qu'elle comporte, l'existence si digne et si bien remplie du grand artiste messin.

Lecture :

Notre confrère, M. C. FISTIÉ, nous lit de son *Journal* quelques-unes des pages qu'il a bien voulu en détacher pour nos Mémoires de cette année, et nous promène en sa compagnie à travers le département; nous arrêtant ici à Ville-Issey, devant le portrait du cardinal de Retz; là à Saint-Mihiel, en face du Sépulcre; puis, après nous avoir fait saluer avec lui, bien bas, le noyer de Charny, il nous fait admirer la forêt de Commercy et le panorama de la Woëvre : Vigneulles, Hattonchâtel, — Hattonchâtel où nous retrouvons encore notre Ligier Richier. Plus loin, c'est Vaucouleurs avec sa chapelle castrale évoquant les souvenirs de Jehanne, la bonne Lorraine, et du sire de Baudricourt. Mais tout cela se laisse écouter avec plaisir, mais tout cela se lit et se relit avec plus de plaisir encore, sans se pouvoir convenablement résumer. Mais encore et surtout :

« *Ceci s'appelle en France un avis au lecteur.* »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 2 Mars.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, GIRAUD, JACOB, LALLEMAND et l'abbé PLAUCHE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentations :

M. Carl DIDELOT, enseigne de vaisseau et fils de notre regretté confrère, M. le vice-amiral baron DIDELOT, est présenté, comme membre titulaire, par MM. KONARSKI et JACOB; M. Emile PIERRE, industriel à Houdelaincourt (Meuse), comme membre correspondant, par MM. KONARSKI et MAXE-WERLY.

Ouvrages reçus :

1° *Mémoires d'un élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr,* de 1809 à 1812, par M. FROUSSARD, membre correspondant. — Hommage de l'auteur.

2° *Jacob Richier, sculpteur lorrain,* par M. L. GERMAIN, membre titulaire. — Hommage de l'auteur.

3° *Mémoires de la Société Académique de l'Oise;* tome XIIIe, 1re partie.

4° *Revue de l'Histoire des Religions;* fascicules 2 et 3 du 2e semestre de 1886.

5° *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*; tome XIV, 3e série.

6° *Bulletin de Géographie historique et descriptive;* n° 3, année 1886.

7° *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est;* 4e trimestre, année 1886.

8° *Rapport* pour la 2e partie de 1884 de la Société Smithsonienne de Washington.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. Léon Germain : *Excursions épigraphiques; Église de Mont-devant-Sassey.*

M. le Président fait remarquer que M. Demoget, qui, depuis longtemps, doit faire un compte rendu approfondi du Rapport de M. Marius Vachon sur les industries d'art à l'étranger, est présent à la séance et prêt à communiquer son travail. Après avoir pris l'avis de la Société, M. le Président remet à la séance suivante la lecture du travail de M. Germain et donne la parole à M. Demoget.

La causerie de M. Demoget ajoute beaucoup au prix de ce travail car elle en fait ressortir les points les plus importants et les plus délicats, de façon à les rendre visibles pour tous.

De suite, M. Giraud a demandé la parole et a confirmé, par des observations personnelles, tout ce que la Société venait d'entendre avec un si vif intérêt. M. le Président remercie M. Demoget et obtient de lui la promesse de laisser à la Société un résumé écrit de sa belle et bonne causerie.

MM. Carl Didelot et Pierre dont la candidature avait été posée au commencement de la réunion, et dont les titres, après rapport verbal, paraissent les meilleurs à la Société, sont élus, le premier, membre titulaire; le second, membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 Avril.

Présidence de M. Konarski, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Ch. Collin, Chéry, Fistié, Jacob, de La Gabbe, Lallemand et Langrognet.

Se font excuser : MM. Bonnabelle, Giraud et l'abbé Plauche.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Présentations :

Sont présentés par MM. Jacob et Konarski, en qualité de membres titulaires :

1° Monseigneur de Briey, évêque de Saint-Dié, membre de la Société d'Archéologie Lorraine, etc.;

2° M. le baron Frédéric Seillière, ingénieur diplômé des Arts et Manufactures, membre de la Société d'Archéologie Lorraine, etc.;

3° M. Alfred Weil, président de la Société française de bienfaisance, d'assistance mutuelle et d'enseignement de Madrid.

Correspondance :

Lettre de remercîments de M. Pierre, nouvellement élu membre correspondant.

Lettre du Ministre de l'Instruction publique annonçant que la 11e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui devait avoir lieu à Pâques, est reportée à la Pentecôte.

Circulaire annexée à la lettre précédente, indiquant l'objet du congrès des Sociétés savantes en 1887, et annonçant que ce congrès s'ouvrira à la Sorbonne le 31 mai à midi.

Ouvrages reçus :

1° *Les épitaphes de l'église d'Étain,* par M. L. Germain.

2° *Devises horaires lorraines*, par le même.

3° *Les fondeurs de cloches Lorrains,* par le même.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* 4e trim. 1886.

5° *Annalen des K. K. Naturhistorischen Hofmuseums.*

6° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon* (*classe des Sciences*); vol. 28e.

7° *Mémoires de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens;* tome XXXI, année 1884.

8° *Bulletin de la Société Archéologique de Sens;* tomes XII et XIII.

9° *Congrès archéologique de France,* 3e session. — Séances générales tenues à Montbrison en 1885.

10° *Revue de la Saintonge et de l'Aunis.* — Bulletin de la Société des Archives historiques, 7e volume, 2e livraison, 1er avril 1887.

11° *Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou*, année 1886, n° 3.

12° *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1886, nos 3 et 4.

13° L'*origine du français,* par l'abbé J. Espagnolle, du clergé de Paris, tome I, gracieusement offert à la Société par notre confrère M. Freund-Deschamps, qui a bien voulu promettre de nous adresser,

au fur et à mesure de la publication, la suite de cet important et intéressant travail.

Lecture :

Excursions épigraphiques : Mont-devant-Sassey. Communication de M. L. Germain.

Admissions :

A la fin de la séance et après un rapport verbal sur les trois candidatures présentées par MM. Jacob et Konarski, MM. de Briey, évêque de Saint-Dié, baron Frédéric Seillière, et Alfred Weil sont, à l'unanimité des suffrages, proclamés membres titulaires.

Séance du 4 Mai.

Présidence de M. Konarski, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Chéry, Ch. Collin, Giraud, Jacob, Lallemand, Langrognet et l'abbé Plauche.

Les procès-verbaux des deux précédentes séances sont lus et adoptés.

Correspondance :

Circulaire de la Société française d'archéologie, annonçant que le Congrès archéologique de France, sous la direction de ladite Société, tiendra cette année sa 55e session à Soissons et à Laon, et s'ouvrira le jeudi 23 juin.

M. le Président dépose sur le bureau la médaille « offerte par la Jeunesse française au Doyen des étudiants », dont un exemplaire est envoyé à notre Société par le Comité du centenaire de M. Chevreul, en remerciement de la souscription qui avait été adressée à ce Comité.

Lettres de remercîments de Monseigneur de Briey, évêque de Saint-Dié, de M. le baron Frédéric Seillière et de M. Alfred Weil, élus membres titulaires dans la précédente séance.

Ouvrages reçus :

1° *Du rôle direct de la volonté dans la certitude rationnelle,* par notre confrère, M. H.-M. Hébert, prêtre, directeur de la division intérieure à l'école Fénelon, à Paris, membre de la Société de Saint-Thomas d'Aquin. — Hommage de l'auteur.

2° Trois brochures de M. L. Germain :

a) *La famille Parspergaire ;*

b) *Excursions épigraphiques : Dun-sur-Meuse ;*

c) *Le calice de saint Gérard.* — Hommage de l'auteur.

3° *Revue des Travaux scientifiques;* tome VI, nos 10 et 11; tome VII, no 1.

4° *Annales du Musée Guimet.*

5° *Revue de l'histoire des Religions,* publiée sous la direction de M. Jean REVILLE, 8e année.

6° *Revue historique et archéologique du Maine;* tome XX.

7° *La princesse d'Eboli*, par Gaspar MURO, précédée d'une lettre-préface par M. CANOVAS DEL CASTILLO, traduit de l'espagnol par M. Alfred WEIL.

8° *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.* — Nouvelle période, tome XXVIII, année 1886.

9° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Lyon,* année 1886, 40e volume (11e de la 3e série).

Lecture :

Excursions épigraphiques : Mont-devant-Sassey. Communication de M. L. GERMAIN.

Présentations :

Sont présentés par MM. JACOB et KONARSKI, en qualité de membre titulaire : M. Jules FORGET, inspecteur des forêts, déjà membre correspondant de la Société, et, en qualité de membre correspondant, M. Adolphe GÉNIN, instituteur à Epiez.

La Société décide qu'il n'est pas utile de nommer une commission chargée d'examiner la candidature de M. FORGET, dont les titres ont déjà été appréciés lors de sa nomination comme membre correspondant et viennent encore de s'augmenter par la publication d'un livre de poésies très remarquables. Elle décide en conséquence que M. FORGET est admis comme membre titulaire.

Avant de lever la séance, M. le Président appelle l'attention de la Société sur le déplorable effet produit par le grillage placé devant le « Squelette » de Ligier RICHIER, dans l'église Saint-Étienne.

La Société partage cet avis, et décide qu'une démarche sera faite près de M. le Curé de cette église pour demander l'enlèvement de ce malencontreux grillage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 1er Juin.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, Ch. COLLIN, FISTIÉ, GIRAUD, DE LA GABBE, LALLEMAND, LANGROGNET.

MM. Jacob et Bonnabelle s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est lu et adopté.

Correspondance :

M. Forget remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres titulaires.

M. Lebeuf demande à la Société de solliciter l'approbation ministérielle en faveur du tableau présenté par lui à l'Exposition artistique de Folkestone, et intitulé : « Armes Franco-Mérovingiennes à comparer à celles Anglo-Saxonnes au temps de l'Heptarchie. »

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société philomathique Vosgienne,* 12e année, 1886-1887.

2° *Annales de l'Est.*

3° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, no 4, 1886.

4° *Société académique de Nantes,* 6e série, 1886 ; 2e série, no 7.

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1886, nos 3 et 4.

6° *Bulletin de la Société d'agriculture, du commerce et de l'industrie du Var,* décembre 1886 ; janvier, février, mars 1887.

7° *Manuel de langue latine. — La langue internationale*, par E. Courtonne (3 brochures).

8° P. Lescuyer. *Mélanges d'ornithologie : — Régime alimentaire des oiseaux. — Les étangs de Baudonvilliers. — Troncs d'arbres habités par les animaux sauvages et particulièrement par des oiseaux.*

Lectures :

M. Konarski donne lecture du travail de M. L. Germain, intitulé : *Nouvelles recherches sur les fondeurs de cloches lorrains.*

Une des plus anciennes cloches connues, celle de Wimpelles, portant la date de 1212, paraît due à un fondeur lorrain. A Montmédy, une cloche portant une inscription flamande, date de 1558. M. L. Germain a cherché à établir la liste des fondeurs de cloches en Lorraine, et il a trouvé, qu'aujourd'hui encore, existent des fondeurs de cloches descendant de ces anciennes familles qui continuent la tradition de leurs ancêtres.

M. Fistié lit ensuite son rapport sur la candidature de M. Adolphe Génin, instituteur à Épiez ; et, conformément aux conclusions du rapporteur, M. Génin ayant réuni la majorité des suffrages, est déclaré membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 Juillet.

Présidence de M. GIRAUD, *Vice-Président.*

Sonts présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, DANNREUTHER, FISTIÉ, J. FORGET, JACOB, DE LA GABBE et LALLEMAND.

S'excusent par lettres, MM. KONARSKI et l'abbé PLAUCHE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau confrère, M. Jules FORGET, de qui l'éditeur Lemerre vient de publier, au mois de mars dernier, un charmant petit volume de poésies forestières « En plein bois. »

Présentation :

MM. L. MAXE-WERLY et MERCERON, présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre titulaire, M. SOINOURY, préfet de la Meuse.

Correspondance :

Nouvelle lettre de M. l'abbé PLAUCHE, que ses multiples occupations obligent de se démettre des fonctions de secrétaire-adjoint qu'il n'avait acceptées que sur les instances de ses collègues et pour leur témoigner de sa bonne volonté. L'assemblée, tout en regrettant cette détermination, décide qu'il sera procédé, lors de la prochaine séance, à l'élection que nécessite la démission de M. l'abbé PLAUCHE.

Ouvrages reçus :

1° M. *François Vignon, missionnaire pendant la Révolution, curé de Malancourt, curé-archiprêtre de la cathédrale et chanoine de Verdun,* par notre confrère, M. l'abbé GILLANT, curé d'Auzéville. Verdun, Ch. LAURENT, 1887; in-8° de 76 p. — Hommage de l'auteur.

2° *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France;* 5e série, tome VI, année 1885.

3° *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France;* année 1885.

4° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie;* 3e série, tome IX.

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie;* 1er fascicule, année 1887.

6° *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* 1886-1887.

Lecture :

M. JACOB, au nom de l'auteur, lit trois communications adressées à la Société, par M. L. GERMAIN.

Dans la première, notre confrère signale un récent travail de M. A. TUETEY, duquel il résulte que le célèbre graveur François BRIOT est né, de même que Nicolas BRIOT, à Damblain, dans le Bassigny barrois.

La seconde est relative aux armoiries de Ligny, dont il donne une explication entièrement nouvelle, et aussi ingénieuse que plausible; il pense, en effet, que, dans le principe figuraient sur ces armes, au lieu de chardons ordinaires, des chardons à carder ou *pènes de loup;* posés 2 et 1; ils composaient, avec les croissants, le rébus : Croissant en peine (pènes), d'où l'on aura fait plus tard : En mes peines, je vais croissant.

La troisième, enfin, concerne Pierre JOLY et les RICHIER; elle est accompagnée de la photographie d'un médaillon en plomb du Musée d'Épinal, qui représente le fameux procureur général de Metz, Pierre JOLY, et qui, d'après notre confrère, serait très probablement l'œuvre de Jean RICHIER, de Metz, petit-fils de LIGIER RICHIER.

Après la lecture de ces communications qui l'ont intéressée au plus haut degré, la Société charge son Secrétaire de prier leur auteur de vouloir bien les lui réserver pour le prochain volume.

Avant de procéder au tirage au sort de la Commission chargée d'examiner la candidature présentée par nos honorables collègues, MM. MAXE-WERLY et MERCERON, M. le Président fait observer qu'étant donnée la notoriété du candidat, le rapport réglementaire est chose absolument inutile et superflue; il propose, en conséquence, de mettre immédiatement aux voix l'admission de M. le Préfet de la Meuse, qui est votée par acclamation et à l'unanimité. En conséquence, M. Henri SOINOURY est proclamé membre titulaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 août.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, DANNREUTHER, FORGET, GIRAUD, JACOB, LALLEMAND, LANGROGNET et MAXE-WERLY.

Assiste également à la séance M. SAILLIET, membre correspondant.

S'excuse par lettre M. SOINOURY.

Correspondance :

Lettres de remercîments de MM. GÉNIN et SOINOURY, nouvellement élus, le premier, membre correspondant, et le second, membre titulaire de notre Société.

Circulaire, en date du 4 juillet, de l'Association française pour

l'avancement des sciences, invitant notre compagnie à se faire représenter à sa seizième session qui se tiendra, cette année, à Toulouse, du 22 au 29 septembre prochain.

Lettre de M. E. GAUTIÈRE-VERNOLLE, directeur du journal *Nancy-Artiste*, invitant à souscrire à un album publié par cette revue, et intitulé « La Lorraine au Salon. »

Ouvrages reçus :

1° *Le médailleur Spérandio*, par notre confrère M. P.-Ch. ROBERT. — Plaquette, in-12, extr. du *Journal des Arts* du 18 février 1887, et transmise par M. MAXE-WERLY, de la part de l'auteur.

2° *Explication d'une marque monétaire du temps de Constantin*, par Robert MOWAT. — Plaquette in-8°, extraite des *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1886 ; également déposée par M. L. MAXE-WERLY.

3° *Bulletin de la Société des arts du département de l'Eure* ; 2e fascicule ; 1887, in-8° de 55 p.

4° *Annalen des K. K. Naturhistorichen Hofmuseums ;* Wien, 1887.

5° *Annales de l'Est ;* 1re année ; 3e fascicule, juillet 1887.

6° *Annual report of the Smithsonian Institution of Washington ;* année 1885, 2e partie.

7° *Bulletin de la Société de géographie de l'Est ;* 1er trimestre 1887.

8° *Bulletin de la Société des amis des arts du département de l'Eure ;* 2e fascicule, 1886.

9° *Bulletin d'insectologie agricole. Exposition des insectes.*

10° *Bulletin de l'Institut égyptien ;* 2e série, n° 7.

11° *Bulletin de la Société impériale de Moscou ;* 4e fascicule, 1886.

12° *Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou ;* 1er fascicule, 1887.

13° *Mémoires de l'Académie de Metz ;* années 1882 et 1883.

14° *Mémoires de l'Académie de Nîmes ;* année 1885.

15° *Mémoires de l'Académie de Stanislas ;* année 1886.

16° *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer ;* tome VIII.

17° *Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ;* tome XXVIII.

18° *Mémoires de la Société des Sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise ;* tome XV.

19° *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et Garonne ;* année 1886.

20° *Revue de l'histoire des religions;* fascicules 1 et 3 de 1887.

21° *Revue des travaux scientifiques;* fascicule 12e de 1885, et fascicule 2e de 1886.

Au début de la séance M. le docteur GIRAUD, récemment appelé par un avancement bien mérité à la direction de l'important asile de Saint-Yon, exprime le regret que son départ de l'asile de Fains le mette dans l'obligation de donner sa démission de vice-président de notre compagnie dont il n'oubliera jamais la bienveillance à son égard; mais s'il ne peut plus prendre à nos travaux une part aussi active que par le passé, il sera toujours avec nous de cœur, et nous le prouvera en nous adressant sous peu, sur la maison qu'il dirige depuis bientôt huit ans, une étude qu'il pense n'être pas sans pouvoir présenter quelque intérêt.

En quelques mots, notre Président remercie M. le docteur GIRAUD de l'expression de ses regrets, regrets partagés par la Société tout entière à laquelle ce brusque départ enlève un de ses membres les plus zélés, les plus dévoués, les plus laborieux et les plus exacts; il le remercie aussi de ses promesses dont bonne note est prise et dont la réalisation est d'avance assurée du plus sympathique accueil.

Puis, M. KONARSKI porte à la connaissance de la compagnie les récompenses récemment octroyées à l'occasion du 14 juillet, à plusieurs de ses membres, parmi lesquels il se fait un plaisir de citer M. CHAMPIGNEULLE, promu chevalier de la Légion d'honneur; M. Ph. PIERROT, nommé officier d'Académie; M. Ch. GUYOT, décoré du mérite agricole; M. le capitaine DENNERY, passé commandant à l'état-major du 6e corps.

Il lit ensuite un article du n° du 12 juin 1887, du journal *la Presse vosgienne,* rendant compte des communications faites sur des torques découverts en Champagne, par M. L. MOREL, receveur particulier à Mirecourt, qui représentait notre Société au dernier congrès de la Sorbonne.

Communications diverses :

Sur sa demande, M. Ch. REMY, ancien notaire, que des raisons de santé avaient obligé de donner sa démission, est réintégré en sa qualité de membre correspondant.

M. JACOB présente à la Société le « Glossaire sur le patois meusien » que vient de publier un de nos confrères, M. LABOURASSE, et qui est le fruit de longues années de recherches. L'assemblée décide l'achat d'un exemplaire de ce volume qui a sa place toute marquée sur les rayons de notre bibliothèque.

Lectures :

Après un court aperçu de M. le docteur GIRAUD sur le travail dont il vient d'annoncer l'envoi à la Société, M. JACOB donne lecture de quelques passages d'une étude de M. Arthur BENOIT, intitulée : « *Iconographie meusienne : Les portraits des députés du Barrois et du Verdunois à l'Assemblée nationale de 1789.*

Cette lecture est suivie de diverses communications de notre confrère M. L. MAXE-WERLY, notamment sur une épée en bronze découverte le 2 mai dernier sur le territoire de Fains, et offerte par M. A. JACOB au musée de Bar-le-Duc, où elle est aujourd'hui déposée; il annonce ensuite qu'il nous fera prochainement connaître le résultat des fouilles faites à Gondrecourt, sur l'emplacement d'un ancien cimetière mérovingien, par M. PIERRE, un de nos membres correspondants.

En raison de l'heure avancée, la lecture du travail de M. L. GERMAIN sur Guillaume de Marcillat, est renvoyée à la prochaine réunion, et la séance se termine par l'élection d'un secrétaire-adjoint en remplacement de M. Léopold PLAUCHE, démissionnaire. A l'unanimité des suffrages exprimés, M. Jules FORGET est proclamé secrétaire-adjoint.

Séance du 7 Septembre.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, J. FORGET, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, LANGROGNET, MAXE-WERLY.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentation :

MM. JACOB et MAXE-WERLY présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre correspondant, M. l'abbé GRÉGOIRE, vicaire à Ligny-en-Barrois.

M. JACOB, Secrétaire, rappelant le récent départ de M. le docteur GIRAUD, Vice-Président, à qui l'éloignement de sa résidence nouvelle ne permettra désormais plus de prendre une part aussi active que par le passé aux travaux de la Société, propose, en raison des services rendus par notre confrère, que la Société veuille bien, conformément à l'article premier de ses Statuts, lui témoigner sa gratitude en lui conférant l'honorariat. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Correspondance :

M. le Président donne connaissance d'une circulaire adressée, le 12 août 1887, par M. le Ministre de l'Instruction publique, en vue du Congrès des Sociétés savantes en 1888 et soumettant à l'attention des savants un programme de questions qui paraissent devoir solliciter leurs recherches. La Société pense que plusieurs de ces questions, les 12e, 19e et 20e notamment, pourraient être traitées avec compétence par quelques membres, et elle exprime le désir de les voir aborder cette étude.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin trimestriel de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer;* n° 4, 1885.

2° *Bulletin de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var,* fascicules d'avril et mai 1887.

3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* 1er et 2e trim. 1887.

4° *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est;* 2e trim. 1887.

5° *Documents inédits de l'histoire de France.* — Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère.

6° *Discours prononcé par M. Spüller, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, au Congrès des Sociétés savantes,* le samedi 4 juin 1887.

7° *Des Assemblées de communautés d'habitants en Lorraine avant 1789,* par M. Ch. Guyot. — Hommage de l'auteur.

8° *Une villa gallo-romaine entre Breux et son écart le hameau de Fagny (Meuse),* par M. L. Schaudel. — Hommage de l'auteur.

9° *Reconstitution au moyen du cadastre de l'état ancien du Barrois aux diverses époques de son histoire,* par L. Maxe-Werly. — Hommage de l'auteur.

La Société décide que des remercîments seront adressés par les soins de M. le Secrétaire aux auteurs de ces trois dernières brochures, à raison de l'intérêt tout particulier qu'elles présentent.

Lectures :

M. Jacob, au nom de l'auteur, lit une communication adressée à la Société par M. L. Germain, sur Guillaume de Marcillat, prieur de Saint-Thiébaut de Saint-Mihiel.

M. Maxe-Werly donne lecture du commencement de son travail intitulé : « Enseignements que comportent les monnaies mérovingiennes au point de vue de la nature de l'impôt, du mode de sa perception et du rôle du monétaire. »

M. Jules FORGET donne un compte rendu de la remarquable étude que M. MAXE-WERLY vient de publier sur la « Reconstitution au moyen du cadastre de l'état ancien du Barrois, » et il s'attache à faire ressortir la portée et l'intérêt de cette méthode nouvelle d'investigation archéologique.

Après cette lecture, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 Octobre.

Présidence de M. LANGROGNET, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. CHÉRY, DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, J. FORGET, DE LA GABBE, JACOB, LALLEMAND, MAXE-WERLY, l'abbé PLAUCHE, SOINOURY.

Assistent également à la séance, M. CHARAUX, membre honoraire, et M. Emile LAGUERRE, membre correspondant.

S'excuse, par lettre, M. KONARSKI.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. SOINOURY, préfet de la Meuse, récemment admis comme membre titulaire de la Société et dont le concours sympathique est particulièrement précieux à notre Compagnie. M. SOINOURY remercie la Société de l'accueil favorable qu'elle a bien voulu lui faire et s'excuse de n'avoir pu assister plus tôt à ses séances.

M. le Président signale également la présence de M. CHARAUX, professeur à la faculté des lettres de Grenoble, un des premiers organisateurs de la Société.

Ouvrages reçus :

1o *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne;* année 1885-1886.

2o *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon;* 3e série, tome IX, années 1885-1886.

3o *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne;* année 1887, 41e volume.

4o *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques sociales;* année 1886.

5o *Revue des travaux scientifiques;* tome VII, nos 3 et 4.

6o *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot;* tome XI, 4e fascicule.

7o *Revue historique et archéologique du Maine;* tome XXI, année 1887, 1er semestre.

8o *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie;* année 1887, no 2,

9o *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.* 1887.

Communications diverses :

Sont déposés sur le bureau par M. L. Maxe-Werly :

1o Un travail de M. L. Schaudel, intitulé : *Un établissement gallo-romain entre Avioth et Thonne-la-Long*. Ce mémoire, trop étendu pour qu'il puisse en être entièrement donné lecture en séance, est remis à M. Dannreuther, qui veut bien se charger d'en prendre connaissance pour en rendre compte à la Société.

2o Une étude de M. Houzelle, instituteur à Breux, sur la porte d'entrée de la maison du Prévost de Chauvency-le-Château, étude accompagnée d'un croquis de cette porte. Il en doit être également rendu compte par les soins de M. Dannreuther.

3o Une monographie de Delouze, par M. Gérard, instituteur à Delouze. Ce travail sera examiné par M. J. Forget.

M. Maxe-Werly donne lecture d'un rapport qui doit être adressé par ses soins au Ministère de l'Instruction publique au sujet des fouilles faites en 1886, sous sa direction, sur le territoire de Naix. Ces fouilles n'ont pas donné tous les résultats que faisait espérer l'abondance des débris antiques épars dans les cantons explorés. Toutefois elles ont permis de contrôler de près des investigations antérieures et de rectifier certaines conclusions précipitées. C'est ainsi qu'au lieudit *la Fossotte,* où l'on observe, au pied même de la colline, une assez vaste dépression flanquée de quatre pierriers inégaux en hauteur et en longueur, un archéologue du pays, M. Denis, avait cru, à la suite de fouilles opérées en 1818 et en 1833, retrouver l'emplacement d'un cirque romain. Cette conclusion avancée alors par lui avec quelque timidité — les fouilles n'ayant mis à jour rien de bien caractéristique — a pris avec le temps de la consistance. En vertu d'un effet de mirage dont les plus consciencieux ne peuvent parfois se défendre, la construction entrevue une première fois par l'imagination a pris des formes solides, des lignes certaines. Le croquis informe, dressé en 1833 par M. Denis et qui lui servit à ébaucher sa conception hypothétique d'un amphithéâtre adossé à la colline, s'est progressivement transformé, sous la main des dessinateurs, en un plan régulier qu'on peut voir reproduit par M. Liénard dans les planches de l'*Archéologie de la Meuse*. Or, rien dans les fouilles qui viennent d'être pratiquées en tous sens jusqu'au sol primitif, n'est venu corroborer l'assertion émise par M. Denis et acceptée sans contrôle jusqu'à ce jour; il y a donc lieu de la rejeter comme purement fantaisiste. L'examen détaillé du relief des lieux vient d'ailleurs confirmer cette conclusion. Les mêmes fouilles pra-

tiquées sous la direction de M. Maxe lui ont fait reconnaître, sur le plateau de *Mazeroy*, qui domine le village au Sud, l'emplacement exact d'un vaste édifice déjà signalé par M. Denis, des substructions et objets parfaitement conservés qui paraissent révéler un atelier de ferronnerie. Enfin, le massif d'une chaussée romaine a été mis à découvert sur deux points dans l'intérieur et à proximité du village.

M. Charaux, que les vacances universitaires ramènent à Bar-le-Duc à d'assez longs intervalles, est frappé chaque jour davantage de la physionomie propre à la ville, et fait remarquer qu'il s'y trouve un grand nombre de maisons anciennes, d'un cachet historique très accentué. Il s'informe auprès de la Société des recherches ou des ouvrages dont elles ont pu être l'objet, tant au point de vue de l'art qu'à celui de l'histoire.

M. Demoget fait connaître qu'aucun travail de ce genre n'existe et n'a même été entrepris. Cela est d'autant plus regrettable que ces vestiges matériels du passé tendent chaque jour à disparaître et que leur étude serait instructive et pleine de charme. Les rigueurs exigeantes de l'alignement ont déjà, sur bien des points, altéré profondément l'aspect primitif de notre ville. Des maisons d'un intérêt architectural réel ont disparu; des quartiers même ont perdu leur curieuse physionomie d'autrefois, celui du Bourg, par exemple, jadis si pittoresque avec le canal qui le traversait à ciel ouvert et ses perrons à grilles ouvragées, où, sur un banc de pierre, les bons bourgeois de Bar devisaient familièrement en prenant le frais. Aujourd'hui même, les pilastres de plusieurs maisons historiques de la Ville-Haute sont frappés d'alignement et leur sort est aux mains de l'administration municipale. Il est grand temps, si l'on ne veut perdre jusqu'au souvenir de ce passé, de chercher à le reconstituer dans ses grandes lignes. Les maisons historiques qui subsistent encore méritent à tous les égards d'être étudiées de fort près. Elles sont souvent l'œuvre d'artistes de talent, voire même d'élèves de Michel-Ange. On y rencontre la trace d'une école d'architectes et de sculpteurs qu'inspiraient les meilleures traditions. Les plus vieilles maisons datent de la Renaissance : l'art est encore peu développé; le pays est pauvre et son histoire très mouvementée. Plus tard, à l'époque de calme et de prospérité qui correspond aux règnes des ducs Charles III (1545-1608) et Henri II (1608-1624), les constructions se multiplient, l'art s'affine. Les architectes et les sculpteurs ont étudié en Italie; de là le caractère propre de certaines façades sculptées et les curieuses incohérences qu'on y relève.

Ces maisons servaient de demeure aux vieux parlementaires et

aux nobles de la ville. Leur intérieur n'offre pas moins d'intérêt que leur dehors, car on y saisit sur le vif les mœurs de l'ancien Barrois et ses traditions aujourd'hui disparues. Tous ces gens étaient propriétaires de vignes, et une partie de la maison était aménagée en vue de la préparation du vin et de sa conservation. La *foulerie,* où se pratiquait la manipulation de la vendange, existe partout; on y trouvait naguère encore le vieux pressoir monumental, aux solides membrures de chêne, parfois curieusement sculptées. Ce sont ensuite les caves, à double ou triple étage, les inférieures creusées dans le roc. Là, sous de hautes voûtes maçonnées, dans une atmosphère toujours calme et de température invariable, s'élaborait la sève pétillante du *pineau* dont nos pères s'enorgueillissaient à bon droit. A côté de la foulerie, l'habitation proprement dite, avec la salle et la cuisine au rez-de-chaussée. La *salle,* située sur le devant, servait de lieu de réception; le sol y était solidement parqueté de chêne et les murs revêtus de tapisseries, des *verdures* le plus souvent, dont certaines n'étaient pas sans valeur. Derrière se trouvait la cuisine aux larges dalles, à la haute cheminée hospitalière; c'est là que se tenait habituellement la famille. Puis venaient la cour et les communs. Sous la toiture, généralement en ardoise, ce qui donnait grand air à ces bâtiments, des greniers remarquablement spacieux où s'emmêlaient une forêt de fortes charpentes. Dans bon nombre de ces maisons, l'écoulement des eaux pluviales se faisait à l'aide de gargouilles en saillie sur la façade et dégorgeant dans la rue. Ces gargouilles sculptées, d'un style souvent bizarre, fonctionnaient encore en 1828. C'est alors qu'un maire de Bar-le-Duc, Durival, s'avisa de les faire scier pour la commodité des passants, et toutes ont disparu, sauf dans un seul logis.

En résumé, l'étude de ces maisons historiques serait matière neuve, intéressante et féconde en révélations de tout genre; les recherches qu'elle exigerait n'offrent d'ailleurs pas de difficultés réelles; il n'y faut que du loisir et quelque compétence. La Société pourrait dresser le tableau général des habitations qui ont un cachet bien marqué; des investigations faites dans les vieux titres, aux études des notaires, permettraient de retrouver le nom de leurs propriétaires anciens et même de leurs constructeurs primitifs; en même temps, des croquis, des dessins et des photographies fixeraient définitivement leur aspect. Mais on ne saurait apporter trop de hâte à cette restauration d'un passé dont le temps et les règlements de voirie viendront très rapidement à bout.

M. l'abbé Plauche donne communication d'une lettre de M. Flo-

RENTIN, membre honoraire, qui appelle l'attention de la Société sur l'état de délabrement de l'église d'Avioth et l'urgence des réparations qu'elle exige.

M. le Président fait observer que la Société s'est déjà intéressée à cette question à diverses reprises, qu'elle ne peut que renouveler ses vœux à cet égard. L'église d'Avioth étant classée comme monument national, c'est à l'Administration qu'incombent le soin et la charge de sa restauration.

M. SOINOURY, préfet de la Meuse, se déclare tout disposé à appuyer les sollicitations qu'il pourra recevoir à ce sujet.

Admission et Présentation :

Après lecture d'un rapport favorable, fait par M. FISTIÉ, sur la candidature de M. l'abbé GRÉGOIRE, vicaire à Ligny-en-Barrois, ce dernier est admis par la Société comme membre correspondant.

MM. LANGROGNET et MAXE-WERLY présentent à l'examen de la Société la candidature de M. GÉRARD, instituteur à Delouze, comme membre correspondant. Une commission est désignée pour faire à ce sujet le rapport d'usage.

La séance se termine par l'élection de M. DANNREUTHER, comme vice-président en remplacement de M. le docteur GIRAUD, appelé par avancement à la direction de Saint-Yon, et passé membre honoraire.

Séance du 9 Novembre.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, J. FORGET, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, LANGROGNET, MERCERON, RENAULD, SOINOURY.

Assistent également à la séance, M. E. LAGUERRE, membre correspondant.

S'excuse par lettre M. BONNABELLE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance dont l'impression *in-extenso* est votée par la Société.

Présentations :

MM. MERCERON et DEMOGET présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre titulaire, M. Jules DEVELLE, député de la Meuse; sont également présentés, en la même qualité, M. le baron Ernest SEILLIÈRE, élève à l'Ecole Polytechnique, par MM. JACOB et KONARSKI, et M. VARINOT, chevalier de la Légion d'honneur, entrepreneur de travaux publics, par MM. DEMOGET et MAXE-WERLY.

Correspondance :

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le docteur GIRAUD, membre honoraire, qui renouvelle à la Société ses sentiments de reconnaissance et d'attachement.

La Société a reçu une lettre de faire-part de la mort de M. Spencer Fullerton Baird, secrétaire de la *Smithsonian Institution* de Washington avec laquelle elle est en correspondance et elle associe ses regrets à ceux de nos confrères américains.

La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or adresse une circulaire annonçant l'ouverture d'un concours pour l'obtention du prix Saint-Seine destiné à l'auteur du meilleur travail sur l'histoire de la Bourgogne publié de 1883 à 1887.

Ouvrages reçus :

1° *Annalen des K.K. Naturhistorischen Hofmuseums* redigirt von Dr Franz Ritter. Band II, n° 3, Wien 1887.

2° *Revue de Saintonge et d'Aunis.* Bulletin de la Société des Archives historiques, 7e volume, 4e livraison, 1er octobre 1887.

3° *Revue de l'histoire des religions*, publiée sous la direction de M. Jean Réville; 8e année, tome XVI, n° 1, juillet-août 1887.

4° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*; année 1887, n° 1.

5° *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*; tome XXXVII, 1886.

6° *Bulletin trimestriel* de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer; 4e volume, 5e et 6e livraisons, 1887.

7° *La Cloche de Lacrouzette* (Tarn), par M. L. GERMAIN, in-8°, 9 p. Toulouse, imprimerie A. Chauvin et fils, 1887. — Hommage de l'auteur.

8° *M. Edouard Meaume, sa vie et ses œuvres*, par Ch. GUYOT. Nancy, BERGER-LEVRAULT, 1886. — Hommage de l'auteur.

Lectures et comptes-rendus :

M. DANNREUTHER rend compte du travail de M. L. Schaudel, membre correspondant, intitulé : *Un établissement gallo-romain entre Avioth et Thonne-la-Long.* Notre confrère fait connaître le résultat de ses recherches archéologiques aux environs de Thonne-la-Long, au lieudit *Fontaine*, où des fouilles ont mis à découvert des substructions qui paraissent appartenir à l'époque gallo-romaine, à en juger par leurs formes et par les divers objets rencontrés (poteries, verres, monnaies, etc...).

L'étude de M. HOUZELLE, instituteur à Breux, *sur la porte d'entrée de la maison du Prévost de Chauvency le-Château*, signale à

notre attention une porte d'une certaine valeur artistique qui paraît dater de la Renaissance et dont les dégradations font craindre la ruine prochaine. Les emblèmes et ornements qui y sont figurés font présumer qu'elle a servi d'entrée à une grange aux dîmes.

M. J. FORGET signale, dans la *Monographie de Delouze*, présentée par M. GÉRARD, instituteur, une intéressante étude sur les anciens recteurs et curés du village, depuis le milieu du XVIIe siècle, avec *fac-simile* de leurs signatures.

M. JACOB, au nom de l'auteur, M. Alfred WEIL, donne lecture de *Notes inédites sur Paul Bernard, comte de Fontaine*, général de l'armée espagnole, mort à la bataille de Rocroy, dont le mausolée existait encore à Bruges, au siècle dernier, dans l'église des R.R. Pères Mineurs dits Récollets. La suite du travail sera donnée ultérieurement.

M. KONARSKI lit la première partie de son *Étude sur l'état de la population de Bar-le-Duc au XVIIIe siècle*, d'après des rôles de prestations datant de cette époque et déposés aux archives municipales.

Après lecture d'un rapport favorable de M. DANNREUTHER sur la candidature de M. GÉRARD, instituteur à Delouze, ce dernier est admis par la Société comme membre correspondant.

Il est ensuite procédé à la formation, par voie de tirage au sort, de la commission désignée pour faire le rapport d'usage sur les candidatures de MM. Jules DEVELLE, le baron Ernest SEILLIÈRE et Ch. VARINOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 7 Décembre.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, CHÉRY, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, J. FORGET, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, MERCERON.

Assistent également à la séance, MM. CHAUSSINAND et E. ROYER, membres correspondants.

S'excuse par lettre M. SOINOURY.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance :

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. SOINOURY, préfet de la Meuse, informant la Société qu'il a récemment insisté auprès de M. le Ministre des Beaux-Arts et des Cultes, à l'effet d'obtenir une subvention aussi large que possible pour la restauration de l'église d'Avioth.

M. Paul PELLAT, licencié en droit à Rethel, prie la Société de vouloir bien souscrire pour l'érection d'un monument commémoratif en l'honneur de Robert de Sorbon, chapelain de Louis IX et fondateur de la Sorbonne, dans l'église de son village natal, Sorbon (Ardennes).

M. le Président fait connaître l'élection de M. Anatole DE BARTHÉLEMY, membre correspondant de notre Société, comme membre titulaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et adresse, à cette occasion, à notre confrère des félicitations auxquelles s'associent tous les membres présents.

Il fait également part de la mort de M. Pierre-Auguste LEMAIRE, ancien professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, membre correspondant, dont la perte sera vivement ressentie par notre Société; il exprime le désir qu'un de nos confrères consacre une notice spéciale à la vie et aux œuvres de notre éminent compatriote.

Ouvrages reçus (*hommages des auteurs*) :

1° *Note sur quelques collectionneurs vosgiens au siècle dernier.* — *L'histoire naturelle,* par M. A. BENOIT.

2° *Association française pour l'avancement des sciences.* — Congrès de Nancy, 1886.

3° *Une épitaphe lorraine à Dunkerque,* par M. Léon GERMAIN. Nancy, 1887.

4° *Notice verdunoise.* — *Rue de la Belle-Vierge et place d'Armes* (par M. de LAHAUT). Verdun, octobre 1887.

Communications diverses :

M. BONNABELLE, trésorier, résume comme il suit l'état des finances de la Société en fin d'année 1887 :

Recettes :		
Reliquat de 1887	292f 79	
Cotisations perçues	1,366 »	
Vente des Mémoires de la Société	109 »	
Intérêt, en 1886, des fonds déposés	39 82	
Escompte sur paiements	30 90	
		1,838f 51
Dépenses :		
Frais d'impressions	1,114f 15c	
Frais de recouvrements et d'administration	97 65	
Achat du *Glossaire* de M. Labourasse	10 »	
Indemnité à M. Vahé	30 10	
		1,251f 90c
Reste en caisse		586f 61c

De cette somme il convient de défalquer trois cents francs attribués par le ministère à M. L. Maxe-Werly, pour faire exécuter des fouilles.

La Société vote des remercîments au Trésorier pour le zèle qu'il apporte à la gestion de nos finances et la prospérité relative qu'il est parvenu à leur assurer.

M. Jacob, secrétaire, lit son rapport sur les travaux soumis à la Commission de publication et destinés à figurer dans le tome VII des Mémoires de 1887. La Société en adopte les conclusions.

M. Dannreuther rend compte d'un ouvrage récemment publié par M. Marcel Lallemend : *L'Ecole des Richier* (Bar-le-Duc, Comte-Jacquet, 1887). Il signale la nouveauté des aperçus de l'auteur, qui, par l'analyse des œuvres attribuées aux Richier et par des recherches généalogiques consciencieuses sur leur famille, semble être arrivé à préciser la personnalité de trois des artistes les plus en vue de cette école de sculpteurs, Claude, Ligier et Gérard Richier. La Société, à raison de l'intérêt particulier qu'offre cette œuvre, en décide l'acquisition pour sa bibliothèque.

M. Konarski poursuit la lecture de son *Etude* sur *Bar au* XVIIIe *siècle*, particulièrement en ce qui concerne la Ville-Haute.

Présentation et admissions :

MM. Konarski et Jacob présentent à l'examen de la Société la candidature de M. Jules Raulin, directeur de la succursale du Crédit foncier, à Bar-le-Duc, comme membre titulaire. Une Commission est désignée pour faire à ce sujet le rapport d'usage.

Après lecture d'un rapport favorable sur la candidature de MM. Jules Develle, le baron Ernest Seillière et Ch. Varinot, la Société les admet comme membres titulaires.

Scrutins de renouvellement :

La séance se termine par les scrutins destinés à assurer le renouvellement du Bureau et de la Commission de publication pour 1888.

Sont élus : *Président :* M. Langrognet.
Vice-présidents : MM. Dannreuther et Demoget.
Secrétaire-adjoint : M. J. Forget.
Trésorier : M. Bonnabelle.

Sont nommés *membres de la Commission de publication :*

MM. Berteaux, Fistié et Konarski.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

MÉMOIRES.



LA TOUR DE L'HORLOGE.

A WLODIMIR KONARSKI.

Deux siècles ont passé depuis que sous l'effort
De la mine et du pic arrachant ses entrailles,
Le vieux berceau des Ducs de Bar, leur château-fort,
S'est vu découronner de ses âpres murailles.

Seul gracié jadis par ordre du Grand Roi,
Le front haut et bombant sa poitrine géante,
A la crête du mont se dresse le Beffroi,
Comme un phare au-dessus d'une plage béante.

Inébranlablement cimenté dans le roc
Où vont s'enraciner ses puissantes assises,
Il surgit, solitaire et trapu, tout d'un bloc,
La mine fière encor malgré ses teintes grises.

Les ans n'entament point son solide appareil.
Sous la ronde épaisseur du moëllon qui le mure,
Sous son casque ardoisé qu'argente le soleil,
On dirait un vieux preux lacé dans son armure.

Et comme s'il voulait parfois se mettre en frais
Et piquer galamment fleur à sa boutonnière,
Il laisse, par les trous de ses flancs balafrés,
La giroflée ouvrir sa gerbe printanière.

Il est l'orgueil et le joyau de la cité,
Le grandiose aïeul dont elle se fait gloire;
Au seuil de son passé soudain ressuscité
Il demeure, éloquent lambeau de son histoire.

Le cœur même de Bar a battu dans son sein.
Car des siècles durant, de sa cloche fidèle,
Tour à tour les appels lugubres du tocsin
Et les sons clairs ont pris leur vol à tire d'aile.

En guerre comme en paix, son éclatante voix,
Rude écho de la joie et des pleurs de nos pères,
Jetait aux horizons où bleuissent les bois
Des clameurs d'épouvante ou des chansons prospères.

Sans doute c'en est fait de ces jours glorieux
Où le Bar féodal et guerrier, tout en armes,
Se roidissait au choc des assauts furieux :
Adieu les guets sanglants, les vaillantes alarmes!

Pourtant sous ses pans noirs son vieux cœur bat toujours :
Les aiguilles de fer font sur sa grande horloge,
Avec une lenteur impassible, leurs tours
Que d'un coup d'œil hâtif le passant interroge;

Sa cloche au point du jour donne à chacun l'éveil
Et fait, en plein midi, grouiller la fourmilière;
Le soir son couvre-feu nous invite au sommeil
Par les doux tintements de sa voix familière,

Et quand l'ombre plus dense enveloppe sans bruit,
Comme pour l'assoupir, la vieille tour amie,
Son gros œil lumineux grand ouvert dans la nuit
Veille amoureusement sur la ville endormie.

Jules Forget.



ICONOGRAPHIE MEUSIENNE.

LES

PORTRAITS DES DÉPUTÉS

DU BARROIS ET DU VERDUNOIS

à l'Assemblée nationale de 1789,

PAR M. A. BENOIT,

Membre correspondant.

Les portraits des députés aux États-généraux, puis à l'Assemblée nationale de 1789 forment deux importantes collections du temps éditées à Paris, l'une par *Dejabin*, l'autre par *Le Vachez*, la première format in-8°, la seconde format in-4°.

Les dessins originaux de ces deux collections sont conservés au Cabinet des estampes nationales. Chaque portrait est enrichi d'une petite autobiographie écrite par le député, qui y a ajouté l'empreinte de son cachet armorié ou le sceau de l'Assemblée.

Les portraits de la collection *Dejabin* sont assez rares; il y a deux états avant et après la lettre. On trouve souvent des exemplaires bien mal conservés. D'après le regretté Vignères, le marchand de portraits bien connu, cela provenait de ce que, sous la Restauration, on les avait cachés dans des caves.

La gravure a ordinairement $0^m,215$ de hauteur, sur $0^m,157$ de largeur; le module du médaillon $0^m,80$.

Des artistes bien connus ont signé quelques planches :

Gros, le peintre célèbre, a reproduit les traits du curé Aubry et du procureur du roi Ulry; le miniaturiste *Isabey*, de Nancy, ceux de Gillon, et *Moreau*, le peintre des grâces, a dessiné les portraits de Gossin, de George, de Mangin, de Viard, du vicomte du Hautoy, etc. (1).

La « *Collection générale des portraits de MM. les députés à l'Assemblée nationale tenue à Versailles le* 5 *mai* 1789, *à Paris, chez Le Vachez, sous la colonnade du Palais-Royal, n°* 258, » est encore plus rare que la précédente. Les portraits en médaillon sont gravés à la manière noire, tandis que ceux de Dejabin sont souvent des eaux-fortes terminées au burin. Une autre différence existe, les portraits de Le Vachez sont vus de face, tandis que les autres sont reproduits de profil. Dans les deux collections, les médaillons sont dans un encadrement reposant sur une base contenant la légende, et dans la première collection le blason est au milieu du socle.

La hauteur des planches des portraits de Le Vachez est de 0^m,224, la largeur de 0^m,188. Le médaillon a 0^m,110 de module.

Cette collection a bien des noms inconnus comme artistes : Lambert, Perrin, Wirsch, Delaplace, etc.

Les duchés de Lorraine et de Bar avaient été divisés pour les élections générales de 1789 en quatre circonscriptions : LORRAINE (Nancy), VOSGES (Mirecourt), LORRAINE ALLEMANDE (Sarreguemines), et BARROIS (Bar-le-Duc).

La députation de cette dernière province comprit le Barrois mouvant et non mouvant (les bailliages de Bar et de la Marche), ceux de Briey, Etain, Longuyon, Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, Thiaucourt, Villers-la-Montagne et Bourmont, plus le bailliage ducal de Stainville et la prévôté royale de Ligny) (2).

Selon M. l'abbé Mathieu (3), la juste faveur accordée à la

(1) De Wimpfen, le défenseur de Thionville; de Merinville, évêque de Dijon, de l'abbé Grégoire, du malheureux Clermont-Tonnerre, de Schmits, de Château-Salins, etc.

(2) Département de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Haute-Marne et de la Haute-Saône.

(3) *L'ancien régime dans la province de Lorraine et du Barrois.* Paris, 1879. V. aussi le remarquable travail de M. E. Bécourt, intitulé : *Les cahiers de Tremont et de Neuville-sur-Orne aux États généraux de* 1789 (*Mémoires de la Société,* 1885).

capitale du Barrois souleva d'amères récriminations. Il y eut des voyages à Paris pour protester, mais on n'obtint rien, il fallut se soumettre. Pont-à-Mousson et Thiaucourt avaient oublié qu'ils étaient barrisiens et n'allèrent à Bar-le-Duc qu'à contre-cœur. Saint-Mihiel, n'ayant pu réussir dans ses vœux, se mit à la tête de l'opposition. Le Barrois mouvant, sur douze députés n'eut que trois élus, Gossin, le chef du bailliage, qui fut un des membres les plus distingués de l'Assemblée, ne passa qu'au sixième tour de scrutin. Le bailliage de Saint-Mihiel à lui seul eut autant de députés que tout le Barrois mouvant.

Par suite de l'enchevêtrement des bailliages lorrains et du Barrois, tous les électeurs de cette dernière province n'envoyèrent pas des délégués à Bar-le-Duc. On reconnaissait facilement leurs villages; on y suivait la coutume de Saint-Mihiel. Le chef-lieu du bailliage détermina pour eux le centre d'élection qui fut Nancy (1), pour les villages du Barrois compris dans les bailliages de Commercy et de Nomeny; Mirecourt, pour ceux du bailliage de Neufchâteau, et Sarreguemines pour la baronnie de Viviers, vers les sources de la Nied française, cours d'eau affluent de la Sarre, Viviers était un arrière-fief du duché de Bar dans le bailliage de Château-Salins, et la Coutume de Saint-Mihiel y fit loi jusqu'à la Révolution, ainsi que dans les villages de cette baronnie cédés en 1661 pour l'établissement de la route de Metz à Strasbourg et réunis au bailliage de Metz.

On sait que les élections eurent lieu à deux degrés. Les électeurs des trois ordres réunis au chef-lieu de leurs bailliages respectifs, choisirent les délégués qui allèrent nommer les députés au centre électoral désigné, Nancy, Mirecourt, etc.

Le grand bailli d'épée présidait l'assemblée de la Noblesse. A Bar-le-Duc, c'était le maréchal prince de Beauvau, mais ce fut le duc du Châtelet qui le remplaça et prononça le discours officiel. La réunion eut lieu dans la grande salle de la Chambre des comptes.

(1) Les réunions eurent lieu dans des églises à Pont-à-Mousson, à Nancy, à Lunéville, à Neufchâteau (chez les Cordeliers), etc.

Les députés du Tiers se réunirent dans l'église Saint-Maxe, sous la présidence du lieutenant général du bailliage, Gossin, assisté du procureur du roi Ulry, du greffier Badelle et des huissiers du tribunal, tous en robe et bonnet carré, et escortés de la maréchaussée et des gardes de police en armes.

L'indemnité pécuniaire des députés à l'Assemblée nationale ne fut pas réglée dans ces réunions. Ce ne fut que bien plus tard, à Paris, que l'allocation de dix-huit francs par jour fut votée. C'était une forte somme pour l'époque et vu l'état des finances.

La liste suivante des députés a été établie d'après l'*Almanach royal pour* 1790, F. Grille (1), E. de Barthélemy (2) et l'abbé Mathieu.

Bailliage de Bar-le-Duc.

Clergé (trois députés).

SIMON, curé de Woël (bailliage de Saint-Mihiel);
COLLINET, curé de Ville-sur-Iron (*id.* de Briey);
AUBRY, curé de Véel (*id.* de Bar).

Noblesse (trois députés).

Le duc DU CHATELET, lieutenant général (bailliage de Bar et Thiaucourt);

Le vicomte DU HAUTOY, maréchal de camp (*id.* de Pont-à-Mousson);

DE BOUSMARD, capitaine au corps royal du génie à Verdun (*id.* de Saint-Mihiel).

Tiers-État (six députés).

MARQUIS, avocat à Saint-Mihiel (bailliage de Saint-Mihiel ;)

VIARD, lieutenant de maire et de police à Pont-à-Mousson (*id.* de Pont-à-Mousson) ;

ULRY, avocat du roi à Bar (*id.* de Bar) ;

(1) *Introduction aux Mémoires sur la Révolution française.* Paris, 1825, t. I.

(2) *Catalogue des gentilshommes de Lorraine et du Barrois.* Paris, 1863. V aussi l'*Almanach de la Meuse,* 1864, p. 21.

Duquesnoy, avocat, syndic provincial de Lorraine et Barrois (*id.* de Briey);

Bazoche, avocat du roi au bailliage de Saint-Mihiel (*id.* de Saint-Mihiel);

Gossin, lieutenant général du bailliage de Bar (*id.* de Bar).

Bassigny-Barrois.

Pellegrin, curé de Sommerécourt, bailliage de Neufchâteau, né à Bourmont;

Huot de Goncourt, avocat à Bourmont.

Dans l'*Almanach royal pour* 1790, ces deux députés figurent à la suite des députés du Barrois, qui sont onze avec eux. Le douzième est l'abbé Collinet, curé de Ville-sur-Iron, qui n'est pas cité par l'*Almanach.*

Le Bassigny mouvant (compris aujourd'hui dans les départements de la Meuse, de la Haute-Marne, des Vosges et de la Haute-Saône) et le Bassigny non mouvant (fragments des départements des Vosges et de la Haute-Marne) formèrent donc une seule députation sous le nom de Bassigny-Barrois, qui se réunit à Bar. Les délégués, élus le 16 mars 1789 à Lamarche, étaient au nombre de dix, savoir :

J.-B. Dié, lieutenant particulier au bailliage, et L. Martin, Ch. Lemolt, Nicolas Carant et Ch. Collard, avocats, tous de Lamarche; Claude Villey, seigneur de Corre, avocat, bailli de Saint-Loup, à Conflans-en-Bassigny; Cl. Bouvenot, avocat, prévôt royal de Villars, à Blondefontaine; F. Lalliet, avocat, prévôt du comté de Brunet-Neuilly, à Vrécourt; F. Thouvenin, ancien notaire, à Goncourt. Leur cahier de doléances, déposé chez un notaire de Gondrecourt, a été reproduit dans les *Documents inédits sur l'histoire des Vosges* (Epinal, 1869).

Suppléants du Barrois.

Jean Vincent, comte de Malartic (1), chevalier, maréchal de camp (1er mai 1780), seigneur de Rembercourt, lieutenant de roi à Nancy (bailliage de Thiaucourt);

(1) Il montra beaucoup de fermeté pendant les troubles militaires de cett

Alexandre-Charles HUBERT DE CHARVET, chevalier, premier avocat général au Parlement de Nancy, seigneur de Blénod et de Jezainville (*id.* de Pont-à-Mousson);

Nicolas MAURY (1), avocat et prévôt de Sampigny (*id.* de Bar);

Laurent MICHEL (le jeune), notaire et maire royal (*id.* de Saint-Mihiel).

La ville de Verdun, capitale du Verdunois, fut aussi un centre électoral pour cette petite province, à laquelle on joignit la prévôté royale de Marville et le Clermontois, comprenant le bailliage royal de Clermont-en-Argonne, le bailliage seigneurial de Varennes et les prévôtés de Dun, de Jametz et de Stenay.

Le bailliage présidial de Verdun, avec les prévôtés de l'évêque et du chapitre, le Marvillois et le Clermontois faisaient partie de la province des Trois-Évêchés, généralité et parlement de Metz. En 1790, ils furent compris dans le nouveau département de la Meuse avec la prévôté royale champenoise de Vaucouleurs et des localités des élections de Reims, de Rethel et de Sainte-Ménehould, en Champagne. Le 27 mars 1791, l'Assemblée nationale révoqua la donation du Clermontois, faite en 1647 au prince de Condé, dont l'arrière petit-fils figure en 1789 parmi les nobles de cette petite contrée comme comte de Clermont, Stenay, Dun et Jametz, pair et grand-maître de France, etc.

Grâce au travail de MM. E. de Barthélemy et L. de La Roque, on a les noms des électeurs primaires pour les trois ordres du Verdunois et Marville réunis et du Clermontois.

Ils étaient au nombre de quatre pour la noblesse : le comte DE WIGNACOURT, chevalier de Saint-Louis, commandant en second de la milice bourgeoise de Verdun, pour la première

ville en 1790. Devenu veuf, il entra dans les ordres et il fut longtemps économe du grand séminaire de Nancy. Il était né à Montauban (Tarn-et-Garonne), il mourut en 1812. M. l'abbé Thiriet, professeur au grand séminaire, a écrit récemment sa biographie.

(1) V. Bonnabelle, *Notice sur Sampigny* (*Mémoires de la Société*, Bar, 1883). En 1791, Maury fut membre du Conseil général avec Michel. Il fut ensuite juge de paix à Pierrefitte, mais il continua de résider à Sampigny.

de ces circonscriptions, avec M. DE LA LANCE, de Fromeréville; M. BIGAULT DE GRANDRUPT, chevalier de Saint-Louis, ancien garde-du-corps, pour la seconde, avec le baron DE POUILLY, qui fut élu député de la Noblesse par l'Assemblée centrale de Verdun.

Pour le clergé, chaque circonscription présenta un évêque : celui de Verdun, Henri-Louis-René DESNOS, avec son vicaire général COSTER, pour la première, et pour la seconde, Pierre-Joseph PÉRAUX, évêque de Tricomie en 1775, vicaire général apostolique dans l'Amérique française, et le curé-doyen BAUDOT, de Quincy, au diocèse de Trèves. La candidature des prélats fut écartée et l'abbé COSTER fut nommé.

Les délégués du Tiers-État étaient au nombre de huit. Pour le Verdunois : Nicolas-Gabriel TERNAUX, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, dont il sera encore fait mention; DEULNEAU, qui fut élu, et les suppléants GILLON et LOISON; pour le Clermontois, l'avocat COLLAS, seigneur d'Ancerville; Jacques DESTEZ, négociant, plus tard juge à Montmédy; DUPRÉ DE BALLAY, qui fut nommé, et le suppléant GEORGE. Ainsi, sur huit électeurs, il y eut deux députés et trois suppléants. On ne pouvait satisfaire plus largement les ambitions.

Voici la liste définitive du :

Verdunois, Marville et Clermontois.

Clergé (un député).

COSTER, vicaire général (bailliage de Verdun).

Noblesse (un député).

Le baron DE POUILLY, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis (*id.* du Clermontois).

Tiers-État (deux députés).

Marie-Alexandre DUPRÉ DE BALLAY, conseiller, procureur général fiscal du bailliage et de la maîtrise des eaux et forêts du Clermontois, administrateur de l'hôtel-Dieu, à Varennes;

Jacques-Charles-François Deulneau, écuyer, conseiller du roi, lieutenant prévôt de la maréchaussée générale des Trois-Évêchés, à Verdun (1).

Suppléants.

George, conseiller, garde-scel au bailliage et à la prévôté du Clermontois, maire de Varennes et colonel-né de la milice bourgeoise de cette ville;

Gillon, avocat au bailliage de Verdun;

Loison (2), ancien prévôt à Marville.

Ce mémoire est avant tout un travail iconographique; il sera divisé en trois chapitres.

Le premier contiendra la description des portraits gravés de la collection Dejabin.

Le second chapitre indiquera les portraits non gravés de la même collection.

Le troisième chapitre contiendra de courtes biographies sur les députés dont on ne connaît pas les portraits.

Non seulement il sera question des députés du Barrois et du Verdunois, mais encore de tous ceux qui, nés dans le département de la Meuse, auront été élus dans des bailliages lorrains ou français (3).

(1) La prévôté se composait du lieutenant, du sous-lieutenant, du brigadier, de six cavaliers et de l'assesseur, avec l'assesseur adjoint et le procureur du roi. Il y avait en outre un sous-lieutenant à Montmédy.

(2) De la même famille que le général comte de l'Empire et que l'évêque de Bayonne.

(3) Soliman Lieutaud, *Liste alphabétique des portraits des personnes nées en Lorraine*. Paris, 1862. On doit aussi au même amateur le Catalogue des portraits des députés de 1789. — Tous les portraits de la collection *Dejabin* que je cite ont été décrits *de visu*, sauf celui du duc du Châtelet, qui ne se trouve pas à la Bibliothèque de Nancy.

I.

PORTRAITS GRAVÉS DE LA COLLECTION DEJABIN.

A. Bailliage de Bar-le-Duc.

Clergé.

1. Jean François SIMON, *curé de Woël, Promoteur du Decannat d'Hattonchâtel.* Né à *Merauvaux le 5 avril 1746.* Député du Bail^e de Bar-le-Duc *à l'Assemblée Nat^le de 1789.*

Duval *del.* Guersant *Sc.*

A Paris chez le Sr Dejabin, Editeur de cette Collection, place du Carrousel, n° 4 (T. 2. 72).

Profil à droite. Manteau, rabat et perruque comme tous les autres curés.

Au bas de la planche, sceau avec trois fleurs de lys, *La Loi et le Roi.* Exergue, *Assemblée nationale.*

Woël était du diocèse de Verdun. Au Concordat, M. Simon fut curé de Fresnes-en-Woëvre.

2. M. AUBRY, *Curé de Véel, Né à St Aubin en Lorraine, le 17 avril 1736,* Député du Bail^e de Bar-le-Duc *à l'Assemblée nationale de 1789.* Elu par la voix du Peuple à l'Evêché du Département de la Meuse.

Gros *del.* Courbe *Sc.* (T. 2. 55).

Sur la plinthe, au-dessous de l'encadrement : *Vox Populi Vox Dei.*

Même adresse et cachet que le précédent.

Profil à droite ; la croix épiscopale sous le rabat.

— Le portrait de la collection Le Vachez n'a pas été gravé.

La petite cure de Véel rapportait, d'après le P. Benoît Picart, le tiers des dîmes, trois muids de méteil et 10 francs sur la chapelle Sainte-Croix de l'église Saint-Maxe de Bar, plus 30 boisseaux sur l'abbaye de l'Isle-en-Barrois, les novales un bouvrot de 18 jours et 4 fauchées. L'archidiacre de Rinel nommait à la cure (Diocèse de Toul). Le roi seul seigneur.

Sauf Voël, les paroisses des curés députés étaient presque des hameaux. Véel en 1773 avait 22 ou 23 feux et Ville-sur-Iron quelques-uns de plus (Maillet).

Jean-Baptiste Aubry fut élu à Bar par 409 électeurs, évêque du département de la Meuse, comprenant des fragments de cinq diocèses : *Trèves*, Verdun et Toul, *Reims* et Châlons (1). Le 13 mars suivant, Gobel, évêque de Lydda, suffragant du diocèse de Bâle, le sacra dans l'église de l'Oratoire, à Paris. Il était assisté d'Expilly, évêque du Finistère, et de Lindet, évêque de l'Eure. Le même jour et dans la même église, eut lieu le sacre de l'abbé Grégoire, comme évêque de Loir-et-Cher, par Saurine, évêque des Landes, assisté d'Aubry et de Massieux, évêque de l'Oise.

Il est douteux qu'Aubry se trouvât à Verdun pendant le siège. Dans tous les cas, l'anecdote racontée par Dumont (la visite du roi de Prusse) est de pure invention.

Au Concordat, Aubry accepta la cure de Commercy, et il mourut dans cette ville le 1er juin 1813.

La Bibliothèque de Verdun possède quelques livres avec son *ex libris* manuscrit.

3. M. PELLEGRIN, *curé de Sommercourt, Né à Bourmont en 9bre 1732.* Député du Bassigny *à l'Assemblée nationale de 1789.*
Mulard *del. Voyez Jor Sc.* (T. 2. 106).

Profil à droite, mêmes adresse et cachet.

La cure lui rapportait le tiers des dîmes, il y avait un bouvrot de 64 jours et 20 fauchées (Dioc. de Toul).

Le seigneur du lieu nommait le curé.

Louis-François-Claude Pellegrin mourut, curé de Bourmont, le 9 octobre 1811.

Ces trois curés figurent dans l'*Almanach royal pour* 1790 comme présents à l'Assemblée nationale. On ne voit pas le nom de leur confrère Collinet, curé de Ville-sur-Iron, diocèse de Metz (canton de Conflans, Meurthe-et-Moselle), village

(1) Les évêchés de Metz et de Langres avaient aussi des paroisses dans le Barrois, ainsi que l'archevêché de Besançon.

avec haute justice et plusieurs seigneurs. L'abbé de Gorze et le concours nommaient le curé qui avait le tiers des dîmes, contre l'abbé les deux tiers. Il y avait en 1776, 200 communiants et la cure rapportait 800 francs (Pouillé manuscrit de la Bibliothèque de Metz).

Noblesse.

4 (?). Louis-Marie FLORENT, duc DU CHATELET D'HARAUCOURT, menin du dauphin, ancien chambellan du roi Stanislas, chevalier des Ordres du roi (1764); lieutenant général (1er mars 1780), gouverneur général de Toul et Toulois (1), gouverneur de Pont-à-Mousson, ancien colonel du régiment du roi, colonel des gardes françaises, ancien ambassadeur à Vienne (1761) et à Londres, comte de Ligny-en-Barrois, seigneur de Chambley (Thiaucourt), naquit le 20 novembre 1727 à Semur-en-Auxois, où était grand bailli d'épée son père Florent-Claude, marquis du Châtelet-Lomont, le mari de la célèbre Emélie-Gabrielle le Tonnelier de Breteuil, l'amie de Voltaire (2).

Labadye *del.*

Soliman Lieutaud, qui cite le portrait, a oublié d'indiquer le nom du graveur. Profil à gauche.

M. du Châtelet fut créé en 1777 duc non pair par Louis XVI qui, en 1788, sur les instances de la reine (3), lui donna le régiment des gardes françaises, corps d'élite, que son colonel le maréchal de Biron avait recommandé au roi en mourant.

(1) Le marquis de Pimodan, lieutenant général du gouvernement, brigadier de cavalerie du 1er mars 1780.

(2) Le portrait de la marquise en Diane chasseresse est au Musée de Bar. Il provient du château de Loisey, un des plus beaux et des plus agréables de la province, habité en 1773 par le chevalier du Châtelet. Loisey fit plus tard partie du comté de Ligny. Le château est actuellement démoli.

(3) C'est Marie-Antoinette qui fit nommer M. du Châtelet, colonel des gardes françaises. Outre sa conduite brutale, deux raisons lui aliénèrent ses hommes, la première fut la suppression de l'école des enfants de troupe qui se trouvait au Dépôt; la seconde fut le versement à la masse noire du régiment, des gratifications que les soldats gagnaient journellement dans les théâtres et autres lieux publics de la capitale. Auparavant, ces sommes étaient distribuées tous les trimestres à la troupe individuellement,

Le nouveau chef par sa sévérité s'aliéna ses sous-officiers et ses soldats et fut cause qu'ils embrassèrent le parti de la Révolution où plusieurs trouvèrent une glorieuse célébrité (le général Hoche, le maréchal Lefebvre, etc.).

« Au moment de la convocation des États généraux, les « gardes françoises, dit Rousselin, l'historien du général « Hoche (Paris, 1797, I, 26) étaient sans cesse retenues aux « casernes. Toute communication leur était interdite avec les « citoyens. Les coups de plat de sabre (!!), le piquet, tous les « châtiments ignominieux étaient prodigués. « Il faut consi- « gner le régiment, dit du Châtelet à la Cour, afin d'opposer « dans les cas pressans, les enfants de la canaille à la canaille « même. Mais en vain on veut les armer contre le peuple, il « ne prend les armes que pour défendre sa cause. »

Malgré leur révolte, les gardes françaises ne laissèrent pas leur colonel entre les mains du peuple qui voulait le pendre. Ils le sauvèrent le 12 juillet (1) à force d'énergie.

Après avoir eu le courage, le 10 août 1792, de courir aux Tuileries pour défendre le roi, M. du Châtelet sortit du royaume, puis il y rentra avec un guidon fleurdelisé dans ses bagages. Arrêté pour ce fait, il fut condamné à mort, à Paris, le 22 novembre 1793. Le fatal guidon, attaché à la charrette, traîna dans la boue jusqu'au lieu de l'exécution et fut brûlé au pied de l'échafaud.

Diane-Anne de Rochechouart, duchesse du Châtelet, mariée en 1752, fut exécutée quatre mois après son mari pour avoir envoyé de l'argent à son fils émigré.

M. du Châtelet joua un certain rôle à l'Assemblée nationale. Dans la nuit du 4 août, entendant l'évêque de Chartres, de Lubersac, demander la suppression du privilège du droit de chasse pour la Noblesse, il se tourna vers son voisin et lui dit : « Puisque l'évêque nous ôte la chasse, je vais lui enlever ses

(1) V. la planche suivante des « *Tableaux historiques de la Révolution française*. — Les gardes françoises sauvant M. du Châtelet, leur colonel, de l'effervescence populaire le 12 juillet 1789. « Prieur inv. et del. Berthaud, sculp. » (in-f°). Les soldats le font entrer au « Dépôt des gardes françoises » et écartent les malveillants.

dîmes, » et il demanda la conversion de celles-ci en redevances particulières. Ce qui fut adopté malgré l'opposition énergique de l'abbé Sieyès. Ainsi la question des dîmes, se rattachant à la question séculaire du traitement du clergé qui n'est pas encore terminée, fut tranchée définitivement non pas par un membre du Tiers-État qui était obligé de les payer, mais bien par un membre de la Noblesse qui en était exempt ordinairement, et l'un des plus populaires membres de l'Assemblée, l'abbé Sieyès — un démocrate — protesta vivement contre leur suppression.

Plus tard, le duc demanda encore que l'on vendît pour 400,000 francs de biens du clergé pour payer les dettes de l'État (1).

Avant d'être de l'Assemblée nationale, il avait été membre de l'Assemblée des notables. En 1787, il se fit recevoir associé de la Société royale d'agriculture de France. Il demeurait alors dans son hôtel, rue de Grenelle-Saint-Germain, près de la barrière. Le docteur Valentin, qui se fit un nom à Nancy pour son zèle à répandre les bienfaits de la vaccine, étant médecin au régiment du roi, lui dédia sa thèse soutenue à la faculté de Strasbourg, elle est ornée d'une charmante vignette de Colin, représentant le blason du duc (1787). Le *Voyage en Portugal* (Paris, an VI, 1798) n'est pas de M. du Châtelet, mais de son secrétaire, Mougeon, depuis maire de Raon-l'Etape (Vosges). La cour de Portugal et les mœurs du pays y sont vivement critiquées.

Le duc du Châtelet avait dans le temps servi avec distinction, car pendant la guerre de Sept-Ans, il fut blessé en 1757, à la bataille d'Hastembeck, étant colonel du régiment de Navarre.

Il pouvait à bon droit présider l'Assemblée de la Noblesse du Barrois, il était le plus fort propriétaire terrien du duché. Par arrêt du Conseil du roi, homologué à la Chambre des comptes de Bar (6 juin, 1er juillet 1772), Louis XV lui avait donné pour 99 ans les domaines et les droits domaniaux de

(1) *Biographie moderne*, Paris, 1817.

Louppy-le-Petit et d'Ancerville, les domaines de la châtellenie de Pierrefitte et du comté de Ligny (50 localités ou censes !!) avec les droits utiles et honorifiques, la nomination aux bénéfices ecclésiastiques, etc. La justice et d'autres droits étaient réservés. Louppy et Ancerville étaient compris dans le nouveau comté de Ligny (1).

La Révolution changea les idées de M. du Châtelet sur la brillante affaire qu'il avait conclue. Est-ce par crainte d'être lui aussi poursuivi pour avoir abusé de la faveur royale? est-ce mû par de tristes pressentiments sur ce qui allait arriver? Dans tous les cas, il offrit à l'Assemblée la renonciation pure et simple de son bail emphytéotique sur les seigneuries cédées en 1772. Un décret du 27 septembre 1791, promulgué le 19 octobre suivant, confirmait ses vœux et déchirait l'acte royal.

Qui aurait eu ces beaux domaines ? Le duc du Châtelet fut le dernier de sa race, et la première famille des quatre grands chevaux de Lorraine est complètement éteinte.

Tiers-État.

5. M. GOSSIN, *lieutenant civil et criminel au bailliage de Bar.* MOREAU *del.* THOMAS Sc.

Profil à gauche. En costume de député.

— Collection Le Vachez. LAMBERT del. (portrait non gravé).

— Basset à Paris vendait aussi le médaillon in-12, profil à droite du malheureux député dont les enfants, en 1843, offrirent le portrait peint à l'huile au Musée de Bar pour la *Galerie des illustrations meusiennes* où est bien sa place (toile, Hr 0m,54, Lr 0m,44).

Jean-François Gossin, né à Souilly le 24 mars 1754, demeurait à Bar, Grand'rue, Ville-Haute. Il fut l'un des membres les plus laborieux de l'Assemblée. Il fit partie du Comité de législation, et c'est à lui que l'on doit la formation des tribunaux et des justices de paix. Il eut la délicate mission d'en fixer les sièges. Ce fut lui aussi qui divisa Paris en 48 sections.

(1) Maillet et Archives départementales.

Au mois de novembre 1787, il avait été membre de l'Assemblée provinciale de Lorraine et Barrois avec Viard et Du quesnoy, ses deux collègues à l'Assemblée.

Un brillant avenir s'ouvrait pour lui, lorsque l'invasion de 1792 causa sa mort. Il remplissait dans son département les fonctions de procureur général syndic (1), et le Conseil général siégeait à Bar, lorsque, le 3 septembre, il reçut, ainsi que le président de l'Assemblée, l'ancien capitaine Ternaux, qui se qualifiait alors de cultivateur à Tilly, l'invitation de se rendre le lendemain près du roi de Prusse, pour s'entendre sur les réquisitions à prélever sur le département. Il protesta vivement contre cette injonction, et son allocution se trouve dans le registre des délibérations du Conseil avec sa démission motivée que ses collègues ne voulurent pas accepter; ils redoublèrent au contraire d'instances pour qu'il accompagnât le président Ternaux.

A leur retour de Verdun, un décret d'accusation les atteignit; mais cette mesure rigoureuse ne fut fatale qu'au malheureux procureur général syndic. Conduit dans les prisons du Luxembourg, traîné devant le Tribunal révolutionnaire, salle de la Liberté, le 22 juillet 1794, il fut condamné à mort avec de nombreux compagnons, comme ennemi du peuple français.

Les membres du Conseil général avaient été destitués et déclarés indignes de remplir aucune fonction à l'avenir.

6. M. Huot de GONCOURT. *Né à Bourmont le 15 avril 1752.* Député du Bassigny-en-Barrois à *l'Assemblée nationale de 1789.*
Labadye *del.* Courbe Sc. (T. 2.69.)

Profil à droite. Mêmes adresse et cachet, etc. — Collection Le Vachez, Perrin *del.* Guersant *Sc.*

Jean-Antoine Huot de Goncourt s'occupa beaucoup d'horticulture. Il mourut à Neufchâteau, le 18 septembre 1832; il y avait été magistrat de sûreté de 1803 à 1810. Son fils, capitaine d'artillerie, fut représentant du peuple en 1848. Ses

(1) 3,000 francs par an.

petits-fils, Edmond et Jules de Goncourt, parlent de lui dans leurs Mémoires parus à Paris en 1887 (1).

Comme il a déjà été dit, M. de Goncourt siégeait en 1790 à l'Assemblée nationale avec le curé de Sommerécourt (2), comme député du Bassigny-Barrois.

B. Verdunois, Marville et Clermontois.

7. M. L'ABBÉ COSTER, *chanoine et archidiacre de l'Église de Verdun, vicaire général, vice-officier* (official) *et syndic du diocèse,* député du bailliage de Verdun à *l'Assemblée nationale de 1789.*
GODFROY *del.* MASSARD *Sc. Regis Direxit*

Profil à droite.

Le blason « de gueules à une côte humaine d'or posée en pal » entre deux branches de laurier, couronne de comte. — Chrétien a gravé un portrait in-12 d'après le dessin de Fouquet.

Sigisbert-Etienne Coster, le jeune, archidiacre d'Argonne en 1789, prévôt de la collégiale de Montfaucon, était chanoine de Verdun depuis 1781. Il fut nommé président du district de Verdun, dont firent partie les capitaines de Bousmard et Ternaux, l'un pour la Noblesse, l'autre pour le Tiers-État.

Orateur à la voix facile et sonore, d'un débit heureux, Coster prononça l'oraison funèbre du roi Stanislas devant le cardinal de Choiseul (Nancy, 1766, in-4°), et celle de la reine Marie Lescszinska devant la Cour, à Versailles.

A l'Assemblée, il siégea à droite et aida, dit-on, l'abbé Royou dans la rédaction de l'*Ami du Roi.* Nommé administrateur du département de la Meuse par le duc de Brunswick, il n'eut que le temps de se sauver lors de la retraite de l'armée prussienne, car sa tête fut mise à prix. Réfugié à Montefiascone, Maury le fit son vicaire général; il ne rentra qu'au Concordat. Il fut successivement, à Nancy, vicaire général, cha-

(1) Outre les portraits du député de 1789, on a ceux du représentant de 1848 et des deux frères de Goncourt.

(2) Village du Barrois non mouvant, canton de Bourmont (Haute-Marne), sur la rive droite de la Meuse; de l'autre côté de l eau est Goncourt, Barrois mouvant, même canton.

noine de la cathédrale, aumônier de l'hôpital militaire et de l'hospice des orphelins. Sa mort arriva dans cette ville le 23 octobre 1825.

Son frère, Coster, l'aîné, fut aussi chanoine, théologal et vicaire général de Verdun (1782).

Les procès-verbaux des assemblées des trois Ordres du bailliage de Verdun sont conservés à la Bibliothèque de cette ville (n° 209, in-4°).

8. M. GEORGE, *Cons^ller Garde Seaux de Varennes-en-Argone, Maire de ladite ville. Né à Beauzée en Verdunois le 4 mai 1741.* Député du Clermontois *à l'Assemblée nationale de 1789.*
MOREAU *del.* COURBE *Sc.* (T. 2. 24).

Profil à droite. En costume de député.

Mêmes adresse et cachet, etc.

Robert François George suppléa à l'Assemblée M. de Ballay. Il avait été élu maire en 1789. Ce fut lui qui présenta à l'Assemblée les citoyens de Varennes qui s'étaient le plus distingués lors de l'arrestation du roi (1); il demanda en même temps une gratification pour eux. Son fils, Justin, capitaine de grenadiers de la garde nationale, reçut 6,000 francs (2). George demanda encore un secours pour un soldat de l'armée de Nancy qui s'était distingué lors des troubles de cette ville.

Le député du Clermontois mourut à Varennes, le 25 février 1804.

9. J. N. GILLON, AVOCAT. *Né à Troyon-sur-Meuse,* Député des Bailliages de Verdun, de Clermont-en-Argone, 3 Evéchés, *à l'Assemblée nationale de 1789.*
ISABEY *del.* BELJAMBE *Sc.*

Profil à droite. Mêmes adresse et cachet, etc.

— Collection Le Vachez, LAMBERT *del.* ALLAIN *Sculp.*

(1) La voiture qui servit au roi est actuellement en Suède chez les descendants du malheureux comte de Fersen.

(2) *Cabinet historique,* Paris, 1858, p. 74.

« Une insurrection inquiétante » eut lieu à Varennes à cause de la distribution de ces gratifications. « La force armée » dut faire respecter l'ordre troublé par la garde nationale (*Procès-verbal de l'Assemblée du département de la Meuse,* Bar, 1791, 25).

Jean-Nicolas Gillon naquit le 9 mai 1750. Avocat à Verdun, il devint président du tribunal criminel de la Meuse. Il fut tué le 31 août 1792, pendant le siège de Verdun.

C. Bailliages de Toul, de Sarreguemines, de Sedan, d'Angers, de Calais et Ardres et de Villeneuve-de-Berg.

10. Mat^as comte d'ALENÇON, *Né à Bar-le-Duc le 24 Fév. 1727.* Député de la Noblesse de Toul *à l'Assemblée nationale de 1789.*

Labadye *del.* Courbe. — Sculp. sur la plinthe : *Gravé à l'eau forte par Paris.*

Profil à droite.

Blason entre deux lions : « d'azur à la fasce d'argent, accompagné en chef d'une levrette passant de même bouclée de gueules, » couronne.

Il était député suppléant et il remplaça le comte de Rennel. Le roi l'avait nommé président du district de Toul. Il avait été cadet gentilhomme du roi Stanislas. Son père était Jean-Baptiste, premier comte d'Alençon, et sa mère Catherine-Victoire de Rozières. On le qualifie de seigneur de Braux, de Naives-en-Blois et de Vroncourt.

Le vaste château de Braux était à plusieurs seigneurs ; le hameau, une dépendance de Naives, dépendait du Toulois et du Barrois.

11. M. DUMAIRE. *Maire de la ville de Sarguemines. Né à Aulnoy-les-Vertusey le 11 mars 1741.* Député du bailliage de Sarguemines *à l'Assemblée nationale de 1789.*

Labadye *del.* Courbe *Sc.* (193.)

Profil à droite.

S. Lieutaud indique deux dessins, mais pas de portrait gravé.

Jean-Baptiste Dumaire mourut à Sarreguemines le 3 mars 1800, inspecteur des forêts, place qu'il occupait avant la Révolution.

12. M. MANGIN, *né à Varennes-en-Clermont*ᵒⁱˢ *le 16 Janv*ᵉʳ *1744, Maire de la ville de Mouzon,* Député du Baill^e de Sedan *à l'Assemblée nationale de 1789.*

MOREAU *del.* DESLIENS, *sculp.* Sur la plinthe : *S.* LE BERT *aqua forti.*

Profil à droite.

Nicolas Mangin était député suppléant pour Sedan, Mohon, Mouzon et Carignan, province des Trois-Évêchés, généralité et parlement de Metz. Il mourut à Mouzon, le 30 novembre 1809. Il avait été membre du district de Sedan, et il remplaça le procureur du roi au bailliage d'Ourthe.

Un Mangin, chirurgien à Varennes, toucha 6,000 francs, le 21 septembre 1791, pour avoir utilement servi la chose publique.

13. CLAUDE JACQUEMARD, *curé de Brissarthe, né à Vaucouleurs en Champagne en 1739.* Député de la Sénéchaussée d'Angers *à l'Assemblée nationale de 1789.*

LABADYE *del. G.* MALBESTE *aqua forti.* COURBE *Sculpsit.*

Profil à droite. 174.

Il était professeur de mathématiques au collège de La Flèche. Il refusa le serment et quitta la France. Il mourut le 5 janvier 1796 au château de Schwannau, près d'Anspach, en Franconie (1).

Jacquemard était un orateur qui sut se faire écouter lorsqu'il prononça ses discours contre la constitution civile du clergé. Il était député suppléant.

14. M. LE VIC^TE DES ANDROUINS, *ch*^r *de Malthe. Né le 12 X*^bre *1740.* Député des Baill^ges de Calais et Ardres *à l'Assemblée nationale de 1789.*

Gravure avant la lettre. Profil à gauche. Croix de Malte à la boutonnière. Blason : « de gueules à trois fouines l'une sur l'autre d'or, » sur une croix de Malte entourée du Chapelet de l'Ordre.

(1) Brissarthe est arrondissement de Segré (Maine-et-Loire).

Ce vicomte des Androuins, dont le nom est bien connu dans le Nord, car c'est le nom du fondateur de la compagnie des Mines d'Anzin, descend en droite ligne, d'après feu Arthur Dinaux (1), de Varin des Androuins, gentilhomme du pays de Clermont-en-Argonne, qui vivait vers 1500.

Jean-Nicolas des Androuins, maréchal de camp du 9 mars 1788, seigneur du fief des Ecuyers à Dombasle, est inscrit en 1789 parmi les gentilshommes du Verdunois.

15. Cerice Fr^ois^ Melchior, c^te^ DE VOGUÉ *Mar^al^ de Camp ez Armées du Roi. Gouverneur de Montmédy. Né au Ch^au^ de Vogué en Vivarais en 1732.* Député de Villeneuve de Bergue *à l'Assemblée nationale de 1789.*

Labadye *del. Voyez J^or^ Sc^r^.* (T. 2. 186).

Profil à gauche. Même adresse.

Blasons entre deux lions, « de gueules au coq hardi becqué et membré de gueules, » couronne de comte.

M. de Vogué émigra en 1791.

II.

PORTRAITS NON GRAVÉS DE LA COLLECTION DEJABIN.

A. Députés du Bailliage de Bar.

1. Augustin Ulry, né le 20 juin 1740, à Vézelise (Meurthe-et-Moselle), demeurait à Bar, place de la Couronne. Il fut juge au tribunal, puis à la Cour d'appel de Nancy. Il mourut dans cette ville le 12 mars 1813.

Gros *del.*

2. Louis-René Viard, né à Pont-à-Mousson, le 14 janvier 1748. Après avoir rempli les premières charges municipales dans sa ville natale, il fut administrateur du département, puis successivement sous-préfet à Château-Salins, directeur

(1) *Les Hommes et les Choses du Nord de la France.* Valenciennes, 1829.

des contributions indirectes à Nancy en 1804. Il prit sa retraite en 1815 et il mourut à Pont-à-Mousson en 1833. Napoléon l'avait créé baron de l'Empire le 25 février 1813 (Georgel, *Armorial de la Lorraine*).

Un détail amusant sur sa carrière législative. Ses électeurs mussipontains l'avaient chargé de demander le transfert dans leur cité de l'ancienne Université dont, en 1768, on avait gratifié la capitale de la Lorraine, qui ne cessait de pousser le Gouvernement à la centralisation administrative. Il est plus que probable que le baron Viard ne divilgua jamais à Paris la mission que lui avaient donnée ses concitoyens.

Moreau *del.*

3. Roch-Hyacinthe, vicomte du Hautoy, maréchal de camp du 1er mars 1780, né le 22 avril 1731 à Gussainville (Meuse) dont la haute justice appartenait à sa famille (1).

Moreau *del.*

4. Charles-Henri de Bousmard, seigneur du fief de Chantraine, commune de Dompcevrin, né en 1747 à Saint-Mihiel. Il était attaché à la place de Verdun comme capitaine du génie. Il assista au siège et sa signature se voit sur le procès-verbal de capitulation (2). Après avoir émigré, il entra au service de

(1) Paul-Hyacinthe, vicomte du Hautoy, fils de Pierre-Paul-Maximilien, comte du Hautoy, seigneur de Gussainville, conseiller d'Etat du duc Léopold, grand sénéchal de Lorraine et Barrois, et de Madeleine-Bernarde de Saintignon, dame de Villers-les-Prudhomme, chanoinesse de Remiremont, fut d'abord chevalier de Malte, puis lieutenant au régiment du Roi en 1745, capitaine au même régiment en 1756, colonel de Royal-Lorraine-Infanterie en 1761, brigadier en 1770; en 1776, il commande le régiment de Ponthieu (depuis Austrasie), et en 1779, les grenadiers royaux. Lieutenant général le 13 avril 1814.

Il fit les campagnes de 1746 à 1748, en Flandre; de 1757 à 1760, en Allemagne; de 1761 à 1762, sur les côtes de Normandie et en 1788, il commandait une brigade d'infanterie en Corse. Par sa femme Elisabeth-Thérèse de Serre, il était oncle du célèbre ministre de Serre. De ce mariage, naquirent trois fils et une fille dont le mari, le baron des Aunois, fut préfet des Vosges sous le premier Empire. Le vicomte du Hautoy mourut à Pont-à-Mousson le 29 octobre 1814 (Renseignements fournis par M. du Hautoy, d'Amiens).

(2) V. le *fac-simile* dans la brochure de M. Ed. Dommartin : « Beaurepaire, *Histoire de la reddition de Verdun en* 1792. « Verdun, 1884. — Chantraine est une ferme qui fut incendiée en 1814 lors de l'invasion.

la Prusse où il eut le grade de major du génie. Il fit imprimer en 1804, « l'Essai général des fortifications pour l'attaque et la défense des places, » qu'il dédia au roi Frédéric-Guillaume. Chargé de la défense de Dantzig, il fut tué le 30 mai 1807, et la place, privée de son principal défenseur, se rendit le lendemain.

Étant à l'Assemblée nationale, il demanda une citation honorable pour les communes qui avaient acquitté leurs contributions.

PERRIN *del.*

B. **Député de Verdun et Clermont.**

5. Le député suppléant, Jean LOISON, siégea à l'Assemblée comme tous les autres suppléants dont on a les portraits; car ces élus du peuple n'auraient pas fait le voyage de Paris pour le seul plaisir de faire reproduire leurs traits comme les députés titulaires.

L'ancien prévôt royal de Marville, Loison naquit à Montaubé (?) le 21 novembre 1745.

S. Lieutaud n'indique pas le dessinateur.

C. **Député de Metz.**

6. Joseph-Nicolas JENOT, député suppléant du clergé de Metz, Sarrebourg, Thionville, Sarrelouis, etc., naquit à Briey en 1736. Il était au séminaire Saint-Simon, à Metz, de 1756 à 1762. Curé de Chesny.

LABADYE *del.*

Il suppléa le curé de Sainte-Croix de cette ville, Thiébaut, qui s'était retiré de l'Assemblée et qui ne figure plus dans l'*Almanach royal pour* 1790.

D. **Députés de Château-Thierry en Champagne et de Dourdan en Orléanais.**

7. Charles-François HARMAND, avocat à Château-Thierry, député du Tiers-État. Né à Souilly, le 9 janvier 1746, il devint

préfet de la Mayenne de 1800 à 1813 et fut titré baron d'Abancourt. Il mourut à Senlis, le 31 décembre 1821.

LABADYE *del.*

Son fils, le vicomte d'Abancourt, pair de France, a donné son portrait au Musée de Bar pour la galerie des Illustrations meusiennes (Toile, H^r $0^m,85$, L^r $0^m,70$).

8. François BÉCHANT, official de Dourdan, vicaire général de l'évêque de Chartres, né à Chaumont-la-Ville (Bourmont, Barrois non mouvant) le 17 février 1752, député suppléant du Clergé du bailliage de Dourdan. Il suppléa le curé de l'église Saint-Pierre de cette ville, nommé Millet, qui siégea à droite et dut se retirer. Il fut égorgé lors des massacres de septembre 1792.

L'abbé Béchant adopta les nouvelles idées; il mourut à Paris vers 1810, vérificateur de la loterie impériale.

LABADYE *del.*

III.

NOTES SUR LES DÉPUTÉS DONT LES PORTRAITS SONT INCONNUS.

A. Députés du Barrois.

1. MARQUIS, Jean-Joseph, né à Saint-Mihiel en 1749, fut membre de la Convention; il vota la détention du roi. Après avoir fait partie du Conseil des Anciens, il fut envoyé avec La Kanal et Shée pour organiser les nouveaux départements du Rhin. Nommé préfet de la Meurthe, on lui doit l'excellente statistique de ce département (in-f°). Il ne quitta ses fonctions qu'à cause de la faiblesse de sa vue. Il était très aimé et on trouva un jour à la porte de l'hôtel de son successeur, Honoré Riouffe, qui venait d'être fait baron de l'Empire : « Monsieur le baron Riouffe pourra devenir comte, il ne sera jamais *marquis.* » On vit encore Marquis siéger au Corps législatif.

Il mourut à Saint-Mihiel en 1821. Le conseiller Salmon a fait imprimer sa biographie.

Georgel croit que le préfet de la Meurthe fut fait chevalier d'Empire. Cela n'augmente pas son mérite. Le docteur Joseph Lemoine, de Nancy, lui dédia sa thèse sur la vaccine (Strasbourg, 13 août 1808).

2. La vie d'Adrien Duquesnoy « le cadet » fut remplie de péripéties, et il mourut d'une manière lugubre. Né en 1762 à Briey, il parla souvent à l'Assemblée; on le vit demander que le roi sanctionnât la Constitution civile du clergé; que le droit de guerre appartînt aux pouvoirs législatif et exécutif; que le maire Riolle de Pont-à-Mousson, détenu à Paris, fût mis en liberté. D'après Bégin (*Biographie de la Moselle*), il aurait fondé avec Regnauld de Saint-Jean d'Angély, l'*Ami des Patriotes*, dans lequel le pouvoir du roi était défendu au point de vue constitutionnel. Le même auteur assure que Simon, graveur en pierres fines, a exécuté son portrait. Maire de Nancy, il eut à protéger la ville contre les hordes marseillaises venues de Paris. Il fut emprisonné comme royaliste, puis relâché et nommé directeur des postes.

Maire d'un des arrondissements de Paris, il se livra à de grandes entreprises industrielles. La fortune lui souriait lorsque malheureusement le mariage de Lucien Bonaparte fut célébré dans sa mairie ; Napoléon, furieux, le prit en haine. Ses affaires périclitèrent et, de désespoir, il se précipita dans la Seine en 1808.

Il a écrit plusieurs ouvrages sur l'agriculture et sur l'économie politique.

3. Claude-Emile Bazoche, le jeune, eut une existence plus calme. Né à Saint-Mihiel, il fut de la Convention et dans le procès du roi, il vota comme Marquis avec lequel il demeurait, rue de Verneuil. On le compte parmi ceux qui préparèrent le IX thermidor, qui mit fin à la Terreur. En 1802, il quitta le Conseil des Cinq-Cents et mourut dans sa ville natale peu d'années après.

Les élections pour la Convention furent très accidentées dans la Meuse. Commencées à Gondrecourt le 2 septembre, le jour même de la reddition de Verdun, il n'y avait que MM. Moreau, Marquis et Tocquot (1) d'élus lorsqu'on annonça que les éclaireurs prussiens paraissaient devant Saint-Mihiel. Sur l'avis du maréchal de Lückner, les électeurs se transportèrent à Châlons-sur-Marne et le 7, les cinq autres députés, Pons de Verdun, Roussel, Bazoche, Humbert et Harmand étaient nommés. Sauf ce dernier et Pons, tous votèrent pour l'appel au peuple, lors du procès de Louis XVI.

B. **Députés du Verdunois.**

4. Albert-Louis, baron DE POUILLY, seigneur de Quincy, Chaufour, Luzy, Moulin, Villosne, etc., maréchal de camp du 1er janvier 1784, président du district du Clermontois, eut d'Antoinette-Philippine de Custine, la sœur du vainqueur de Mayence :

1° Emmanuel de Pouilly, né le 24 janvier 1777, qui suivit son père en émigration et fut titré comte de Mensdorf, par suite de son mariage, le 24 janvier 1804, avec Sophie de Saxe-Cobourg-Gotha, la sœur du duc régnant, du roi Léopold, de la duchesse de Kent, mère de la reine Victoria et de la grande-duchesse Constantin de Russie (2).

2° Anne-Marie-Caroline-Albertine de Pouilly reçue, en 1786, dame nièce au chapitre noble de Bouxières, près de Nancy. Son arbre généalogique sur parchemin avec les attestations *ad hoc* se trouve à la Bibliothèque de cette dernière ville. Elle suivit ses parents sur la terre étrangère.

Son frère, le comte de Mensdorf, devint chambellan, feld-maréchal autrichien et gouverneur de Mayence. Le fils, Alexandre, né en 1812, servit dans l'armée autrichienne et

(1) En 1794, Garnier (Antoine) figure en remplacement de Tocquot.
(2) Almanachs de Gotha.

devint général major, puis, en 1864, fut nommé ministre des affaires étrangères (1). Il a des enfants.

Le village de Pouilly, en 1789, était du diocèse de Reims. Une partie du château sert de maison de cure.

5.-6. Le lieutenant Deulneau et le procureur du roi, Dupré de Ballay, procureur syndic du district du Clermontois, figurent encore en 1790 à l'Assemblée nationale. On a vu qu'ils eurent trois suppléants.

Mon travail est terminé, il ne me reste plus qu'à donner la liste alphabétique des députés et des suppléants mentionnés dans ces notes.

Mais avant de la donner, il faut remarquer que, pour le Barrois et le Verdunois, les députés du Clergé sont tous pris parmi les « curés de campagne, » sauf le vicaire général Coster, de Verdun. A l'exception de l'avocat général Charvet, tous les élus de la Noblesse sont des militaires. Quant au Tiers-États, tous robins (7 juges, 5 avocats, un notaire, un lieutenant prévôt de la maréchaussée). Quant aux industriels, aux commerçants et aux cultivateurs, les électeurs les laissèrent complètement de côté; on ne les connaissait pas.....

Enfin, autre particularité, tous les députés, sauf les curés et le prévôt Maurice, de Sampigny, demeurent dans des villes.

Quant aux portraits, 23 députés (2) ont fait reproduire leurs traits; 15 ont été gravés (15 de la collection Dejabin, 2 de la collection Le Vachez, un de chez Basset et un de Chrétien). Il y a 8 portraits non gravés (5 Dejabin, 3 Le Vachez). Il reste à connaître les traits de 11 députés ou suppléants, et parmi eux, les conventionnels Bazoche et Marquis, le baron de Pouilly, etc.

Ces observations faites, voici la liste, il doit manquer quelques suppléants :

(1) On a les portraits des deux comtes de Mensdorf-Pouilly.

(2) 24 en comptant le portrait de Duquesnoy, par Simon.

Liste alphabétique des députés et des suppléants mentionnés.

Comte d'Alençon, suppléant,	Toul.	Gossin,		Bar.
Aubry,	Bar.	Harmand,		Château-Thierry.
Bazoche,	*id.*	Huot de Goncourt,		Bassigny.
Béchant, suppléant,	Dourdan.	Jacquemard, suppléant,		Angers.
De Bousmard,	Bar.	Jenot,	*id.*,	Metz.
De Charvet, suppléant,	*id.*	Loison,	*id.*,	Marville.
Collinet,	*id.*	De Malartic,	*id.*,	Bar.
Coster,	Verdun.	Mangin,	*id.*,	Sedan.
Des Androuins,	Calais.	Marquis,		Bar.
Deulneau,	Verdun.	Maurice,	suppléant,	*id.*
Du Châtelet,	Bar.	Michel,	*id.*,	*id.*
Du Hautoy.	*id.*	Pellegrin,		Bassigny.
Du Maire,	Sarreguemines.	Baron de Pouilly,		Clermont.
Dupré de Ballay,	Clermont.	Simon,		Bar.
Duquesnoy,	Bar.	Ulry,		*id.*
George, suppléant,	Clermont.	Viard,		*id.*
Gillon, *id.*,	Verdun.	Comte de Vogüé,		Villeneuve-de-Berg.

Le centenaire de 1789 approche. Tous ces hommes, malgré des opinions souvent contraires, prirent tous une part active au mouvement. On ne doit pas l'oublier. Ne devrait-on pas, en leur honneur, achever de graver la collection Dejabin? Quant au département de la Meuse, qui a fourni un si grand nombre de députés et de suppléants, la galerie des Illustrations meusiennes ne devrait-elle pas avoir les portraits de tous les députés meusiens?

APPENDICE.

Notre confrère, M. E. Bécourt, malgré ses persévérantes recherches, n'a pu publier que les cahiers des communautés de Trémont et de Neuville-sur-Orne. Ces cahiers des doléances campagnardes sont presque tous perdus. On est plus heureux pour ceux des bailliages, ils sont tous conservés et quelques-uns ont été imprimés (Bar, La Marche, Toul, etc.) (1). M. l'abbé Mathieu a donné quelques extraits des doléances et remontrances des bailliages du Barrois (Briey, Etain, La Marche, Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel et Villers-la-Montagne). Voici encore quelques extraits des remontrances et doléances des mêmes bailliages. Ils sont tirés de l'ouvrage de Grille :

Agriculture.

Les États supprimeront les parcours réciproques et révoqueront l'édit des clos; les intérêts des diverses communautés sur ces questions seront contradictoirement entendus, ainsi que sur la répartition des communes.

Les commissions des distillateurs d'eau-de-vie seront supprimées comme onéreuses aux citoyens et ne tournant pas au bénéfice de la chose publique. Qu'il soit avisé de supprimer les vexations des salpêtriers dans l'exercice de leurs fonctions.

Qu'il soit défendu de défricher les terres vagues et d'enclore les communaux (Pont-à-Mousson, *Noblesse*). — Arthur Young, au contraire, était grand partisan des clôtures et l'ennemi juré des landes et du libre parcours.

Armée.

On devra exiger des députés qu'ils demandent la conversion de la milice en prestation pécuniaire à la charge du Tiers-

(1) V. les *Documents inédits sur l'histoire des Vosges*. Epinal, 1869.

Ordre et l'admission de celui-ci dans les écoles militaires, alternativement avec la Noblesse et sur la présentation des États provinciaux (Pont-à-Mousson, *Noblesse*).

Le nombre des gouverneurs et commandants militaires sera réduit (1); que les provinces et les villes soient chargées de leur logement (Pont-à-Mousson, *Tiers*).

Il sera fait une répartition juste pour le tirage de la milice proportionnellement à la population. Le régime actuel est d'une partialité révoltante (Briey, *Noblesse*).

Charité publique.

Un cours d'accouchement sera établi dans la capitale de la province. Les matrones seront tenues de le suivre. Elles ne pourront exercer sans un certificat d'instruction.

Des mesures seront prises contre les incendies et pour soulager les incendiés, ainsi que ceux qui ont subi des pertes notables par des épizooties, épidémies et inondations (Pont-à-Mousson, *Tiers*).

Députés.

Les députés demanderont que les pouvoirs de chacun d'eux soient reconnus, afin que rien ne puisse altérer la certitude qu'ils doivent avoir de n'être entourés que de vrais et fidèles représentants de la Nation.

Obligation pour les députés de refuser toute place, pension, grâce ou faveur (Pont-à-Mousson, *Noblesse*).

Domaine de la Couronne.

Les députés élèveront les plus vives réclamations contre les envahissements scandaleux des grandes propriétés du domaine faites depuis peu d'années, notamment du comté de Sancerre. Cet échange sera vérifié (Bar, *Noblesse*).

L'assemblée des Nobles à Bar avait raison de protester contre les « envahisseurs du domaine de l'État; » l'Assemblée

(1) Le gouverneur de la Lorraine touchait annuellement 60,000 francs; les gouverneurs de Bar, de Pont-à-Mousson et de Saint-Mihiel (3e classe), chacun 8,000 francs.

nationale sut faire son devoir. L'échange du comté de Sancerre était un véritable scandale qui passionna toute la France. On avait donné pour ce comté plus de trois fois sa valeur, et le Barrois était touché spécialement, car dans les domaines donnés en échange, figuraient la forêt de Sommedieue, le marquisat d'Hattonchâtel avec la justice, la gruerie, les droits seigneuriaux et d'autres propriétés qui valaient plus que le susdit comté. Dès 1787, l'avocat Marquis protestait publiquement contre les menées du comte d'Espagnac, l'échangiste, et du ministre Calonne, qui avait part à l'affaire.

Il publiait :

1° Les observations de la ville de Saint-Mihiel en Lorraine sur l'échange du comté de Sancerre, en réponse à la requête de M. de Calonne. A Saint-Mihiel, 1787. — 2° Les pièces justificatives dudit Mémoire. Observations des fermiers généraux des domaines de Lorraine sur ces observations, in-8°.

Ce qui donnait lieu à la réponse suivante :

3° Mémoire pour le comte d'Espagnac contre des quidams, auteur, imprimeur, distributeurs et colporteurs d'un libelle anonyme, intitulé « Observations de la ville de Saint-Mihiel, » etc., 1788, in-4°.

Mémoire qui fut suivi de la

4° Délibération des trois Ordres de la ville de Saint-Mihiel sur les imputations injurieuses énoncées dans le Mémoire de M. d'Espagnac, 1788, in-12;

5° Développement relatif à l'échange du comté de Sancerre, in-8°.

Les députés des bailliages de Blois, de Saint-Mihiel et de Valenciennes avaient émis le même vœu que leurs collègues de Bar.

C'est fort de leur appui que Marquis se présenta à la tribune le 2 octobre 1789. Une enquête fut ordonnée et le 27 juillet 1791, Fricot, député de Mirecourt, membre du Comité du domaine déposait le « Rapport de ce Comité sur l'échange

du comté de Sancerre (Imp. nationale, in-8°). » Ses conclusions furent adoptées, et le 12 septembre suivant paraissait la loi cassant l'échange et rendant à l'État les domaines dont on avait voulu le spolier.

Le retour des États généraux sera fixé à un terme court et dans le cas de régence. Dans ce dernier cas, ils seront convoqués à la diligence du premier prince du sang dans un délai de six semaines au plus (Bar, *Noblesse*).

Impôts.

Sous aucun prétexte on ne pourra établir aucun papier monnaie (Briey, *Noblesse*).

Justice.

Qu'à l'avenir aucun office de notaire ne fasse déroger et qu'on n'en soit pourvu qu'après avoir exercé les fonctions d'avocat pendant dix ans (Pont-à-Mousson, *Noblesse*).

Le Tiers aura dans les tribunaux un nombre de juges égal à celui des autres Ordres réunis. Le président sera pris dans la Noblesse, le procureur général dans le Tiers.

Marine.

L'ordre de Malte sera engagé à ouvrir sur ses galères une école gratuite de navigation dans laquelle sera placé un certain nombre de servants d'armes du Tiers-État (Pont-à-Mousson, *Noblesse*).

L'état de la régie des hypothèques sera refondu sur un plan nouveau qui rendra les hypothèques plus assurées, empêchera les incertitudes qui résultent des formes actuellement adoptées en cette partie par les tabellions des seigneurs (Pont-à-Mousson, *Tiers*).

Noblesse.

La Noblesse demande un tribunal héraldique, où les preuves qu'elle est journellement obligée de faire puissent être vérifiées (Briey, *Noblesse*).

Religion.

La Noblesse sollicite la suppression de toutes les abbayes et des prieurés en commende; la réduction des revenus excessifs de plusieurs archevêchés et évêchés, et l'application de l'excédant au second ordre (Pont-à-Mousson, *Noblesse*).



EXCURSIONS ÉPIGRAPHIQUES.

MONT-DEVANT-SASSEY,

PAR M. LÉON GERMAIN,

Secrétaire annuel de l'Académie de Stanislas,
Bibliothécaire-Archiviste de la Société d'Archéologie lorraine,

L'Église de Mont.

Le département de la Meuse possède peu d'églises qui appartiennent, même pour une faible portion de leur construction, à l'époque romane; par son chœur et surtout par la crypte qu'il surmonte, l'église de Mont-devant-Sassey compte comme l'une des plus remarquables; quelques autres parties de l'édifice, notamment le curieux portail du XIIIe siècle, achèvent de lui donner un intérêt hors ligne.

Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait été classée, vers 1860, au nombre des monuments historiques, et que, par suite des détériorations dont elle avait eu à souffrir, la restauration en ait été commencée en 1878 ou 1879, sous la direction de M. Lenfant, architecte du Gouvernement. Malheureusement, comme il arrive trop souvent pour les localités des provinces frontières, principalement lorsqu'elles sont éloignées des grandes voies de communication (1), l'architecte désigné par

(1) La voie de Lérouville à Sedan, ouverte vers 1874, passe à proximité de Mont; les gares de Dun et de Saulmory en sont également rapprochées (environ 4 kilom.).

la Commission remet ses plans à des intermédiaires; ceux-ci, à leur tour, les abandonnent à des entrepreneurs du pays, qui cherchent avant tout leurs aises et avantages personnels (1).

L'église étant très délabrée, il y avait motif d'hésiter, dans bien des cas, sur les déterminations à prendre; il eût fallu que l'architecte directeur se tînt quelque temps sur les lieux, afin de surveiller les travaux de déblayement et de recherches, et qu'il mît l'esprit de suite nécessaire à l'exécution des ouvrages; au contraire, il venait rarement, ne faisait que passer, et, voyant les choses superficiellement, il changeait, dit-on, chaque fois de plan, dérangeant les ouvriers dans les opérations commencées pour passer à de toutes différentes et favorisant les abus par ce manque de méthode.

Il serait trop long de répéter tout ce que nous avons entendu au sujet des irrégularités qui ont été commises; on a notamment été très peu édifié de voir employer de magnifiques pierres, provenant des parties démolies, pour la réparation d'un pont, dans les environs.

M. l'abbé Chepy, curé de Mont, décédé il y a deux ans, était appréciateur intelligent de son église; l'ayant étudiée longuement dans tous ses détails, il put donner aux architectes des avis fort utiles; c'est, en bonne partie, grâce à ses démarches à Paris que les crédits ont été votés et plusieurs fois renouvelés. Il resta impuissant contre les maladresses et dilapidations qui s'accomplissaient sous ses yeux. Les ouvriers ont montré leur mécontentement des justes observations des habitants par des procédés vexatoires; ainsi, en abaissant le sol autour de l'église, a-t-on négligé de prendre toutes les précautions nécessaires pour ce qui concerne les sépultures que l'on a dû enlever, et ne s'est-on pas avisé de tailler les pierres sur l'une des tombes de l'église, celle du

(1) Toutes les critiques que renferme cette première partie de nos notes sont le résultat des informations qui nous ont été données à Mont. Nous ne connaissons ni les architectes, ni les entrepreneurs, mais nous avons pu fonder nos appréciations sur le jugement de plusieurs personnes intelligentes, impartiales, et tout à fait désintéressées.

curé Galopin, agissant avec tant d'incurie, que cette superbe dalle armoriée, épaisse de $0^{m},27$ a été brisée en deux morceaux.

M. Léon Palustre, alors directeur de la Société française d'Archéologie, et Mgr X. Barbier de Montault, étant venus en Lorraine il y a trois ans, un membre de la même Société, M. F. Farnier, fondeur de cloches à Robécourt (Vosges), originaire de Mont, les avait engagés à visiter l'église de cette localité, où il retourne de temps à autre; mais ces éminents archéologues n'ont pu passer par la ligne de Verdun à Sedan. Cela est bien regrettable; avec sa haute compétence en architecture, son indépendance et l'autorité que lui donnait ses fonctions, M. Palustre aurait pu dénoncer en haut lieu tout ce dont il y avait à se plaindre, et l'on devrait certainement à Mgr Barbier de Montault l'éclaircissement de nombreux problèmes que soulèvent l'iconographie et les détails de disposition de l'église.

La visite que, à la gracieuse invitation de MM. Farnier (1), nous avons faite à Mont le 5 octobre 1886, ne nous a pas permis d'étudier à fond l'architecture de l'édifice; mais nous avons pris des notes sur l'iconographie du portail et relevé les inscriptions. L'ancien architecte directeur, M. Lenfant, est mort l'an dernier; son successeur désigné serait, dit-on, M. Bœswilwalt, fils; on espère qu'il ordonnera de grandes réformes dans la conduite des travaux et dans les projets provisoirement adoptés, même qu'il fera modifier ceux qui ont été exécutés dans des conditions inacceptables. Ces notes lui prouveront qu'on attend beaucoup de lui et qu'il aura une tâche importante.

L'église de Mont est située tout à fait en dehors du village, sur le penchant d'une colline; la montée est assez raide; mais la vue dont on jouit de la terrasse en avant du portail, ornée de marronniers et d'un orme superbe, récompense am-

(1) MM. Farnier, frères, fondeurs à Robécourt (Vosges), et M. Farnier-Bulteaux, leur oncle, fondeur à Mont.

plement de la peine prise pour gravir cette hauteur. La position et l'importance de l'édifice semblent indiquer que, lors de sa fondation, il ne s'agissait pas d'une simple église paroissiale; on attribue cette fondation à Pépin de Landen, parfois considéré comme saint, et aux *Dames de Mont*, ses filles; était-ce des religieuses? les traditions sont extrêmement vagues (1), les historiens sont muets (2), et les documents font défaut; on dit seulement que la cure était à la collation de l'abbaye des chanoinesses d'Andenne, près de Huy (Belgique), et que le corps de sainte Begghe, fille de Pépin et patronne des Béguines, était conservé dans la crypte de Mont (3).

(1) Toutefois, une tradition, paraissant plus précise que beaucoup d'autres, rapporte qu'un couvent, dit *des Dames de Mont,* était établi en avant de l'église, dans les vignes actuelles, à l'est ou au midi. Ce couvent aurait pu être détruit pendant la guerre de Trente-Ans, par les Suédois qui, dit-on, ont assiégé et brûlé en partie l'église de Mont, vers 1630 (ou plutôt vers 1635).

(2) M. Jeantin (*Manuel de la Meuse,* t. II, p. 1336-1345 et 1391-1394), indique quelques faits touchant l'histoire de Mont, où il y a bon nombre d'erreurs. Rien de précis ne s'y trouve concernant l'église, sinon la mention des sièges de 1632 et 1634, dont nous parlerons plus loin. Cet auteur ne mentionne nullement l'existence d'un couvent à Mont.

Sur l'histoire de Mont, consulter F. Liénard, *Dict. topograph. de la Meuse,* et Dumont, *Ruines de la Meuse,* III, 321.

(3) M. le baron Misson, qui prépare un travail sur l'abbaye d'Andenne, a l'obligeance de nous écrire : « Les archives de l'ancien Chapitre d'Andenne constatent que, depuis l'origine (VIIe siècle) jusqu'à la suppression de cette institution, en 1793, le Chapitre a continuellement possédé des biens dans le Clermontois et qu'il avait la collation de l'église de Mont. — Les églises de Mont et d'Andenne étaient construites sur un même modèle, avec une crypte... L'église d'Andenne (démolie au siècle dernier) datait de l'an 1050... Les chanoinesses d'Andenne, chassées de nos contrées par les Normands, firent un séjour d'un demi-siècle dans leurs possessions des environs de Dun... Il est probable qu'elles firent construire à cette époque des habitations qui ont conservé, dans la suite, le nom de cloître. — Il paraît que quelques reliques de sainte Begge furent transportées à Mont; mais le corps n'y a jamais été... »

Depuis que nous avons écrit ce qui précède, l'ouvrage de M. le baron Misson a paru (*Le chapitre noble de saint Begge à Andenne,* Bruxelles, s. d., 1887); sur Mont-devant-Sassey, V. pages 18, 53, 65. Le chapitre portait : *Parti de Lorraine et de Namur* (*Ibid.,* p. 31). — Parmi des reliques rapportées de Rome et données à la cathédrale de Poitiers par le cardinal de Bernis, il s'en trouvait de sainte Begghe (V. Mgr X. Barbier de Montault, *Un don du cardinal de Bernis*, 1887).

M. A. Jacob, archiviste de la Meuse, a bien voulu nous signaler le Rapport fait par M. Oudet au Comité historique des arts et monuments, en 1838. Nous le reproduisons.

« Église de Mont-devant-Sassey, crypte remarquable, la seule que possèdent les six cents églises de la Meuse, depuis la destruction de la Magdelaine de Verdun; le milieu ou *cella* de cette chapelle souterraine, formé de six colonnes isolées, répétées autour de l'enceinte par douze colonnettes dont la tangente seule adhère aux piliers qui en circonscrivent le plan; les colonnes supportent douze voûtes d'arêtes et vingt-neuf arcs doubleaux, surhaussés, sur quoi reposent le sanctuaire et le chœur de l'église, au-dessus. La hauteur de ce monument d'une architecture gothique-lombard (époque de Charlemagne), est de six mètres. Saint-Médard, de Soissons, et l'église de Mont-Majeur, d'Arles, sont les seules que la France possède de la première race (1).

« Quant à l'église, le chœur est très beau, orné de figures, de colonnes, de pavés de marbre, de magnifiques boiseries sculptées (2); le reste est lourd; la tour de l'extérieur est gothique aussi, mais la flèche bien plus récente.

« D'après la tradition, Charlemagne serait le fondateur de seize églises dans le pays et la dernière serait celle de Cesse (Seize) (3). »

(1) Cette appréciation, datée de 1838, permet de constater les progrès immenses que l'archéologie monumentale a faits depuis cette époque : au temps de Charlemagne, on ne construisait guère en pierres dans les campagnes, surtout pour les voûtes; le chœur de Mont remonte sans doute au XIIe siècle, au XIe tout au plus.

(2) Elles ont été faites par un habitant du lieu, car on en trouve d'identiques dans le chœur de l'église de Dun, et M. Bonnabelle dit que celles-ci sont l'œuvre « d'un sieur Godet, menuisier à Mont-devant-Sassey » (*Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1874, p. 497).

(3) Nous avons déjà mentionné cette ridicule légende dans notre article sur Dun; inutile de s'arrêter à réfuter de telles inepties; elles ne sont trop souvent que le résultat d'une mauvaise plaisanterie : qui sait si, plus tard, on ne prendra pas de même au sérieux l'étymologie donnée, par un spirituel avocat, au nom de la *Chiers*, dans une petite pièce en vers où certain dérangement d'intestin du diable joue un rôle prépondérant.

Le nef avec les bas-côtés et la tour qui la précède sont gothiques ou de l'époque de transition, apparemment du XIIe siècle, mais avec des remaniements postérieurs; la partie supérieure du clocher est du XIVe; les pignons du transept ne remontent qu'au XVIe; chacun est éclairé par une grande fenêtre en plein-cintre; un curé les avait garnis de meneaux gothiques pour les harmoniser avec la nef, mais on les a rétablis dans l'état primitif (1).

Les combles sont vastes et la charpente admirable; il est probable que, dans les temps de guerre, les habitants ont souvent cherché là un refuge; l'église paraît, du reste, avoir été fortifiée : au nord-ouest, on remarque une rangée de meurtrières, situées au-dessus des fenêtres et donnant dans les combles qui surmontent la nef latérale. Sur l'un des côtés, près de la tour, deux pierres en encorbellement font supposer un ancien machicoulis. D'après la tradition, l'édifice aurait été assiégé et brûlé par les Suédois pendant la guerre de Trente-Ans (2); il a dû certainement subir un incendie, car nous avons vu, dans les combles, de nombreux moëllons calcinés par le feu; on ajoute même que les voûtes de la grande nef furent détruites, ce que semble attester un docu-

(1) Le Guide Joanne (*Vosges et Ardennes*, 1868, p. 609), mentionne ainsi cette église : « A 2 kil. de Sassey, on peut visiter, au village de *Mont-devant-Sassey* (580 hab.), une belle ÉGLISE romane (mon. hist.), dont la nef, de l'époque de transition, est précédée d'un clocher du XIVe siècle. Sous le chœur, un peu plus ancien que la nef, s'étend une crypte. Au sud de l'église, un riche portail du XIIIe siècle orné de statuettes dans les jambages et les voussures, est précédé d'un porche de la Renaissance. » Le porche n'est pas de la Renaissance, mais du XVIIIe siècle.

M. Anthyme Saint-Paul (*De la position des clochers*, p. 4), se trompe en rangeant le clocher de Mont parmi ceux de « la dernière époque du style ogival ». La raison de la position des clochers en avant de la nef, dans les églises paroissiales de la Lorraine, est que ces clochers appartenaient à la *communauté* des habitants, aux frais de laquelle ils étaient bâtis et entretenus. Voir notre article *Le titulaire de l'église de Cons-la-Grandville*, 1882, p. 15.

(2) M. Jeantin (*ibid.*, p. 1393, note 1) dit : « En 1632 et 1634, l'église de Mont fut assaillie par le parti espagnol, et soutint un assaut meurtrier dirigé contre les Français qui s'y étaient retranchés. Les murs conservent les traces des atteintes des projectiles de l'ennemi. » Le temps nous manque pour essayer de vérifier cette assertion, dont nous laissons toute la responsabilité à son auteur.

ment, relatif à une demande de secours pour rétablir ces voûtes, qui est, dit-on, entre les mains de l'architecte.

Les travaux de restauration du chœur ont mis au jour les bases de deux tours carrées dont on soupçonnait à peine l'existence passée et qui se trouvaient aux angles du chœur et du transept; on les a rétablies, c'est peut-être là ce qui a été fait de mieux : mais cela ne pressait guère; il eût fallu consolider ce qui subsistait de l'édifice avant de rétablir, plus ou moins arbitrairement, les parties démolies. Pour le chœur, non content de réparer les murailles et la corniche supérieure, on a imaginé de surélever les murs de plus d'un mètre et de percer cette partie d'œils-de-bœuf; un tel exhaussement nous paraît tout à fait illogique; l'aspect en est laid, puisque la corniche ancienne couronnait naturellement le chevet; enfin, on a dépensé là beaucoup d'argent qui aurait pu être infiniment mieux employé ailleurs.

Les personnes compétentes remarquent aussi que des matériaux superbes ont été inutilement choisis pour des murs d'intérieur, où des moëllons très ordinaires auraient suffi; par contre, en plusieurs endroits qui demandaient de la pierre de très bonne qualité, on en a pris de plus mauvaise. Depuis quelques années, le clocher s'est crevassé d'une façon inquiétante; il paraît réellement menacer ruine. On prétend que cela est dû, pour une bonne part, au dégagement du bas des murs, qui a été fait trop rapidement et dans de mauvaises conditions; c'est ce qui est arrivé à Reims où les fondations de l'une des tours de la cathédrale ayant été laissées exposées à l'air pendant le rigoureux hiver de 1879-80, il en est certainement résulté une aggravation dans la crevasse du splendide portail.

En tous cas, il est évident que les travaux ont été mal conduits et mal surveillés; ce qui exaspère en particulier les habitants, c'est de voir commencer un ouvrage utile d'un côté de l'église et le laisser inachevé pour passer à une autre extrémité; parfois, il ne reste plus que quelques pierres à placer : néanmoins, on gardera un trou non fermé, un escalier manquant d'une ou deux marches, une balustrade

incomplète, comme pour créer à plaisir des casse-cou et se moquer du public. Le nouveau pavage du chœur est une offense au bon goût (1).

Mais voici ce qui a été fait de plus déplorable, tant au point de la restauration artistique qu'à celui de l'économie. Autrefois l'escalier de la crypte partait du transept vers l'épître, près de la porte de l'une des tours qui flanquent le chœur : il descendait directement; un autel, dédié à saint Nicolas, en masquait l'ouverture. M. le curé Chepy proposait d'établir deux entrées, faisant face aux nefs latérales et se dirigeant droit sous les chapelles des petites absides, devant lesquelles une balustrade, peu élevée, aurait prévenu les accidents et contribué à la décoration générale.

On a commis la grande faute de supprimer entièrement l'ancien état des choses pour faire deux petits escaliers très étroits, qui commencent à l'angle antérieur des pignons du transept, tournent à angle droit pour longer le mur postérieur, puis font encore un pareil angle à la naissance du chœur, laissant une ouverture béante au-devant des deux chapelles qui accostent le sanctuaire! Rien n'est plus laid, plus incommode et plus dangereux que cette disposition : on a donné comme prétexte qu'il y aurait avantage, pour les processions, à passer par un côté et à revenir par l'autre; mais les escaliers sont beaucoup trop étroits pour qu'un cortège puisse en faire usage; impossible, avec ces affreux couloirs, de replacer des autels dans le transept; de la nef, on ne soupçonne la présence d'une crypte que par les deux solutions de continuité du pavé au devant des petites chapelles; enfin, ces grands trous laissés sans balustrades amèneront inévitablement des accidents : lorsqu'un enfant de chœur distrait ou une personne myope, s'y sera laissé choir et aura eu le crâne brisé contre les angles de ces escaliers, on songera peut-être

(1) Petit détail caractéristique : l'architecte a tenu à ce que les marches du chœur fussent taillées à arêtes très vives, ce qui a été un surcroît de dépense; pensait-il que ces arêtes pussent résister longtemps dans un passage aussi fréquenté? Aujourd'hui elles sont déjà usées par place, et l'effet en est plus disgracieux que si les angles avaient été arrondis.

à porter remède; dans les conditions présentes, il résulte une gêne dans les cérémonies et une nécessité de précautions constantes qui sont fort opposées à la sécurité dont on devrait jouir dans un lieu consacré à la prière et au recueillement. Ajoutons qu'il faut maintenant passer par le sanctuaire pour aller dans les chapelles latérales, ce qui est ridicule et contraire à la liturgie. Il nous semble impossible que M. Bœswilwald approuve ce détestable ouvrage et qu'il ne le fasse pas transformer, dût-on dépenser encore beaucoup pour réparer le mal qu'a ordonné ou toléré son prédécesseur.

Le mobilier de l'église compte des objets intéressants; plusieurs sont, pour le temps des restaurations, déposés au presbytère, entre autres, paraît-il, un rétable triptyque fort curieux; nous n'avons pas eu le loisir de demander à le voir; nous parlerons plus loin des statues des saints Pierre et Paul, et des monuments funéraires. — Deux anciennes statues représentant la Vierge assise tenant sur ses genoux l'enfant Jésus, sont placées, sur des consoles, contre les murs postérieurs du transept; l'une, du côté de l'épître, passe pour figurer sainte Anne avec la Vierge en bas-âge, parce que l'enfant tient un livre, qui est, suppose-t-on, celui où Marie apprenait à lire par les soins de sa mère; mais c'est une erreur, la Vierge se tiendrait debout, tournée vers sa mère, et le livre serait présenté ouvert par cette dernière, tandis que, dans notre statue, l'enfant Jésus est assis de face : il lève la main droite, pour bénir ou tenir un sceptre, et, de la gauche, il montre, fermé, le livre de la sainte Doctrine. — Beaucoup d'autres statues détériorées et débris divers sont relégués momentanément dans une sacristie; quelques-unes méritent d'être réparées et replacées honorablement dans l'église; même dégradées, elles seront toujours préférables aux statues industrielles de nos marchands d'ornements; et, en disant cela, nous parlons non seulement au point de vue de l'art, mais encore à celui de la piété intelligente, mieux inspirée en présence d'une image antique et longtemps vénérée, que devant

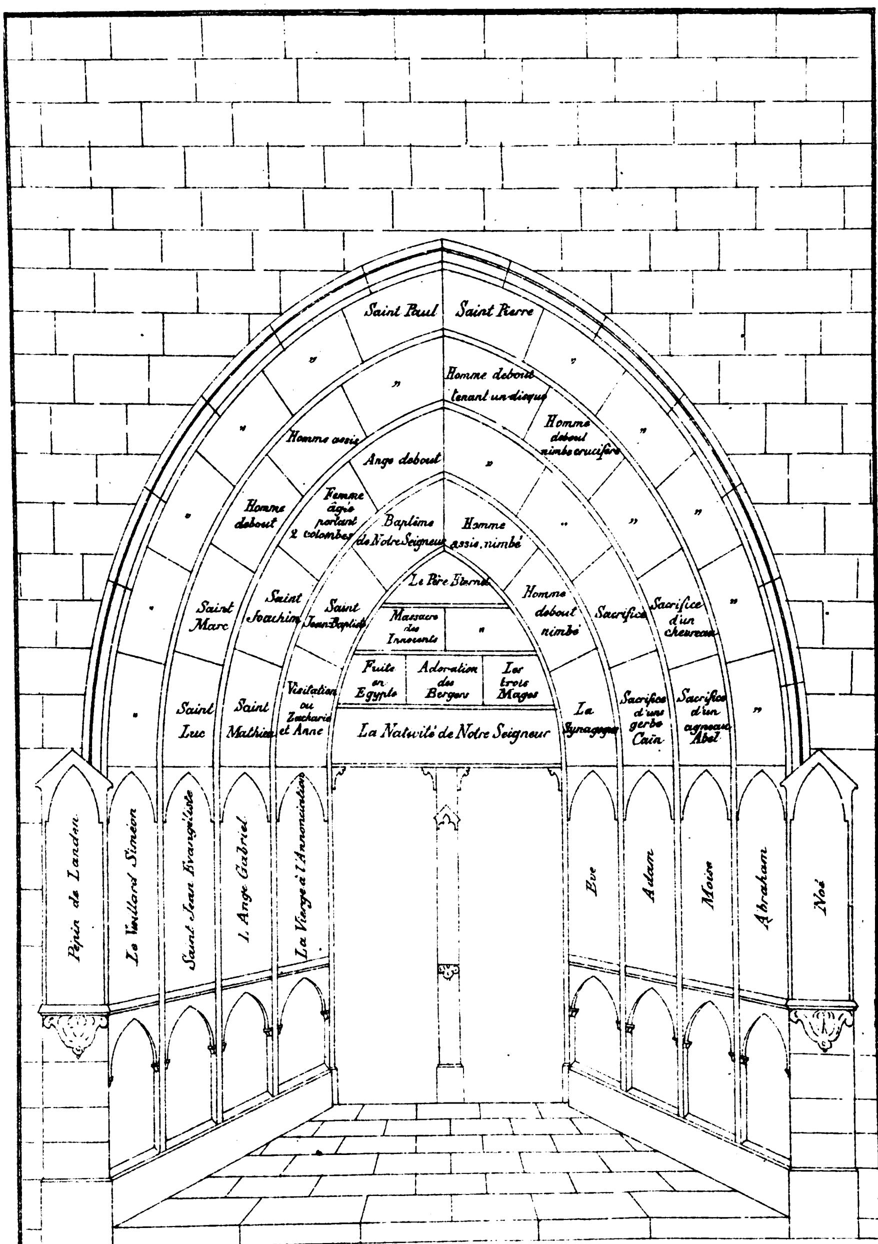
une œuvre moderne, souvent défectueuse sous le rapport des règles de l'iconographie chrétienne.

Contre le mur du transept du côté de l'épître, on a mis récemment à découvert des fragments de peintures, qui paraissent dater du XVI[e] siècle; nous y avons reconnu le Martyre de saint Quentin (1) : le saint, dépouillé de ses vêtements, est suspendu par les mains à une poutre horizontale; deux bourreaux, armés de lourds marteaux, lui enfoncent de gros clous dans les épaules; une arcature entoure cette scène; sous des arcades voisines, plus étroites, sont d'autres saints, de profil; des inscriptions, en caractères minuscules gothiques, expliquaient les sujets; nous n'avons bien pu déterminer le procédé de ces peintures, qui, à cause surtout de leur rareté, devraient être conservées.

Dans le paragraphe suivant, nous étudierons l'iconographie du portail latéral, du côté de l'épître, parce qu'elle offre un très grand intérêt. Le siècle dernier a élevé devant ce portail un porche considérable, qui le masque entièrement. Il avait quelque raison d'être à une époque où les paysans s'assemblaient fréquemment dans le cimetière, pour délibérer sur les affaires communales; un grand nombre pouvaient s'y mettre à l'abri de la pluie; peut-être y laissaient-ils leurs sabots avant d'entrer dans l'église : aujourd'hui ce porche n'a plus la même utilité et les habitants, ayant une grande vénération pour leur portail, désireraient voir disparaître ce hors-d'œuvre moderne; les superbes pierres de taille avec lesquelles il a été construit serviraient avantageusement pour les réparations à faire à l'église; ce serait une carrière toute trouvée, supprimant en entier les frais d'acquisition et de transport et une partie de ceux de main-d'œuvre.

En terminant ces considérations générales, nous devons faire remarquer que les habitants de Mont aiment singulièrement leur

(1) Saint Quentin est honoré dans plusieurs églises de la Meuse, notamment à Foameix, près d'Etain, à Baulny, à Contrisson, à Dusey, à Givrauval et à Ornel,



Plus à l'avant
CHARLEMAGNE

TRACÉ POUR AIDER A LA DESCRIPTION ICONOGRAPHIQUE
DU PORTAIL DE L'ÉGLISE DE MONT-DEVANT-SASSEY

Plus à l'avant
DAGOBERT

IMP. H. CHRISTOPHE, NANCY

église ; beaucoup d'entre eux s'y rendraient peut-être moins souvent si elle était placée dans le centre du village; mais son caractère poétique et, en quelque sorte, mystérieux, son altitude, son isolement, ses légendes et particularités attachantes, sa crypte antique et vénérée, tout cela ne laisse pas que d'exercer sur l'esprit des gens de la contrée, un incontestable prestige.

Les hommes de Mont sont pour la plupart cordonniers ambulants; ils partent au printemps et se répandent dans tout le nord de la France; quand vient l'hiver, ils rentrent dans leurs foyers; la première chose qu'ils aperçoivent en approchant du village, c'est cette église, dominant les habitations et détachant majestueusement son profil sur la colline verte, couronnée par les bois : c'est là, pour eux, le symbole du pays, de la famille, des saines traditions d'ordre, de paix, d'honneur, enfin de ces aspirations idéales qui fortifient dans les luttes de l'existence et relèvent la dignité humaine.

L'iconographie du portail.

Le grand portail latéral, voûté en tiers-point et datant, pensons-nous, du XIII[e] siècle, offre, de chaque côté, au-dessus d'un stylobate orné d'arcatures gothiques, quatre niches abritant des statues de grande dimension (1); quatre autres de même taille sont placées plus à l'avant; les voussures, aussi au nombre de quatre, étaient garnies de statuettes, dont bon nombre ont disparu par suite des intempéries ou de la mauvaise qualité de quelques pierres et peut-être des incendies. La porte, divisée par un trumeau, privé de sa statue, est surmontée d'un tympan orné de figures en haut-relief. Seul, à notre connaissance, M. Jeantin (2) a parlé de ce remarquable portail; il s'est étrangement mépris sur la plupart des personnages qu'il a tenté de déterminer, et, malgré le respect que les habitants professent pour cette belle page iconographique, ils ne nomment, par

(1) Ces huit statues des niches ont des nimbes ronds.

(2) V. Jeantin, *Manuel de la Meuse*, t. II, 1862, p. 1336 et suiv. (V. aussi p. 1391-1394), et *Chroniques de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. I, 1851, p. 310 et suiv.

tradition, qu'un très petit nombre de statues. Disons, une fois pour toutes, que le syle en est trop lourd pour dénoter un sculpteur de grand talent; cependant on y trouve ce cachet individuel et original qui donne tant d'intérêt aux œuvres du moyen-âge, indépendamment de la valeur de l'artisan.

Le tout a dû être peint primitivement; mais les couleurs que l'on voit actuellement sur les statues et les scènes du tympan ne paraissent pas assez anciennes ou sont trop dégradées pour mériter d'être signalées.

Les grandes statues sont, comme il a été dit, au nombre de douze; on voit maintenant les deux premières en face du portail, contre les parois antérieures du porche. L'une, à droite, représente un homme barbu, sans attribut, mais revêtu d'un ample manteau; ce serait le roi Dagobert (1); l'autre, figure un homme, également barbu, ayant sur la tête une couronne formant torsade, et tenant des deux mains, à hauteur de la ceinture, et appuyé sur la poitrine, un grand livre ouvert; on le prend pour Charlemagne. Les souvenirs de cet empereur et de sa famille sont, comme on a déjà pu s'en rendre compte, très vivaces dans le pays; le nom de Dagobert est également fort connu, peut-être en partie à cause de l'assassinat de Dagobert II, près de Stenay; on considère ce dernier comme un saint; la forêt où il reçut la mort a gardé son nom; le prieuré de Stenay lui était dédié, et la ville de Longwy l'a choisi pour patron.

Les deux statues suivantes commencent l'alignement de celles qui sont placées dans les entrecolonnements : la première, à gauche, figurerait Pépin de Landen, fondateur de l'édifice; il lève sa main droite à hauteur de la poitrine et tient de l'autre, une église, qui paraît être celle de Mont, sans le clocher; de la porte de la façade, jaillit une source qui va tomber sur la tête d'un homme grimaçant, formant l'encorbellement de la statue. La seconde, à droite, dans laquelle M. Jeantin a cru reconnaître Aaron, représente certainement Noé, car la con-

(1) Peut-être tenait-il une palme, qui désignerait, non Dagobert I, comme on le croit, mais Dagobert II.

sole qui la supporte est ornée d'un bateau couvert, dont l'ouverture centrale livre passage au buste d'un homme qui étend la main vers une colombe, lui apportant le rameau d'olivier; c'est le symbole de l'arche; le nimbe de Noé est en forme de losange.

Examinons maintenant les quatre statues qui suivent, c'est-à-dire celles des niches du côté droit en entrant; elles ne laissent prises à aucun doute; c'est d'abord Abraham : il maintient devant lui, de la main gauche, son fils Isaac, debout, pieds et poings liés; le bûcher, formé d'un amas de fagots cubique, se voit en avant; en même temps qu'il va frapper de la main droite, Abraham lève, de ce côté, ses regards et aperçoit l'ange, se détachant des colonnettes voisines, qui vole pour lui saisir le bras et lui annoncer que la volonté de Dieu est satisfaite. Vient ensuite Moïse tenant les tables de la Loi et reconnaissable aux deux flammes qui illuminent ses tempes. Après cela, apparaissent Adam et Ève; ils sont plus vêtus que d'habitude; car, il y a quelque trente ans, un curé, trop scrupuleux, a cru devoir leur mettre de véritables jupons, en mortier ou terre glaise.

De l'autre côté, se présentent d'abord deux personnages difficiles à déterminer; leur main droite appuyée sur la poitrine devait tenir des objets qui n'existent plus; de la gauche, ils déroulent de longs phylactères qui n'offrent aucun vestige d'inscription; le premier personnage est âgé et porte une longue barbe; suivant M. Jeantin, ce serait Melchisédech, et, suivant M. le curé Chepy, un prophète. Croyant que, comme tous ses voisins, il doit appartenir au Nouveau Testament, nous sommes tenté d'y voir Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, ou plutôt encore le vieillard Siméon, tous deux ayant pu avoir, gravé sur les phylactères qu'ils développent, le commencement des cantiques connus sous leurs noms (1). Le second personnage, d'aspect assez juvénile, est imberbe; M. Jeantin le prenait pour Tobie (!!), et M. le curé Chepy,

(1) Cantique de Zacharie : Luc, I, 68-69; il se chante aux laudes de Noël et à celles des Jeudi-saint et Vendredi-saint. Cantique de Siméon : Luc, II, 29-32; il se chante à complies.

pour l'évangéliste saint Jean ; cette dernière opinion nous paraît admissible, bien que nous ne connaissions pas exactement toutes les raisons sur lesquelles son auteur la fondait. Les statues suivantes sont incontestablement l'archange Gabriel et la Vierge de l'Annonciation ; les attributs ne permettent pas la moindre hésitation : cependant M. Jeantin a fait fausse route au point de s'imaginer que la Vierge était Sarah, et, n'observant pas que l'envoyé de Dieu la regarde, il le considérait comme étant l'archange Raphaël, compagnon de Tobie.

Le tympan se divise en trois zones étagées. Celle du bas représente la Naissance du Sauveur ; à gauche, Marie est couchée dans un lit de bois, qui occupe presque la moitié de la longueur du tableau ; un rideau le cache en grande partie, à l'exception du chevet, où l'on voit la Vierge-mère, l'avant-bras droit posé sur le coude, soutenant de la main sa tête apesantie, revêtue d'un voile. De l'autre côté, on distingue l'enfant Jésus dans sa crèche, réchauffé par le bœuf et l'âne ; plus loin, saint Joseph est agenouillé.

Le second compartiment offre trois scènes bien divisées : au centre, l'Adoration des bergers (trois personnages adultes) ; à droite, les trois rois mages couronnés, un bâton à la main, la panetière au côté ; à gauche, la Fuite en Égypte, où figurent deux hommes.

Dans le compartiment supérieur, il n'est resté de reconnaissable que la partie gauche, qui nous montre le Massacre des Innocents (1).

Enfin, tout au haut du tympan, apparaît le Père éternel, assis sur son trône.

Passons aux voussures. La première comptait douze statuettes, figurant des personnages assis, ayant des livres dans la main droite et revêtus de manteaux ; c'était les apôtres ; le seul qui soit resté complet, tout en haut, à droite, tient une clef dans la main gauche, ce qui caractérise saint Pierre ; le pendant (saint Paul) a perdu la partie supérieure du corps ; tous les autres sont méconnaissables.

(1) M. Jeantin l'a pris pour le Jugement de Salomon.

La seconde voussure offrait dix statuettes, dont voici la liste, en partant du bas à gauche, et en descendant de l'autre côté : 1° Évangéliste assis, écrivant; pour attribut, un animal, en haut, à sa gauche ; M. le curé pensait que ce pouvait être saint Luc. — 2° Même représentation ; saint Marc, suivant M. le curé. — 3° Personnage debout, détérioré, tenant un livre; vêtement à larges manches et coiffure monastique. — 4° Personnage assis, détérioré. — 5° Personnage entièrement disparu. — 6° (en redescendant). Homme debout, tenant un disque (1). — 7° Homme debout, pieds nus, bras brisés, nimbe crucifère. — 8° Personnage disparu. — 9° Melchisédech (?), mitré, sacrifiant un chevreau sur un socle. — 10° Abel (?), sacrifiant un agneau, au-dessus d'une sorte de grand ciboire, posé sur un bloc cubique (2).

A la troisième voussure, montrant huit statuettes, on trouve, en suivant le même ordre : 1° Évangéliste assis, écrivant; saint Mathieu (?). — 2° Homme debout; saint Joachim, d'après M. le curé. — 3° Femme âgée, portant deux colombes ; la prophétesse Anne (?) — 4° Ange brisé, debout. — 5° (en redescendant) et 6° Statuettes brisées. — 7° Personnage debout, posant une charge de bois sur un socle. — 8° Personnage mettant une grosse gerbe de blé sur un foyer (Caïn ?). Les deux dernières scènes, jointes à leurs voisines, figureraient, suivant M. le curé, les « *quatre sacrifices* » de l'ancienne Loi.

Enfin, la dernière voussure abritait six personnages isolés ou groupes de personnages, savoir, toujours dans le même ordre : 1° Deux personnes âgées, enveloppées d'amples vêtements, se tenant embrassées : la Visitation, ou bien les parents de saint Jean-Baptiste, c'est-à-dire Zacharie et Anne. — 2° Saint Jean-Baptiste, debout, nimbé. — 3° Le Baptême de Jésus-Christ par le Précurseur. — 4° (en redescendant) Personnage debout, en état d'ivresse ; sur sa tête, une couronne inclinée, prête à tomber ; on le prenait pour Noé, mais c'est

(1) Une assiette, croirait-on.

(2) Dans cette seconde voussure, M. Jeantin voyait « les Évangélistes et les *Docteurs de l'Église* ».

certainement la Synagogue. — 5° Personnage debout, nimbé. — 6° Personnage assis, nimbé (1).

Comme nous l'avons dit, la statue du trumeau, qui devait représenter la Vierge, puisque l'église lui est dédiée, n'existe plus; il ne reste que le dais qui la surmontait.

Toute cette collection iconographique est trop incomplète, et nous craignons trop de nous tromper, pour que nous puissions fixer, d'une manière précise, le plan choisi par les décorateurs. Il semble toutefois, abstraction faite de la première voussure, qui représentait les douze apôtres, que la partie droite du portail est consacrée à des personnages de l'Ancien Testament, la gauche aux saints du Nouveau, et le tympan à l'enfance du Christ. D'un côté, en effet, nous voyons incontestablement Adam et Ève, Noé, Abraham, Moïse, la Synagogue, et, suivant M. le curé, les sacrifices d'Abel, de Caïn, de Melchisédech, etc. De l'autre, l'Annonciation, l'histoire du Précurseur, et, suivant le même prêtre, les quatre Évangélistes, dont l'un serait au nombre des grandes statues et les autres placés dans les voussures, en face des Sacrifices. Le tympan, enfin, nous raconte la naissance du Fils de Dieu, son adoration par les bergers et les rois mages, le massacre des Innocents et la fuite en Égypte.

L'idée générale du plan ne se dégage-t-elle pas suffisamment de ces remarques? N'est-elle point de nous faire considérer Marie comme le lien des deux Testaments et la mère du Christ? Nous ne craignons nullement d'affirmer que cet ensemble convient au vocable de l'église; développons notre pensée sur ce point, en recherchant le symbolisme d'après les idées du moyen-âge.

La statue principale, au trumeau de la porte, représentait le titulaire, c'est-à-dire la Vierge-Mère, qui voyait au-dessus d'elle, parce qu'il s'agit de Dieu, se développer plusieurs scènes de l'enfance de son Fils, dominées par l'image de l'É-

(1) Suivant M. Jeantin, figuraient dans les deux dernières voussures, « les *Patriarches*, les *Prophètes*, les *Pontifes* et les *Rois* » *!!!* (V. *Chroniques*, I, 312).

ternel ; et, le long de l'archivolte extérieure, les douze Apôtres rendaient témoignage de la divinité de Jésus-Christ, dont ils ont propagé la Doctrine sur la surface de tout le monde connu. Mais, de plus, Marie, promise au genre humain dès l'accomplissement de la faute originelle (1), est le lien qui unit les deux Testaments; c'est pourquoi, à sa gauche (le côté secondaire, se rapportant au passé), sont rangés les personnages qui rappellent la Loi mosaïque, et, à sa droite, ceux de l'Évangile. Ce côté, à la place la plus honorable, ou la plus rapprochée de l'église, nous montre encore l'image de la Vierge, dans la scène de l'Annonciation ; de l'autre, pour lui faire pendant, Ève a pris, contrairement à l'habitude, la droite d'Adam : c'est afin de bien faire ressortir le parallèle de ces deux femmes, dont l'une fut l'auteur de la déchéance, et l'autre, le principal instrument de la régénération; aussi, parmi les ingénieux jeux d'esprit auxquels le moyen-âge prenait plaisir, on remarque notamment ceux qu'il fit sur le premier mot de la Salutation angélique : séparé en deux, A VE (2) est une invocation contre tous les malheurs; mais surtout, écrit en sens inverse, AVE forme le nom de la mère naturelle de tous les hommes, EVA; tandis que Marie, seconde Ève, est devenue leur mère spirituelle (3).

(1) Genèse, III, 15. Les Septante et F. Lenormant traduisent ce verset autrement que la Vulgate; il ne s'agit pas de faire ici de l'exégèse biblique et de l'herméneutique, mais d'interpréter les livres saints dans l'esprit du moyen-âge.

(2) « *Væ* est, en effet, dans l'Apocalypse (VIII, 13), le cri de l'alarme. Le moyen-âge l'écrivait sans diphtongue, *ve*, ce qui rendait l'analogie plus frappante. » (Mgr X. Barbier de Montault, L'*Ave Maria*, p. 19.)

(3) Entre autres pièces religieuses qui jouent de la sorte sur le mot *Ave*, lu à rebours, la liturgie a conservé l'hymne *Ave, Maris stella*, composée probablement par saint Fortunat, évêque de Poitiers (vie siècle). Dans la seconde strophe, il est dit à Marie : « Vous qui, en recevant cet *Ave* de la bouche de l'ange, avez changé le nom d'Eve, établissez-nous dans la paix. »

« *Sumens illud Ave*
Gabrielis ore,
Funda nos in pace,
Mutans Evæ nomen. »

V. *ibidem*, p. 19 et suiv.; Cf., du même, *Traité pratique*, II, 229-230).
Par suite du même parallèle, N.-D. de Benoîte-Vaux, objet d'un célèbre

Au risque de nous égarer, ne devons-nous pousser plus loin encore cette relation des personnages dont les statues se font face, de chaque côté du portail? Ici nous hésitons; mais si des erreurs nous échappent, elles seront relevées par de plus compétents, et la science y gagnera.

Les deux premières statues représentent le fondateur de l'église de Mont, et Noé; cela n'est-il pas logique? L'arche était, dans l'Ancien Testament, la figure de l'Église, et, après le déluge, Noé éleva un autel au Seigneur (1).

Viennent ensuite Abraham, et, croyons-nous, Siméon. Celui-ci assista, dans le Temple, à la Présentation de l'enfant Jésus, venant s'offrir en holocauste à son Père et commencer sa mission; alors que le cœur de sa mère fut percé du premier des sept glaives de douleur, aux paroles prophétiques du saint vieillard. Abraham aussi sacrifia son fils Isaac, et se montra prêt à l'immoler, pour obéir à l'ordre de Dieu.

Après, voici Moïse et, pense-t-on, saint Jean. Un rapprochement est facile à établir : Moïse, ayant reçu au Sinaï les tables de la Loi, proclama Jéhovah pour le vrai Dieu, seul éternel, adorable et maître de l'univers; Jean, — le disciple préféré de Jésus, le fils adoptif de Marie, après le sacrifice du Calvaire, — affirma, plus que les autres évangélistes, la divi-

pèlerinage dans le diocèse de Verdun, est représentée tenant une pomme dans la main droite. D'après l'ancienne estampe reproduite très grossièrement dans l'*Hist. des monastères de l'Etanche et de Benoîte-Vau*, par M. Dumont (p. 98), le socle de la statue miraculeuse portait ce distique, jouant sur le mot *malum*, qui désigne à la fois le *mal* et la *pomme :*

Lœva gerit natum.
Gestat tua dextera malum.
Mali per natum.
Tollitur omne malum.

Ce n'est pas seulement à Benoîte-Vaux que la Vierge tient une pomme (V. *Revue de l'art chrét.*, 1887, p. 118); la même image figure au centre d'une plaque de foyer du Musée historique lorrain, qui paraît remonter au XVIe siècle, et dont la provenance exacte nous est inconnue.

Sur le parallèle de Marie et d'Eve, v. aussi la curieuse inscription de l'ancien couvent des Capucins, à Nancy, reproduite dans le *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1880, p. 71.

(1) Genèse, VIII, 20.

nité du Christ, fils de Dieu et Verbe, en qui sont la vie et la lumière (1).

Enfin, nous arrivons à Adam et à l'archange Gabriel ; leur position était obligée par celle d'Ève et de Marie, qu'ils accompagnent; mais on peut, en outre, faire entre eux cette comparaison : le premier homme, en se rendant coupable du péché originel, attira sur sa descendance la malédiction de Dieu ; au contraire, Gabriel fut le messager céleste qui vint annoncer au monde l'heure de la miséricorde et de la Rédemption.

Le porche n'est pas assez allongé pour qu'on ait encore pu photographier ce précieux portail ; il serait fort à désirer qu'on en publiât une vue meilleure que la lithographie donnée, en 1851, par M. Jeantin ; en attendant, le tracé que nous joignons à cet article permettra de mieux saisir la disposition des personnages et aidera, nous l'espérons, à en déterminer de nouveaux.

Nous avons, dans la mesure de nos moyens, essayé de faire connaître un ensemble iconographique qui nous paraît être non moins intéressant que rare, et qui diffère totalement du portail latéral d'Avioth, du XVe siècle, également consacré à la Vierge et situé dans le même arrondissement. Quant aux grands portails occidentaux, c'est presque toujours le Jugement dernier que le moyen-âge aimait à y représenter.

Les statues des saints Pierre et Paul.

Aux extrémités de l'escalier du chœur sont posées les deux curieuses statues offertes par le curé Henri Martel, en 1432, et auxquelles nous avons déjà fait allusion (2). Hautes d'environ 1 m. 50, sans compter le socle (0 m. 30 environ), elles représentent saint Pierre et saint Paul, avec, agenouillé à droite du premier, en plus petite dimension, le prêtre donateur. Saint Pierre, dont la tête, aux traits assez rustiques, est un

(1) Joan., I, 1, 4, 14, etc.
(2) Elles ont été repeintes récemment par M. Zanetti, de Verdun.

peu trop large et trop forte, porte la barbe entière, très épaisse et bouclée, mais coupée court; ses cheveux sont également épais et bouclés; seulement, la tonsure traditionnelle est fort grande. La tête de saint Paul est plus mince et allongée; les tempes sont plus saillantes, et les yeux expressifs; le sommet du crâne est chauve; des cheveux lisses garnissent les côtés et la nuque; les lèvres et le bas du visage sont ornés d'une assez longue barbe. Au-dessus d'une tunique, ne laissant dépasser que le bout des pieds, qui sont chaussés, les deux apôtres portent une longue toge fort ample, relevée sur l'épaule droite et formant de larges plis, élégamment drapés.

Pour attributs, ils tiennent de la main droite : le premier, une grande clef levée, à l'anneau de laquelle, — détail très original et inattendu, — est attaché un trousseau de petites clefs; le second, un glaive, dont la pointe pose à terre. De l'autre main, chacun tient un livre, petit mais volumineux, se fermant à l'aide de deux courroies à boucles et laissant voir, sur le plat de sa couverture, le monogramme du donateur; ce monogramme est formé des lettres, en gothique capitale, M et H, qui sont accolées et dont le premier jambage de la dernière se termine en haut par un marteau, semblable à ceux dont on se sert encore aujourd'hui : c'est l'emblème *parlant* (comme on dit en blason), du curé MARTEL, puisqu'autrefois le nom de l'instrument en question s'écrivait ainsi.

Le portrait de ce vénérable prêtre n'est pas la moins intéressante des statues; sa tête est large; mais le développement du front annonce l'intelligence; la profondeur du regard, la finesse; la légère proéminence des lèvres, la bonté. Le visage est imberbe; à cause d'une calvitie naturelle ou d'une très grande tonsure, la partie supérieure de la tête est dégarnie de cheveux; mais ceux qui descendent sur les côtés sont épais et assez longs. A genoux, les mains jointes, le curé a, pour seul vêtement apparent, une grande soutane, à collet droit, fermant à deux boutons, et à très larges manches relevées. De plus, il porte sur l'avant-bras gauche une ample aumusse, terminée par de longues franges.

Les socles des deux statues offrent de précieuses inscrip-

tions en vers, gravées en gothique minuscule, sauf les initiales, qui sont majuscules. En voici le texte.

Statue de saint Paul :

Mil quatre cens et trent deux
henry martel qui de ceans
en forte guerre et temps doubteu[x]
cure fut enuiron vin ans
taillier et paindre no[9] fist to[9] deux
pries pour luy petis et grans (1)

Statue de saint Pierre :

Henry martel · de mons cure jadis :
dona · ceans · pour · lamour dieu aquerre : (2)
ces ymages · de sait pol et saint pierre :
priez a dieu · quil li doint paradis : (3)

Au côté de droite de ces deux inscriptions, figurent deux monogrammes différents du curé Martel. Pour la statue de saint Pierre, c'est un M majuscule gothique, dont le jambage du milieu se termine, en haut, par un marteau; mais la partie droite, peut en même temps, figurer l'*h* gothique, initiale de *Henry*. Au socle de saint Paul, c'est uniquement un *h* gothique, dont le premier jambage finit aussi par un marteau; de

(1) Sont liées les lettres : *do* de *doubteux; de* de *deux; pe* de *petis*.

(2) *Pour l'amour de Dieu acquérir*. De même, au lieu d'*enquérir*, le moyen-âge disait *enquerre*, mot que le langage héraldique a conservé. La suppression de la conjonction *de* est un souvenir de la déclinaison romane, comme *Hôtel-Dieu* et *Fête-Dieu*, dont on fait encore usage aujourd'hui.

(3) Sont liées les lettres *do* de *dona*. M. Jeantin (*Manuel*, p. 1393-1394) a reproduit cette dernière inscription, mais avec son inexactitude ordinaire; il nomme le curé « Henry *Morlet* », et a écrit « *huit* ans » au lieu de vingt.

la sorte, on a l'initiale du prénom et le *rébus* du nom de famille (1).

Il est à remarquer que, d'après la conformation de ces statues, saint Paul doit tenir la droite, et, comme au portail, saint Pierre la gauche, ce qui paraît contraire à la primauté de celui-ci; cependant, de nos jours, la même disposition est encore quelquefois en usage en France (2), et il en est de même en Italie (3).

Anciennes cloches de l'église.

Les cloches actuelles de Mont sont récentes; elles proviennent des ateliers de M. Farnier-Bulteaux et en justifient la bonne réputation. Nous tenons de M. Beauzée-Pinsart, de Stenay, membre de la Société d'Archéologie lorraine et originaire de Mont, où il fut pendant sept ans trésorier de la fabrique, d'intéressants renseignements sur les anciennes cloches; nous croyons devoir les reproduire.

Au siècle dernier, nous dit notre honorable correspondant, il existait à Mont cinq cloches, placées, trois sur le grand beffroi supérieur et deux sur le petit; la Révolution enleva trois de ces cloches, laissant à chacun des beffrois la plus grosse de celles qui s'y trouvaient. En 1826, on fit deux nouvelles cloches, pour remeubler le grand beffroi; puis, en 1859, on refondit les quatre cloches (anciennes et modernes) pour en faire trois grosses, d'un meilleur accord.

(1) Nous croyons que l'on a peint récemment un *M* devant cet *h*, afin d'imiter le monogramme des livres; mais une photographie, prise avant que les statues aient été repeintes, n'offre absolument que l'*h*, terminé par le marteau.

(2) Citons, au hasard de nos souvenirs, les statues nouvelles de l'autel de Baslieux, du tabernacle de l'église de Louppy-sur-Loison, et du portail de l'église de Bayon.

(3) C'est ce qui nous est rappelé par Mgr X. Barbier de Montault. Postérieurement à la rédaction de cet article, nous trouvons ce qui suit, du même ecclésiologue, dans un compte rendu bibliographique sur la cathédrale d'Albi; il s'agit des apôtres récitant le *Credo :* « Je constate, dans le placement des membres du collège apostolique, l'écho final d'une tradition qui a rempli tout le moyen âge, à savoir la préséance attribuée à saint Paul sur saint Pierre, en sa qualité de Benjamin ajouté par le Christ lui-même au chiffre des douze primitivement fixé par lui. » (*Revue de l'art chrétien*, 1887, p. 356.)

La plus forte des anciennes cloches pesait 1,100 kil.; autour du cerveau, sur une seule ligne, on lisait ce qui suit, en minuscule gothique, de 0m,06 de hauteur :

mille quatre cent trente quatre henry martel cure de mont.

Au-dessus, il y avait une vignette d'environ 0m,03 de hauteur; sur la panse se trouvait le monogramme du curé, formé des majuscules gothiques *M H* accolées, la seconde surmontée d'un marteau; enfin, sur le côté, on remarquait une pièce de monnaie, posée, avant la fonte, dans le moule.

La seconde des cloches qui avaient survécu à la Révolution ne pesait que 300 kilogr.; elle était plus décorée que l'autre et portait quatre ou cinq lignes d'inscription. M. Beauzée se souvient seulement d'y avoir lu : ..... POUR PARIN *N*.... SEIGNEUR D'ESNE, MONT ET MONTIGNY; et la date *1721* (1).

Tombe du curé H. Martel, 1446.

La tombe du vénérable curé Henri Martel, en pierre d'ardoise, se trouve aujourd'hui dans une maison particulière; elle est mutilée et sciée en deux morceaux, dont chacun sert d'âtre dans une chambre différente; il serait d'une *restauration* intelligente de replacer honorablement ce monument dans l'église; les propriétaires y consentiraient certainement de bon cœur, pourvu qu'on leur rétablît leurs foyers en état.

Autant que la nuit tombante et les dégradations nous ont permis d'en juger, cette dalle mesure 1m,32 de haut sur 1m,33 de large, c'est-à-dire environ quatre pieds dans les deux sens.

On y lit ce qui suit, en gothique bourgeoise; nous mettons en italiques les passages les moins certains :

(1) Nous espérions trouver le nom de ce seigneur dans les articles consacrés par M. Dumont à la localité d'Esnes, et par M. Jeantin à celles de Mont et Montigny-devant-Sassey; il n'en a rien été (V. Dumont, *Ruines*, III, p 208, et Jeantin, *Manuel*, p. 1336 et 1375). — Au commencement du XVIIe siècle, la terre d'Esnes appartenait à la maison de Pouilly; mais nous ne savons s'il en était de même au XVIIIe.

CY DESSOUS GIST LE CORPS DE FEU MESSIRE

HENRY MARTEL DE SAS*CEY*.... *PREBTRE* (?)

JADIS CUREZ DE CESTE ES*GLISE* M.........

BIENS ET REPARACIONS *TEILE* (?).........

ALLEURS ET TRESPASSA EN LAN DE GRACE *DE*

NRE SEIGNEUR MIL CCCC XLVI LE VIIII IOUR

. . . .

. . . . PRIEZ DIEU POUR SON AME

Cette inscription place donc en 1446 le décès du curé Henri Martel (1), bienfaiteur de l'église, donateur des statues des saints Pierre et Paul, qui existent encore, et peut-être aussi de l'ancienne grosse cloche.

Au-dessous, des ornements difficiles à déterminer forment une sorte de grand cercle accosté de deux cercles tangents plus petits. Dans celui du milieu, en légende, on lit, vers le haut, en gothique, MEUM BIBETIS, et vers le bas, OMNES PECCATIS, ce que nous tenterons d'expliquer dans un instant.

Plus bas est un écusson à l'M majuscule gothique.

Dans les coins inférieurs, se voit le monogramme du curé, analogue à ceux des statues de l'église, dans un encadrement à quatre lobes réunis par des angles sortants.

Enfin, le long des bords de la tombe, on lit, en semblables caractères gothiques :

..... VOUS ... RENS .... ATTENDANT

QUE PARDON ME FACE POUR ....

.. E CE CIEU QUA PARADYS .. AVEC

VOUS SEIGNEURS BOURGOIS.....

(1) M. Jeantin (*Ibid.*, p. 1383) le fait mourir en 1432.

Il semble que dans cette dernière inscription, le défunt s'adresse directement à ses paroissiens, pour leur demander leurs prières, en « *attendant,* » ajoute-t-il, que Dieu « *pardon me face*, » et qu'il me *loge* (comme l'on disait alors) en « *paradys, avec vous seigneurs, bourgeois* » et habitants du lieu.

Quant à la sentence *Meum bibetis — omnes peccatis*, notre confrère en archéologie, M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, pense que, si l'inscription est complète, il faut, sans doute, sous-entendre le mot *calicem;* et peut-être un calice figurait-il au milieu du cercle qu'entoure la légende. Il y a probablement une allusion aux paroles de Jésus-Christ à la mère des fils de Zébédée : *Calicem meum bibetis* (1); c'est-à-dire : « Vous partagerez mes souffrances et ma mort. » On pourrait donc traduire : « *Vous boirez tous mon calice à cause de vos péchés*, » ou bien : « (*car*) *tous vous péchez.* »

Nous ajouterons qu'à raison des deux acceptions du mot *calice*, cette inscription a peut-être été gravée pour former l'un de ces textes à double entente qu'aimaient tant nos ancêtres. En prenant le sens le plus naturel, on peut interpréter de la sorte : « Vous tous, condamnés à la tentation du péché, vous recevrez l'Eucharistie, pour être saints et parvenir à la vie éternelle. » Et au sens détourné : « Vous tous, à cause de vos péchés, vous aurez part à mes souffrances. »

Tombe de noble écuyer Pierre Quarré(?), 1518.

Dans le cimetière qui entoure l'église, M. Beauzée nous a fait remarquer une tombe, fort détériorée, qui ressemble à une borne de petite dimension. Tous les angles sont émoussés et il n'y a trace d'ornements; mais, d'un côté, on voit une inscription très fruste, en minuscule gothique, restée jusqu'ici indéchiffrée; nous avons cru pouvoir y lire ce qui suit; nous soulignons les parties les moins sûres :

(1) Matth., XX, 23.

CY GIST NOBLE ESCUY*ER*

PIERRE QUA*R*RE Q T*RES*

PASSA DE CE MONDE

LE XXIIIJ JO DAOUST

MIL CINQ CENS ET

DIX*HUICT* (?) PRIEZ

DIEU PO SON AME

Le nom *Quarré* ou *Carré* (1), assez répandu en Lorraine, n'existe point, à notre connaissance, dans les nobiliaires de cette province; mais, l'on sait combien ces ouvrages sont incomplets, surtout à l'égard de ces très nombreux *écuyers* du Barrois et du Verdunois que l'on rencontre à chaque pas dans les recherches historiques sur le pays. D'ailleurs, nous ne garantissons pas absolument ce nom, peut-être pourrait-on lire *Quarre*, *Querre*, *Quarré*, etc.

Au nombre des alliances de la maison de La Fontaine, des environs de Marville, le *Dom Pelletier annoté* cite une famille *Desquare*. M. Jeantin (*Manuel*, p. 662, note) parle du « chevalier Fery dit du *Quart*, citain de Verdun du lignage d'Azennes, lequel portait pour cimier *un bonnet carré*. » Il ajoute : « Cette maison de *Quart*, qui se trouve ... dans les lignes des *de Failly* et des *de Reumont*, était ainsi blasonnée : *d'argent*, *aux cinq annelets d'azur*, *2*, *2*, *1* ; cimier, *un casque fermé*, *surmonté d'un bonnet carré chargé des annelets de l'écu*. Elle était alliée aux *Lafontaine* de Marville et aux *de Lutz*. » Il s'égare au point de faire descendre de cette famille une certaine *Barbe le Curé* (*sic*), mariée en 1635 à *Pierre Schoen*, de Mangiennes, ancêtre de la famille Chonet de Bollemont. Puis il commet une autre énor-

(1) Dans un récent catalogue de livres, nous remarquons l'ouvrage suivant : Mémoire pour les habitants et communauté de la ville de Varennes en Argonne Contre Alexandre-Louis *Carré*, avocat, procureur au bailliage de Varennes. Et encore contre Jean-Pierre Jolly, avocat au Parlement (Paris, 1751, in-fol. de 27 pages).

mité en ajoutant, à propos de cette femme : « Mais de nombreux indices en font une ascendante des *Caré* dits *de Villeneuve.* »

Le généalogiste Lainé (*De Briey*, p. 137) indique comme fille de Herbrand de Landres (de la maison de Briey) et de Marguerite de Fiquémont : « Jeanne de Landres, mariée avec Renauldin *Malquaray*, écuyer. Sa dot fut constituée par contrat du 20 juillet 1374 (Preuves de Cour). »

Dom. Callot, d'après la Recherche de Richier, vers 1581, mentionne, dans le *Hérault d'armes*, parmi les écuyers du bailliage de Saint-Mihiel :

« Lesquairs : *D'azur, à une face d'or, accompagnée de trois bagues de mesme, diamentées* (sic) *en pointe d'argent, deux en chef et une en pointe* » (Cf. H. de Sailly, *Armorial des nobles et privilégiés du Barrois*, dans l'*Austrasie* de 1859, p. 76).

Mais nous appelons surtout l'attention sur l'article suivant, cité, par M. H. Lepage et nous-même, dans le *Complément au Nobiliaire de Dom Pelletier*, d'après le Nobiliaire manuscrit de M. de Bonneval, et que voici en entier, tel qu'on le lit dans ce dernier ouvrage :

« Quarrey (Jacques), conseiller secrétaire de Monseigneur demeurant à Bar, anobli en 1426. Porte : *d'or, à une voile de navire de gueules et deux serres d'aigle de sable*, *onglées de gueules*, *en pointe.* Famille éteinte (Nobil. du chev. de Villers). »

Une famille, apparemment namuroise, du nom de *Quarré*, avait « la prétention d'appartenir à la noblesse romaine ; » elle a donné des chanoinesses à l'abbaye d'Andenne (V. Baron Misson, *Le chapitre noble d'Andenne*, pages 215-216, 210, et, du même, *Notice sur l'ancien Etat noble de la principauté de Liège*, 1884, p. 52, 62) (1).

(1) Dans le catalogue des sceaux de la Collection Clairambault, par M. Demay, nous remarquons les deux articles suivants (nos 1501 et 1500) :

« Quarrey (Girard), *Ecuyer, du bailliage de Troyes.* Sceau rond, de 19 mil-

Le rapprochement de ces notes sera peut-être utile ; des recherches dans les archives locales permettront, il faut l'espérer, de déterminer exactement le personnage en question, à l'aide de l'inscription dont, pour la première fois, nous signalons ici l'existence. C'est une rareté de trouver une tombe du commencement du XVI[e] siècle dans un cimetière ; c'en est une autre de voir un « noble escuyer » se faire enterrer, non dans l'église, mais au dehors, sous un tout humble monument.

Épitaphe de Jacques (?) de Saint-Baussant, 1609.

Cette épitaphe, en pierre blanche, de toute petite dimension (0,25 × 0,25) et encadrée d'une moulure, est actuellement encastrée dans le pilier de la chaire à prêcher, du côté de l'évangile, faisant face à l'autel. Elle porte :

CY · DEVANT · GIST
ICQVE · DE · S · BOS-
SANT · IL · MOVRVT
AGE · DE · 17
MOIS · LE
24 · IVING
1 · 6 0 9

Les lettres VA de DEVANT sont liées. Au premier mot de la seconde ligne, le Q est mal formé ; les lettres VE sont liées.

limètres. — Ecu à la bande chargée de trois coquilles et accompagnée d'une merlette en chef et à sénestre, dans un trilobe. — Légende détruite.

« Service de guerre sous Jean de Conflans, maréchal de Champagne. — Quittance de gages. — 16 novembre 1340 (Clair., r. 91, p. 7089). »

« QUARRÉ (Guillaume), *Homme d'armes*. — Sceau rond, de 30 mill. — Ecu fruste où l'on ne distingue qu'un chef chargé de deux ou trois étoiles, penché, timbré d'un heaume cimé d'un vol, supporté par deux anges.

« GUI ... QUARE »

« Garde de la ville et du château de Corbeil. — Quittance de gages. — 17 juin 1430 (Clair., r. 91, p. 7091). »

Ce prénom est, sans doute, JACQUE, dont l'A a été omis. On pourrait croire à la finale de *Domini*CQVE, si le défaut d'espace pour l'existence des cinq premières lettres n'interdisait cette supposition.

L'espace vide dans le coin inférieur droit semble avoir été occupé par un écusson, martelé à la Révolution et ensuite rempli par du plâtre.

Cet enfant appartenait sans doute à la famille des seigneurs de Saint-Baussant, que Husson-l'Escossois qualifie « maison de nom et d'armes, fort illustre et ancienne (1). » La branche aînée s'éteignit dans la seconde partie du XVIIe siècle; une autre branche, selon le même auteur, prit, par suite de succession féminine, le nom de *Margival*, et hérita plus tard du titre de duc d'Halluin. Cependant, on sait que ce duché passa à la maison de Schomberg (2).

Armes : *Tiercé en pal : au 1er de sable, à trois* (aliàs *cinq*) *annelets d'or; au 2e d'argent, à trois bandes de gueules; au 3e d'azur, à trois mouchetures d'hermines d'argent.*

Tombe du curé J.-F. Galopin, 1736.

En avant des deux rangées de bancs de la nef sont placées les tombes, en marbre noir ou pierre d'ardoise, de deux curés du XVIIIe siècle. La plus ancienne, du côté de l'épître, offre, à la partie supérieure, dans un encadrement rectangulaire, les armes suivantes : *D'or, à trois fasces, chargées de quinze sautoirs alésés;* l'écu surmonté d'un chapeau ecclésiastique, à trois houpettes (deux rangs) de chaque côté.

(1) L'exemplaire du *Simple crayon* appartenant à la Bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine renferme trois feuillets qui sont consacrés à cette maison; mais deux sont des réimpressions modernes, portant : « Fac-Simile sur l'exemplaire de la Bibliothèque de Metz. »

(2) V. Moréri, v° *Hallwin*.

On lit, au-dessous, cette épitaphe :

QUIESCIT HIC
JOANNES FRANCISCUS GALOPIN PRESBITER
DUNENSIS DECANUS HUJUSCE PAROCHIŒ
EX
ANNO M DC LXXXIIII (1)
AD
ANNUM M DCC XXXVI
PASTOR FIDELIS
DECRETIS SUMMI PONTIFICIS ET SUPER, HIS
ARCHIEPISCOPORUM MANDATIS
OBEDIENS SEMPER (2)
FIDEI CATHOLICŒ ADDICTISSIMUS
PIE VIXIT
ET OBIIT (3) CHRISTI COLA
IDIBUS MAII ANNO SALUTIS M DCC XXXVI
REQUIESCAT IN PACE

Puis, tout au bas, hors de l'encadrement :

FOSSE DU PONT DARCHE (4)

Ce nom *Galopin*, encore connu dans le pays, ne figure, que nous sachions, dans aucun armorial lorrain; mais M. l'abbé Robinet, dans son *Pouillé du diocèse de Verdun*, en cours d'im-

(1) Nous croyons avoir bien lu 1684; cependant M. Jeantin ne nomme « J.-F. Galoppin » (*sic*) comme curé qu'en 1687 (*Manuel*, p. 1342).

(2) Allusion évidente aux bulles et décrets condamnant les jansénistes.

(3) Le mot est surchargé; le graveur avait d'abord mis OBEDIIT.

(4) Au bas d'une tombe de l'église de Dun, celle du curé J.-B. Desbans, mort en 1730, nous lisons : FOSSÉ DE CHARLEVILLE · F (*Fecit*). Le Pont d'Arche a fait partie des dépendances de Charleville jusqu'à la Révolution, époque à laquelle ce fut réuni au territoire de Mézières. Voir notre article épigraphique *Dun-sur-Meuse;* Montmédy, 1887, p. 33.

pression, mentionne, parmi les chanoines de l'église cathédrale : Charles *Galopin d'Angécourt*, archidiacre de la Woëvre en 1692, qui fut pourvu de la 26e prébende le 1er avril 1676, et mourut le 30 décembre 1712. M. Jeantin (*Manuel*, I, 300) cite, en outre, « Henry *Galopin de Termes*, pourvu de la 27e prébende canoniale de Verdun en 1699, remplacé en 1704.

Tombe du curé G. Person, 1770.

Cette tombe, en ardoise, placée en avant de la rangée des bancs du côté de l'évangile, offre, à la partie supérieure, un calice, surmonté d'une hostie ornée d'une croix latine, et accosté de deux burettes. On lit au-dessous :

CY GIT

MTRE GABRIEL PERSON PRÊTRE CURÉ DE CETTE PAROISSE

ET DE CELLE DE SASSEY, QUI APRÈS LES AVOIR GOUVERNÉES

AVEC ZÈLE ET ÉDIFICATION PENDANT 34. ANS.

EST DECEDÉ DANS CELLE CY LE 20. JUIN 1770.

AGÉ DE 64. ANS, LAISSANT AUX DITTES PAROISSES

DES TEMOIGNAGES DE SON AMOUR ET DE SA CHARITÉ

ENVERS LES PAUVRES

Requiescat in pace

On voit que ce prêtre fut le successeur du curé Galopin puisque, décédé en 1770, après 34 ans d'exercice, il a dû être nommé en 1736, ou 1737, comme l'indique M. Jeantin.

Plaques de foyer.

Dans l'une des deux cheminées devant lesquelles se trouvent les fragments de la tombe du curé Martel, est une belle plaque de fonte carrée, offrant les armoiries suivantes :

Ecartelé, 1[er] et 4[e], *au cygne nageant, au chef chargé de trois étoiles ;* 2[e] et 3[e], *au lion ; et, sur le tout, à l'écusson fruste*. L'écu est surmonté d'une mitre, de face, et d'une crosse dont la volute est tournée vers l'intérieur ; au-dessous et sur les côtés, deux branches d'olivier. Un cadre rond entoure l'ensemble. Ce sont probablement les armoiries de l'abbé d'un monastère du voisinage.

La présence de cette plaque de foyer auprès de la dalle funéraire du curé Martel nous amène à en signaler une autre, dont nous avons vu deux exemplaires à Mont et que nous n'avons jamais trouvée ailleurs. En forme de rectangle allongé, d'un fort relief, elle rappelle les sept vertus. Un médaillon central, auquel nous allons revenir, est affecté aux trois théologales. De chaque côté, sur la même ligne, sont deux femmes symbolisant, à elles quatre, les vertus cardinales ; ce sont, en partant de la gauche : la Force (attribut indistinct) ; la Justice (tenant une épée) ; la Tempérance (versant un breuvage dans une coupe) ; et la Prudence (ayant en main un miroir (?) et un serpent). Au milieu de la scène, dans le médaillon ovale, est une autre femme, qui figure évidemment la Foi ; elle s'appuie, à gauche, sur une ancre (Espérance), et tient de la main droite un cœur enflammé (Charité) ; on lit en légende ce qui suit SPE NIXA FIDES ARDET AMANS (1). Une grande draperie encadre l'ensemble, sur le haut et les côtés. Le style nous avait paru indiquer la fin du XVI[e] siècle, mais le sujet appartient au XVII[e]. En effet, la devise est empruntée aux jansénistes ; on la trouve en tête de tous leurs livres, en manière de marque de librairie (2). Serions-nous en présence d'une taque sectaire, à mettre en parallèle avec les taques protestantes bien reconnues (3) ; ou l'inventeur de cette adaptation

(1) Nous n'avions pu reconnaître exactement les lettres I X de NIXA et l'S de FIDES ; mais le sens, joint à l'examen de notre esquisse, ne nous laisse plus aucun doute.

(2) Elle n'est point tirée de l'Ecriture Sainte.

(3) V. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1883, p. 272. Nous connaissons plusieurs exemplaires de la taque en question.

a-t-il imité ce sujet, — sans en soupçonner la signification doctrinale, — parce qu'il le trouvait pieux et que le rapprochement des flammes de la Charité d'avec celles du foyer l'avait séduit? Nous livrons aux chercheurs ce problème qui nous semble donner aux deux plaques de Mont-devant-Sassey un attrait de curiosité et de nouveauté.

Il est probable que l'on trouverait dans différentes maisons du village d'autres taques de foyer anciennes et intéressantes. La Lorraine et le Luxembourg possédaient des forges nombreuses, d'où sont sortis des produits de cette nature fort beaux et variés; on peut en voir de curieux spécimens au Musée historique lorrain, à Nancy. Les armoiries y tiennent une place importante; de même, les scènes religieuses, mythologiques ou bachiques, les attributs et emblèmes de tous genres, les images des saints et des vertus personnifiées. Souvent les charmes du foyer y sont rappelés, soit par la représentation du feu réel (le sacrifice d'Abraham; le Phénix sur son bûcher; l'Hiver réchauffant ses membres engourdis), soit, — à l'aide de l'un de ces jeux de mots si fort en vogue autrefois, — par les flammes de l'amour (Cupidon, Vénus, Hercule filant aux pieds d'Omphale, Dalila coupant les cheveux de Samson, etc.).




Boviolles
370
392
la Barboure Rre
Mont Châtel
Montant du Chemin ferré
Sous le Mont
les Varennes
Neufchateau
NASIUM
(Naix)
Lay-St Remy
Station de Foug
Chin de fer de Paris à Strasbourg
Ingressin Rau
Val de l'Ane
Savonnières
Ad Fines.
Limite du Pagus Bedensis

ÉTUDE

DU TRACÉ DE LA CHAUSSÉE ROMAINE

ENTRE

ARIOLA ET FINES,

PAR

M. LÉON MAXE-WERLY,

Officier de l'Instruction publique,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

IV.

De Nasium à Fines.

Dans le chapitre précédent, traitant de la partie de la voie romaine entre *Caturiges* et *Nasium*, nous nous sommes cru autorisé à émettre une opinion différente de celle de nos devanciers, même en l'absence de preuves matérielles qui, seules, pourraient établir avec certitude le tracé de cette chaussée entre Nançois et Menaucourt. Jusqu'à ce jour, aucune objection ne s'est produite à l'encontre de la proposition qui consiste à faire prendre à cette voie la direction des hauteurs, de préférence à celle qui lui est généralement assignée au bas des coteaux, sur la rive droite de l'Ornain. Nous avons rapporté, en les soumettant à l'examen critique des archéologues qui peuvent apprécier la valeur de notre proposition, les raisons avancées par MM. Denis, de Widranges et Liénard, mais nous avons eu le tort de

négliger de faire connaître le tracé adopté par la Commission de la topographie des Gaules, dans la *Carte itinéraire de la Gaule au commencement du* v^e^ *siècle*, dressée vers 1864.

A partir de Silmont, la direction qu'elle indique se trouve être en désaccord complet avec le tracé donné par la carte du dépôt de la guerre, qui constate l'existence de cette voie entre Guerpont et Nançois-le-Petit, au-dessus de Tronville. Non seulement la Commission en modifiait la direction sur ce point, où elle est parfaitement connue, mais elle lui faisait franchir l'Ornain entre Tannois et Silmont; puis, identifiant son tracé avec celui de la route nationale, la conduisait à travers les villages de Tronville, de Velaines, en laissant Ligny sur la gauche, par les territoires de Givrauval et de Longeaux, aux abords de Naix.

Si les renseignements de toute nature donnés dans le chapitre précédent sur la direction que suivait la voie antique entre *Caturiges* et *Nasium*, nous dispensent de revenir sur cette question, et, par conséquent, de discuter l'erreur commise dans le travail préparatoire dressé par la Commission de la topographie des Gaules, nous devons toutefois signaler l'inexactitude du chiffre IX, mentionné dans le tableau des Voies romaines comme indiquant la distance réelle entre ces deux stations (1).

Dans ce travail, après avoir consulté l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, l'ancienne Commission a dû, lorsque ces documents présentaient entre eux des variantes plus ou moins considérables, s'arrêter à l'un d'eux et indiquer celui qui lui paraissait devoir être accepté de préférence. La Commission ne considérait pas comme parfaitement établies certaines positions qui lui avaient été signalées par ses auxiliaires; aussi a-t-elle fait suivre d'un point d'interrogation certains noms modernes qui paraissaient désigner l'emplacement de stations antiques, quand la distance qui les séparait d'une station voisine ne lui a pas paru en rapport avec l'indication

(1) *Les voies romaines en Gaule, voies des Itinéraires, résumé du travail de la Commission de la topographie des Gaules, par Alex. Bertrand*, Revue archéologique 1864.

fournie par les documents anciens; elle a agi de même lorsqu'il y avait lieu de douter de l'exactitude du chiffre indiqué, qui avait pu subir une altération par suite de copies successives des manuscrits de l'Itinéraire ou de la Table de Peutinger. Le travail de la Commission n'était donc pas définitif, et, en publiant en 1864 le résultat de ses recherches, elle ne prétendait pas que son œuvre fut indiscutable.

Dans des études précédentes, nous avons établi avec toute la certitude désirable que la station d'*Ariola* était bien située au passage de la Chée (1), dans le Val de Noyers, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la Maison du Val; que *Caturiges* devait être identifié avec Bar-la-Ville, faubourg de Bar-le-Duc, et qu'enfin le chiffre de IX lieues gauloises, indiqué par l'Itinéraire d'Antonin, trouvait sa justification dans celui de 19,890 mètres que mesure la voie antique entre ces deux stations, sur le tracé que nous avions relevé avec exactitude.

Le même chiffre IX entre *Caturiges* et *Nasium*, désigné à la fois par l'Itinéraire et la table de Peutinger, n'a jusqu'à ce jour soulevé aucune objection. Les auteurs du siècle dernier et la Commission de la topographie des Gaules elle-même l'ont accepté en raison sans doute de la concordance que présentent les deux documents que nous a laissés l'antiquité; personne ne paraît avoir conçu le moindre doute sur l'exactitude du chiffre IX, et la correction que nous avions indiquée en 1869 à la Commission est passée inaperçue.

Et cependant l'erreur que nous signalions il y a dix-huit ans est manifeste; qu'on accepte le tracé proposé par la Commission, qui s'écarte de la ligne des tronçons matériellement reconnus, ou qu'on adopte celui que nous avons établi dans la seconde partie de notre Étude, il est impossible de faire concorder le chiffre de IX lieues gauloises avec la distance effective en kilomètres qui sépare le village de Naix du faubourg de Bar-le-Duc : d'une part, on obtient 23 kilomètres 300 mètres,

(1) *Étude du tracé de la voie romaine entre Ariola et Fines*, Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 1885.

soit 10 lieues et demie; de l'autre, la distance ne saurait être moindre de 24 kilomètres, soit 10 lieues 8/10es.

Il y a là évidemment erreur de la part des rédacteurs des deux documents officiels ou des copistes. L'emplacement de *Caturiges* échappant désormais à la discussion, et la distance qui sépare cette station de *Nasium* étant à vol d'oiseau de 22 kil. 500, c'est-à-dire un peu plus de dix lieues gauloises, on peut, en admettant quelques détours sur une ligne que la configuration du terrain rend presque directe, trouver les 24,430 mètres correspondant au chiffre XI, que nous proposons de substituer désormais à celui de IX par une simple inversion. Cette rectification pourra être utilement employée soit dans la réédition de la Table de Peutinger ou de l'Itinéraire, soit dans la rédaction de la Carte que prépare le Comité des travaux historiques et scientifiques (1).

Malgré les renseignements multiples que nous avons recueillis sur les nombreuses fouilles faites, depuis plus d'un siècle, sur le territoire de Naix, il ne nous a pas encore été permis de constater, avec toute la certitude que l'on doit exiger en pareil cas, l'emplacement du carrefour central où les chemins antiques, qui, des villes voisines, se dirigeaient sur cette cité, venaient se raccorder à la grande voie de Reims à Toul. En raison des fréquents bouleversements que le sol a subis par la destruction de cette ville au ve siècle et par la réédification, sur ses édifices détruits, du *vicus* mérovingien, dont le nom se retrouve dans les légendes de *triens*, dès le vie siècle, on doit comprendre combien il est difficile aujourd'hui, au milieu de tant de ruines accumulées, de changements survenus sur la surface du sol, de retrouver les voies qui sillonnaient cette station au ive siècle.

Réservant pour le travail que nous avons entrepris sur *Nasium* la solution de cette question hérissée de tant de difficultés, nous ne nous arrêterons point à énumérer ici les résul-

(1) Lecture faite à la Sorbonne le 2 juin 1887 et insérée dans l'*Officiel* du 3 juin.

tats partiels que nous avons acquis à ce jour; nous nous bornerons dans la troisième partie de cette Étude, sur la voie d'*Ariola* à *Fines*, à déterminer le tracé de la chaussée antique compris entre *Nasium* et cette dernière station.

Cette fois, il y aura moins d'incertitude, car cette voie a été pratiquée jusqu'à la fin du siècle dernier dans la vallée de la Barboure, qu'elle remontait dans toute sa longueur pour atteindre et franchir les contreforts du bassin de la Meuse; sur différents points elle était encore fréquentée il y a cinquante ans; son tracé est bien connu des habitants de la contrée, et au temps où Dom Calmet rédigeait sa *Dissertation sur les grands chemins de Lorraine* (1), elle était la seule voie qui desservait ce territoire.

Désignée sous le nom de *Chemin des Romains*, de *la Romaine*, de *Rez-voie*, de *la Pucelle* (2), la voie antique est manifestement visible sur bien des points de la vallée, et, si sur d'autres la route actuelle l'a fait disparaître en l'absorbant, elle apparaît intacte de place en place, principalement sur les revers des côteaux, où elle se maintient plus habituellement. Les gens du pays, qui nous accompagnaient dans nos excursions, nous l'ont fait reconnaître tantôt s'élevant en chaussée au-dessus du sol, parfois à la surface des champs à travers lesquels elle laisse un sillon appauvri encore très apparent, surtout un peu avant l'époque des moissons. Son puissant massif, qui semblait devoir en assurer la conservation intacte à travers les siècles, la fit considérer dans le haut Moyen-âge comme une base indestructible propre à déterminer l'étendue de bon nombre de paroisses dont elle traversait les territoires.

(1) *Histoire de Lorraine*, 2e édition, t. VII, p. xvij.

(2) Il n'est pas impossible que Jeanne d'Arc ait suivi la voie de la Barboure pour se rendre à Chinon. De Saint-Germain, village voisin de Vaucouleurs, où elle se trouvait en instances près du seigueur Robert de Baudricourt, Jeanne a pû prendre avec sa petite escorte le chemin romain qui, depuis le passage de la Meuse jusqu'aux abords du village de Bovée, est plus particulièrement désigné sous le nom de *Chemin de la Pucelle;* transmise par la tradition, cette dénomination a été conservée sur le cadastre. Par cette route, notre héroïne aurait gagné Naix, Nantois, Dammarie, le Châtelet, de là Joinville et enfin Saint-Urbain-en-Perthois, où son escorte fit sa première halte.

De nos jours encore elle sert de limite entre les communes de Naives-en-Blois, de Vacon, de Void et d'Ourches, situées sur sa gauche, et celles de Broussey-en-Blois, de Sauvoy et de Vaucouleurs, placées sur sa droite.

Examen des cartes. — La plus ancienne des cartes du Barrois sur lesquelles les voies romaines sont indiquées a été dressée, en 1707, par le géographe du roi, Guillaume De l'Isle, pour servir à l'*Histoire civile et ecclésiastique du diocèse de Toul* du père Benoît Picart, mais elle ne signale point la voie antique de la vallée de la Barboure. La carte annexée à l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet indique bien un chemin romain passant sur la droite de Boviolles et se dirigeant sur Void, toutefois ce renseignement ne saurait, dans la recherche qui nous occupe, présenter la moindre valeur, car cette œuvre, faite en 1725 par Didier Bugnon, ingénieur du duc de Lorraine, est trop inexacte. Le grand travail de Cassini, qui, sur bien des points, mentionne l'existence de voies romaines, ne donne aucune indication de la chaussée de la Barboure; enfin MM. les officiers de l'état-major ont négligé de désigner sur la carte du Dépôt de la guerre les tronçons bien visibles qu'ils ont dû nécessairement rencontrer dans leurs relevés topographiques. A défaut de géographes, c'est donc aux documents historiques, imprimés ou manuscrits, qu'il nous faut désormais recourir pour déterminer le tracé de cette voie antique.

Désireux que l'enquête à laquelle nous nous sommes livré réunisse tous les éléments nécessaires à la discussion, nous rapporterons *in-extenso* l'opinion des différents auteurs, historiens ou archéologues, qui se sont occupés de la recherche du tracé de cette voie, avant de décrire, pas à pas, sa position exacte sur chacun des territoires qu'elle traverse.

Dom Calmet. — « De Nais, *Nasium*... le chemin passoit au bout du village de Marson, à travers le Rez-Voie, *Regia Via*, c'est le nom qu'on donne à ce grand chemin devant le village de Bovée; puis par les terres de Broussey-en-Blois et de Sau-

voi, par la vallée des *Quatres Vaux*, jusqu'au val de Sauvoi, qu'elle traversoit pour remonter par le vau du chemin entre les bois du Chapitre de Toul et ceux des seigneurs d'Ourches, jusqu'à la descente sur les terres entre les finages d'Amblainville, village ruiné, de Vaucouleurs et d'Ourches, jusqu'au pont de Saint-Germain-sur-Meuse. »

« De là la chaussée remontoit, en suivant la ruë traverse du même village de Saint-Germain jusqu'aux bois qui sont sur le sommet de la côte; la chaussée les traversoit et descendant passoit sur les finages de Savonnières, Foug, Chauloy, Ecrouves, pour arriver à Toul; et sur les finages elle s'appelle, comme on l'a dit, le Rez-Voie, *Via Regia* (1). »

Cette description du tracé de la voie antique, faite en 1737, c'est-à-dire à une époque où la chaussée romaine était le seul chemin pratiqué en cette région, présente à nos yeux les garanties les plus sérieuses; indiquée comme chemin d'exploitation sur la carte du Dépôt de la guerre et dans les plans du cadastre, la chaussée pénètre sur le territoire de Sauvoy, au point de jonction des communes de Vacon, de Sauvoy, de Broussey et de Naives-en-Blois, lieu dit les *Quatre-Bans*, mais non les *Quatre-Vaux*, dénomination qui ne saurait convenir topographiquement à cette contrée, ni à toute autre sur son parcours, mais bien à l'ancien château de Gadior, aussi appelé *Quatuor Valles*, situé à peu de distance de Vaucouleurs, célèbre par l'entrevue d'Albert I[er], empereur d'Allemagne, et de Philippe le Bel, en 1299.

Durival. — Cet historien réédite, sans y rien ajouter, le récit qu'il emprunte à Dom Calmet, et il nous faut franchir une période de près d'un siècle avant de rencontrer, dans les travaux de nos contemporains, quelques renseignements sur le tracé de cette voie.

Cl.-Fr. Denis. — Dans son étude demeurée manuscrite, après avoir constaté la difficulté de découvrir sur le sol de

(1) *Histoire de Lorraine,* Dissertation sur les grands chemins de Lorraine, t. VII, p. xvij.

Naix les vestiges des voies romaines, notre archéologue s'étonne « que les routes antiques qui se croisaient à *Nasium* se soient tellement effacées autour de la ville qu'il n'en reste d'indices visibles qu'à l'Ouest et de bien légères au Sud, sous Châtel, tandis que leurs lignes deviennent très apparentes dans la banlieue, le Nord excepté (1). » Cette difficulté que signalait M. Denis de pouvoir retrouver au milieu des ruines de la ville détruite le réseau des voies qui y convergeaient, et la direction que prenait chacune d'elles au sortir de la cité, ne s'est point modifiée; le problème tout entier reste à résoudre, et si, lors des fouilles faites en 1886, nous avons rencontré deux tronçons et déterminé les points vers lesquels ils se dirigeaient, il faut reconnaître que la question n'a pas fait un grand pas depuis l'année 1848, époque à laquelle M. Denis rédigeait son manuscrit.

Après avoir signalé l'existence d'une voie qui, de la rive droite de l'Ornain, s'engageait dans la vallée de la Barboure, notre guide en cette étude s'exprime ainsi : « Une des branches grandement oblitérées aujourd'hui a dû se porter sur la ville basse de *Nasium*, en passant entre des coteaux et la rivière, puis sous la côte *Pachotée*, enfin au pied de la montagne fortifiée *la Pléen*. Là, la route touchait la ville antique. Après y avoir jeté des rameaux, elle poursuivait son cours sur Boviolles par la contrée de *Neufpont*, par le bas des *Cunisières*, et par celui de la côte *Hunot*. On a remarqué de ses vestiges près d'un vieux poirier qui est à sa gauche, à 300 mètres à peu près de Boviolles (2). »

Cet embranchement qui se dirigeait par la droite de la Barboure sur le village de Boviolles, dans lequel il ne pénétrait pas, ne saurait être confondu avec la voie dont nous nous occupons, puisque, se jetant sur la gauche, à quelque distance du village, il prenait par le *Montant du chemin ferré* la direction de Vaux-la-Petite, pour de là gagner Saint-Aubin et enfin Pont-sur-Meuse; il ne peut donc convenir à la voie an-

(1) 101, R°.
(2) 101, V°.

tique de *Nasium* à Toul, dont M. Denis donne ainsi le tracé : « La route romaine se rend de *Nasium* au-dessous du village de Boviolles, après avoir croisé non loin de lui, à l'Ouest, la voie de Langres à Trèves. Rencontrée et bien reconnue quand il y a peu d'années on a ouvert une tranchée à l'Est de Boviolles pour une conduite d'eau aux fontaines du village, on la voit derrière Marson, au Sud; elle traverse ensuite Reffroy, laisse Bovée au Nord et y envoie une traverse qui se dirige sur Ménil-la-Horgne, etc. Avançant au-dessus de Broussey, elle entame un peu la base de Sauvoy, au Nord du village, puis laissant Vacon au Nord et passant la Méholle, elle pénètre dans le bois de cette commune, va couper la route moderne de Commercy à Vaucouleurs pour gagner le quart-en-réserve de la forêt de Void vers le chemin dit de l'*Ane-rosse,* d'où elle se rend à Saint-Germain (*Travia*). Dans les bois, sur un espace d'environ 1,200 mètres, la chaussée a quelquefois plus de deux mètres d'élévation; mais bientôt, à 970 mètres de Saint-Germain, avant d'arriver au pont de la Meuse, elle s'enfonce profondément dans une mare qui s'y est formée. On remarque encore auprès de la culée de ce pont des restes d'un pont antique (1). »

Ici s'arrête le récit de M. Denis, mais dans sa description des territoires que traverse la voie romaine nous trouverons la mention de nombreuses découvertes faites sur son parcours, établissant l'importance de la population agglomérée dans cette étroite vallée pendant l'antiquité et dans le haut Moyen-âge.

De Widranges. — Appelé, par la nature de ses fonctions de contrôleur principal des contributions directes, à parcourir la région du Barrois, cet érudit a consigné dans ses *Recherches sur plusieurs voies romaines partant de Nasium* les renseignements archéologiques et historiques qu'il avait pu recueillir

(1) 103, V°. — Voir également une Dissertation sur les voies romaines qui se croisaient à Nasium ou qui prenaient naissance dans cette ville, etc., insérée dans le compte rendu du Congrès scientifique de France, tenu à Reims le 1er septembre 1845.

sur place. Ce travail, publié dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* (1), présente un véritable intérêt, car l'auteur, qui avait particulièrement exploré la vallée de la Barboure, en connaissait parfaitement le territoire; il y avait recueilli pour ses collections, aujourd'hui dispersées, quantité d'objets antiques et fait une ample moisson d'informations sur les découvertes qui lui avaient été signalées. Nous ne suivrons pas notre collègue dans le tracé qu'il indique de la chaussée à travers les territoires de Boviolles, de Marson, de Reffroy, de Bovée, de Broussey et de Sauvoy, point extrême où s'arrête son enquête; nous rapporterons, quand il y aura lieu, les citations de cet auteur dans l'examen du dernier document qu'il nous reste à faire connaître.

M. F. Liénard. — Dans une récente publication dont nous avons déjà eu à nous occuper, l'auteur de l'*Archéologie de la Meuse* a décrit dans les moindres détails la voie antique depuis Naix jusqu'à Saint-Germain. Le texte consacré à cette partie de son travail n'occupe pas moins de quatre pages grand in-4°; les renseignements y abondent; la description qu'il donne du tracé se trouve être presque conforme en tous points aux indications topographiques relevées par M. Denis, enfin le récit qu'il fait des découvertes signalées sur chacun des territoires en question est la narration remaniée des renseignements consignés dans les notes manuscrites du vaillant pionnier qui, nous nous plaisons à le répéter, avait, dès 1818, entrepris, malgré les difficultés nombreuses que présentait un tel travail, de reconstituer dans son ensemble le réseau des anciennes voies de la région du Barrois.

Nous devons donc remercier M. Liénard d'avoir mis au jour et publié presque *in-extenso* le résultat de trente années de recherches consciencieuses, de démarches multiples auprès des maires des communes, de voyages sans nombre entrepris dans le but de constater l'exactitude d'un renseignement transmis ou l'importance d'une découverte signalée, enfin

(1) 1873, t. III, p. 227.

d'avoir placé sous le patronage de la Société philomatique de Verdun et fait imprimer aux frais de cette Société le travail de M. Denis sur les voies romaines et les antiquités de la cité des Leuci (1), tel qu'il nous apparaît dans le premier volume de l'*Archéologie de la Meuse*, le seul dont nous ayons à nous occuper.

Dans la transcription de certains passages, M. Liénard s'est efforcé de rajeunir le style de notre vieil antiquaire, mais il n'a pas su toujours conserver la précision qu'apportait M. Denis dans ses descriptions, et plus d'une fois il en a dénaturé le sens. Au lieu de retrouver ce qu'il lui emprunte sous une forme autre, en apparence plus correcte, il eût été préférable de voir cette relation enrichie d'observations critiques, et surtout fortifiée des renseignements nouveaux qu'une enquête faite à trente ans de distance devait forcément procurer. En résumé, M. Liénard a rendu un véritable service à la science en insérant dans son ouvrage les travaux manuscrits de M. Denis. Mise ainsi en lumière et signalée au public, hélas! trop restreint, qui s'occupe encore des voies romaines et des vestiges du passé dans notre pays, cette étude, à laquelle notre plus ancien archéologue avait consacré sa vie, procurera désormais aux travailleurs de l'avenir une mine inépuisable d'informations sérieuses dont M. Liénard d'abord, puis nous ensuite, avions seuls connu l'existence (2).

Examen du tracé de la voie. — Nous préoccupant depuis près de vingt ans de l'étude de la chaussée romaine, qui, de *Nasium*, se dirigeait sur la capitale du pays des Leuques, nous avions, dès l'origine de nos recherches, dû nous procurer le plan cadastral des communes qu'elle traversait, afin de pou-

(1) Petit in-folio de 287 pages, avec introduction et tables.

(2) Citons en outre la Dissertation sur la station appelée *Mose*, inscrite sur la Table de Peutinger (voie romaine de Reims à Metz), publiée par M. Léopold Quintard en 1883, et sur laquelle nous aurons à revenir dans le cours de notre Etude. La carte jointe à ce travail est sur presque tous les points conforme à celle que nous avons dressée de cette partie de la voie romaine. — Voir également un travail de M. Gaudé, instituteur à Vaudeville, publiée dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1864, p. 75.

voir y consigner nos observations qui, faites sur le terrain et en compagnie des gens du pays dont nous avions sollicité le bienveillant concours, devaient plus tard nous autoriser de formuler une opinion appuyée de preuves multiples. Après avoir formé le dossier des renseignements recueillis dans nos excursions, ou empruntés aux auteurs dont nous avons précédemment relevé la liste, nous avons repris, au mois d'octobre dernier, notre plan cadastral en main, l'examen de cette chaussée depuis Saint-Germain jusqu'à Boviolles, en suivant pas à pas le chemin, parfois impraticable, connu sous le nom de *Chemin de la Pucelle*, puis, à partir de Bovée, son prolongement facile à suivre, plus particulièrement désigné sous la dénomination de *Voie des Romains.* Voici le tracé tel que nous l'avons reconnu.

Au sortir de Naix, la chaussée traversait l'Ornain en un point qu'il ne nous a pas été encore permis de déterminer avec toute la certitude désirable, mais, contrairement à l'opinion avancée par M. Liénard, nous ne pouvons accepter qu'elle se soit engagée dans la vallée de la Barboure par la rive droite de ce ruisseau. Notre savant confrère a dû confondre cette voie principale avec l'embranchement qui, venant de Menaucourt par le bas de la côte *Pagetée*, passait devant la *Conissière* et la côte *Hunot* et prenait la direction de la route actuelle par les contrées *Durandvallotte*, *Pramont*, la *Suriotte*, jusqu'à 300 mètres environ en avant du village de Boviolles; en cet endroit elle gravit sous la dénomination de *Chemin Ferré* les hauteurs du *Chivré* et de *Houdreval*, pour gagner le territoire de Vaux-la-Petite, où nous l'étudierons dans un autre chapitre. En transcrivant littéralement le passage du manuscrit de M. Denis cité p. 74, M. Liénard n'a point pris garde à la ponctuation de notre guide; après avoir indiqué la direction de cette voie par les contrées de *Neufpont* et des *Cunesières* (1), il rapporte que des vestiges de cette voie antique « ont été reconnus il y a quelques années sous la côte Hunot, à environ

(1) Le cadastre ne fait point connaître le lieu dit *Neufpont;* de plus, la forme *Cunesières* n'est point en usage. Dans les anciens titres, la dénomination *Conissière* est seule employée. Note de M. Chevalier, instituteur à Naix.

300 mètres à l'Ouest de Boviolles (1). » Ce qui est inexact, puisque ce coteau, du territoire de Naix, se trouve en réalité à 2,000 mètres du village de Boviolles, et de plus contraire au texte de M. Denis que nous avons rapporté plus haut.

Après avoir franchi l'Ornain, nous croyons que la grande voie romaine passait derrière le moulin, puis, s'élevant sur le revers de *Châtel*, suivait par le *Terme des Braies* le flanc nord de cet *oppidum*, laissait sur sa gauche le village de Boviolles et se dirigeait vers Marson en conservant la même ligne d'élévation au-dessus de la vallée. Une enquête faite en 1868, et dont les résultats sont conservés dans les archives de la préfecture, établit que « la voie antique dite *Chemin des Romains*, traverse les lieux dits *sous le Mont*, *contre le Mont*, *les Varennes;* le long de cette chaussée on a trouvé des monnaies d'argent et de bronze. » Notons en passant que, dans le cours de l'année 1846, il a été présenté à M. de Widranges une rouelle gauloise en or, recueillie sur la déclivité de Châtel.

A son entrée sur le territoire de Marson, la voie apparaît très visible; elle porte encore le nom de *Chemin haut de Boviolles*, et présente presque partout un relief très accusé qui dénote son origine aux yeux les moins observateurs. On est donc en droit de s'étonner que M. Liénard ait indiqué le tracé suivant : « Avant d'arriver à Marson la voie franchit la Barboure et se porte sur la rive gauche de ce ruisseau pour delà venir passer contre le village, dont elle longe les maisons situées au sud; elle a laissé sur le territoire de Marson des

(1) En rappelant la trouvaille faite sur le plateau de Châtel de monnaies gauloises d'argent aux légendes KAL, KALTY, M. Liénard s'élève justement contre l'opinion émise par M. de Widranges au sujet de leur attribution. Sans doute, le nom de KALTY ne saurait avoir été porté par cet *oppidum* dans l'antiquité, mais il ne s'ensuit pas que la légende KALETEDOY lue sur quelques exemplaires mieux conservés doive faire restituer les deniers appartenant à cette série aux *Aedui*. Dans l'état actuel des connaissances acquises sur la numismatique gauloise on ne saurait sagement classer ces monnaies à un peuple particulier; elles sont communes, croyons-nous, à toute la région du bassin supérieur de la Saône, et il serait bien téméraire de les restituer aux seuls Eduens, si ceux-ci toutefois peuvent y prétendre, puisque la légende Καλετεδου est non l'ethnique d'un peuple, mais bien le nom d'un chef.

traces qui sont bien connues des habitants. La voie se rend ensuite à Reffroy. » D'après ce qui précède, on peut se demander, si la chaussée avait existé sur la rive droite, pourquoi les ingénieurs romains lui auraient fait franchir la vallée sans nécessité absolue, et l'auraient portée sur le versant gauche, alors que son prolongement devait la conduire en ligne droite au-dessous de Bovée.

A partir de la *Louvière*, où elle est coupée par le chemin de Marson à Tréveray, la voie antique, dénommée en ce parcours le *Haut-Chemin*, venait, vers le lieu dit *Laucourt*, toucher à la route actuelle, avec laquelle elle se confond sur une longueur de 100 mètres environ; puis se portant sur la droite de celle-ci, et la cotoyant à peu de distance, elle traversait l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Christophe, et par la côte l'*Ermite*, le revers de *Bouvagne*, le bas de *Martinval*, arrivait à Reffroy.

A son entrée dans ce village, la chaussée passait à droite sous les premières maisons, où elle a été plusieurs fois reconnue dans le sous-sol, en traversait la partie haute dans toute sa longueur, puis se maintenait presque parallèlement à la route de Bovée, qu'elle laissait sur la gauche, jusqu'au point où elle pénétrait sur le territoire de cette commune. Franchissant le ruisseau d'*Entre-les-Bois*, en face le moulin, puis plus loin la contrée dite la *Chapelle-Saint-Jean*, la chaussée se dirigeait, toujours en ligne droite, vers les territoires de Naives-en-Blois et de Broussey, où elle est plus connue sous le nom de *Chemin de la Pucelle*.

« De Reffroy, dit M. Liénard, la voie se porte sur le moulin de Bovée, au delà duquel elle fournit un embranchement ou *diverticulum* qui se détache de la route antique à 320 mètres au Sud de Bovée pour se rendre au camp de Sorcy. » Nous étudierons plus tard le tracé de cette voie secondaire décrite par M. Denis dans un chapitre intitulé : « Traverse antique partant de la voie romaine de Reims à Toul, et conduisant à Commercy, sur la ligne du camp de Sorcy à celui de Saint-Mihiel (1). »

(1) 127, R°.

Dans ce récit de notre excursion, nous avons avec intention négligé d'indiquer les nombreuses découvertes déjà décrites soit dans le *Narrateur de la Meuse*, soit dans les manuscrits de M. Denis, soit enfin dans la publication de M. de Widranges (1). Nous croyons devoir cependant relater ici la communication suivante qui nous a été adressée par M. Hilaire, ancien instituteur de la commune de Bovée : « Au lieu dit la *Rouvelle*, section D, nº 1474 du plan cadastral, on a recueilli un certain nombre de briques carrées de 30 centimètres de côté, puis d'autres rectangulaires trouées vers un angle, peu épaisses, larges de 12 centimètres. A la contrée dite *Brandelieu*, section A, et notamment au numéro 918, se trouvent aussi des briques, des vases brisés, des pierres de taille éparses; l'une de celles-ci sert actuellement de pavé dans la maison Hutin Christophe. »

Le soin pris par M. Hilaire de noter les numéros des parcelles cadastrales où ces découvertes ont eu lieu, est d'un bon exemple; de nouvelles fouilles peuvent être reprises dans ces diverses contrées, et se trouver ainsi facilitées par la connaissance exacte du terrain déjà exploré. Aussi doit-on regretter que dans le passage consacré aux antiquités rencontrées dans la contrée de *Tramatin* et celle de *Monfontaine* (2), M. Liénard ait omis ces mentions si utiles à consigner dans tout rapport de découvertes, et surtout de faire connaître le travail duquel il a extrait ces renseignements intéressants. « Dans la contrée des *Crottées*, dit M. de Widranges, on remarque encore aujourd'hui des vestiges de constructions antiques; on voit sur le sol et aux environs des débris de grosses tuiles plates à rebords (*hamatæ tegulæ*) et de poterie rouge; j'y ai rencontré, en 1846, plusieurs fragments de meules de moulins

(1) « En continuant le nouveau chemin de Bovée à Mauvages qui s'embranche entre le moulin et le village de Bovée, l'ancienne route romaine a été coupée perpendiculairement; la section a permis de reconnaître les dimensions et la composition de cette chaussée. La largeur était de quatre mètres, l'empierrement en grosses pierres ou hérissons de 50 centimètres d'épaisseur; les pierres cassées ayant subi le contact des voitures 0,20; elle est encore recouverte aujourd'hui d'environ 40 centimètres de terre végétale. » Note de M. Giraudot, ancien notaire à Reffroy.

(2) *Archéologie de la Meuse,* page 43.

à bras (*molæ trusatiles*) en pierre volcanique d'Auvergne..... J'ai découvert, en 1846, dans la contrée dite *Tramatin*, section D, n° 169 du plan cadastral, des vestiges de constructions gallo-romaines... Dans le lieu dit *Monfontaine* j'ai également découvert à la même époque, dans les parcelles n°s 557 et 572 de la section C, des traces de constructions antiques, le sol était couvert de fragments de pierre de Savonnières-en-Perthois, sciées très minces, ayant servi à couvrir des murailles, de débris de grosses tuiles à rebords, et de poterie (1). »

Dans tout son parcours entre les communes de Naives-en Blois et de Broussey, dont elle forme la ligne séparative, la voie antique, plus particulièrement dénommée *Chemin de la Pucelle* (2), traverse les lieux dits les *Quatre-Bans*, le *Nid de Canne*, devant *Tremblois*, les *Roisettes*, *Huonvaux*, *Tramatin* et la *Mairie*. Des fouilles faites en 1815, en 1817 et en 1823 ont mis à découvert le long de la voie plusieurs tombeaux antiques; l'un d'eux a procuré une magnifique urne en verre, renfermant des ossements, déposée aujourd'hui au Musée de Bar; sur le territoire de Naives-en-Blois, contre la voie, une contrée est encore désignée sous le nom significatif de la *Romaine* (3).

En pénétrant par les *Quatre-Bans*, entre le territoire de Vacon et de Sauvoy, la chaussée traversait un lieu dit *Sur le chemin levé*, appellation qui se trouve justifiée par son élévation au-dessus du sol, puis, franchissant la vallée de la Méholle, elle remontait entre le bois de *Brillonvaux* et le coteau de *Bermont;* en cet endroit, « sur une longueur de 1,200 mètres, dit M. Denis, la chaussée avait sept pieds de hauteur. » Après

(1) *Recherches sur plusieurs voies romaines*, etc., pages 19 et 20.

(2) L'administration forestière ne donne pas un autre nom à la chaussé quand elle la rencontre dans ses aménagements.

(3) Il y a quelques années, en effectuant des travaux d'élargissement sur l'ancienne voie, au passage du col entre Naives et Broussey, on a mis à découvert des sarcophages en pierre contenant des squelettes, des vases et des armes; mais ces objets ont été immédiatement détruits par les ouvriers, notamment les vases où ils espéraient trouver des objets précieux. » Note de M. A. Vériot, agent-voyer en chef.

avoir suivi une direction que coupe à angle droit la route nationale de Vaucouleurs à Commercy, la voie suivait la ligne qui sert aujourd'hui de limite entre les territoires de Void et de Vaucouleurs, puis, au delà de la route actuelle, elle se confondait avec la grande tranchée du Brûlé, dans le bois d'Ourches, établie d'abord sur sa *margine* de droite, plus loin sur celle de gauche, pendant un parcours d'environ un kilomètre. Le plateau franchi, la voie antique s'engageait dans un ravin au bas duquel, en longeant le territoire d'Ourches, elle entrait dans la vallée de la Meuse où nous perdons sa trace depuis la plaine de Blainville jusqu'au pont de Saint-Germain (1).

S'il est inutile de faire remarquer que M. de Widranges, avant M. Liénard, avait publié dans l'*Echo de l'Est*, puis dans ses *Recherches*, tout ce qui a rapport aux découvertes faites sur le territoire de Sauvoy, à Bermont, qu'il me soit permis de revenir sur les noms de *Silviacus*, *Silvacus*, *Silvagium*, *Silvianus* (2) et autres qui ont paru, au père Benoît Picart et à Dom Calmet, présenter la forme ancienne du nom de Sauvoy. Aucun texte ne justifiant l'identification que ces auteurs ont cru devoir proposer autrefois, c'est bien à tort que M. Liénard tente d'attribuer à cette localité trois tiers de sous d'or aux légendes SALVIACO, SAVLIACO VICO, SILVIAGO, cités par M. A. de Barthélemy (3) et de reconnaître aux *Varonnes*, où les fouilles faites en 1839 ont mis à découvert de nombreuses substructions, l'emplacement du *Vicus Sauliacus*. Par son style, la première de ces monnaies mérovingiennes peut être donnée

(1) La *Haie de Blinville* du territoire d'Ourches, la *Petite Blainville*, la *Mare de Blainville* de la commune de Vaucouleurs, marquent l'emplacement qu'occupait autrefois le village d'Amblainville détruit au XIVe siècle. Dans l'acte par lequel l'empereur Henri II détermine, en 1011, l'étendue du territoire sur lequel l'évêque de Toul aura le droit de chasse, il est dit : *Sicut Mosa fluvius decurrit ad Vadovilla* (Void) *usque ad Trociacum* (Troussey) *et de Trociaco usque ad Orchadis* (Ourches) *indè ad Abliemvilla* (Amblainville) *de hinc ad Unniacum* (Ugny), etc., etc.

(2) Il s'agit ici de Servais dans le Laonnais, près de La Fère dénommé *Silviaco Palatio* dans une charte du 3 août 830. — Consulter à cet égard les Historiens de France, Dom Mabillon, Dom Bouquet, puis la liste des *Palais et maisons des rois de France*, de Guadet, publiée dans l'Annuaire de la Société de l'histoire de France.

(3) *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes.*

à Sauviat (Haute-Vienne); la deuxième, qui n'a pas encore reçu d'attribution, est étrangère à notre région ; quant à la troisième, on est généralement d'accord pour la classer à Sougy (Loiret).

Arrivé à Saint-Germain-sur-Meuse nous sommes dans l'obligation de nous arrêter un instant, afin d'examiner une proposition émise il y a peu d'années, et qui ne tend rien moins qu'à bouleverser de fond en comble les notions acquises sur l'emplacement de la station de *Mosa*, signalée entre *Andematunnum* et *Noviomagus*, sur la grande voie de Châlon-sur-Saône à Bingen sur le Rhin.

Sans vouloir rentrer dans la discussion si souvent reprise de l'identification de *Mosa* avec Moulin-Rouge ou Meuvy, nous allons examiner l'opinion émise par M. L. Quintard, et rechercher s'il est réellement possible de confondre l'emplacement de cette station, située au passage de la Meuse, à environ onze lieues gauloises de Langres, avec celui qu'occupe le village de Saint-Germain sur Meuse, au point où la grande voie de Naix à Toul franchit ce fleuve.

Dans son examen de la Table de Peutinger et des deux voies qui, de Toul, se dirigeaient l'une sur Langres, l'autre sur Reims, M. Quintard paraît avoir négligé de consulter les travaux des savants commentateurs de cette carte, ou, s'il l'a fait, de prendre note des observations qui signalent plusieurs inexactitudes et omissions du copiste, auteur de l'exemplaire unique que possède la Bibliothèque de Vienne. Sans doute, ce document présente de réelles difficultés à ceux qui en abordent l'étude; les voies ne sont point tracées dans les directions qui leur auraient été assignées sur des cartes ordinaires et, vu le peu de largeur du parchemin sur lequel elle a été transcrite au XIIIe siècle, il en est résulté une déformation telle que toutes les voies courent de l'ouest à l'est, et que la chaussée de Langres à Toul se trouve être tracée parallèlement à celle de Reims à Metz. Si, dans la partie dont nous nous occupons, l'attention se porte sur l'emplacement de la station de *Nasium*, on est surpris de voir la Meuse prendre sa source au nord de Toul,

et les bâtiments indiquant *Nasium* placés sur la rive droite du fleuve. Dès lors, il y avait donc lieu, avant d'émettre une proposition si contraire à l'opinion généralement admise, de mettre à profit les observations longuement étudiées et discutées par des savants de premier ordre.

Et cependant, instruit par la lecture du travail d'Ernest Desjardins, dont il reproduit ce passage, « que le trait qui relie *Mose* à *Caturices* est placé par erreur dans cette direction, sans être accompagné d'ailleurs d'aucune mesure, tandis qu'il manque entre *Mose* et *Andematunnum*, où cependant la distance est marquée, » M. Quintard croit devoir ne tenir aucun compte de cette remarque si judicieuse dans la reproduction qu'il donne de la partie de la Table Théodosienne entre Reims et Metz. Non seulement notre collègue conserve la ligne qui relie *Caturices* à *Mose* (1), mais il néglige d'indiquer « le sillon de la voie qui allait de *Nasie* à *Indesina*, laquelle, après avoir couru presque horizontalement jusqu'à *ad Fines*, se relève par un crochet pour venir tomber sur le grand bâtiment carré indicatif d'eaux thermales, appelé par Mannert *Indesina* (2). » Ainsi, en empruntant à la voie de Langres la station de *Mosa* indiquée par ce document à VIII lieues de *Noviomagus*, et que l'Itinéraire désigne comme étant la première sur cette grande voie à XVI lieues avant *Solimariaca*, M. Quintard fait naître une confusion inexplicable, puisque de deux routes bien distinctes, et se coupant à angle droit, il en forme une seule que la topographie de la région rend inadmissible. Voici au surplus le texte de ces deux documents.

Itinéraire d'Antonin :		Table de Peutinger :	
Andematunnum.		*Andematunnum.*	
Mosa.	XII	*Mose.*	XI
		Noviomagus	VIIII
Solimariaca.	XVI	Station innommée. .	VII
Tullum.	XV	*Tullum.*	XV

(1) Cette ligne est supprimée par M. A. Digot dans son étude sur *Andesina.*
(2) *Note sur un nouvel examen de la partie de la carte de Peutinger où est figurée la Gaule.* Alfred Maury.

dont le total des distances est identique à une lieue près, 43 au lieu de 42.

Considérés comme exacts par les nombreux savants qui ont eu à s'occuper de l'étude des voies romaines, ces deux documents ont été utilisés tels qu'ils nous sont parvenus; l'identification seule de certains noms a pu être l'objet d'appréciations différentes. Aussi devient-il difficile d'examiner l'Itinéraire rectifié par M. Quintard, passant de *Tullio* (X) à *Mose* (IX), puis à *Nasie* (XIIII), sans faire remarquer à son auteur l'omission qu'il commet de deux stations indiquées sur le segment, reproduit par lui, de la Table de Peutinger entre Reims et Metz.

Selon M. Quintard :		Tel qu'il devait être lu :	
Divodurum.		*Divodurum.*	
Scarponna......	XIIII	*Scarponna*......	XIIII
Tullio........	X	*Tullio*........	X
		Solimariaca.....	XV
		Noviomagus.....	VII
Mose.........	IX	*Mose*.........	VIIII
Nasie........	XIIII	*Nasie* (sans chiffre indiqué).	
Caturices.......	IX	*Caturices*.......	IX

Après cet exposé de la question soulevée par M. Quintard, nous croyons inutile de suivre plus longtemps notre collègue dans la tentative d'identification qu'il propose; *Mosa* situé au passage de la voie en un lieu du bassin supérieur de la Meuse (Meuvy ou Moulin Rouge), ne saurait être confondu avec Saint-Germain, point où la chaussée romaine bien connue de Naix à Toul franchit le fleuve; le *Mose* de la Table de Peutinger est bien le *Mosa* que l'Itinéraire d'Antonin indique à XII lieues gauloises de Langres, et c'est bien à tort que Walcknaer, dans son analyse géographique des itinéraires anciens des Gaules (n° 179), proposait de faire passer la voie de Toul à Reims par Soulosse, l'église Notre-Dame des Trois-Piliers, Meuvy, pour, de ce point si éloigné de la route natu-

relle a suivre, lui faire franchir, en remontant vers le Nord, 72 milles romains, soit 48 lieues gauloises, et la conduire à *Caturiges*.

A son entrée sur le territoire de Saint-Germain-sur-Meuse, appelé dès le commencement du xve siècle *Sanctus Germanus supra Mozam* pour le distinguer de Mont-Saint-Germain, de Saint-Germain-devant-Montfaucon et de Saint-Germain-devant-Loro, la voie gravissait la rive droite du fleuve en suivant la *rue Traverse* qui coupe en deux parties le village dont le nom ancien aurait été *Travia*, si on s'en rapporte au récit de Dom Calmet. Désignée sous la dénomination de *Chemin Hordal* dans son prolongement vers les bois de Saint-Germain, la voie antique atteignait un peu au delà des limites du département de Meurthe-et-Moselle, l'emplacement de l'ancien palais royal de Savonnières (1), peut-être l'*ad Fines*, puis, par les territoires de Choloy et d'Écrouves, elle parvenait à Toul. Nous ne nous arrêterons pas à discuter les diverses propositions émises sur l'emplacement de *ad Fines* à Boucq, à Foug, à Tusey, à Fains, etc., etc.; dans la langue géographique de l'Empire romain, l'expression si fréquente *ad Fines*, dont M. A. Longnon a relevé dix-sept mentions dans l'étendue de la Gaule (2), a été employée pour indiquer une étape, une halte militaire, une station placée sur la limite du territoire d'une cité. Dans le cas présent, comme le tracé tout entier de la chaussée qui nous occupe était compris dans l'étendue de la *civitas* des *Leuci*, il faut nécessairement accepter que, cette fois, l'indication *ad Fines* désigne une station placée à la limite de deux *pagi* dépendants de cette cité.

Si, sur la carte que nous avons dressée, nous recherchons, en nous éloignant de *Nasium*, le point exact auquel il faut s'arrêter pour atteindre les 24 kilomètres, c'est-à-dire les XIV lieues gauloises indiquées dans la Table de Peutinger, nous tombons précisément sur la ligne séparative des *pagus Be-*

(1) *Villa Saponarias*, juin 859; Dom Bouquet, t. VII, 638; *Sablonarias*, 3 novembre 862; *id.*, t. VII, 649.

(2) Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours. 1884.

densis et *Tullensis*, sur l'emplacement de Savonnières, ancienne résidence royale, lieu célèbre dans les temps carolingiens. Nos études sur le *pagus Bedensis* nous montrent le doyenné de Rivière-Meuse s'étendant vers le pays Toulois jusqu'aux confins des paroisses de Ménillot, de Domgermain, de Charmes-la-Côte, de Mont-le-Vignobte et de Blénod; de plus, Foug est indiqué *villa quæ vocatur Faho in pago Bedinse*, dans un acte de 770 (1).

Après avoir rapporté tout au long ce que M. Denis a consigné dans son manuscrit sur Saint-Germain et le passage de la voie à travers le territoire de cette commune, M. Liénard s'exprime ainsi : « Ce lieu était, comme nous allons le voir, dans le voisinage de la station *ad Fines* mentionné par la Table de Peutinger : cette Table indique de *Nasium* à *ad Fines* XIV mille pas (2) ce qui nous conduit à deux mille pas au delà de la Meuse, dans le bois de Saint-Germain, où passait la ligne (*fines*) séparant le *pagus Vallium* du *pagus Tullensis*. » Ici nous devons faire remarquer que cette mention du *pagus Vallium*, à l'époque gallo-romaine, est une erreur que l'on ne peut laisser s'accréditer; rien ne justifie l'existence de ce *pagus* aux temps antiques; Adrien de Valois ne parle pas du *pagus Vallium;* Guérard paraît ne point l'admettre et M. A. Longnon n'attache aucune valeur à la citation rapportée par le père Benoît Picart. Nous aurons à développer tout au long, dans une prochaine étude sur les anciens *pagi* de la région du Barrois, les raisons qui nous forcent à considérer le pays des Vaux comme étant un canton du haut Moyen-âge et non un *pagus* proprement dit.

Le tracé que nous indiquons entre *Nasium* et *ad Fines* se trouvant justifié par les nombreux tronçons signalés sur tout

(1) Donation de Sorcy à l'abbaye de Gorze, confirmée le 10 mai 878 par Louis, fils de Louis de Germanie.

(2) Il aurait fallut dire XIV lieues gauloises, car dans le nord de la Gaule, les distances n'étaient pas indiquées en milles romains de 1,481 mètres environ, mais bien en lieues gauloises de 2,221 mètres.

son parcours, par les noms des lieux dits inscrits sur le cadastre, par une tradition constante et la distance de 24 kilomètres, c'est-à-dire XIV lieues gauloises entre le point de départ et celui où nous sommes arrivé, nous espérons que dans la confection de la carte des voies romaines, dont s'occupe le Comité des travaux historiques et scientifiques, il sera tenu compte de l'examen attentif que nous avons fait de cette voie, et que l'ancien tracé indiqué, dubitativement il est vrai, par la Commission de la topographie de la Gaule, par Tréveray, Demange-aux-Eaux, Rosières-en-Blois, Vaucouleurs et Choloy, sera définitivement abandonné.



RAPPORT

Adressé au Ministre de l'Instruction publique

SUR LES

FOUILLES FAITES A NAIX

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1886.

Les fouilles entreprises sur le territoire de Naix dans le courant du mois de septembre dernier n'ont point, cette fois, donné les résultats que j'espérais; après quelques journées d'explorations dirigées sur divers points du plateau dit *Mazeroy*, qui domine le village et s'étend jusqu'au bas des coteaux de l'*Attila* et de la *Victoire*, j'ai dû, la saison des pluies étant survenue, suspendre les travaux et remettre à plus tard la continuation de fouilles sur d'autres points du territoire. Partout j'ai rencontré des traces de constructions antiques dont la constatation sera précieuse quand viendra le moment de déterminer, dans cette direction, les limites de la ville de *Nasium* sur la rive gauche de l'Ornain; j'ai mis à découvert les fondations de plusieurs habitations dont les murs, construits en petit appareil, étaient encore en bon état de conservation; mais, sur ce plateau, qui, depuis quinze siècles, a été transformé en une vaste carrière où les habitants de Naix et de Saint-Amand se procurent des matériaux pour édifier leurs maisons, tout a été bouleversé par les propriétaires des champs; rien de ce qui pouvait être utilisé comme pierre de taille dans les constructions ne paraît leur avoir échappé; sur divers points, d'im-

menses *pierriers* ont été formés de débris qui ne pouvaient être utilisés ou gênaient le passage de la charrue, et c'est là qu'aujourd'hui les habitants viennent chercher les matériaux nécessaires pour l'empierrement des chemins.

Le nom de Mazeroy, *Maceriæ*, murailles, murs, d'où sont venus les noms des lieux dits : *Mazerulles*, *Masures*, et peut-être ceux des villages de la Meuse, *Maizeray* et *Maizey*, était, on le comprend, une dénomination trop significative pour ne point attirer mon attention déjà mise en éveil par le récit des fouilles faites, en 1833, sur divers points de ce territoire. Le sol est jonché de débris de tuiles à rebords et de pierres plates, sciées, ayant servi à couvrir les habitations; de place en place, on me signalait l'existence d'un fragment de colonne utilisé comme pierre d'abornement, plus loin, les débris d'une corniche; les propriétaires m'indiquaient en divers endroits la présence de murs de fondations qui perçaient dans les raies de champs et, sur plusieurs points, les forçaient à ne point labourer à la profondeur habituelle. Partout je rencontrais des tessons de poterie, et, dans les parties du territoire qualifiées *terres brûlées* ou *terres noires*, les taupinières présentaient fréquemment, sur le sommet de leurs cônes arrondis, des fragments de charbon, des éclats de vases en terre ou en verre; sur l'une d'elles, le chef cantonnier qui m'accompagnait recueillait un petit bronze romain. Aucun des renseignements que pouvait donner l'inspection du sol, pour être autorisé à pratiquer des sondages en cet endroit, ne me faisait défaut, et cependant plus de vingt fouilles ont été faites inutilement dans l'étendue de ce plateau; partout des constructions rasées au niveau du sol, nulle part une habitation qui n'ait point été exploitée comme carrière.

Si le hasard ne m'a fait découvrir ni débris de statues, ni objets antiques de quelque valeur, il m'a toutefois été permis de reconnaître : 1° l'emplacement exact d'un vaste édifice signalé par C.-F. Denis; 2° celui d'un atelier de forgeron (?); 3° de constater que jamais il n'y eut de théâtre, ni d'amphithéâtre au lieu dit la *Fossotte;* enfin, 4° de mettre à décou-

vert, sur deux points assez éloignés l'un de l'autre, le massif d'une chaussée romaine qui, sur la rive gauche de l'Ornain, traversait la partie basse de *Nasium*, se dirigeait par *Cocusse* vers *Mazeroy*, pour delà gagner les hauteurs de l'*Attila* et de la *Victoire*. Ces divers emplacements, reconnus lors des fouilles dernières et consignés sur la copie des feuilles du cadastre avec le numéro des parcelles qu'ils occupent, seront indiqués, avec ceux qui furent étudiés par Denis, Bellot-Herment, Dufresne, Bonnaire-Mansuy et d'autres archéologues, sur un plan en relief à l'échelle de 10 $^{m}/_{m}$, aujourd'hui en préparation, et qui comprendra tout le territoire de Naix, et ceux des villages de Longeaux, de Menaucourt, de Boviolles, de Saint-Amand et de Nantois qui l'entourent.

Je ne m'arrêterai point à l'énumération des fouilles amorcées dans l'étendue du plateau de Mazeroy; je décrirai seulement celles qui, sur quatre points principaux, ont fourni un contingent d'informations utiles à consigner.

Le Gros-Pierrier.

A la pointe du canton de *Mazeroy*, dans la partie la plus élevée de ce plateau qui domine les contrées dites *Cocusse* et le *Rupt-Lallemand*, existe un immense *pierrier*, véritable tertre haut de 4 mètres environ et couvrant un large espace de près de 160 mètres carrés; le sol jonché de débris de marbre blanc, de fragments de pierres à moulures et à décorations architectoniques gisant au pied du *pierrier*; des traces de terre noirâtre qui, par place, se faisaient remarquer sur le fond rougeâtre du sol, tout enfin semblait promettre un champ d'exploration fertile. Après avoir ouvert, sur deux des flancs du *pierrier*, une tranchée en zig-zag longue de quarante mètres environ sur une largeur d'un mètre, et qui partout fut creusée jusqu'au sol naturel, nous n'avons rencontré cependant qu'un mur de 70 à 80 centimètres d'épaisseur, en partie détruit, de nombreux débris de ciments très durs et et sans enduits colorés, une quantité énorme de plaques de

marbre blanc dont l'épaisseur variait de 17 à 30 $^m/_m$; quelques morceaux de marbre gris, roses et verts, ayant servi à revêtir et à orner l'intérieur d'un vaste édifice construit dans une position heureusement choisie, à la pointe du coude que forme la rivière, d'où la vue s'étendait à la fois sur la plaine de *Nasium* et sur celle de Saint-Amand.

Cette construction, que je me garderai bien de qualifier, devait être considérable et somptueuse, si l'on en juge par les grandes dimensions que présentent un chapiteau d'ordre ionique finement sculpté, de nombreux débris de colonnes cannelées, en pierre de Savonnières, des fragments de corniches, de modillons d'oves et de cordons de perles, en marbre blanc.

Rencontrés dans un sol retourné, sans doute à plusieurs reprises, par des fouilleurs plus préoccupés d'arracher à ces ruines des matériaux propres à la construction que de recueillir des débris antiques, dont les sculptures et les formes ne se prêtaient guère à l'édification de leurs habitations, ces nombreux témoins d'une époque si riche en monuments, d'une civilisation si avancée, semblaient confirmer mes présomptions et m'engager à poursuivre mes fouilles. La découverte d'un fragment d'inscription, dont les caractères élégamment tracés accusent le Ier ou le IIe siècle, avait un instant ranimé mon espoir déçu par tant de recherches infructueuses; mais ce fut inutilement que je repris à nouveau l'examen des débris de marbre extraits en cet endroit, et que je fis, sur un espace de plus de huit mètres carrés, retourner le terrain; les trois seules lettres ou plutôt les fragments des trois lettres rencontrées furent ma seule conquête de ce jour. Le sol présentant partout les traces évidentes de fouilles antérieures, je dus interrompre les travaux dans la conviction où je demeurai que cette partie du territoire de *Mazeroy* était un des centres explorés en 1833 par C.-F. Denis, auxquels cet archéologue a consacré le passage suivant dans un Rapport demeuré manuscrit : « Le long d'un pierrier couvert de moëllons et de mastic fort dur, mes fouilles ont montré des murs énormes, des traces d'incendie, de nom-

breux fragments de sculptures sur pierres de Brillon et de Savonnières, beaucoup de morceaux de marbre, quelques coquilles d'huîtres. Plus bas, sur la droite, des amas considérables de démolitions, pierres, briques, ciment, formaient un parallélogramme vaste et régulier. Cela dénotait qu'il y avait eu là des édifices..... j'ai trouvé le piédestal d'une colonne qui avait 2 pieds 6 pouces de diamètre..... des débris de bas-reliefs, quelques médailles, etc... » (Nasium. 44 r°).

La Fossotte.

Au pied de la colline qui limite le plateau de *Mazeroy*, et s'élève en pente assez rapide jusqu'aux hauteurs de l'*Attila*, existe un enfoncement désigné sous le nom de *Fossotte* qui, depuis seulement une cinquantaine d'années, est indiqué par quelques archéologues de la région comme étant l'emplacement du théâtre de *Nasium*. La découverte faite en cet endroit de plusieurs blocs de pierre de taille; les quelques notes inscrites sur le carnet de voyage d'un antiquaire séduit par l'idée de rencontrer dans les flancs du côteau les vestiges d'un ancien cirque; le croquis tracé à la hâte d'un édifice que son imagination lui avait laissé un instant entrevoir, telles furent, du moins à mon avis, les origines d'une légende acceptée avec empressement par le vulgaire, ami du merveilleux, mais assurément trop légèrement, par plusieurs archéologues disposés à s'en rapporter, sans y prendre garde, au récit qui leur en était fait.

L'annonce de la découverte des ruines d'un théâtre romain sur le territoire de Naix paraît être demeurée sans retentissement, alors qu'elle eût dû attirer l'attention des savants, et entraîner, vers les lieux où elle était signalée, tout un monde de curieux et d'érudits désireux d'en étudier l'emplacement et de s'assurer de son importance. Peu de personnes s'en sont occupées et si, tout dernièrement, l'auteur de l'*Archéologie de la Meuse* n'en avait réveillé le souvenir, le lieu dit la *Fossotte* serait demeuré dans l'oubli le plus com-

plet, et nul n'aurait jamais songé à y rechercher l'emplacement du théâtre entrevu ou plutôt rêvé par C.-F. Denis.

Sans doute, il eut été facile, en choisissant un endroit convenable, de creuser un hémicycle dans le flanc de la colline dont la pente aurait alors favorisé la pose des gradins; mais malgré les déclarations accréditées de découvertes de dalles rangées en demi-cercle, de blocs munis d'anneaux auxquels on attachait les bêtes féroces, malgré la découverte d'un fragment d'inscription présentant les lettres CIRC que l'on prétend avoir fait partie du fronton qui couronnait la porte principale, il m'est impossible de reconnaître dans cet enfoncement l'emplacement du théâtre de *Nasium*, que M. Liénard qualifie d'*amphithéâtre* (?). Avant de décrire les fouilles faites en cet endroit, je crois nécessaire d'emprunter à C.-F. Denis le récit de sa découverte, publié en 1818 dans l'*Essai archéologique sur Nasium*.

« Nous avons laissé, sur la droite de la route en avant de notre tranchée, un terrain creux à mi-côte, que nous avions le projet de fouiller. Cet endroit se nomme *la Fossotte :* c'est un ovale ouvert par l'un de ses grands côtés, de 290 mètres de circonférence sur 27 de hauteur au petit axe. L'entrée regarde la ville : les cultivateurs y ont trouvé des pierres cannelées, des corniches, des traces d'incendie comme dans tous les grands édifices de *Nasium*. Je crois que cet emplacement a été celui d'un cirque : de grosses pierres rangées au pourtour par assises sont visibles; la voie romaine passe au-dessus. » Plus tard, en 1833, reprenant ses travaux, C.-F. Denis fit ouvrir une large et profonde tranchée au pied du monticule où devait se trouver le mur de soutènement, mais il fut déçu dans ses espérances. « On m'avait, dit-il, devancé, cependant j'ai encore trouvé de belles pierres; le versant fouillé a laissé voir des places où avaient existé des gradins et des ouvertures latérales dites *vomitoria*. J'ai fait déblayer le milieu de l'arène, et j'ai rencontré le sable dont les anciens couvraient son aire. Voulant reconnaître la clôture de l'enceinte (*podium*), j'ai creusé un angle obtus fort ouvert dont le sommet donnait sur la campagne,

et dont les côtés aboutissaient sur les débris extérieurs des édifices au Nord. Je crois avoir trouvé la porte de l'arène ou du moins de ses restes. »

Malgré cette conclusion, je persiste à croire que *cavea*, *podium*, gradins, arène et porte monumentale n'ont jamais existé en cet endroit, et je ne crains pas d'affirmer que le plan dressé par M. Liénard qui modifie, en le perfectionnant bien gratuitement, un croquis dû à l'imagination enthousiaste de notre vieil archéologue, est une œuvre de pure fantaisie. Après avoir relu la description rapportée par C.-F. Denis, j'ai fait ouvrir en tous sens des tranchées jusqu'au sol primitif, sonder le tertre de droite pour retrouver la *cavea*, bâtiment rectangulaire, réédifié par M. Liénard; le seul résultat obtenu a été la rencontre au pied du coteau, et placées en ligne droite, de pierres de taille, sans doute celles reconnues par C.-F. Denis, un débris d'auge ou de sarcophage, mais nulle part n'a apparu le sable qui couvrait l'arène, car il n'y eut jamais d'arène à la *Fossotte*.

Quand, placé entre les deux tertres ou *pierriers* qui bordent la *Fossotte*, on examine cet emplacement, il devient bien difficile de comprendre comment une excavation faite au pied de la colline a pu éveiller chez C.-F. Denis l'espoir de retrouver en ce lieu la place où aurait été édifié le théâtre; l'espace compris entre le contrefort situé sur la droite et l'énorme *pierrier* de gauche, créé seulement depuis la mise en culture sérieuse de ce plateau, ne présente nullement l'hémicycle entrevu par notre archéologue, mais bien un rectangle assez régulier; la colline n'a nullement été entamée pour y creuser des gradins en demi-cercle, et aujourd'hui encore, le revers vu d'en haut n'offre aucune dépression; de plus, l'arène, qui du pied du coteau aurait dû se prolonger à plat terrain vers l'ouverture du plateau, s'élève sensiblement par une pente régulière, dont la différence de niveau se trouve être de près de 3 mètres au point où MM. Denis et Liénard placent malencontreusement le *podium* et la porte d'entrée. Point de traces du *proscenium*, et les fouilles faites par mes soins ont démontré que le sol n'a jamais été remué

dans cette partie pour établir les fondations soit de la scène, soit de la façade monumentale que C.-F. Denis supposait avoir été élevée en cet endroit.

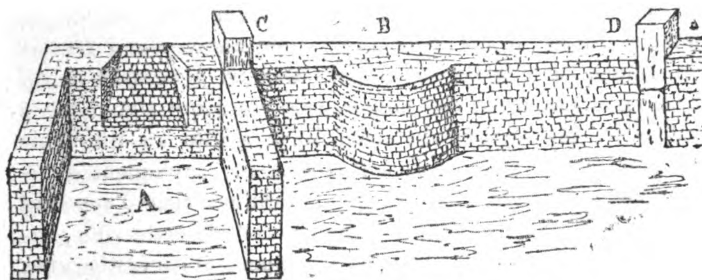
Une réflexion échappée à notre archéologue, et qui se trouve consignée dans ses Notes demeurées manuscrites, révèle les doutes qui, cependant, s'élevaient dans son esprit au sujet de cet emplacement. « Quelque chose, dit-il, contrariait mon opinion; on venait de trouver en avant du *podium* des pierres tumulaires, des urnes cinéraires qui ne convenaient pas près d'un lieu destiné aux plaisirs. »

En résumé, je crois qu'il faut désormais abandonner l'idée émise par C.-F. Denis et reproduite par M. Liénard. Gradins, galeries, porte principale, *vomitoria, caveæ, carceres,* tout cela a pu être rêvé, mais n'est nullement établi par l'examen des lieux en question, ni par le résultat des fouilles que j'y ai faites. Je reproduis ici les croquis faits par C.-F. Denis et le plan publié par M. Liénard, puis la vue de la Fossotte, afin de montrer aux membres du Comité comment, sous le crayon habile de ce dernier, le rêve d'un archéologue passionné pour tout ce que pouvait établir l'illustration de *Nasium* a pu se transformer en une chose palpable, et de mettre ainsi en garde les savants qui, trop confiants dans les dessins reproduits par l'*Archéologie de la Meuse*, seraient exposés à parler du théâtre de Naix, dont l'emplacement ne saurait être retrouvé au lieu dit *la Fossotte.*

Atelier de ferronnerie.

Au centre du plateau de *Mazeroy*, au lieu dit l'*Equevillon,* dans la parcelle 1219, appartenant à M. Malloué, instituteur à Saint-Amand, et qui m'avait été signalée comme renfermant des substructions de grande étendue, les fouilles ont mis à découvert un mur construit en petit appareil fort régulier, long de $10^m,30$ environ, dans lequel aux points C et D étaient d'énormes piles de 65 sur 70 en carré et d'une hauteur de $1^m,25$; ce mur se terminait par une chambre basse, espèce de sous-sol

éclairé par un soupirail dont l'ébrasement était dans un état remarquable de conservation. Dans cette pièce A, qui nous a paru avoir été l'atelier d'un forgeron ou d'un ferronnier, il a été re-



cueilli sur le sol, à la profondeur de 1^{m},50 environ, de nombreux débris de ferrements, de clous, de crochets, etc., des scories, du crassier, et un bloc de minerai de fer, très riche, pesant de 9 à 10 kilogrammes; du charbon en quantité, les fragments d'une meule, un contrepoids en pierre avec anneau scellé en plomb et crochet en fer, en tout conforme à ceux dont sont munis aujourd'hui les soufflets de forge de nos maréchaux-ferrants. Le long de la paroi de gauche se trouvaient les débris de vases de grandes dimensions, jarres et amphores destinées peut-être à recevoir les pièces fabriquées. En B la maçonnerie cessait d'être rectiligne, et, à l'intérieur, sur une longueur de 2 mètres, on remarquait un renflement en arc de cercle, sorte de contrefort destiné à renforcer le mur en cet endroit. A l'extérieur, de nombreux débris de poteries rouges et noires, de briques, d'enduits de ciment épais de 6 à 15 centimètres, et recouverts de couleurs encore bien conservées : rouge vif, ocre rouge ou bleu. Dans cette partie, la terre rougie par un feu violent, les pierres et les briques calcinées faisaient croire à la présence d'un fourneau, mais les fouilles n'ont rien procuré qui put légitimer cette présomption.

Voie romaine.

Les bouleversements sans nombre subis par le territoire de *Nasium* depuis le jour de la destruction de cette cité, l'exhaussement progressif du sol durant une période de quinze siècles, le creusement du canal du moulin à travers les ruines vers le VIIIe siècle, les travaux successifs entrepris pour l'exécution des nombreuses voies qui sillonnent la vallée, la construction du canal de la Marne au Rhin, de la ligne ferrée de Nançois à Neufchâteau, expliquent suffisamment comment il se fait qu'aujourd'hui rien d'apparent à la surface du sol n'indique l'emplacement de cette ville, autrefois si florissante. La terre recouvre partout les vestiges des habitations, des villas édifiées dans la plaine, sur le revers et le plateau de *Mazeroy;* pas une pierre n'est restée debout, pour signaler au voyageur le lieu où s'élevait un temple, un édifice; cà et là un tertre, un *pierrier,* une dépression de terrain témoignent, il est vrai, de l'existence en certains endroits d'antiques constructions, mais rien de franchement révélateur ne saurait suspendre les pas de l'archéologue le plus exercé, et lui faire soupçonner que, sur l'emplacement du modeste village de Naix, existait autrefois une cité importante.

Les voies antiques qui de Grand, du Châtelet (Haute-Marne), de Toul, de Gorze et de Reims convergeaient vers *Nasium*, ou se raccordaient sur son territoire, ne sont plus actuellement visibles qu'en dehors de l'enceinte de cette ville. Les traces de ces chemins, indestructibles sur tant de points de notre région où j'ai pu les retrouver encore intacts, ont complètement disparu au milieu des ruines sans cesse renversées, déplacées ou dispersées par les propriétaires des champs dont elles gênaient les travaux, et il devenait assez difficile d'en retrouver les tronçons dans l'intérieur de la cité détruite. Cependant, grâce aux renseignements fournis par MM. Pierre Vignon et Lallement père, il m'a été permis de reconnaître, sur deux points bien distincts, l'existence du massif d'une voie antique qui occupait le centre de la

vallée, à gauche du canal du Moulin, et sur laquelle se greffaient deux autres voies se dirigeant l'une sur le *pré des Hayes*, l'autre vers le plateau de *Mazeroy*, en longeant à peu de distance le sentier qui conduit à Saint-Amand, et aboutit à la route nationale, près de l'ancienne baraque du cantonnier.

Après avoir franchi l'Ornain aux environs de Menaucourt et gagné le pied du contrefort de *Naïdeue*, un embranchement de la grande voie romaine de Reims à Toul se dirigeait vers l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la forge de Naix, traversait les contrées dites *aux Tartottes* et *sur la Tuile*, puis pénétrait dans *Nasium*. C'est à l'entrée du village, contre la première maison de gauche que nous avons mis à découvert le premier tronçon; son existence en cet endroit nous avait été signalée par M. Lallement père, propriétaire de la maison voisine dont les fondations reposent sur le massif même de la chaussée. A partir de cet endroit, la voie antique suivait la direction de la rue actuelle, passait devant l'ancienne demeure seigneuriale, laissait à sa gauche le cimetière, la maison commune, le four banal, le moulin, longeait le canal, et traversait les contrées les *Janons*, la *Soualière*, où un deuxième tronçon a été reconnu dans les parcelles 1084, 1096, ainsi que dans la terre voisine appartenant aux héritiers de Nicolas Thierry. En cet endroit, sa direction est nettement indiquée; elle apparaît très visible dans les fossés qui bordent le chemin de fer, sur la terre d'Alexandre Varnerot.

L. MAXE-WERLY.



DÉCOUVERTE D'UNE ÉPÉE DE BRONZE

DANS LA RÉGION DU BARROIS.

Les armes de l'époque franque, dont le Musée de Bar possède de nombreux spécimens, se rencontrent fréquemment dans les cimetières antiques (1) et les sépultures isolées de la région du Barrois, puis en divers lieux, tels par exemple ceux de *la Garenne* à Remennecourt, du chemin *Bataille* à Contrisson, où nous croyons retrouver les emplacements d'anciens champs de combats. Les fouilles faites sur l'*oppidum* de Boviolles n'ont procuré que de rares débris d'armes en fer et jusqu'à ce jour les objets en bronze de la période antique dite « âge de bronze » sont demeurés excessivement rares dans le sud du département de la Meuse. Je ne connais que les anneaux et torques rencontrés en 1862 près de Ligny, au lieu dit *la Chiennerie*, qui furent cédés si généreusement au Musée par notre collègue M. le docteur Géminel, puis deux haches à douille et à col presque carrés trouvés, dit-on, l'un à Naix, l'autre sur le territoire de Fains ; tous les autres objets de bronze appartenant à la période pré-historique que possède le Musée de Bar sont de provenance étrangère.

L'acquisition d'une épée en bronze, récemment découverte au lieu dit *Grandpré*, section A, n°s 1369 à 1373, sur le territoire de la commune de Fains, est donc une bonne fortune, sa rencontre un fait qui mérite d'être porté à la connais-

(1) Apremont, Biencourt, Combles, Couvonges, Le Chêne, Erize-Saint-Dizier, Fains, Fouchères, Gondrecourt, Montplonne, Morley, Nubécourt, Remennecourt, Rupt, Rosières-en-Blois, Sauvoy, Vassincourt, Varney.

sance de nos confrères; c'est la première épée de bronze trouvée dans notre région et l'on doit regretter, en présence d'une trouvaille de cette importance, que des fouilles spéciales n'aient pas été entreprises afin de s'assurer si d'autres objets, appartenant à cette époque encore si peu connue, ne pouvaient être recueillis dans le voisinage.



Longue de 582 m/m, à lame en forme de feuille, l'épée de bronze, que je désignerai désormais sous le nom d'*épée de Fains*, offre une nervure médiane non fortement en saillie, comme sur quelques spécimens bien connus des archéologues, mais simplement accusée par un renflement ayant dans sa plus grande épaisseur 5 m/m 2/10es; un groupe de trois lignes tracées au burin prend naissance à peu de distance de la pointe, suit parallèlement les contours de la lame à 6 m/m du tranchant, et se prolonge jusqu'à la garde, sous les ailes de laquelle ces lignes disparaissent. La poignée, qui a perdu les plaques de bois ou de corne dont elle a dû être garnie, nous montre au centre trois trous disposés à recevoir les rivets et deux autres sur chacune des parties de la poignée un peu endommagée, il est vrai, mais dont il est cependant facile de reconstituer la forme primitive. Les trous des rivets ne paraissent point avoir été obtenus par le moulage, mais bien faits après cette opération ; les contours de la poignée sont un peu en saillie.

Brisée en deux par le pic de l'ouvrier qui en a fait la découverte, cette épée laisse apercevoir en plusieurs places, et principalement à l'endroit de la cassure, ce qu'il est permis d'appeler l'âme de la lame. Nous croyons qu'après l'opération du moulage, cette arme a subi un travail de martelage et de trempe ayant pour but de lui donner les qualités particulières de résistance et d'élasticité relative que présente cette épée,

en modifiant à la surface l'état moléculaire de la fonte. D'une teinte toute différente de celle de l'épiderme de bronze qui l'enveloppe de toutes parts, et dont la couleur verdet fait ressortir la belle patine brune de cette pièce remarquable, la partie intérieure, que nous qualifions du nom d'âme pour bien rendre notre pensée, présente à l'œil l'aspect rugueux d'une fonte, dont tous les éléments ne seraient point également liés entre eux.

Cette proposition de reconnaître dans l'épée de Fains, une arme martelée, soumise à la trempe après l'opération du moulage, n'a rien qui doive surprendre quand on connaît le haut degré de perfection qu'avait atteint l'industrie métallurgique dans l'antiquité la plus reculée, surtout à l'époque où remonte la fabrication de cette épée. Un passage de Plutarque, au chapitre II de son dialogue sur les *Oracles de la Pythie*, nous apprend que les anciens connaissaient un procédé pour tremper le bronze. En parlant de la belle patine que montraient certains objets déposés en offrande dans le temple, Philinos, l'un des interlocuteurs, émet l'avis que cette belle couleur *eau de mer* ne peut être seulement le résultat du temps et de l'action de l'air : « Ne serait-ce pas plutôt, ajoute-t-il, parce que les « anciens artisans soumettaient le bronze à quelque traitement « particulier dont le secret s'est perdu, comme celui de cette « opération appelée la trempe des épées « η λεγομένη τῶν ξιφῶν « στόμωσις », à l'abandon de laquelle le bronze doit de ne pouvoir « plus fournir des armes pour la guerre ». Un savant autrichien, le comte de Wurmbrand, qui s'est livré à une étude approfondie de la métallurgie du bronze dans l'antiquité, a constaté que les anciens savaient donner à certaines pièces de ce métal une telle dureté, qu'il a pu au moyen d'une épée de bronze faire de notables entailles dans du bronze à canon (1).

Fréquemment rencontrées dans les découvertes faites en Irlande et dans les pays scandinaves, les épées de bronze sont relativement rares dans les pays conquis par les armées ro-

(1) *Correspondenztblatt der deutschen antropologischen Cesellschaft*, 1877, p. 153.

maines; on en connaît plusieurs types très différents recueillis en Angleterre, en Suisse et en Allemagne; il en a été rencontré un certain nombre dans la France septentrionale, mais l'auteur de l'*Archéologie de la Meuse* ne signale la découverte d'aucun exemplaire dans le Barrois et le Verdunois. La longueur de ces armes varie entre 40 et 75 centimètres; toutefois, la dimension la plus généralement constatée est de 58 à 60.

Sans offrir l'intérêt archéologique que présente le type si remarquable recueilli à Vaudrevanges près Metz, le spécimen acquis par M. A. Jacob, conservateur du Musée de Bar, et offert par lui à cet établissement, rappelle dans sa forme les grandes épées à soie plate trouvées dans la Seine, la Moselle et l'Aube; il se rapproche beaucoup de celui que possède le Musée de Troyes.

L'*épée de Fains* semble très vraisemblablement appartenir aux derniers temps de la période encore dénommée par quelques archéologues sous le nom d'âge de bronze; elle précède de bien peu l'apparition des épées de fer auxquelles elle a servi de prototype. Sans doute, il serait bien téméraire de prétendre lui assigner une date même à un siècle près; toutefois, des fouilles de *tumulus* ayant procuré, soit à Halstatt (Autriche), soit à Magny-Lambert (Côte-d'Or), des épées en fer et en bronze que l'on classe entre le ve et le ive siècle avant notre ère, on peut en conclure que l'épée de Fains appartient à une époque plus reculée.

Si la petitesse relative de la poignée semble indiquer que la race des guerriers armés de ces épées était différente de la nôtre et avait les mains moins fortes, il convient de remarquer, en l'absence des plaques, bois, corne ou ivoire, que la garniture dépassait peut-être les bords de la poignée, et que dès lors il devient bien difficile de se prononcer sur la petitesse des mains des races appartenant à l'époque dite âge de bronze.

En résumé, nous croyons que la constatation de la découverte d'une épée de bronze dans le Barrois et la description minutieuse de cette arme étaient choses utiles à signaler aux archéologues.

L. Maxe-Werly.

UN

ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN

Entre AVIOTH et THONNE-LA-LONG

(MEUSE),

PAR L. SCHAUDEL,

Lieutenant des douanes à Thonne-la-Long,
Membre correspondant.

« Pour nous qui voulons connaître à fond l'histoire de notre « pays, il ne suffit pas de fixer l'emplacement des villes an« ciennes, il faut encore rechercher les lieux qu'ont occupés les « bourgades et les établissements ruraux de quelque impor« tance durant les premiers siècles de notre ère. »

M. DE CAUMONT.

I.

Situation des ruines gallo-romaines.

LES ruines, dont nous nous proposons de faire la description, sont situées à la limite des bans d'Avioth et de Thonné-la-Long, sur la rive gauche de la Thonne, à 1 kilom. 300mètres d'Avioth et à 900 mètres de Thonne-la-Long.

Si nous consultons le plan cadastral de la commune d'Avioth, nous voyons que cette partie de son territoire porte le nom de *pré Notre-Dame;* nous remarquerons en outre qu'elle touche, au nord, au lieu dit *pré Jean-Saint-Marc*, à l'ouest à celui de *Volrule*, au sud, à celui de *Fontaine*, et à l'est, au ban de Thonne-la-Long dont la partie contiguë porte également le nom de *Fontaine*.

La dénomination de *pré Notre-Dame*, se rapporte, sans au-

cun doute, à une ancienne propriété de l'église de Notre-Dame d'Avioth; elle ne nous apprend rien au sujet des ruines qui se trouvent sur l'emplacement ainsi désigné. Il en est de même de la dénomination *pré Jean-Saint-Marc*, qui ne nous fournit qu'un nom propre assez commun dans le pays. Le lieu dit *Volrule* (1) qui confine au pré Notre-Dame à l'ouest, est, comme lui, situé au pied de la côte du *Haut des Forêts* et sur la rive gauche de la Thonne. C'est un terrain assez humide limité par des bas-fonds.

Le nom de *Fontaine* tire son origine, nous le présumons, d'une source qui existe à environ 450 mètres au sud-ouest de nos ruines et qui fournissait à l'habitation, que nous appellerons de ce nom, de l'eau pure et assez abondante.

A 30 mètres environ au nord des ruines de la *maison de Fontaine* coule, de l'est à l'ouest, le ruisseau *la Thonne*, qui prend sa source à *Sommethonne*, situé en Belgique, entre en France entre ledit Sommethonne et Thonne-la-Long, longe ce dernier village au nord et s'écoule vers Avioth dans un lit étroit et encaissé. A Avioth, la Thonne, après avoir reçu un ruisseau qui descend des gorges abruptes de Breux, se dirige du nord-est au sud-ouest vers Thonnelle qu'elle longe à l'ouest et se jette dans la Chiers au sud de Thonne-les-Prés, après avoir traversé cette localité.

La Thonne, malgré son faible parcours (12 kilom.) a donné son nom à cinq localités importantes : Sommethonne, Thonne-la-Long, Thonne-le-Thil, Thonnelle, Thonne-les-Prés. Aussi la contrée qu'elle traverse est-elle connue sous le nom de pays des Thonnes.

Dans l'intérêt de l'étude étymologique, que nous n'entreprendrons pas, il sera peut-être utile de faire remarquer qu'à 6 kilom. 500 mètres à l'est de l'embouchure de la *Thonne*, la *Chiers*, reçoit une autre rivière, nommée le *Thon*, qui prend sa source à Châtillon (Belgique), coule dans une direction parallèle à la *Thonne*, reçoit la *Vire* au sud de *Virton*, et se jette

(1) *Volrule* se décompose en *vol* et *rule*. *Woll* en teuton signifie *rempli*. *Rule*, formé de *rus, ruz, rut, ruth, riel, ruel*, signifie *ruisseau, eau courante*. *Volrule* pourrait donc se traduire par *lieu riche en ruisseaux*.

dans la Chiers au sud d'Ecouviez après un parcours de 25 kilomètres.

L'examen du plan cadastral ne nous a donc fourni aucune donnée rappelant le souvenir de l'établissement qui existait anciennement au *pré Notre-Dame* et que nous sommes convenu de désigner sous le nom d'*habitation de Fontaine.*

Mais, si les documents écrits font complètement défaut, si la tradition même s'est effacée, la terre a conservé fidèlement les traces de l'établissement disparu. C'est en creusant le sol, en le fouillant et en l'interrogeant sans cesse que nous arriverons à reconstituer l'histoire de notre contrée. Mais le temps presse; chaque jour emporte un débri et un moment viendra où les rares tuileaux épars, derniers vestiges du passé, qui seuls peuvent encore attirer l'attention de l'archéologue, auront disparu avant de nous avoir livré leur secret.

II.

Description des ruines.

En octobre 1886, à la suite d'indications qui nous avaient été fournies, nous avons entrepris d'explorer le terrain sur lequel avait été établie l'*habitation de Fontaine;* les fouilles auxquelles nous avons consacré nos rares loisirs, ont duré près de sept mois.

Les substructions mises à découvert nous ont permis de reconstituer le plan approximatif de l'édifice disparu qui mesurait 25 mètres de longueur, sur 10^{m},50 de largeur dans la partie située à l'ouest; à l'est, l'existence, de chaque côté, de deux pièces de 3^{m},50 de longueur, sur égale largeur, augmentait de 7 mètres la largeur du bâtiment. Sous l'emplacement de la pièce située à l'angle sud-est, nous avons découvert un sous-sol, d'environ 2 mètres de profondeur. Les murs, aux trois côtés (est, sud et ouest) de cette espèce de cave, étaient formés de grandes pierres de taille exactement reliées entre elles, sans ciment. Le côté formant la clôture au nord

de ce sous-sol, était en grande partie composé d'une énorme pierre taillée, de $1^m,30$ de longueur, sur $0^m,90$ de hauteur et $0^m,60$ de largeur; elle était posée de champ, sur deux autres pierres de taille lui servant de fondement. En arrière de cette pierre, au nord, existaient trois autres pierres taillées, de $0^m,90$ de longueur, sur $0^m,60$ de largeur et $0^m,40$ d'épaisseur, posées régulièrement sur un rang et formant une sorte d'allée perpendiculaire à la pierre principale. Sur la partie supérieure de celle-ci existe, dans le sens de la longueur une rainure, taillée en biseau, de $0^m,10$ de largeur et de $0^m,12$ de profondeur; aux deux extrémités, la rainure se prolonge latéralement sur une longueur moyenne de $0^m,25$. La vue de cette disposition nous a fait supposer que dans cette rainure se trouvait encastré un volet ou une porte.

Dans le mur ouest du sous-sol existait une niche, taillée dans une pierre de $0^m,75$ de hauteur sur $0^m,75$ de largeur et $0^m,55$ d'épaisseur, dont la partie supérieure est sculptée en forme d'accolade. La plus grande profondeur de cette niche, régulièrement arrondie à l'intérieur, est de $0^m,45$.

Ce sous-sol est naturellement la partie la mieux conservée des soubassements; car dans les autres parties les fondations ont été, pour la plupart, arrachées pour l'ameublissement du champ. Le fond de cette espèce de cave n'est ni bétonné, ni pavé; une couche de sable sur le sol naturel (calcaire ferrugineux) est tout ce qui aurait préservé cette pièce de l'humidité.

Les pièces à l'ouest du bâtiment ne sauraient être déterminées avec la même exactitude, les murs de séparation ayant disparu; il est permis aussi de supposer que cette partie de l'habitation ne formait qu'une seule et grande pièce ou qu'il existait là des compartiments séparés par de simples cloisons.

Le bâtiment était orienté de l'est à l'ouest.

Procédés de construction. — Les murs extérieurs ont de $1^m,50$ à 2 mètres de fondement et présentent un genre de construction uniforme, savoir : la maçonnerie faite avec des moëllons dégrossis, posés régulièrement aux deux faces externes, le milieu rempli de moëllons bruts, de pierrailles et de chaux.

Ces murs ont une épaisseur moyenne de $0^{m},75$ et ont résisté aux outrages du temps.

La pierre employée est le calcaire oolithique, à grains assez gros, extrait de carrières qui existaient sur la hauteur entre Thonne-la-Long et Petit-Verneuil, à environ 2 kilomètres de l'habitation.

Revêtement des murs. — Le crépi qui garnissait les murs consiste en un mélange de brique pilée et de chaux, d'environ 4 centimètres d'épaisseur; quelques débris de ce crépi très dur portaient encore les traces ineffaçables de lignes de couleur rouge vif. L'examen de ces fragments nous a permis de constater que le système de revêtement des murs intérieurs, adopté pour la maison de Fontaine, consistait dans l'application de plâtre blanc, simplement poli, sur lequel étaient tracées des lignes rouges, et peut-être aussi d'autres couleurs disparues, simulant des panneaux. Nous avons déjà constaté le même genre de décoration dans les ruines de la villa gallo-romaine entre Breux et Fagny, situées à 6 kilomètres au nord-ouest des ruines de Fontaine. M. Ottmann avait fait la même remarque lors des fouilles si intéressantes entreprises vers 1847 sur l'emplacement des ruines du temple païen de Géromont, situé en ligne directe à 5 kilomètres au nord.

Pavement. — Nous n'avons pu constater nulle part l'existence d'un pavé en béton ou en brique. Cependant nous pouvons croire que ces deux modes de pavement avaient été employés. En effet, nous avons découvert de nombreux fragments de béton, composé de chaux, tuileaux concassés et pierrailles provenant probablement de pavés en béton; les nombreuses briques carrées trouvées indiquent que quelques pièces avaient dû en être pavées. Le propriétaire d'un des champs sur lesquels se trouvent les ruines, M. Richard, de Thonne-la-Long, nous a d'ailleurs affirmé qu'il avait enlevé, il y a une quarantaine d'années, beaucoup de ces briques disposées en forme de pavé.

Sous le béton ou sous la brique existaient une couche de sable, puis le sol naturel composé de calcaire ferrugineux.

Briques. — Les briques découvertes dans les décombres sont

de plusieurs sortes : les unes sont carrées de 17 centimètres de côté sur 3 centimètres 1/2 d'épaisseur; d'autres, un peu moins épaisses, étaient couvertes de stries au nombre de dix.

Une autre espèce de briques; ressemble à celles ordinairement employées de nos jours, elles sont oblongues et mesurent 25 centimètres de long sur 11 centimètres de largeur et 4 centimètres d'épaisseur. Une de ces dernières porte la marque d'une patte de chien; c'est, paraît-il, un accident fréquemment remarqué. Quand l'argile encore molle était exposée à l'air, elle a reçu la trace en creux d'une patte de chien, comme quelquefois aussi les dessins fantaisistes d'un écolier heureux de reproduire un croquis, comme ceux signalés par M. L. Maxe-Werly dans son article sur les graffites (1).

Tuyaux en terre cuite. — Quelques fragments provenant de tuyaux en terre cuite de 21 centimètres de longueur, d'environ 10 centimètres de largeur et 15 centimètres de hauteur, ont été découverts sur toute l'étendue des ruines. Ces tuyaux sont percés, vers le milieu de deux faces opposées, de deux ouvertures rectangulaires de 44 millimètres de longueur sur 18 millimètres de largeur.

La découverte de ces tuyaux indique que l'habitation de Fontaine possédait un hypocauste qui, durant les mois d'hiver, distribuait la chaleur au moyen de ces conduits calorifères disposés sous les pavés des appartements.

Tuiles. — Elles étaient de deux sortes : la tuile plate à rebords (*tegula*) et la tuile ronde ou faîtière (*imbrex*). Les premières forment des trapèzes de manière que le plus petit bout d'une tuile, quand on le plaçait sur le toit, s'adaptât au grand bout de celle qui était en dessous; elles ont des bords relevés pour empêcher l'eau de pluie de pénétrer dans les interstices latéraux et pour s'emboîter avec les côtés des tuiles creuses.

Les tuiles creuses (ou *imbrices*) sont d'une forme demi-cylindrique. Elles étaient destinées à couvrir la jonction de deux tuiles plates.

(1) *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,* t. IV, 1885.

Quelques *imbrices*, probablement ceux de la rangée inférieure, étaient encore munis de crochets en fer servant sans doute à les fixer à la charpente et à les empêcher de glisser.

Ardoises. — Une particularité qui nous avait déjà frappé lors de nos fouilles de la villa gallo-romaine de *Chelvaux* ou *Romereau*, entre Breux et Fagny, c'est la présence simultanée de tuiles et d'ardoises.

Ici encore nous constatons la présence d'ardoises en même temps que de *tegulæ* et d'*imbrices*. Ces ardoises ont environ 2 centimètres 1/2 d'épaisseur.

Ainsi qus nous l'avons déjà fait observer à l'occasion de nos fouilles précitées, l'ardoise est très commune dans cette contrée ; des carrières existent à peu de distance dans le bassin de la Semoy (Belgique). Il est probable que les Romains, qui ont si bien su tirer parti des ressources que leur offraient les pays conquis, ont connu les avantages de l'ardoise comme mode de couverture des maisons. Après avoir employé, lors de leur établissement dans ces contrées, les tuiles en usage à Rome, ils n'auront pas tardé à donner la préférence à l'ardoise et à remplacer peu à peu les massives *tegulæ* et *imbrices* qui surchargeaient les charpentes de leurs bâtiments, par des toitures plus légères, plus élégantes et plus économiques.

Comme preuve que ces ardoises proviennent bien des habitations gallo-romaines détruites, et non de bâtiments qui auraient pu être élevés plus tard sur leurs emplacements, nous ferons observer qu'elles se trouvent toujours par couches dans la partie inférieure des décombres.

Charpente. — Sur toute l'étendue des ruines nous avons découvert des débris de poutres carbonisées. Le charbon était assez bien conservé et permettait encore de reconnaître l'essence du bois qui nous a paru être, en grande partie, du chêne.

III.

Trouvailles faites dans les ruines.

a) *Objets en terre cuite.*

Les nombreux fragments d'objets en terre cuite trouvés dans les décombres, présentent un intérêt sur lequel nous n'avons pas besoin d'insister. Malheureusement l'incendie, qui a fait de l'habitation *de Fontaine* un monceau de ruines, n'a presque rien laissé subsister d'entier. La poterie, et surtout les objets en verre, ont été fracassés par la chute de la toiture et des murailles; mais les débris qui ont échappé à la destruction nous permettent de reconstituer en partie la forme des vases, de reconnaître leur mode de fabrication, la composition de leur pâte et le style de leurs ornements.

Ce sont pour la plupart des cruches à une ou deux anses (*urnæ*), des jarres (*ollæ*), des bols (*patinæ* et *patellæ*), des plats creux et des assiettes (*catinus, circulus, discus, calix, fabatarium, boletar*), des jattes, des soucoupes et d'autres ustensiles de table et de cuisine.

Au triple point de vue du mode de fabrication, de la pâte employée et des ornements, nos fragments peuvent être classés en trois catégories principales : 1° *poterie rouge vernissée;* 2° *poterie avec couverte noire;* 3° *poterie sans vernis.*

1° *Poterie rouge vernissée.* — Nous n'avons trouvé que de rares échantillons de cette belle poterie en terre rouge dite *samienne.*

Nous avons eu cependant la bonne fortune de reconstituer, presqu'en entier, une espèce de compotier, sans reliefs, au fond duquel se trouve l'estampille ci-après : LVED· OF.

Nous avons découvert en outre un fragment, formant le tiers environ d'une jatte, couvert de dessins en relief figurant une scène de chasse. Deux autres petits fragments portent des dessins du même genre.

2° *Poterie avec couverte noire.* — Une seconde catégorie de poterie, dont nous avons découvert des échantillons plus nombreux, est composée d'une terre grise ou d'un gris rougeâtre, à couverte noire, généralement très mince, mais néanmoins très résistante.

Nous pouvons la distinguer en deux classes :

La première en terre grise, à couverte noire très brillante, généralement ornée près du col de dessins réguliers en creux, pratiqués au moyen de roulettes.

Les vases de la seconde classe, en terre grise légèrement rougeâtre, à couverte brunâtre évidemment métallique, se distinguent par des dépressions sur la panse. L'un de ces vases était orné de dessins de couleur blanche, faits à la barbotine (1), offrant un léger relief.

Les poteries de ces deux classes sont remarquables par la perfection de leur fabrication; la pâte en est fine et le vernis tenace.

Un fragment de cette catégorie de poterie, mais un peu plus épaisse et à couverte brunâtre moins vernissée, porte, tracée en creux à la pointe, l'inscription suivante : SAPO. Cette inscription, tracée après la cuisson du vase, appartient à la catégorie de celles désignées sous le nom de graffites. M. Léon Maxe-Werly, qui veut bien nous honorer de ses encouragements et dont les excellents conseils nous ont été si utiles, nous écrit au sujet de notre graffite : « SAPO ne figure point dans le « *Corpus* des noms de potiers; c'est, je le crois, le nom de la « personne à qui ce vase avait été donné; c'est un de ces « nombreux graffites si communs sur les vases en terre ou en « métal. »

3° *Poterie sans vernis.* — Cette catégorie de poterie, trouvée en très grande quantité, est de composition beaucoup plus ordinaire. Nous en avons des fragments en terre grise, rougeâtre et aussi en pierre moulue.

(1) « La poterie à couverte noire, avec dépressions, me paraît appartenir au IVe siècle, » nous écrit M. L. Maxe-Werly, « les dessins de couleur blanche ont été faits à la barbotine, moyen fort employé à cette époque pour la décoration des vases. »

Enfin une espèce qui s'est trouvée en plus grand nombre est celle en terre noire parsemée de paillettes blanches. Les vases de cette catégorie, assez grands et aux parois généralement épaisses, nous paraissent avoir été simplement séchés au four. Ils possèdent tous les caractères de la poterie gauloise dont l'usage a dû être commun sous l'occupation romaine.

Nous devons encore classer dans cette catégorie de poterie sans vernis, un arrêt de fuseau en terre noire dite de Trèves. Cet objet, qui a la forme d'une petite pomme percée d'un trou au milieu, s'était très bien conservé; depuis sa sortie de terre il se fendille.

Nous n'avons remarqué aucune estampille, aucune inscription sur les fragments de vases classés dans cette catégorie.

b) *Objets en verre.*

Nous n'avons découvert que de rares et minimes fragments de vases en verre; ils ont presque tous une couleur verdâtre due à la présence du peroxyde de fer. Ils présentent en général dans leur masse beaucoup de filandres et de nœuds provenant de ce que la matière employée n'était pas homogène et de ce que le verre a été soufflé trop à froid.

D'autres fragments d'un verre plus beau sont de couleur bleue due à la présence de l'oxyde de cobalt et du cuivre.

Les débris de verre que nous avons recueillis ne peuvent donner qu'une idée imparfaite du genre de vases dont ils proviennent; cependant l'un de ces fragments paraît provenir d'une espèce de petite soucoupe de 2 centimètres à peine de profondeur; le bord supérieur est creux sur tout le pourtour.

L'épaisseur de nos fragments de verre varie entre 1 millimètre et 1 centimètre. L'absence de fragments à surface plane doit nous faire supposer que le verre était peu ou point employé pour les fenêtres de la maison *de Fontaine.*

Comme objets entiers recueillis, nous avons trois pastilles convexes, de la forme d'un bouton, de 25 millimètres de diamètre, dont deux de couleur verdâtre et un bleu, que nous croyons pouvoir considérer comme des jetons.

c) *Monnaies.*

Les monnaies découvertes, dans les décombres de la maison de Fontaine, sont au nombre de 21, dont 16 seulement ont pu être classées, les 5 autres étant frustes. Elles se subdivisent, quant à leur module, en un grand bronze, deux moyens bronzes et 18 petits bronzes.

Nous donnons ci-après la description de celles de nos monnaies qui ont pu être classées.

Grand bronze.

1°. A : ANTONINVS AVG. PIVS P. P. — Tête laurée de droite.
R : SALVS AVG. — Dans le champ S. C. — Salus debout offrant au serpent d'Esculape.

Moyens bronzes.

2°. A : ANTONINVS AVG. PIVS. . — Tête laurée et radiée de droite.
R : SALVS AVG. — Dans le champ S. C. — Figure comme au n° 1.

3°. A : . . . . — Tête de Marc-Aurèle, de droite.
R : . . . . Dans le champ S. C. — Figure debout, la main droite levée.

Petits bronzes.

4°. A : GALLIENVS AVG. — Buste de Gallien, de droite, tête radiée et revêtue de la cuirasse.
R : DIAIIINE COIIS AVG. — Biche, face à gauche, regardant en arrière.

5°. A : . . . . — Buste de Gallien, tête radiée.
R : . ILARI. . . — Figure debout, de gauche, tenant de la main droite une palme.

6°. A : . . . . — Tête radiée de Claude le Gothique.
R : . . . ONSE. — Autel avec du feu.

7°. A : IMP. TE. . . . — Buste de Tetricus Ier, de droite, tête radiée.
R : HI. . RI. . . . — Déesse debout, de gauche.

8°. A : C. PIVESVTET. — Buste de Tétricus Ier, de droite, tête radiée.
R : SPES P.. . . . — Déesse debout, de face, tenant de la main droite une fleur.

9°. A : CARINVS NÒBIL . CAES. — Buste de Carin, de gauche, tête radiée et cuirasse.
R : . . . . — Génie, de gauche, tenant de la main droite le globe et de la main gauche une lance la pointe en haut.

10°. A : . . . . TINOPO. . . — Buste de Constantin, tête juvénile casquée et laurée.
R : . . . . à l'exergue TRP. — Figure debout de droite, tient de la main droite la haste et la gauche appuyée sur un bouclier. Dans le champ à gauche une couronne.

11°. A : . . . NSTAN. . . — Tête juvénile de Constantin, de droite.
R : GLORIA EXER. . . . — Deux étendards entre deux figures militaires.

12°. A : IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. — Tête juvénile laurée, de droite.
R : SOLI INVICTO COMITI. Dans le champ TF. A l'exergue PLC. — Le soleil avec ses attributs.

13°. A : CONSTANTINVS P. F. AVG. — Buste lauré, de droite.
R : SOLI INVICTO COMITI. Dans le champ B. S.; à l'exergue P. TR. — Le soleil comme au n° 12.

14°. A : . . . . LCI. CONSTANTINVS JVN. — Tête de droite.
R : . . . . — Le soleil comme aux n°s 12 et 13.

15°. A : . . . . — Buste de Constans, tête laurée de droite.
R : GLORIA ROM. . . . Dans le champ D. II. — L'empereur debout tenant de la main gauche le sceptre, à gauche un captif à genoux.

16°. A : . . . . . . VALENS P. F. AVG. — Buste de Valens, tête diadémée, de droite.
R : SECVRITAS REIPVBLICAE, à l'exergue CON. — Victoire marchant vers la gauche, tenant de la main droite une couronne.

d) *Objets en bronze ou en cuivre.*

Outre les monnaies, nous avons découvert d'autres objets et fragments en bronze ou en cuivre.

1° *Boutons.* — Nous indiquerons d'abord deux boutons bien conservés. Ils sont tous deux de forme ronde; l'un, muni de deux tenons à la face intérieure, a un peu plus de 3 centimètres de diamètre; l'autre, muni d'un seul tenon, mesure un peu moins d'un centimètre. Les tenons sont longs d'environ 6 millimètres.

2° *Cuiller.* — Nous n'avons trouvé que le cuilleron, de 3 centimètres 1/2 de diamètre. Un fragment est enlevé au point où était fixé le manche.

3° *Couteau.* — Une partie, de 5 centimètres 1/2 de longueur,

d'une sorte de couteau ou plutôt de rasoir. Il a un centimètre de largeur.

4° *Crochets.* — Nous devons encore mentionner deux crochets de suspension, et enfin plusieurs autres débris déformés ou fondus.

e) *Objets en plomb.*

Nous n'avons découvert que trois morceaux de ce métal. Le premier est une lame de plomb de 8 centimètres de longueur sur 1 centimètre 1/2 de largeur et en moyenne 1 millimètre d'épaisseur, dont la destination n'a pu être déterminée. L'objet n'en mérite pas moins de fixer l'attention par les traces, encore visibles, du travail qui lui a donné sa forme actuelle. On peut se rendre compte que le plomb a été étendu au marteau frappant de chaque côté, ce qui a produit au milieu un presque imperceptible dos d'âne.

Les deux autres morceaux de plomb, assez gros, sont des débris informes fondus par l'incendie.

Le propriétaire d'un des champs sur lesquels se trouvent nos ruines, nous a assuré, qu'il y a une quarantaine d'années, il a trouvé là, en même temps qu'un réservoir comblé, un tuyau en plomb qu'il a vendu depuis longtemps.

f) *Objets en fer.*

Les objets en fer, trouvés dans les décombres des ruines de *Fontaine*, sont assez nombreux. Nous allons les énumérer le plus succinctement possible.

Un fer de lance de 22 centimètres 1/2 de longueur; sa douille a 9 centimètres de longueur et 2 centimètres d'ouverture. La lame présente de chaque côté une saillie et mesure 3 centimètres 1/2 dans sa plus grande largeur. Le fer est bien travaillé et la lance bien conservée.

Instruments tranchants. — Quelques fragments présentent des taillants; mais ils ne sauraient être classés d'une manière certaine. Un de ces instruments, le mieux conservé, ressemble aux fendoirs à manche vertical dont se servent les tonneliers et les ouvriers qui fendent les échalas de vignes.

Dans quelques débris de fer, à moitié fondus par l'incendie, nous avons cru reconnaître un *mors de cheval.*

Une sonnette (*tintinnabulum*) de forme oblongue, ayant 6 centimètres de hauteur et 4 centimètres 1/2 d'ouverture; elle est dépourvue de son battant. Ces sonnettes étaient attachées au cou des animaux dans le même but qu'on le fait encore de nos jours.

Des ferrements de portes encore munis des clous qui avaient servi à les fixer.

Une virole destinée sans doute à un manche d'outil.

Une alène.

Clous. — Enfin une grande quantité de clous de toutes formes et de toutes dimensions, tous à têtes plates; l'un n'a pas moins de 20 centimètres de longueur. Un autre a la forme d'un large ciseau : c'est là un de ces clous appelés *clavus trabalis* ou *tabularis*, dont on se servait dans les constructions pour fixer les poutres maîtresses (*trabes*).

D'autres morceaux de fer n'ont aucune forme caractéristique.

g) *Objets en os et en ivoire.*

1° *Tubes en os.* — Nous citerons, en premier lieu, deux tubes en os tourné, l'un de 47 millimètres de longueur sur 25 millimètres de diamètre, percé à la face latérale d'un trou circulaire de 8 millimètres de diamètre; l'autre, de 9 centimètres de longueur sur 25 millimètres de diamètre, percé sur la face latérale de deux trous ayant également 8 millimètres de diamètre. A hauteur de chacun de ces deux trous du second tube existent deux raies circulaires qui contournent le tube à l'extérieur.

Presque tous les archéologues ont signalé de pareils tubes dans les ruines ou dans les tombes de l'époque gallo-romaine. Ils étaient autrefois presque tous d'accord pour les considérer comme des fragments de flûtes. Aujourd'hui on les classe généralement comme *charnières.*

M. Ch. Cournault, l'honorable vice-président de la Société d'archéologie lorraine, qui nous a constamment aidé de ses

lumières, nous écrit à ce sujet : « Les morceaux d'os percés de « trous sont bien des charnières de coffres ainsi que l'a dé- « montré la découverte d'un coffre à Pompéï. On avait d'abord « supposé que c'étaient des sifflets pour appeler les esclaves. « En bouchant les deux extrémités avec les doigts on peut en « effet siffler par le trou du milieu, comme on ferait d'une « clé. »

La question paraît donc aujourd'hui résolue, quoique la grosseur de nos tubes (2 centimètres 1/2 de diamètre) leur peu de résistance, et l'absence des traces d'usage et de frottement, rende leur destination comme charnière difficile à établir.

2° *Epingles.* — Deux épingles à cheveux. La première en ivoire, à tête ronde allongée, a 11 centimètres 1/2 de longueur; la deuxième en os tourné mesure 9 centimètres 1/2; il lui manque la pointe.

L'épingle à cheveux (*acus comatoria ou crinalis*), était un objet de toilette que les femmes avaient l'habitude de passer dans leurs cheveux, derrière la tête, quand ils avaient été tressés et relevés, pour les maintenir (1).

h) *Dépouilles d'animaux.*

1° *Bois de cerf.* — Nous avons recueilli cinq morceaux de bois de cerf, bien conservés. Trois d'entre eux portent les traces d'instruments tranchants. Deux ont été sciés aux deux bouts; un troisième a été coupé sur le pourtour, puis cassé. Deux portent sur leur surface extérieure les traces d'un commencement de taillade au moyen d'un couteau ou d'un autre instrument tranchant. Ils étaient sans doute destinés à être transformés en manches d'outils.

La base sciée de l'un mesure 13 centimètres de circonférence.

2° *Défense de sanglier.* — Une défense de sanglier, également trouvée dans les décombres, témoigne, par sa grosseur

(1) Ant. Rich. *Dict. des antiq. grecques et romaines.* Trad. de M. Chéruel.

extraordinaire, que les animaux de cette espèce atteignaient à cette époque une taille inconnue de nos jours.

3° *Ossements.* — De nombreux ossements, parmi lesquels nous avons reconnu en plus grand nombre ceux de cheval, ont été mis à découvert dans nos fouilles, d'autres provenant de moutons et de volailles indiquent que les anciens habitants de ces lieux se nourrissaient de la chair de ces différentes espèces d'animaux.

4° *Coquillages.* — Nous avons enfin découvert une assez grande quantité de petits coquillages d'huîtres dont la présence a déjà été signalée dans d'autres fouilles.

IV.

Nature de l'habitation de Fontaine.

Tous les objets découverts dans les ruines de la maison de *Fontaine*, èt dont nous venons de donner la description sommaire, peuvent être classés parmi les objets d'origine gallo-romaine. Les monnaies trouvées au nombre de 21 sont toutes de l'époque impériale des IIe, IIIe et IVe siècles ; l'estampille du potier et le graffite que nous avons mentionnés, les nombreux fragments de poterie romaine et gauloise, les objets en verre, en cuivre, en plomb, en fer et en os, les procédés de construction employés, et enfin l'absence de tout objet de fabrication postérieure au Ve siècle, sont autant de preuves que l'habitation de *Fontaine* était occupée à l'époque dite gallo-romaine.

Mais quelle était la nature de cette habitation?

Les nombreux tessons de poterie ont pu donner d'abord l'idée d'une fabrique de poterie. Mais cette supposition doit être écartée, car les fragments recueillis appartiennent à des vases, de forme, de composition, de fabrication, d'ornementation, de cuisson si différentes qu'ils proviennent évidemment de plusieurs fabriques distinctes.

Cette quantité, relativement considérable de poterie, ne

doit d'ailleurs par nous surprendre à une époque où presque toute la vaisselle de table et de cuisine, presque tous les vaisseaux destinés à contenir des liquides étaient en terre cuite.

Les nombreux clous, instruments et fragments de fer, les quelques objets en os tourné, les morceaux de bois de cerf qui avaient déjà reçu un commencement de préparation, et surtout la présence de quelques scories parmi une couche de cendres et de charbons se trouvant dans la partie ouest des ruines, permettraient peut-être, avec plus de vraisemblance du reste, d'attribuer à la maison de *Fontaine*, la destination d'atelier où l'on travaillait le fer et l'os. Les dimensions de l'édifice étaient d'ailleurs plus en rapport avec cette destination qu'avec celle, plus habituelle, d'une exploitation agricole qui aurait exigé des bâtiments plus vastes.

Nous nous empressons d'ailleurs d'ajouter que nous n'émettons là qu'une simple conjecture; car nous reconnaissons que nous n'avons pas été assez heureux pour réunir un ensemble d'objets, tels qu'enclumes, étaux, marteaux, tenailles, etc., de nature à favoriser notre proposition. Mais nous devons aussi faire observer que depuis la destruction de l'établissement la plus grande partie des objets en métal a dû être enlevée par les habitants de la contrée, comme cela a du reste eu lieu pour presque toutes les anciennes ruines. Le sieur Richard, propriétaire de l'une des parcelles du terrain fouillé, nous a assuré qu'il y a une quarantaine d'années, il a recueilli, outre le tuyau en plomb dont nous avons parlé, des morceaux de fer assez volumineux pour que l'un deux pût être transformé en coutre de charrue.

Nous ajoutons que presque tous les objets en fer et les bois de cerf ont été découverts au même endroit : celui où existait cet amas de cendres et de charbon qui nous a paru être l'emplacement d'un atelier.

V.

Corrélation de l'habitation de Fontaine avec d'autres établissements similaires de la même région.

A environ 300 mètres seulement au nord de l'habitation de *Fontaine*, sur la rive droite de la Thonne et sur le chemin qui conduit d'Avioth à Thonne-la-Long, se trouvent d'autres ruines dont nous avons commencé l'exploration. La découverte faite, il y a quelques années, par le propriétaire de l'un des champs sur lesquels se trouvent ces ruines, d'une statue en pierre représentant une déesse assise, et les découvertes que nous-même y avons déjà faites, nous permettent d'avancer qu'il existait là un établissement important dont l'habitation de *Fontaine* n'était peut-être qu'une dépendance.

Le lieu dit, où existent ces ruines, figure au cadastre de la commune d'Avioth sous le nom de *Prêle*.

Un peu plus loin à l'est, sur le chemin et rapproché de Thonne-la-Long, se trouve l'emplacement de l'ancienne église-mère des Thonnes, appelée autrefois l'*église de Saint-Brice*.

Cette église, tombée plus tard au rang de simple chapelle, a disparu depuis près d'un siècle, mais les sarcophages en pierre, trouvés près de son emplacement, indiquent que l'ancienne église des Thonnes remontait effectivement aux premiers temps du christianisme.

Plus haut, sur la rive gauche de la Thonne, au sud du cimetière de Thonne-la-Long, au lieu dit *Launois* (appelé aussi *Launoux* dans un acte de 1774), se trouvent des ruines que les énormes pierres de taille enlevées par les propriétaires, les tuiles romaines, la découverte de nombreuses monnaies romaines dont une, en notre possession, à l'effigie de l'empereur Posthume, nous permettent aussi, avec beaucoup de vraisemblance, d'attribuer à l'époque gallo-romaine.

Les établissements que nous venons d'indiquer étaient placés sur un ancien *diverticulum*, en partie disparu maintenant,

reliant Virton à Yvoi, par Dampicourt, Thonne-la-Long, Avioth, Thonne-le-Thil, Montlibert et Margut.

A l'ouest de la maison de Fontaine, à la limite des bans d'Avioth et de Thonnelle, sur le chemin qui longe la rive gauche de la Thonne et relie ces deux localités, au lieu dit : *Villers*, ont été découvertes et exploitées, en 1823, les ruines d'un établissement très important, également de l'époque gallo-romaine.

Cet établissement se trouvait sur un autre diverticule qui se détachant de la voie consulaire de Trèves à Reims, à l'ouest de Bellefontaine et au sud de Saint-Vincent, passait à l'est de *Gérouville*, suivait les hauteurs, descendait sur Avioth où il croisait le *diverticulum* précédent, passait au nord-ouest de Thonnelle, et, par le bois de *Géranvaux*, se dirigeait sur Chauvency et Baâlon. Sur ce chemin on nous signale, outre la ville importante de *Villers*, entre Avioth et Thonnelle, d'autres ruines antiques situées sous le bois de *Géranvaux*, près des lieux dits : *Fariné, Piermaulé* et *Muret de Bellenaux*.

Sur ce chemin se soudait, au nord de Thonnelle, un autre chemin antique qui se dirige vers le nord, passe à l'ouest de Breux au pied de la *Bosse des Fées*, pour se diriger sur Fagny et Gérouville. C'est sur ce dernier chemin que se trouvent les ruines gallo-romaines de la *Fontaine des Fées*, et celles de *Chelvaux* ou de *Romereau* que nous avons explorées en 1886.

Mais la voie la plus importante de toute la contrée, celle sur laquelle se greffaient d'ailleurs les diverticules que nous venons de mentionner, était la voie consulaire de Trèves à Reims, dont l'habitation de *Fontaine* était éloignée de 12 kilomètres en ligne directe.

Il est probable que les établissements gallo-romains étaient en bien plus grand nombre dans cette contrée; mais faute de recherches sérieuses autres que celles faites, il y a 35 ou 40 ans par M. Ottmann, ancien receveur des douanes à Fagny, nous devons, quant à présent, nous borner à ceux que nous venons d'indiquer.

VI.

Durée de l'établissement de Fontaine.

Pendant toute la durée des fouilles, nous nous sommes appliqué à recueillir soigneusement tout objet qui semblait porter trace de main-d'œuvre, à observer minutieusement les moindres particularités, les détails qui, à première vue, paraissaient les plus insignifiants, et nous avons consigné le tout dans le journal que nous avons tenu de nos découvertes. Nous sommes ainsi parvenu à réunir des données précieuses dont nous allons essayer de tirer des déductions pour fixer l'époque de la construction et la durée de l'occupation de l'habitation de Fontaine.

En premier lieu nous rappellerons la découverte de 21 monnaies de bronze, de grand, moyen et petit modules. Sur ce nombre nous avons pu, grâce au bienveillant concours de M. L. Maxe-Werly et de M. Ch. Cournault, en classer seize aux effigiès de dix empereurs dont les règnes embrassent une période de 240 ans. Les plus anciennes de ces monnaies sont d'Antonin le Pieux (138 à 161) et la plus récente est à l'effigie de Valens (364 à 378).

Nous avons recueilli en outre un graffite et une estampille de potier dont l'origine gallo-romaine est incontestable.

Nous rappellerons les nombreux fragments de poterie dont nous avons donné la description, quelques-uns de ces fragments portant des dessins en relief ou en creux.

Nous avons les tuiles romaines à rebords (*tegulæ*), et rondes (*imbrices*).

Les procédés de construction et les matières employées nous fournissent aussi des données importantes.

Enfin nous mentionnerons encore les objets en os, en verre, en cuivre et en fer.

Tous ces objets ont été reconnus comme étant d'origine gallo-romaine.

Mais à quelle époque de cette période peut-on faire remonter la construction de l'habitation de *Fontaine?*

Les monnaies les plus anciennes étant celles d'Antonin le Pieux (138 à 161) et de Marc-Aurèle (161 à 180), il nous est permis de supposer que l'établissement fut fondé sous le règne des Antonins.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, des points de similitude existent entre les différentes ruines gallo-romaines explorées jusqu'à ce jour dans cette contrée. De ce nombre sont les ruines du temple de *Géromont*, de l'habitation de la *Fontaine des Fées* et de la villa de *Chelvaux* ou de *Romereau.* Dans ces bâtisses, comme dans celle de Fontaine l'on a constaté les mêmes procédés de construction, mêmes matériaux employés, mêmes décors des murs d'appartements, même remplacement des massives tuiles romaines par l'ardoise.

M. Ottmann avait déjà fait les mêmes remarques il y a environ 35 ans, lors des fouilles importantes qu'il avait entreprises dans cette contrée. Voici comment il s'exprimait alors à ce sujet :

« En rapprochant les observations qui précèdent (relatives au style d'architecture du temple de Géromont et des procédés de construction employés, tant à Géromont qu'à Chelvaux et à la Fontaine des Fées) du fait, très-insignifiant s'il était isolé, de la découverte dans le ciment même des substructions de la Fontaine des Fées, de 2 ou 3 médailles à l'effigie des Antonins, l'on pourrait assigner une seule et même période, celle qui embrasse le règne des deux empereurs cités (138 à 180), tant à la colonisation par voie d'essartement de cette clairière de la forêt d'Ardenne que surveillait le *speculum*, dit *Tour de Brunehaut* (1), qu'à l'édification du temple (de Géromont), pivot religieux du système civilisateur établi sous la sauvegarde des cohortes impériales. »

Nous pouvons donc, avec beaucoup de vraisemblance, pla-

(1) Observatoire romain, appelé plus tard *Tour de Brunehaut*, situé sur les hauteurs de Pin (Belgique), sur la voie consulaire de Trèves à Reims.

cer vers la seconde moitié du IIe siècle, l'établissement d'une colonie romaine dans la vallée de la Thonne.

Comment et par qui cette colonie fut-elle établie ? Ce sont là des questions qu'il ne nous est pas possible de résoudre, aucune donnée positive ne nous ayant été fournie jusqu'à ce jour.

La série de nos monnaies allant jusque Valens (364 à 378), nous devons en conclure que l'habitation a subsisté au moins jusque vers la fin du IVe siècle.

Il est possible et même probable que l'habitation de Fontaine n'a pas traversé une période de deux siècles et demi, sans avoir subi bien des vicissitudes. L'époque qui correspond au règne appelé des *trente tyrans*, c'est-à-dire la seconde moitie du IIIe siècle, fut particulièrement désastreuse pour notre contrée. Les nombreuses découvertes de trésors enfouis à cette époque, signalées par l'irruption dans la Gaule des Allemani, prouvent la consternation et la panique qui régnaient alors dans le pays. Bien des établissements florissants furent dès lors détruits. Cependant si l'habitation de Fontaine fut incendiée à cette époque, elle ne tarda pas à renaître de ses cendres.

C'est à l'occasion d'une telle reconstruction qu'il faut sans doute fixer le remplacement des massives *tegulæ* et *imbrices*, par des ardoises encore épaisses, il est vrai, mais constituant un mode de couverture autrement léger et beaucoup plus élégant.

VII.

Destruction définitive de l'établissement.

Les données fournies par les monnaies ne nous permettent pas de placer la destruction définitive de l'établissement de Fontaine avant la fin du IVe siècle. A ce témoignage des médailles vient s'ajouter celui que nous fournit la poterie dont la plus grande partie appartient à la fabrication du IVe siècle.

D'un autre côté, les pierres rougies, les poutres carbonisées, les métaux fondus, la disposition des décombres, tout nous

indique que le bâtiment a été détruit par l'incendie. Les nombreux objets trouvés nous démontrent de plus qu'il était habité au moment de sa destruction.

Ces circonstances nous reportent à l'époque néfaste où la civilisation, portée à un haut degré par les Gallo-Romains, a sombré dans l'effroyable tourmente déchaînée sur notre pays par l'irruption violente des masses barbares.

Nulle part le lugubre tableau de la dévastation n'offrit peut-être plus de scènes d'horreur que dans ces contrées exposées les premières au choc des hordes du Nord.

La sanglante inondation des Vandales, qui s'inaugura par la destruction de Mayence en 407, suivie de la prise et de l'incendie de dix villes fortes des deux Germanies et des deux Belgiques, et notamment de Trèves (408) et de Reims, prolongea son œuvre de dévastation jusqu'en 419.

En se dirigeant de Trèves à Reims, par la route militaire qui reliait alors directement ces deux villes, les Barbares étaient rapprochés d'une douzaine de kilomètres de l'habitation de Fontaine. Il est peu probable que les établissements gallo-romains de la *Thonne* aient alors échappé à la destruction.

Mais si la maison de Fontaine a résisté à l'impétuosité de ce premier torrent, elle n'aura pu subsister au delà de la première moitié du ve siècle durant laquelle les invasions se succédèrent.

En 440, nouvelle irruption des Francs que commandait le chef *Clogio* ou *Clodion*, un des prédécesseurs de Clovis.

Dix ans plus tard, de sinistres tourbillons de flammes et de fumée annoncèrent l'arrivée d'Attila avec une armée formidable que Jornandès évalue à 500,000 hommes.

L'unique but d'Attila et des Barbares qui se pressaient sur ses pas étant le pillage, le meurtre et l'incendie, l'irruption de ces hordes fut surtout fatale aux établissements isolés, sans défense, qui leur offraient une proie riche et facile.

Si les établissements de la Thonne avaient pu échapper aux invasions antérieures, il est probable qu'ils subirent alors le sort général et qu'ils furent engloutis dans les ruines dont ils ne se relevèrent jamais.

ENTRE MARNE ET MEUSE

SONNETS

PAR

M. le Marquis DE PIMODAN

1887

I.

SOIR D'AUTOMNE.

Dans le ciel pur que strie un élan du ramier
Voici l'heure amoureuse où le soleil s'incline ;
Lapourpre du couchant traîne sur la colline
Comme un manteau de roi sur le marbre en damier.

Le doux repas du soir chante au feu du fermier ;
Sur les prés le brouillard jette sa mousseline;
Et le troupeau que suit une jeune orpheline
Retourne pesamment au logis coutumier.

Alors la pauvre fille en sa misère immense,
Oubliant le travail qui toujours recommence,
Suit d'un œil agrandi le trépas du soleil.

Et bientôt, se berçant sur les ailes du rêve,
Elle retrouvera dans son calme sommeil
Le prince rose et bleu qui l'adore et l'enlève.

II.

STAINVILLE.

Le vallon s'élargit enfin. La vieille église
Met sur le bourg sa flèche au profil élancé.
Les restes d'un château font songer au passé.
Triste château verdi que l'herbe fleurdelise;

Triste château branlant que le temps égalise
Aux maisons d'alentour. Sous le mur crevassé,
L'ortie et les chardons effacent le fossé...
— O Stainville! un grand nom pourtant t'immortalise!

Les anciens du pays aimaient naguère encor
A parler des seigneurs aux habits brodés d'or
Qui menaient par le poing les nobles châtelaines,

Et le conscrit prenant la pièce de l'aïeul,
Avant de s'en aller, sac au dos, par les plaines,
Lève toujours les yeux vers la croix des Choiseul.

III.

RUINE SOUS BOIS.

Dans les bois rougissants des pourpres automnales,
Quand le vent d'Est arrache aux arbres leur manteau,
Je vais, fuyant la plaine et ses routes banales,
Gravir sous les taillis les sentiers du coteau.

Un pan de mur, débris de ces luttes vénales
Où l'or payait l'acier, reste sur le plateau,
Et l'on peut en fouillant la poudre des annales
Savoir que là jadis s'élevait un château,

Et qu'un jour le seigneur par avarice grande
Tricha de quatre sous un caporal de bande
Qui jura de venger sa bourse et son honneur.

Très fervent huguenot, il devint catholique,
Puis, marchant pour la Ligue et la Chose Publique,
Il fit quatre morceaux de son ancien seigneur.

IV.

L'ENFANCE DE JEANNE.

Au milieu des senteurs des menthes et des sauges,
Alors qu'elle suivait les côtés des chemins
Ou les sentiers du bois, l'humble fille des Vosges
Rêvait appréhendant de cruels lendemains.

Les grands bœufs mugissants qu'on menait vers les auges
Regardaient la bergère avec des yeux humains,
Les rudes sangliers abandonnaient leurs bauges,
Les loups aux crocs sanglants auraient léché ses mains.

Mais Jeanne doucement ordonnait aux mésanges
De suspendre leurs voix pour écouter les anges
Qui disaient Orléans, le sacre... et s'envolaient...

Ainsi, par les beaux jours comme par la tempête,
Notre libératrice allait courbant la tête
Sous le rôle trop grand dont les Cieux l'accablaient.

V.

SOLDATS DE L'EST.

Ce ne sont pas des gens du Midi, des hâbleurs;
Non ; leur parole est sobre, émue et laconique.
Mais le cœur généreux qui bat sous leur tunique
Garde l'amour fervent de la patrie en pleurs.

Les douleurs du pays sont leurs propres douleurs,
Et tristes, s'absorbant dans leur pensée unique,
Ils attendent muets l'attaque germanique
Avec le calme espoir de venger nos malheurs.

Ou, si nous retrouvons la mauvaise fortune,
De laisser aux destins une vie importune
Et de s'ensevelir dans un noble trépas.

Car ils ne voudraient pas conserver l'espérance
De revoir leurs foyers. Vaincus, ils n'auraient pas
L'effroyable désir de survivre à la France.

LE COMTE

PAUL BERNARD DE FONTAINE.

SON TOMBEAU,
SA FONDATION EXISTANT ENCORE AUJOURD'HUI A BRUGES,
SES CAMPAGNES,

PAR M. ALFRED WEIL.

Le voyageur qui, visitant Bruges, *il y a un siècle*, eût franchi le seuil de l'église des RR. Pères Récollets, n'aurait pas manqué de remarquer le monument funéraire en forme de portique qui s'y élevait à côté du maître-autel.

Il eût été frappé par l'éclat des marbres, par la beauté des deux colonnes au chapiteau d'ordre composite dont l'une supportait un saint Paul et l'autre un groupe de sainte Anne avec la Vierge et le Divin Enfant, par la statue du Sauveur qui se dressait au milieu de l'entablement du cintre, ainsi que par l'écusson *d'azur à trois bandes d'or, au chef d'azur à trois besants d'or* que soutenaient deux anges et que surmontait une couronne comtale.

Ce grand motif héraldique se détachait en force sur le revêtement en marbre noir de la paroi, dont la partie centrale était occupée par une large plaque d'albâtre où se déroulaient les lignes d'inégales dimensions d'une longue inscription.

Enfin son regard se serait fixé sur les trente-deux blasons

dont les pierres de diverses couleurs faisaient parler les attributs et qui, disposés sur quatre rangées verticales, de huit écus chacune (deux à droite et deux à gauche de chaque colonne), encadraient et animaient le tableau.

Mais si, après avoir contemplé au point de vue de l'art ce monument plus remarquable par la richesse que par la pureté du style, il se fût mis en devoir d'en déchiffrer l'inscription latine, il n'aurait pu réprimer sa respectueuse émotion en découvrant que ce tombeau renfermait les restes d'un homme dont le nom, immortalisé par le génie d'un incomparable orateur plus encore que par sa propre gloire, eût évoqué à sa mémoire française le souvenir d'une des plus grandes journées de notre histoire nationale.

Pourtant si, obligé de poursuivre son voyage, notre visiteur eût quitté la ville sans emporter un croquis de ce mausolée et si, quelques années plus tard, *au commencement de ce siècle*, il fût revenu à Bruges, c'est en vain qu'il eût cherché l'église des RR. Pères Mineurs. Le vent des révolutions, en passant sur la vieille cité flamande, avait jeté bas les murs de la demeure consacrée, renversé les colonnes, brisé les saintes images, et dispersé les cendres que le sépulcre devait défendre.

La destruction avait été complète. Tombées sous la pioche des démolisseurs, l'église et la tombe avaient disparu sans qu'un seul débris, sans que le moindre fragment demeurât pour en révéler l'existence (1).

Ces détails, heureusement, nous ont été conservés par l'un de ces modestes citoyens, admirateur passionné des grandeurs urbaines, comme en ont toujours produit ces nobles communes dont la liberté fut la vie et la gloire. Son manuscrit plus durable que la pierre et le marbre, est parvenu jusqu'à nous. La Bibliothèque de la ville de Bruges possède les six volumes où *De Hooghe* a décrit par la plume et retracé par le

(1) L'église des RR. Pères Mineurs dits Récollets a été vendue, comme bien nationalisé à la suite de la Révolution française; on l'a démolie au commencement de ce siècle et, depuis lors, sur son emplacement et sur celui des dépendances de l'abbaye, on a établi un parc ou jardin public.

dessin les monuments funéraires et pierres tombales des églises, chapelles et oratoires de la cité.

Le mausolée que nous venons d'esquisser à grands traits se trouve reproduit aux folios 146 et 147 du 6e volume. L'épitaphe nous apprend que ce tombeau somptueux était celui du glorieux vaincu de Rocroy, *le comte Paul Bernard de Fontaine* (1).

L'histoire doit en recueillir le texte; le voici :

Lector
audi vel lege
D. PAULUS BERNARDUS
Comes DE FONTAINE supremæ terræ de Fougerolles liber Toparcha, etc.
Imperator Armorum Catho. Majestatis
adversus Batavos
nec non bellicorum tormentorum per Belgium
Generalis Præfectus
urbis Brugensis et territorii Franconatus
magnus Prætor
Supremus nuper per Flandriam
moderator, etc.

Deo Optimo Maximo
in fidei ac Religionis avitæ sijmbolum,
In oriente aram principem hujus ecclesiæ expiatorio privilegio
decoratam, in aquilone suis suæque dilecte uxoris
Illmæ D. ANNÆ DE RAGICOURT
piis manibus mausolœum christianum
marmore jaspide alabastro erigi curavit,
In animarum suarum expiationem
missam quotidianam (exceptis Dominicis) in perpetuum
celebrandam, superiorum authoritate et litteris publicis fratus
(salvo regulæ S. Francisci rigore) constituit
et ut absconderet eleemosinam
in sinu pauperum

(1) L'honneur et le mérite de cette découverte appartiennent en entier au savant conservateur des archives municipales de Bruges, M. *Louis Gilliots van Severens,* auquel nous sommes heureux d'apporter ici le tribut de notre profonde et respectueuse reconnaissance.

Nosocomium duodecim militum egenorum nephritis doloribus
laborantium aut viribus destitutorum et milite deficiente
pauperibus incolis similiter afflictis in vicina platea de
swarte : Leertauwers : straete ædificavit dotavitque, instructis
domunculis et ædicula ad orationum dicata nec non spatio
ad hortos designato
sumptibus necessariis
liberali manu ærarium publicum civitatis Brugensis vadem
fecit, executioni sodalitia Laniorum nautarumque, nec non
Tutores Orphanorum ac Quæstores ærarii publici præfecit
assignato cuilibet grati animi honorario.
Litteræ et instrumenta publica die 28 Augusti 1636 asservantur
in exedra silentiarii civilis hujus urbis.
Piis manibus lector
bene precare.

Post modum excellentissimus Comes DE FONTAINE regii
exercitus Dux Primarius, cum ad Rocroy adversum Francos, Ducis
ac militis simul officio fungens, strenue dimicaret, in ipsa acie
intrepidus cecidit XIX Maii anno M. DC. XLIII ætatis suæ 67.

Corpus ejus hoc monumento conditum
quod sibi vivus fecerat ne posteris crederet

Illi requiem Lector adprecare.

C'est donc bien à Bruges, dans l'église des Révérends Pères Récollets, que furent portées et que reposèrent, jusqu'à l'époque de la Révolution française, les dépouilles mortelles de celui que l'on peut appeler à juste titre un des *grands oubliés* de l'histoire (1).

(1) C'est à tort que MM. Ch. Guyot et L. Germain disent, au commencement de leur savante brochure : *Paul Bernard, comte de Fontaine :* « Le brave commandant de l'infanterie espagnole à la journée de Rocroi n'a pas été oublié de l'histoire. »

Non seulement Fontaine avait été oublié, mais il avait été rayé de l'histoire et son nom remplacé par celui de *Fuentes*. L'ignorance où l'on était de sa personnalité fut si grande, qu'il existe des éditions de Bossuet avec une note expliquant que le grand orateur s'était permis de *franciser* le nom de *Fuentes*. MM. Ch. Guyot et L. Germain n'ont pas eu connaissance, sans doute, des travaux historiques de M. Antonio *Canovas del Castillo* et de M. Pascual de

Privé de son nom, dépouillé de sa nationalité, confondu avec un autre personnage dont la gloire absorba la sienne (1), Paul Bernard de Fontaine disparut des annales de l'histoire. On en vint à nier son existence.

C'est à cette étrange fortune qu'il doit d'attirer de nouveau l'attention. Personne, en effet, n'aurait eu la pensée de rechercher les particularités de sa vie, et le « valeureux comte de Fontaine » serait à jamais enseveli dans le linceul de l'immortel éloge de Bossuet, si, au lieu de rester *figure de l'histoire*, il n'était devenu *problème historique*.

Chose au plus haut point curieuse cependant, tandis que son nom semblait à jamais éclipsé sous le voile d'erreurs et de confusions qui le couvrait, il demeurait vivant, par la vertu de la charité et des bonnes œuvres, dans le souvenir reconnaissant de toute une cité. La gratitude l'arrachait à l'oubli dont la gloire n'avait pu le sauver.

Pendant que l'existence de l'homme de guerre était mise en doute ou niée, la ville de Bruges ne cessait d'honorer l'homme de bien qui, de ses deniers particuliers, avait institué l'*Hôtel des Invalides*, dont l'épitaphe fait mention et qui subsiste aujourd'hui encore, connu de tous les habitants de la cité fla-

Gayangos, non plus que des articles espagnols par nous publiés dans la *Revista de España,* sous le titre de « *Un soldado de España.* »

MM. Guyot et Germain ont cependant reproduit à la page 6 de leur brochure la note du tome IV, p. 28, de l'*Histoire des Princes de Condé* de Mgr le duc d'Aumale qui, de même que l'article *Fuentes,* à l'appendice biographique (T. IV, p. 337) de l'*Histoire de Philippe II* de M. H. Forneron, confirme notre assertion.

Il est curieux de noter à ce propos que l'article de la *Biographie universelle* de Michaud, qui a accrédité et vulgarisé la confusion de *Fontaine* et *Fuentes,* confusion dont les historiens espagnols ont fait peser la responsabilité sur nos historiens, est dû à un écrivain qui n'était pas français et qui même, suivant Larousse, serait espagnol. L'article est en effet signé B — s, abréviation, suivant la liste des auteurs de la *Biographie universelle,* du nom de *Bocous.*

(1) Don Pedro *Enriquez de Acevedo, comte de Fuentes de Valdepero,* le vainqueur de Doullens et de Cambray, le grand ennemi de Henri IV.

Voir, au sujet de ce personnage, la savante monographie publiée par M. Cesareo Fernandez Duro (de l'Académie de l'histoire) de Madrid.

Le titre de comte de Fuentes de Valdepero est un de ceux qui, actuellement, appartiennent au duc de Berwick et d'Albe.

mande sous le nom de « *Fondation du comte de Fontaine* (1). »

Ce n'est pas, nous semble-t-il, une des moindres bizarreries de sa destinée ; mais ce n'est point la seule. Sans doute, le dessin inédit de De Hooghe est l'unique représentation qui nous soit parvenue du tombeau de Paul Bernard. Toutefois, les historiens auraient pu retrouver dans des ouvrages imprimés la description de ce mausolée et le texte de l'épitaphe.

A notre connaissance (et il est plus que probable que nos investigations sont demeurées incomplètes), deux auteurs les ont donnés ou résumés. *Sander*, le contemporain de Fontaine, dans sa « *Flandria Illustrata* (2), » et *Beaucourt*, au siècle dernier, dans son « *Jaerboeken van den Lande van den Vryen* (3) » (Annales du pays du Franc), ainsi que dans sa « *Description de l'église de Notre-Dame à Bruges* (4). »

Dans ce dernier ouvrage, l'écrivain flamand a consigné les noms des familles dont les 32 écussons s'étageaient aux extrémités du mausolée du comte et de la comtesse de Fontaine.

Le croquis de De Hooghe démontre que les blasons de gauche, placés sous l'égide de *saint Paul*, rapportaient, ceux de la rangée la plus éloignée de la colonne, l'ascendance paternelle, et ceux de la rangée la plus rapprochée de la colonne, l'ascendance maternelle de *Paul* Bernard, de la même façon que les armoiries qui ornaient la droite du monument et que le groupe de *sainte Anne* protégeait, référaient, celles de la rangée la plus rapprochée de la colonne, l'ascendance paternelle, et celles de la rangée la plus éloignée de la colonne l'ascendance maternelle de la comtesse de Fontaine *Anne* de Raigecourt.

L'amateur de détails héraldiques se reportera au croquis de De Hooghe qui précède ces pages. Sans entrer dans de prolixes explications, nous nous bornerons à transcrire, en en

(1) Voir appendice A.
(2) Voir appendice B.
(3) Voir appendice C.
(4) Voir appendice D.

respectant l'orthographe, les noms qui, sur un ruban de marbre, se lisaient au-dessous de chacun des écussons (1).

1) de Fontaine	d'Urre	du Raigecour	de Cournay
2) des Ignons	de Larban dict de Villeneuve	du Wisse	du Chastelet
3) des Estevan	de Seytre	Esche	de Rhemiot
4) de Piercey	d'Anneville	de Mailly	de Beauvay
5) de Chepy	de Segealls	dē Ville	de Lowe
6) de Faylly	d'Aspremont	Des Armoises	Les allemans
7) de Dampierre	des Brutins	de Gronay	d'Aspremont
8) du Haultoy	de Savigny	de Devlly	de Monberon

La lecture de ce tableau met en relief un des traits caractéristiques de Fontaine : son attachement profond, presque jaloux, aux prérogatives, et si l'on veut même, aux prétentions seigneuriales.

Cette ostentation tout humaine de hautes parentés et illustres origines qui s'accorde médiocrement avec l'humilité de celui qui voulait cacher ses bienfaits dans le cœur du pauvre, « *et ut absconderet eleemosinam in sinu pauperum,* » en est à nos yeux un indéniable témoignage. Il faut se garder pourtant d'une critique que nous dicteraient nos idées modernes. Le juge impartial doit se rappeler qu'il était coutume de parer les tombes des armes des ancêtres. Cet usage ne procédait pas exclusivement de l'orgueil aristocratique, il provenait aussi de ce sentiment réellement noble qui portait les hommes d'autrefois à entourer leur dernier asile du souvenir des aïeux et à empêcher que la tradition des alliances ne se perdît. En consacrant la solidarité des générations, il resserrait les liens de famille.

Fontaine voulut faire pour sa tombe ce qui avait été fait pour celle de son père à l'église des Cordeliers de Nancy (2).

(1) Nous nous permettons de placer un numéro d'ordre en regard de chacune des lignes horizontales afin de rendre plus claires certaines démonstrations de généalogie qui doivent suivre.

(2) La tombe de *Messire François de Fontaine, en son vivant sieur de Sierge et Maistre d'Hostel de Son Altesse*, portait une épitaphe en 42 vers français, contenant les plus intéressants détails. Elle était ornée des armes des Fontaine ainsi que des 4 écussons de ligne paternelle et des 4 écussons de ligne

Il semble aussi qu'en groupant les 16 écussons de son ascendance paternelle et maternelle, il ait tenu à démontrer jusqu'à l'évidence qu'il était *gentilhomme* et à répondre par avance à l'accusation (c'en eût été une à ses yeux) de *gentillâtre* (1), dont jusqu'ici il était permis de le taxer.

En effet, quoiqu'on ait un peu trop perdu le souvenir des familles qui ont figuré dans notre histoire, il n'est pas de lecteur qui, en parcourant la liste donnée plus haut, ne reconnaisse que Fontaine avait quelque droit de s'enorgueillir de ses origines.

Sans doute, c'est au XVIII[e] siècle, sur les champs de bataille de la guerre de Sept-Ans, que les *dragons de Saint-Ignon* (2), devaient rendre à tout jamais fameux ce nom; mais au XVII[e] siècle il était déjà renommé dans le comté de Verdun, comme celui d'Urre (3), l'était, non seulement dans le comtat Venaissin, mais en France par les *d'Aiguebonne* et dans tout le monde catholique par *Charles d'Urre,* le grand-oncle maternel de Fontaine, le vaillant soldat qui, après avoir commandé les galères de Malte à Tripoli, devait trouver la mort sur les plages africaines à l'expédition de 1559 (4).

maternelle. — MM. Ch. Guyot et L. Germain ont enrichi le savant travail dont nous avons parlé plus haut de cette épitaphe rapportée par Lionnois (*Histoire de Nancy*, I, 134). De notre côté, nous en avions eu connaissance par M. F. de Salles qui l'avait copiée d'une description manuscrite de 1787, trouvée par lui à *Vienne* (Autriche). Les deux textes sont absolument conformes.

(1) Duc d'Aumale : *Histoire des Princes de Condé,* t. IV, p. 27.

(2) Voir général baron Guillaume : *Histoire des régiments nationaux au service d'Autriche,* p. 69 et suivantes.

Nous devons toutefois rectifier une assertion du savant historien belge. Aucun des comtes de Saint-Ignon, qui furent au service de l'Autriche, n'obtint la dignité suprême de *feld-maréchal.* Les recherches, pratiquées au Kriegs'archiv (archives de la guerre) de Vienne, par mon frère Maurice Weil, permettent d'affirmer que leur plus haut grade fut celui de feld-maréchal-lieutenant. — Nous ajouterons qu'un *Comte de Saint-Ignon* fut, vers la fin du siècle dernier, colonel du Royal-Liégeois au service de la France (Voir général Susane : *Histoire de l'infanterie,* t. V, p. 156) et qu'un *Vicomte du Hautoy,* maréchal de camp, fut député à la Constituante en 1789 par le bailliage de Bar-le-Duc.

(3) Ce nom existe encore aujourd'hui; il est porté par M. le marquis d'Urre d'Aubais.

(4) Voir Pithon Court : *Histoire de la Noblesse du comtat Venaissin,* t. III, famille d'Urre.

Les *Caumont-Seytres* avaient l'honneur de compter au nombre de leurs proches *Crillon, le brave Crillon;*

Un *Sainte-Jalle* (1) avait été investi, au commencement du XVIe siècle, de la Grand'Maîtrise de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;

La noblesse des *d'Aspremont*, qui allaient s'allier à la maison ducale de Lorraine, était connue d'ancienne date par ceux même qui ne la faisaient point remonter à Aetius;

On retrouvait les de *Failly* (2) parmi les plus anciens conducteurs de bandes d'ordonnances;

Dampierre évoquait le souvenir des comtes de Flandres; *du Haultoy* celui de la famille impériale de Luxembourg, et les *Savigny* venaient de donner à la Ligne et à l'Espagne un des plus illustres généraux de ce temps en la personne du *Maréchal de Rosnes : Christian de Savigny,* seigneur de Rosnes (3).

On le voit, Paul Bernard de Fontaine était de bonne souche, et si, plus tard, le titre de comte du Saint-Empire lui permit d'ajou-

(1) Didier Tollon (ou Tholon) de *Sainte-Jalle* (de la langue de Provence), 45me grand-maître de l'ordre depuis son institution et 3me grand-maître depuis le transfert à Malte, 1535-36.

(2) Général baron Guillaume : *Histoire des bandes d'ordonnances,* p. 230-31. Tableau des combattants fournis par les possesseurs de fiefs pour la guerre de l'année 1471. *Un comte de Failly* fut député à la Constituante (1789) par le bailliage de Vitry-le-François.

(3) Voir, au sujet de ce personnage, l'*Histoire de Philippe II* de *Forneron,* t. IV, p. 74 et suiv., et surtout la savante note que lui a consacrée don Alejandro *Llorente* dans l'édition des *Comentarios de Villalobos.* Nous la complétons en ajoutant qu'il épousa *Antoinette d'Anglure, dame d'Estoges,* en avril 1572, et qu'il en eut sept enfants :

1° Charles, dit Saladin d'Anglure de Savigny, vicomte d'Estoges, qui épousa, en février 1602, Marie Babou de la Bourdaisière, cousine-germaine de *Gabrielle d'Estrées;*

2° Nicolas de Savigny, baron de Rosnes, tué au siège d'Ostende (1603) par les troupes mutinées;

3° Blanche, fiancée au comte de Bucquoi et morte avant mariage;

4° Antoinette, mariée : 1° à Jean de Monceaux, 2° à Lancelot de la Taille;

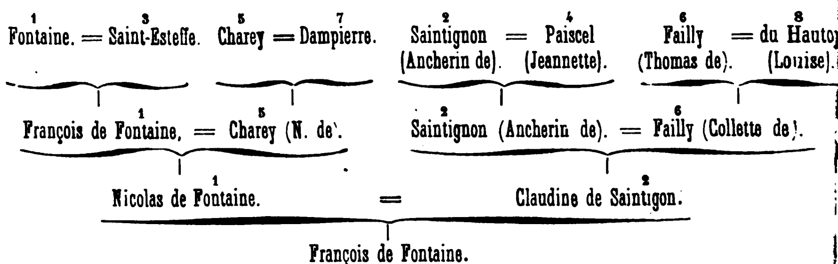
5° Anne, religieuse;

6° et 7° Antoine et Gabriel, morts jeunes.

Christian de Savigny devait être seigneur du village de Rosnes, département de la Meuse, arrondissement de Bar, canton de Vavincourt; de même que son fils, appelé en espagnol vicomte *de Toja,* et par Forneron, d'*Etauges,* devait sans doute être seigneur et vicomte d'Etoges, département de la Marne, arrondissement d'Epernay, canton de Montmort.

ter une couronne à son écusson, il n'ajouta rien à sa noblesse.

Dans l'intéressant travail que nous avons déjà plusieurs fois mentionné, MM. Ch. Guyot et L. Germain ont donné, d'après la *Maison de Saintignon* de Lionnois et le *Simple crayon* de Husson l'Ecossais, le tableau généalogique du père de Paul Bernard. Sa place se trouve marquée ici.



Notons les différences d'orthographe des noms d'après les diverses inscriptions et le travail de MM. Guyot et Germain.

Épitaphe de Paul Bernard.	Épitaphe de François de Fontaine.	Brochure de MM. Guyot et Germain.
(*a*) 2 des Ignon.	Sainctignon.	Saint-Ignon.
3 des Estevan.	Sainct-Esteffe.	St-Esteffe.
4 de Piercey.	Paircel.	Paiscel.
(*b*) 5 de Chépy.	Charey.	Charey.
6 de Faylly.	Failly.	Failly.
7 de Dampierre.	Dompierre et Dampt-pierre (suivant manuscrit de Vienne).	Dampierre.
8 du Haultoy.	du Hautoy.	du Hautoy.

(*a*) Au cours de nos recherches, nous avons trouvé qu'un *Saint-Etienne* lève, en 1600, un régiment en Dauphiné, et qu'en 1633, un autre régiment de *Saint-Etienne* existait en France et prenait part à la campagne de Lorraine. (Voir général Susane, *Histoire de l'infanterie,* t. IV, p. 228-257.) Est-ce Saint-Esteffe, Saint-Etienne ou San-Estevan ?

(*b*) Est-ce *Chépy* ou *Charey ?*

M. Alfred Jacob nous a fait remarquer que les *Cheppy* fournissaient, dès 1441, des dénombrements aux princes de Lorraine.

Ajoutons qu'à proximité de Montblainville se trouve *Cheppy,* commune du canton de Varennes-en-Argonne, arrondissement de Verdun (Meuse).

Il est vrai que l'on trouve aussi *Charrey,* commune du canton de Thiaucourt, arrondissement de Toul, département de Meurthe-et-Moselle.

Il était de tradition que les *Fontaine* étaient originaires du pays basque (1) et il est curieux de voir qu'on tenait pour espagnole d'extraction la famille du valeureux soldat qui, pendant cinquante ans, combattit pour l'Espagne.

Son passage et installation en Lorraine se seraient effectués au XVe siècle, et il est permis de supposer (avec MM. Guyot et Germain) que le premier des Fontaine fut un de ces hardis aventuriers qui se rendirent à l'appel du duc René (2).

Sur la limite du Barrois et du Luxembourg, ils acquirent des terres et devinrent seigneurs de Cierges, La Grange-aux-Bois et Montblainville (3). Les princes de la maison de Lorraine semblent avoir tenu à les attacher à leurs personnes et à leur cause tant en les honorant de charges palatines qu'en leur confiant le gouvernement d'une ville aussi importante que Stenay.

Il est regrettable qu'on n'ait pas mis davantage en lumière la figure de *François de Fontaine,* le père de Paul Bernard. Son épitaphe à l'église des Cordeliers à Nancy nous apprend des détails qui éveillent le désir d'en recueillir de nouveaux. L'homme qui, au XVIe siècle, consacrait sa jeunesse à l'étude des langues, visitait l'Ecosse, l'Angleterre, la Norwège, la Suède, le Danemark, la Pologne, la Bohême, la Hongrie, la Transylvanie, l'Allemagne, les Pays-Bas, les Flandres, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Corse, la Sicile et les pays barbaresques, celui-là n'est pas un personnage vulgaire, et tout nous porte à présumer qu'aux avantages de l'esprit il dut joindre les avantages de la fortune. Il est donc naturel que son prince ait employé à des missions politiques, soit en Espagne, soit en Allemagne, cette passion des voyages, cette connaissance des idiomes étrangers, cette haute culture intellectuelle et cette large aisance; mais François de Fontaine ne

(1) Ch. Guyot et L. Germain, *ouv. cité,* p. 50. Pièces justificatives, nº XIII.

(2) Ch. Guyot et L. Germain, p. 8.

(3) *Cierges,* commune du canton de Montfaucon (à 5 kil. Ouest de Montfaucon), arrondissement de Montmédy, département de la Meuse.

Montblainville, commune du canton de Varennes-en-Argonne (à 3 kil. Ouest de Varennes et à 32 kil. N.-O. de Verdun, arrondissement de Verdun, département de la Meuse.

fut pas seulement voyageur et diplomate, il fut également soldat (1).

Est-ce de lui que parle Cabrera comme l'un des cinq gentilshommes qui se distinguèrent le plus à cette bataille de Gravelines si glorieuse pour l'armée d'Espagne (2), si malheureuse pour la nôtre? Nous ne saurions le dire; nous savons du moins, puisque

« Contre le Turc à Malthe a combattu, »

qu'il fut de cette poignée de braves qui, sous *Jean Parisot de La Valette*, défendirent de mai à septembre 1665 contre Dragut et Piali le dernier boulevard de l'ordre des Chevaliers Hospitaliers ou tout au moins qu'il forma partie de l'armée de secours que Don Garcia de Toledo amena au nom de l'Espagne.

Rentré dans ses terres et encore dans la force de l'âge (3), François de Fontaine épousa Suzanne d'Urre (4), l'une des cinq filles de Jean d'Urre, seigneur de Teissières (5) en Dauphiné et

(1) Les papiers de la famille de Fontaine semblent avoir été entre les mains des tabellions *Guenaires*, et se trouvent actuellement sous la garde de Me *Collesson*, notaire à Nancy. Peut-être ces papiers renferment-ils d'intéressants renseignements à l'égard de *François* et de *Paul Bernard de Fontaine;* mais, quelques efforts que nous ayons tentés, Me Collesson s'est retranché derrière les prescriptions du secret professionnel, et il nous a été impossible de faire collationner ces papiers. Nous espérons que d'autres seront plus heureux que nous ne l'avons été.

(2) La bataille de Gravelines fut livrée le 13 juillet 1558. — Cabrera : *Historia de Felipe II*, t. I, p. 224. « Pelearon gallardamente Dn Enrique Enri- « quez, el marquis de Renti, el Conde de Reuxlperger, *el Sénor de Fontaynes* « y Hemaor de Munichausen y otros capitanes que todos fueron este dia bue- « nos caballeros. »

(3) Il est admissible que François de Fontaine est né vers 1540; il avait, nous disent MM. Ch. Guyot et L. Germain, *ouvr. cité*, p. 23, deux frères et quatre sœurs : or, l'un de ses frères, *Claude de Fontaine de Bouzey*, vivait en 1624 et avait alors 72 ans : ce qui établirait à 1552 l'année de sa naissance, d'où notre hypothèse.

(4) Voir appendice E.

(5) Les d'Urre de *Tessières* étaient aussi seigneurs de *Venterol;* or, l'on trouve aujourd'hui :

Teyssieres, commune du canton de Dieu-le-fit, arrondissement de Montélimart, département de la Drôme; — de même que :

Eurre ou *Urre*, commune du canton de Crest, arrondissement de Die, département de la Drôme.

châtelain et seigneur de Commercy pour la part de Sarrebruk, par sa femme Antoinette de Larban dit de Villeneuve.

La date de leur mariage ainsi que celle de la naissance de leur fils Paul Bernard peut être fixée aujourd'hui d'une façon rigoureusement exacte.

Puisqu'il était dans la 67me année de son âge lorsqu'il tomba à Rocroy, le 19 mai 1643, et puisque Suzanne d'Urre mourut à Remereville le 17 décembre 1578 (1), après 19 mois de mariage et 9 mois de veuvage, c'est donc en *mars 1576* que François de Fontaine épousa Suzanne d'Urre, et c'est en *décembre 1576* que, de leur union, naquit Paul Bernard. Son acte de baptême ne paraît pas nous avoir été conservé; aussi ignore-t-on jusqu'à présent s'il vit le jour à Commercy dans le château seigneurial de son grand-père, à Remereville dans la propriété où sa mère allait se retirer pour mourir, à Stenay dont son père avait le gouvernement ou à Nancy que François de Fontaine devait habiter souvent et où il fut enterré.

Peu importe du reste : ce n'est pas de la ville natale que dépend la nationalité; la connaissance exacte du lieu de naissance de Paul Bernard ne résoudrait pas cette question.

Sans doute, de son temps, il fut tenu pour Lorrain tant en Flandres (2) qu'en France (3). Nous sommes nous-même porté à croire avec Désormeaux (4) et Henri Martin (5) que notre chère Lorraine a le droit de le revendiquer comme l'un de ses

(1) Voir C.-E. Dumont, *Histoire de Commercy,* t. I, p. 383, et épitaphe de l'église des Cordeliers à Nancy.

(2) Aubert Le Mire dit dans son *Rerum Belgicarum Chronicon...* édition de 1636, Anvers), p. 487 :

« Paulo Bernardo de Fontaine *Lotharingo* viro militiâ claro indicavit ipsum « a Philippo Rege titulo Comitis *de Fontaine* auctum esse. »

(3) Voir la gravure de la collection Fontette représentant la bataille de Rocroy et remarquer qu'à côté du comte de Fontaine, percé de coups sur sa chaise, se trouve une sorte de drapeau avec la fameuse inscription : *Frappe fort, prends tout et ne rends rien,* dont les capitaines lorrains avaient égayé leurs étendards pendant la campagne de 1635 (F. des Roberts : *Campagnes de Charles IV,* p. 143).

(4) Désormeaux : *Histoire de Louis de Bourbon,* t. II, p. 87.

(5) Henri Martin : *Histoire de France,* t. XII, p. 165, note. — Victor Cousin (voir *La jeunesse de Mme de Longueville*) l'a tenu pour Franc-Comtois.

enfants : mais, quoique Lorrain de naissance, Fontaine se considérait-il sujet des ducs de Lorraine?

Bien que la réponse soit encore douteuse, nous penchons pour la négative. Notons d'abord qu'il ne servit jamais les Ducs et ne combattit jamais sous leurs drapeaux. Remarquons que cette ville de Stenay, dont son grand-père et son père eurent le gouvernement, n'appartenait pas en toute suzeraineté aux princes de Lorraine; les comtes de Luxembourg s'en étaient réservé le droit de seigneurie et le traité de Crespy prouve que Charles-Quint se prévalut de ce droit pour obtenir des ducs de Lorraine l'hommage de vassalité. Ne peut-on pas supposer que les Fontaine furent investis du commandement de Stenay justement parce qu'ils étaient à la fois et sujets des rois d'Espagne, comtes de Luxembourg, par leurs terres de Luxembourg et vassaux de la maison de Lorraine. Notons encore que Paul Bernard appartenait par sa mère à la famille des châtelains de Commercy, qui s'enorgueillissaient d'exercer le droit de haute et basse justice. Consignons enfin que Fontaine dut obéir à de secrètes velléités féodales en se rendant acquéreur de cette terre de Fougerolles qui lui permettait de s'intituler pompeusement « *Liber Toparcha*, seigneur souverain... c'est-à-dire libre. » Toutes ces citations autorisent à penser que Paul Bernard, tout au moins, se considérait vis-à-vis des ducs de Lorraine dans la situation d'indépendance théorique dont certains petits princes allemands se targuaient à l'égard de l'Empereur Romain.

Du reste, ce n'est pas à cette hypothèse seule qu'il faut s'arrêter pour expliquer les raisons qui durent déterminer Fontaine à s'engager sous les drapeaux d'Espagne et non au service de la Lorraine.

Élevé par son grand-père maternel, Jean d'Urre, dans la pratique du plus rigoureux catholicisme, il grandit à Commercy au milieu des indignations qu'y soulevaient les prises d'armes des protestants et des conciliabules que les Guise, déjà chefs de la Sainte Ligue, ou leurs partisans tenaient en Lorraine.

Son oncle, Charles d'Urre, fut peut-être l'intermédiaire en-

tre don Juan d'Autriche et les Guise, en 1577 (1). Peut-être la demeure seigneuriale de Commercy, située sur les confins de la Lorraine et de la France, fut-elle un des lieux de rendez-vous des Ligueurs de Champagne dont Christian de Savigny était l'un des chefs. Paul Bernard dut ainsi s'habituer dès ses premières années à regarder la France comme le repaire des ennemis de sa foi et l'Espagne comme l'asile des vrais croyants.

Lorrain et catholique, il fut ligueur, sinon de fait, vu son jeune âge, du moins de cœur et d'âme. Ligueur, il fut soldat de l'Espagne, car la Ligue avait cessé d'exister, lorsqu'en 1593-1594, il embrassa cette carrière des armes qu'il devait honorer pendant cinquante ans. Sa mort ne fut en effet que le couronnement de sa vie de vaillant et glorieux soldat.

Il est bon qu'on ne s'y méprenne point : or, comme dans leur intéressante brochure (2), MM. Ch. Guyot et L. Germain n'ont cité que quatre dates, toutes les quatre relatives à la *vie civile* de Paul Bernard, nous résumerons (3), en les complétant sur certains points, les indications que nous avons données déjà sur sa *vie militaire* (4).

C'est en 1593, à l'âge de 17 ans, que Fontaine prit service. Le « *Mémorial de la suplication très humble que l'altèze de Ma-* « *dame la duchesse de Lorraine a faict à l'impératrice* » et le *Diplôme* conférant à Paul Bernard le titre de *Comte du Saint Empire* (5), attestent qu'en 1626-1627, lorsque la duchesse

(1) Cabrera : *Historia de Felipe II,* t. II, p. 437.
« Dn Juan desde Lutzelbourg despachò à Dn Alonso de Sotomayor ca-
« pitan de caballos. Mostrose en Paris como proveedor de algunas cosas para
« su compañia y dio las cartas de Dn Juan à *Mr de Urres* y Juan de Vargas
« Mexia en respuesta de las que le enviaron y de las de la casa de Guisa,
« con ellos tenia Dn Juan correspondencia encaminada por su hermano. Para
« esto trataban de ser ayudados de los de Guisa. »

(2) Ch. Guyot et L. Germain, *ouvr. déjà cité,* p. 24.

(3) Voir appendice F.

(4) Voir *Revista de España,* livraisons des 10 et 25 janvier, 10 et 25 février et 10 mars 1884. — *Un soldado de España, cartas al Excmo. S. Teniente general, Marques de San Roman,* par D. Alfredo Weil.

(5) MM. Guyot et Germain se sont bornés, dans leur ouvrage déjà cité, à reproduire l'extrait du diplôme donné par Lionnois dans sa *Maison de Raigecourt.* Nous avons pensé qu'il était intéressant de connaître ce document,

douairière de Lorraine, Marguerite de Gonzague, s'adressait à sa sœur, l'impératrice Éléonore de Gonzague, femme de Ferdinand II, Fontaine comptait trente-cinq années de services.

Ces documents, qui renferment de précieuses indications touchant les services et la situation de fortune des Fontaine, signalent en outre, et d'une façon authentique, le premier fait certain de la vie militaire de Paul Bernard.

Ils nous apprennent qu'en 1610, pendant la campagne de Clèves et Juliers, du temps de l'empereur Rodolphe, il commandait en qualité de colonel un régiment de 2,000 hommes de pied (régiment levé à ses frais peut-être) et qu'il reçut une très grave blessure.

Les années qui suivirent la conclusion de la Trève de douze ans et l'assassinat de Henri IV, furent des années de paix pour les États que l'archiduc Albert et l'infante Isabelle-Claire-Eugénie gouvernaient avec sagesse.

De cette période date le mariage de Fontaine avec Anne de Raigecourt, dont le contrat (signé le 6 juin 1612 à Nancy), a été publié par MM. Ch. Guyot et L. Germain.

Cette union qui, en apparence, rattachait plus étroitement Fontaine à la Lorraine, resserrait d'autre part ses liens avec la Flandre et l'Espagne. En effet, Anne de Raigecourt se trouvait, par sa grand'mère maternelle, *Anne du Châtelet*, alliée à l'un des plus fameux capitaines espagnols qui se soit distingué pendant les guerres de Flandres, *Don Cristobal de Mondragon*, lequel avait épousé *Guillemette du Châtelet*, veuve de Gérard d'Aspremont. Le souvenir de cet illustre soldat dut faciliter sans doute l'élévation de Paul Bernard de Fontaine, déjà conseiller de guerre, au commandement d'un des sept Tercios d'infanterie wallonne qui existaient en Flandre en 1616.

non par extrait, mais dans son entier : nous en avons donc demandé et obtenu copie de la Chancellerie des archives de la noblesse (*Adels-Archiv*) à Vienne où repose l'original.

Comme nous l'espérions, ce document et le Mémorial y annexé contiennent d'intéressants renseignements; aussi, comme, à notre connaissance du moins, ces pièces n'ont jamais été publiées, nous les joignons à ce travail. (Voir appendice G).

C'est en cette année que Paul Bernard fut promu mestre de camp du Tercio, qu'Octave de Mansfeld avait commandé jusqu'en 1591; Claude de la Bourlotte, de 1591 à 1600; Nicolas Catrix, de 1600 à 1604; René de Châlon (de la famille des princes d'Orange), de 1604 à 1606; Claude de Lannoy, seigneur de la Motherie, de 1606 à 1616 et Philippe-Charles de Ligne, d'abord prince et comte d'Arenberg, puis duc d'Arschot, pendant quelques mois de l'année 1616.

Fontaine garda pendant 22 ans, jusqu'à sa promotion au grade de général d'artillerie (mai 1638), le commandement de ce corps qui, suivant la coutume de l'époque, porta à partir de 1616 le nom de « *Tercio de Fontaine.* »

Fit-il avec Bucquoy la campagne de Bohême de 1619 et reçut-il une grave blessure à la bataille de la Montagne Blanche près de Prague (8 novembre 1620)? Une indication du général baron Guillaume permettrait de le supposer (1). Nous croyons, toutefois, que l'officier wallon dont le baron Guillaume fait mention, doit être un homonyme, un parent peut-être, de Paul Bernard, mais non Paul Bernard lui-même : car le *Memorial de la suplication* et le *Diplôme imperial* qui enregistrent la blessure reçue du temps de l'empereur Rodolphe eussent, à plus forte raison, rappelé au souvenir de l'empereur Ferdinand II une blessure reçue pour sa propre cause.

Toujours est-il que Fontaine se trouvait en Flandres à la tête de son Tercio en 1621, au moment où, à la veille de l'échéance de la Trève de 12 ans, l'archiduc Albert et Spinola renforçaient les effectifs de leur armée et prenaient, malgré leurs désirs de paix, les précautions nécessaires en prévision d'une reprise des hostilités.

Le Tercio de Fontaine est augmenté de 10 compagnies; lui-même préside en personne aux opérations de recrutement en Artois et en Tournaisis (2), et, la guerre une fois déclarée entre l'Espagne et les Provinces-Unies, il prend successive-

(1) Général baron Guillaume : *Histoire de l'infanterie wallonne sous la maison d'Espagne,* p. 113.

(2) Baron Guillaume, *Histoire de l'infanterie wallonne sous la maison d'Espagne,* p. 127 et 128.

ment part aux attaques infructueuses tentées par Spinola contre Sluys (1) et contre Bergen-op-Zoom (2). Déjà surintendant des gens d'armes de Flandres, en 1624, il recrute et organise en cette qualité, les milices nationales qui devaient puissamment aider Spinola à assurer la conquête de Breda (3). A l'occasion de ce fait d'armes mémorable que le pinceau de Velazquez a immortalisé, Fontaine joua un rôle qu'il n'est pas sans intérêt de mettre en lumière. Il fit preuve alors, non pas de ce courage qui consiste à risquer sa vie sur un champ de bataille, mais de ce courage plus rare qui consiste à s'opposer respectueusement aux conceptions d'un chef tel que Spinola. Lorsque le grand Gênois décida l'entreprise contre Breda, emporté par le désir de la mener promptement à bonne fin, il eut la pensée de tenter une diversion sur Cadsand.

A cet effet, il envoya des instructions à Charles de Bourgogne, baron de Wacken (4) et à Fontaine; puis réunit un conseil de guerre avec assistance du cardinal de la Cueva, celui que la conspiration de Venise avait rendu célèbre sous le nom de marquis de Bedmar. L'entreprise plaisait à Wacken. Persuadé, au contraire, du danger d'un mouvement opéré avec un contingent trop faible contre une place de fort difficile accès, Fontaine exposa virilement les conséquences qu'un échec pouvait entraîner pour l'objectif principal de la campagne. Toutefois, il se déclara prêt à mener lui-même l'attaque, pourvu que l'ordre lui en fût transmis par écrit. Cet ordre lui fut envoyé; aussitôt il quitte Bruges avec ses troupes en direction de Cadsand; mais en cours de marche, Spinola le rappelait en arrière. Les fermes conseils de Fontaine avaient lentement agi sur l'âme du général en chef qui, après réflexion, désistait de l'entreprise projetée. Ces faits peu connus sont

(1) Baron Guillaume, *Histoire de l'infanterie wallonne sous la maison d'Espagne*, p. 129.

(2) *Id., ibid.*, p. 129.

(3) *Id., ibid.*, p. 129.

(4) Sur sa famille issue d'Antoine de Bourgogne, le grand bâtard, fils de Philippe le Bon, voir Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. II, p. 228.

également à l'honneur de Spinola et de Paul Bernard (1).

Deux ans plus tard (29 avril 1627), Ferdinand II lui accordait le titre de comte de l'Empire que (suivant le passage cité plus haut d'Aubert Le Mire) Philippe IV semble avoir confirmé. Cette fois les formules de chancellerie n'étaient pas vaines; cette faveur, on le voit, était non seulement la reconnaissance due à de longs services, mais la récompense méritée du courage et du dévouement. Aussi n'est-il pas étonnant de trouver dans une relation du marquis d'Aytona au roi Philippe IV des paroles comme celles-ci :

« Quant aux mestres de camp qui ne sont pas espagnols,
« Votre Majesté dispose du comte Jean de Nassau, du comte
« de la Motherie, de Paul Vaglion, Valenson (Balençon) et du
« comte de Fontaine; chacun d'eux est capable de commander
« une armée (2). »

L'indication du marquis d'Aytona fut suivie d'effet au moins par rapport à Fontaine.

Nous avons vu, par la citation du Père Herman Hugo, qu'en 1625 il se trouvait déjà avec un commandement à Bruges. Il n'abandonnera plus ce poste, poste avancé contre

(1) Herman Hugo : *Obsidio Bredana armis Philippi IV, auspiciis Isabella, ductu Amb. Spinola perfecta :* Plantin 1629, éditio secunda, p. 11 : « Spinola,
« consilijs cum Henrico Comite Bergio summo Geldriæ Præfecto (qui cum
« altero exercitu ad Rhenum in æstivis erat) communicatis, Optionem Fran-
« ciscum Losanum ad eum cum litteris mittit, rogatum quid in rem fore cen-
« seret; simul Carolum a Burgundia Baronem Wackenium gaudavensis Urbis
« Prætorem equitum Præfectum ab castris ad Paulum Bernardum Fontainum,
« Wallonicœ legionis Tribunum, Provinciæque Flandriæ copijs præpositum,
« ablegat; qui cum eo de Casantæ (insulæ haud procul Slus a sitæ) occupa-
« tione tractaret. Ab his diu secum, deinde etiam coram Illmo Alphonso Car-
« dinale de la Cueva Legato Regio disputatum; atque uti suum cuique arbi-
« trium erat; ita ille rem facilem; hic difficilem affirmare; Fontainus diffidere,
« Wackenius eventum polliceri.
« Fontainus tamen ad exequendum offerre sese si modo mandatis scriptis
« (purgandi sui causâ) iuberetur. Archidux in spem eventus pronior jussit,
« diemque expeditionis præscripsit. Discessit igitur eas ob res Brugam Fon-
« tainus. Submittitur post triduum Wackenius; sed rebus jam omnibus com-
« paratis, Archidux verita ut feliciter expeditio eveniret, abstineri mandat. »

(2) Général comte Clonard, *Historia organica de las armas de Infanteria y caballeria,* t. IV, p. 398, note.

les Hollandais, et, pendant près de 15 ans, le défendra avec succès contre Frédéric-Henri.

Il ne devint grand-bailli de Bruges (1), qu'en septembre 1637, mais il est probable qu'il était déjà alors goûverneur de la ville. A ce propos, relevons l'erreur commise par Forneron en traduisant par *Gouverneur de la Franche-Comté* (ce que Fontaine ne fut jamais) (2), le « *Territorii Franconatus Magnus Prætor,* » qui signifie simplement gouverneur du Franc de Bruges.

Fontaine était à Bruges lorsqu'en mai 1631 le prince d'Orange tenta d'enlever cette place par surprise. Sa vigoureuse contenance donna au marquis d'Aytona et à Carlos Coloma le temps de réunir des forces et de prononcer sur les flancs de l'armée ennemie un mouvement qui décida Frédéric-Henri à se replier (3). Il serait monotone de relater année par année et sans les expliquer (ce que les limites de ce travail nous défendent) les opérations militaires de Paul Bernard. Celui que la figure de notre héros intéressera pourra en trouver le récit relié à l'histoire générale des guerres de l'époque, dans nos articles espagnols : « *Un soldado de España.* »

Constatons seulement que Désormeaux eut raison de dire

(1) Les lettres de nomination sont datées de Bruxelles le 7 septembre 1637 : il succéda comme grand-bailli à Philippe de Mérode, comte de Middelbourg. — Voir, Sander : *Flandria illustrata,* t. II, p. 18 à 21, édition de 1735.

(2) La meilleure preuve à l'appui de notre assertion est de donner la liste des gouverneurs de Franche-Comté à cette époque.

Claude de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur de 1592 à 1602;

Cleriadus de Vergy, comte de Champlitte, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de 1602 à 1630;

Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, le défenseur de Dôle, gouverneur de 1631 à 1636;

Jean-Baptiste de la Baume, marquis de Saint-Martin, gouverneur de 1636 à 1641;

Et, après un intérim du Parlement de Dôle, Claude de Beauffremont, baron de Scey, gouverneur jusqu'en 1660.

(3) Coleccion de libros españoles raros ò curiosos, t. XIV, p. 4. — *Relacion del socorro de Brujas executado y escrito,* por *Carlos Coloma.*

Sur *Carlos Coloma,* soldat, écrivain, diplomate, tout a été dit par don *Alejandro Llorente* dans son *Discours de réception à l'Académie de l'Histoire.*

que « depuis le commencement de la guerre, Fontaine avait arrêté la fortune des princes d'Orange (1). »

C'est lui, Paul Bernard de Fontaine, qui commande véritablement l'armée pendant cette nuit terrible de juin 1638, qui doit porter dans l'histoire le nom de Victoire de Caloo; car c'est bien une victoire que cette bataille qui laissa aux Espagnols 2,500 prisonniers hollandais, 20 à 30 canons, 53 drapeaux et étendards, 2 frégates, des trains de munitions, et 5 pontons, sans parler des 1,500 morts restés sur le terrain et, parmi lesquels, un prince de la maison de Nassau.

C'est lui, Paul Bernard de Fontaine, qui inflige un nouvel et sanglant échec aux Hollandais le 2 juillet 1640 près de Hulst (2).

C'est lui qui, pendant cette même campagne de 1640, traverse la Campine à marches forcées, avec de l'eau jusqu'aux genoux, et par la rapidité de son mouvement oblige Frédéric-Henri à lever le siège de Gueldres.

Quoique moins heureux en 1641, sous Gennep, c'est lui qui, en novembre, est désigné par le Cardinal Infant pour faire partie du Conseil de Régence institué par le testament de ce prince.

Cet insigne honneur et ceux que lui avaient accordés tour à tour le grand Spinola, la duchesse douairière de Lorraine et

(1) Désormeaux : *Histoire de Louis de Bourbon*, t. I, p. 86.

(2) Il eut à ce propos son heure de popularité : on célébra sa gloire et son triomphe en vers, comme on peut le voir par la « Relacion Verdadera de las Grandes Victorias, etc., etc. » — Voir *Memorial Historico Español*, t. XV, p. 22, introduction de M. Pascual de Gayangos :

« Pero si con lo pasado
El de Oranje no escarmienta
El Conde de la Fontana
Hace que su orgullo tema.
Soldado de Fama y nombre
Cuyo valor y prudencia
En el gobierno y las armas
Hoy por Marte celebran,
Desbarata sus designios,
Sus escuadras amedrenta,
Tres mil enemigos mata
Y con las plazas se queda, » etc.

le marquis d'Aytona prouvent à quel point le comte de Fontaine avait su, par son grand cœur, son esprit droit, son caractère élevé, mériter la considération, la confiance, l'estime et le respect.

Ce Conseil de régence (1) n'eut qu'une éphémère existence. Philippe IV réservait la succession de son illustre frère à celui qui portait déjà publiquement le nom du vainqueur de Lépante, mais que, sans égard pour la majesté royale, l'on appelait encore « *le fils de la comédienne.* » En attendant que Don Juan d'Autriche eut atteint l'âge d'homme, le Roi investit Don Francisco de Mello (2) du gouvernement des Flandres, et celui-ci s'empressa de nommer Fontaine chef d'état-major général de l'armée.

En cette qualité, il assiste à la première partie de la campagne de 1642 sur les frontières de France et si, après avoir présidé à la prise de Lens et de la Bassée, il retourne commander l'armée d'opérations contre la Hollande, il est licite pourtant de reporter sur lui, par l'organisation qu'il donna aux troupes, une partie de l'honneur de la victoire de Honnecourt.

Après avoir tenu tête au prince d'Orange pendant tout le reste de la campagne, il revient vers la fin de l'année 1642 à Bruxelles pour s'entendre avec le gouverneur sur les préparatifs de la prochaine campagne et sur le plan d'attaque à adopter.

Il prit une part active à la réunion des forces que Mello, dès le mois de mars 1643, tenait prêtes à fondre sur la Champagne. Grâce à Dieu, des pluies torrentielles consignèrent les troupes espagnoles dans leurs garnisons et laissèrent au duc d'Enghien le temps de rassembler les compagnies et les escadrons dont Rocroy devait faire une armée.

Après Bossuet et après le duc d'Aumale, nul ne saurait parler encore de ce drame immortel *de six heures*. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de présenter quelques courtes réflexions sur la question de savoir si le comte de

(1) Ce Conseil était composé de six membres : Don Francisco de Mello; le marquis de Velada; le président Roose; le comte de Fontaine; l'archevêque de Malines; André Cantelmo.

(2) Voir appendice H.

Fontaine doit, en toute justice et toute équité, porter la responsabilité de la défaite.

Sans doute, Paul Bernard régla l'ordre de bataille dans lequel fut rangée l'armée espagnole : mais est-il étonnant qu'il ait adopté la formation tactique appliquée jusque-là par tous les hommes de guerre de son temps, et ne faut-il pas reconnaître que la défaite provint non de la disposition des troupes espagnoles, mais exclusivement de la manœuvre hardie jusqu'à la témérité que le génie des grands capitaines inspira au duc d'Anguien dans le feu de l'action?

De plus, est-il absolument certain que Fontaine assista, impuissant et déconcerté, au rapide développement de la bataille? Est-il absolument prouvé qu'il commanda le fameux carré, dernier boulevard de l'héroïque infanterie d'Espagne? Quoique nous nous inclinions devant la suprême autorité historique et militaire de Mgr le duc d'Aumale, nous devons rappeler que Don Francisco Davila Orejon Gaston (1), qui faisait partie de ce carré, ne parle point de Paul Bernard à ce moment suprême : aussi est-il permis de penser que Fontaine trouva la mort vers les six heures et demie du matin du 19 mai 1643, au moment où, découvrant la manœuvre de flanc du duc d'Anguien, il se portait de sa personne ou, à vrai dire, était porté dans sa chaise de malade, de la première à la seconde ligne, pour faire opérer à ses troupes un changement de front et en hâter l'exécution.

Quelle que soit, du reste, la part de responsabilité qui incombe à Fontaine, l'héroïsme de sa mort l'atténue jusqu'à l'effacer.

L'histoire qui a retrouvé son nom le gardera désormais. Elle n'oubliera plus celui qui « *montra qu'une âme guerrière est toujours maîtresse du corps qu'elle anime*, » et, se rappelant que le brave soldat fut à la fois un grand homme de bien, elle joindra son immortel hommage aux bénédictions que depuis deux siècles et demi adressent à leur bienfaiteur les vieux soldats et les indigents de Bruges.

(1) Francisco Davila Orejon Gaston : *Politica mecanica y militar*. Voir aussi les pages que M. Canovas del Castillo a consacrées à Rocroy dans *E solitario y su tiempo*. Tome II, p. 174 et suiv.

APPENDICES.

Appendice A.

LA FONDATION DU COMTE DE FONTAINE A BRUGES.

Aux détails que fournit l'épitaphe de l'église des Récollets, il convient d'ajouter ceux qu'enregistre *Sander* dans le passage suivant de sa *Flandria illustrata*, t. II, p. 139. On y verra, en outre, que Paul Bernard de Fontaine avait étendu ses libéralités à l'église des Pères Jésuites de Bruges, en y faisant élever à ses frais le maître-autel; il en est fait mention dans son testament.

« *Nosocomium fundatum per Illustrissimum Dominum P. Bernardum Comitum de la Fontaine.* »

« Nosocomium etiam in urbe Brugensi, ad majorem Dei gloriam, fundavit Illustrissimus vir, Dominus Paulus Bernardus Comes de Fontaine, liber Toparcha supremæ Terræ de Fougerolles, Armamentarii Catholicæ Majestatis per Belgium generalis Præfectus, urbis Brugensis, et Territorii Franconatum magnus Prætor, supremus etiam nuper armorum per provinciam Flandriæ moderator, et contra Batavos in Brabantiā Archistrategus, cujus sepulcrum nec non desideratissimæ ejus conjugis Dominæ Annæ de Raigecourt, Brugis, apud Patres Recollectos exstructum conspicitur. Fundavit in utriusque expiationem, annuos vigenti sex supra centum florenos, in sacrum lustrale quotidie istic celebrandum (quæ transacta sunt salvo Regulæ S. Francisci rigore) ad aram principem, a se et conjuge erectam; impetravitque ut eadem sit ara expiatrix sive privilegiata. Insuper Nosocomium (cujus aliqua alio loco

facta mentio fuit) bis sex egenorum militum, renibus aut calculo aut virium impotentia laborantium. Si desint, tum tales infirmi ex pauperibus Brugensibus subrogandi. Horum singulis ædicula, hortus, quinque floreni mense quolibet consignantur. Et hi quidem per urbis Quæstorem vel ærario publico Præfectum postliminio illis solventur. Porro hoc nosocomium situm est, ab oriente in platea de Swarte Leertauwers-strate, a meridie vero, de strato ten Oye, ab occidente autem spectat de Baremberg-strate, sive de Frère-Meur. Denique, ut in gemina illa fundatione voluntas fundatoris fideliorem ac pleniorem effectum fortiatur, rogavit tam sodalitates Laniorum Nautarumque Brugensium quam Tutores Orphanorum et Quæstores œrarii publici, ut curam hanc in sese reciperent quam æque suo ac posterorum omnium nomine acceptarunt. Unde illis accedit quotannis aliqua grati animi pensitatio, sex nempe florenorum cuique sodalitati quæstori item ærarii primario novem sicut et scribæ ejusdem ærarii; scribæ vero orphanorum sex. Demum, ut præfatum nosocomium sartum tecto perpetuo conservetur, annui floreni duodecim civitati tribuuntur. Atque omnia hæc solvenda ex annuo reditu super urbe Brugensi, nummo quinto in cento constituto : quemadmodum fusius patet litteris hujus constitutionis, datis sub sigillo ejusdem urbis XXVIII Augusti anno 1636 et signatis P. Spronckholf, in exedra silentiarii civilis hujus urbis reperundis. Hoc porro monumentum invenies quoque sculptum in præfato nosocomio. Suo quoque œre præfatus Comes in Ecclesia Societatis Jesu, Brugis erexit e vario marmore et jaspide aram principem uti mole vastissimam ita elegantia et arte elaboratissimam. Profectus est autem ad plures in conflictu nuper ad Rocroyam pro Rege et patria rem contra Francos gnave fortiterque gerens, occubitu glorioso. »

Après 250 ans, la fondation Fontaine existe encore à Bruges : son fonds et sa dotation sont restés intacts; la commission des hospices civils l'administre sous le contrôle de l'autorité municipale. Le capital de la fondation avait été constitué en anciennes rentes sur la province de Flandre et sur la ville de

Bruges : ce qui est resté de ces rentes, éteintes en majeure partie par suite des bouleversements politiques, a été, suivant la législation organique des établissements de bienfaisance, confondu dans le revenu général de l'administration des hospices civils.

Les bâtiments sont occupés actuellement par douze ménages de vieux militaires qui se trouvent dans les conditions exigées par le fondateur. On leur donne sur les fonds généraux 350 francs par mois en hiver, et 250 francs en été. Tous les jours chaque ménage reçoit en plus un pain et une distribution de soupe. Enfin, ils participent, comme tous les commensaux des hospices, aux secours médicaux gratuits.

Ces précieux renseignements émanent de M. Louis Gilliots van Severens, qui a fait partie lui-même de la commission administrative des hospices, à laquelle est confiée la gestion de la fondation du comte de Fontaine. Il nous assure que l'administration ne laisse rien à désirer. Les données qui précèdent le prouvent surabondamment.

Nous renouvelons à M. Gilliots van Severens l'expression de notre gratitude, et nous nous permettons d'adresser à la ville de Bruges l'hommage de notre admiration pour la sollicitude avec laquelle elle a veillé depuis deux siècles et demi à la conservation de la fondation Fontaine. Tous ceux qui liront ces pages joindront leur hommage au nôtre.

Appendice B.

LE TOMBEAU DE PAUL BERNARD DE FONTAINE,

d'après A. Sander (*Flandria illustrata*).

Voir *Flandria illustrata*, t. II, p. 20, édition de 1735.

« *Paulus Bernardus Comes de Fontaine*, supremæ terræ de « Fougerolle, liber Toparcha, Bellicorum tormentorum per « Belgium generalis Præfectus, Urbis et Territorii Franco- « natûs Brugensis magnus Prætor, supremus Militiæ per





Héliog. & Imp. Lemercier & Cie — Eug. Sanders. Del. 1880.

TOMBEAU DU COMTE DE FONTAINE EN L'ÉGLISE DES REGOLLETS À BRUGES.

« Flandrium moderator, etc. — Post modum Regii exercitus « dux primarius, cum in pugna de Rocroy adversus Gallos, « ducis ac militis simul officio fungens strenue dimicaret, in « ipsa acie intrepidus cecidit 19 maii anno 1643 ætatis suæ 67. « Sepultus Brugis in Ecclesiâ P.P. Minoritarum, in quâ mau- « solæum magnificum cum Epitaphio sibi erigi voluit ex mar- « more jaspide alabastro. Præter complures fondationes pias, « Brugis Nosocomium duodecim militum egenorum, morbo « aut senio destitutorum, et milite deficiente pauperibus in- « colis similiter afflictis, ædificavit dotavitque. »

Appendice C.

L'ÉPITAPHE DE PAUL BERNARD DE FONTAINE,

d'après Beaucourt.

Voir Beaucourt : *Jarboeken*, tome III, p. 162 (l'ouvrage est en flamand et ce qui suit en est la traduction fidèle que nous a envoyée M. *Louis Gilliots van Severens*).

« *Paul Bernardin de la Fontaine*, seigneur du pays de Fou- « gerolles et général des armées du Roi; et en cette qualité « combattant contre les Français en capitaine intrépide à la « bataille de Rocroy, y a succombé l'épée à la main le 19 mai « 1643, à l'âge de 67 ans : son corps fut transporté à Bruges et « enterré en l'église des Rév. Pères Mineurs, dits *Récollets*, où « l'on voit son mausolée qui est taillé du marbre le plus pré- « cieux, avec l'inscription rapportée ci-dessous; cependant « pour les 32 quartiers, le lecteur en trouvera la description « dans ma description de l'église de Notre-Dame; cette même « inscription fait voir au lecteur que ce seigneur, indépen- « damment de beaucoup d'autres bienfaits, a fondé en la ville « de Bruges un hospice pour douze soldats invalides et, à leur « défaut, pour des pauvres nés dans ladite ville; lequel hos- « pice, non seulement il a fait bâtir à ses frais, mais il l'a doté « richement de biens fonds et de rentes. — Ce beau mau-

« solée de ce seigneur brave et illustre se trouve dans la-
« dite église près du maître-autel avec l'inscription latine
« suivante :

D. O. M.

« Lector audi, vel lege, D. Paulus Bernardus Comes de Fon-
« taines, supremæ terræ de Fougerolles liber Toparcha etra,
« Imperator Armorum Cath. Majestatis adversus Batavos, nec
« non tormentorum per Belgium generalis Præfectus, urbis
« Brugensis et territorii Franconatus magnus Prætor, supre-
« mus nuper per Flandriam moderator etra in oriente : aram
« Principem hujus Ecclesiæ expiatorio privilegio decoratam.
« In Aquilone suis suæque dilectæ uxoris illustrissimæ D.
« Annæ de Regicourt, Piis manibus mauzolæum christianum
« marmore jaspide alabastro erigi curavit, in animarum sua-
« rum expiationem missam quotidianam, exceptis dominicis,
« in perpetuum celebrandam superiorum auctoritate et litteris
« publicis fretus, salvo regulæ S. Francisci rigore constituit.
« Et ut absconderet Eleëmosinam in sinu pauperum nosoco-
« mium duodecim militum egenorum nephriticis doloribus la-
« borantium, aut viribus destitutorum ; et milite deficiente,
« pauperibus incolis similiter afflictis in vicina platea, de
« zwarte Leetauwers stræte, ædificavit dotavitque, instructis
« domunculis ac ædicula ad orationem dicata, nec non sta-
« tione ad hortos necessariis. Liberali manu Erarium publi-
« cum civitatis Brugensis vadem fecit. Executioni sodalita la-
« niorum nautarumque, nec non tutores orphanorum ac quæs-
« tores ærarii publici præfecit, assignato cuilibet grati animi
« honorario. Asservantur in exedra silentiarii litteræ et ins-
« trumenta publica die 28 Augusti 1636.

« Post modum excellentissimus Comes de Fontaines, Regii
« exercitus Dux Primarius, cum de Rocroy adversum Fran-
« cos ducis et militis simul officio fungens, strenue dimi-
« caret, in ipsa acie intrepidus cecidit 19 Maii anno M. DC.
« XLIII. ætatis suæ 67. Corpus ejus hoc monumento condi-
« tum, quod sibi vivens ne posteris crederet. — P. C. illi Lec-
« tor requiem apprecare. »

On remarquera que le texte donné par Beaucourt offre de nombreuses variantes avec celui que nous avons reproduit plus haut, d'après le manuscrit de De Hooghe, où l'inscription se trouve copiée deux fois, en petits et en grands caractères. M. *Gilliots van Severens* estime que le texte de Beaucourt doit être considéré comme fautif. Son assertion doit faire foi pour tous comme pour nous.

Appendice D.

LE CABINET D'ARMES DU COMTE DE FONTAINE,

d'après Beaucourt.

Description de, etc., p. 337 (cet ouvrage est en français). Beaucourt, après avoir décrit l'église de Notre-Dame et plusieurs autres, consacre quelques pages au couvent des RR. PP. Récollets et dit : « Du côté de l'autel, vers le Nord, « il y a une très belle tombe et une épitaphe magnifique de « marbre de différentes couleurs, ornée de trente-deux quar- « tiers généalogiques, savoir : Fontaine, d'Urre de Thes- « sières, de S. Ignon, L'Arban dit de Villeneuve, S. Estevan, « Seytre, Piercey, d'Anneville, de Chepy, S. Gealle, Failly, « Aspremont, Dampiére, Brutins, Haultoy et Savigni. Les quar- « tiers maternels sont : Ragicourt, Cournay, Wisse, Chatelet, « Esche, Rhemiot, Mailly, Beauvay, Ville, Louve, Armoises, « Allemans, Gronay, Aspremont, Deully et Monberon. »

« L'épitaphe contient la fondation d'une maison de Dieu « dans cette paroisse pour douze soldats invalides qui y ont « chacun leur demeure séparée et un oratoire; au pied dudit « tombeau il y a cette inscription en latin :

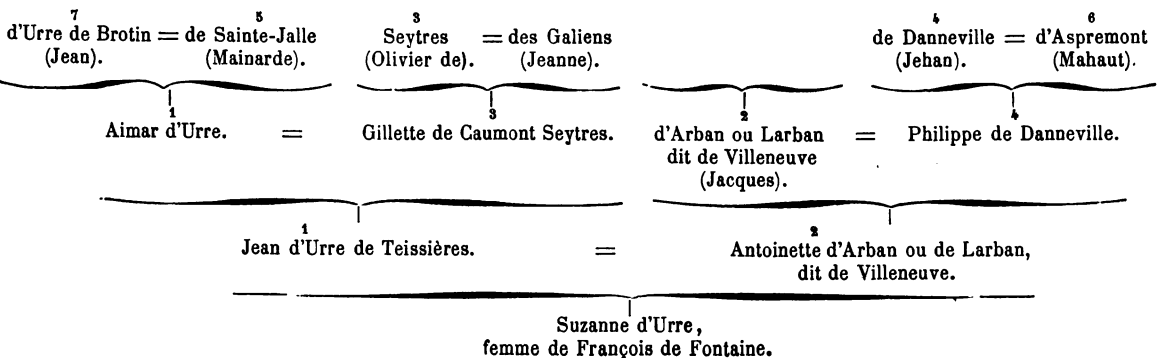
« Postmodum Excellentissimius Comes de Fontaine Regii « exercitus Dux primarius cum ad Rocroy adversus Francos « Ducis et militis simul officio functus strenue dimicaret, in « ipsa acie intrepidus cecidit 19 Maji anno MDC.XLIII. ætatis « suæ LXVII. Corpus ejus hoc Monumento conditum quod sibi « vivens fecerat, ne posteris crederet.

« Illi Lector requiem ad præcare. »

APPENDICE E.

GÉNÉALOGIE DE SUZANNE D'URRE.

Pithon-Court, *Histoire de la noblesse du comtat Venaissin*, et Dumont, *Histoire de Commercy*, nous en ont fourni les éléments.



Voici, d'après Pithon-Court, t. III, un tableau plus complet des Urre = C = seigneur de Montanègre, surnommé de *Brotin*, en Dauphiné.

Jean *d'Urre de Brotin*, seigneur de Teissières et de Venterol, marié en 1471 à Mainarde de Sainte-Jalle (1).

- Alix d'Urre, mariée à Thomas d'Albert.
- *Aimar d'Urre*, marié en novembre 1504 à *Gillette de Seytre* (2).
  Par testament du 12 septembre 1546, reçu par le notaire Chabert, il énonce ses enfants :
  - George d'Urre (1555) marié à : 1° Marguerite de Broin; 2° Anne Brotin.
  - Anne.
  - Charles d'Urre, commandant les galères de Malte au siège de Tripoli, mort en 1559, à l'expédition des Gerbes.
  - Marguerite.
  - Jean d'Urre (3), marié à
    - 1° Marguerite de Bardon.
      - Antoinette d'Urre, mariée à Gaspar de Cheilus de Barrère, à Loriol, en Dauphiné.
    - 2° Antoinette d'Arban ou de Larban (4).
      - Charles d'Urre, marié à Marie de Marcossey.
      - Suzanne, mariée à François de Fontaine.
        - Paul Bernard de Fontaine.
      - Jeanne, mariée à Claude de Montarby, seigneur de Latrecy.
      - Marie, mariée à Bertrand de Mauléon, seigneur de la Bastide.
      - Louise, religieuse.
      - Mahaut, religieuse.

(1) Fille de Michel et Alix Andrade.

(2) Fille d'Olivier de Caumont et de Jeanne des Galiens des Yssars.

(3) Substitué aux biens d'Olivier de Seytre, seigneur de Caumont, son aïeul maternel, par testament du 1er avril 1508. Tué (suivant Pithon-Court) le 5 septembre 1587, à la bataille du Pont-Saint-Vincent, à l'âge de 80 ans; mort (suivant Dumont) le 14 décembre 1587, à l'âge de 90 ans.

(4) Fille de Jacques d'Arban ou de Larban dit de Villeneuve, sieur de Beauvoisin, au diocèse de Nîmes, seigneur de Commercy pour la part de Sarrebruck, et de Philippe de Danneville.

APPENDICE F.

LE COMTE PAUL-BERNARD DE FONTAINE.

ANNÉES.	MOIS.	SERVICES, DOCUMENTS ET FAITS RELATIFS A SA VIE.	SOURCES.	OBSERVATIONS.
1576	Mars.	Mariage de François de Fontaine et de Suzanne d'Urre.	Epitaphe de l'église des Cordeliers à Nancy.	
1576	*Décembre.*	*Naissance* de Paul-Bernard de Fontaine............	*Id.*	
1578	Janvier.	Mort de François de Fontaine, son père.............	*Id.*	
1578	17 Décembre.	Mort à Remereville de Suzanne d'Urre, sa mère......	*Id.*, et Dumont : *Histoire de Commercy,* t. I, p. 383.	
1584	....	Jean d'Urre, son grand-père maternel, se démet de ses fonctions de tuteur.	Dumont : *Ouv. cité*, t. I, p. 382.	
1587	....	Mort de Jean d'Urre, son grand-père...............	*Id.*, et Pithon-Court : *Histoire du comtat Venaissin.*	
1591	....	Partage de la succession de Jean d'Urre, son grand-père.	Dumont : *Ouv. cité*, t. II, p. 23.	
1593	....	*Entrée au service militaire*......................	Memorial de la Suplication de la duchesse de Lorraine.	Appendice G.
1609-10	....	*Colonel d'un* régiment d'infanterie de 2,000 hommes pendant la campagne de Clèves et Juliers. *Est gravement blessé.*	Diplôme impérial d'élévation au titre de Comte.	Appendice G.
1612	*6 Juin.*	Signature à Nancy de son *Contrat de mariage* avec Anne de Raigecourt.	Archives de Meurthe-et-Moselle. Guyot et Germain : *P. B. de Fontaine.*	

1616	....	Nommé *Mestre de camp d'un Tercio d'infanterie Wallonne.*	Général baron Guillaume : *Histoire de l'infanterie Wallonne sous la maison d'Espagne.*	
1622-23	....	A l'attaque de Sluys (l'Ecluse) et de Bergen-op-Zoom.	*Id.*, p. 129.	
1624-25	....	*Surintendant des gens d'armes de Flandre.* Siège de Breda.	*Id.*, p. 129 ; H. Hugo : *Obsidio Bredana.*	
1626	*5 Novembre.*	*Achat de Fougerolles* au prix de 30,500 écus de 3 livres.	....	Communication de M. Jules Finot, archiviste du Nord.
1627	*29 Avril.*	Nommé *Comte de l'Empire* (Reichsgraf) par Ferdinand II.	Diplôme officiel. Epitaphe de l'abbaye de Saint-Mihiel.	
1629	15 Août.	Mort de Charles d'Urre, son oncle..................	Dumont : *Ouvr. cité*, t. II, p. 55.	
1631	Mai.	Défense de Bruges................................	*Coleccion de documentos raros o curiosos*, t. XIV. *El Socorro de Brujas executado y escrito*, por Carlos Coloma.	
1632	11 Juin.	Le magistrat de Bruges lui offre un *don de 200 couronnes* pour les services rendus et l'assure d'en donner encore davantage en cas d'avancement des travaux de défense autour de la ville de l'Ecluse.	Registre du magistrat du Franc, fol. 16, nº 14.	Communication de M. Louis Gilliots van Severens, archiviste municipal.
1632	....	*Paiement de 600 livres p. ou 300 florins* au comte de Fontaine (savoir 200 florins pour 2 pièces de vin et 100 florins pour rédemption de bois de chauffage que le collège lui paie tous les ans).	Comptes de la châtellenie du Franc, fol. 68, nº 2.	*Id.*
1632	....	*Payé 1,440 livres parisis* pour gratuité offerte au comte de Fontaine lors de son départ de Westcapelle avec les troupes de S. M. destinées à défendre et protéger le pays contre l'invasion des ennemis.	*Id.*, fol. 69, nº 2.	*Id.*

ANNÉES.	MOIS.	SERVICES, DOCUMENTS ET FAITS RELATIFS A SA VIE.	SOURCES.	OBSERVATIONS.
1632	25 Septembre.	Résolu par le magistrat de charger les députés actuellement à Bruxelles d'insister pour que le Cte de Fontaine soit invité de revenir de Westcapelle avec ses troupes afin de préserver le pays des exactions des soldats.	Registre du magistrat du Franc, fol. 23, nº 5.	Communication de M. Louis Gilliots van Severens, archiviste municipal.
1633	25 Juin.	Constitution passée devant J. Guenaire à Nancy de 23,000 fr. au profit de haut et puissant seigneur messire Paul Bernard, comte de Fontaine, seigneur de la terre et seigneurie souveraine de Fougerolles, Gommery, Breuil, etc., conseiller des guerres de S. M. C., maistre de camp d'un terce d'infanterie Wallonne, surintendant de la gendarmerie de la province de Flandre et de haute et puissante dame Anne de Raigecourt, son épouse, contre très illustre et puissante princesse madame Henriette de Lorraine, princesse de Phalzbourg et de Lixheim, comtesse de Boulay, baronne d'Apremont, dame du Neufchâteau, Preny, Hombourg, Saint-Avold, Lavant-Garde, etc.		Communication de M. le marquis de Raigecourt par l'entremise de son neveu, M. le marquis de Casafuerte.
1634	....	Chargé par le marquis d'Aytona de défendre, avec le comte de Feira, Anvers et ses environs. A l'attaque du fort Philippine.	*Gualdo Priorato*, t. I, p. 216. *Coleccion de documentos ineditos*, t. LXXV, p. 390.	
1635	....	*Payé 600 livres parisis* au comte de Fontaine pour une pièce de vin et 3,000 bûches de bois à brûler. *Payé 100 livres parisis* pour une pièce de vin offerte au sieur Cousselo, secrétaire du comte. *Payé 100 livres parisis* pour une pièce de vin offerte au sieur de Rasicourt (Raigecourt), beau-frère dudit comte.	Comptes de la châtellenie du Franc, fol. 97 vº, nº 4.	Communication de M. Louis Gilliots van Severens.
1636	19 Avril.	Obligation de 10,000 fr. passée par les habitants des	Arch. de Meurthe-et-Mos.	Comon de M. H. Lepage.

		ville et villages du comté de Blâmont au profit de Fontaine.		
1636	....	Avec 5,000 hommes de pied et 2,000 chevaux est chargé de couvrir le comté de Flandres, Gravelines, Dunkerque, Mardick, etc.	Novoa : *Historia de Felipe IV*, t. II, p. 158.	
1636	*28 Août.*	Acte de constitution de la *Fondation Fontaine* à Bruges par devant P. Spronckholff.	Sanders : *Flandria illustrata*, t. II, p. 139.	
1637	(Printemps).	Empêche le prince d'Orange de débarquer près de Hulst.	Novoa : *Ouv. cité*, t. II, p. 290.	
1637	11 Mai.	Sa lettre datée de Mariekerke annonçant au magistrat de Bruges qu'il envoie en garnison plusieurs trains d'artillerie.	Registre du magistrat de Bruges, fol. 188.	Communication de M. Louis Gilliots van Severens.
1637	*7 Septembre.*	Nommé, par lettres patentes de ce jour données à Bruxelles, *Grand Bailli de Bruges et du Franc.*	*Id.*, fol. 221 v°.	*Id.*
1637	23 Septembre.	Présent d'une pièce de vin au comte de Fontaine.	Registre du magistrat de Bruges, fol. 207 v°.	
1638	27 Mars.	Le comte de Fontaine remet au magistrat ses lettres de commission datées de Bruxelles, le 7 septembre 1637, le nommant Grand Bailli.	Registre du magistrat de Bruges, fol. 221 v°.	*Id.*
1638	*10 Mai.*	Nommé par lettres patentes *Maître de l'Artillerie.*	Gachard : *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 538.	
		Il renonce à ses emplois de : Surintendant des gens d'armes de Flandres, poste auquel est appelé André Cantelmo ; Mestre de camp de son tercio Wallon, dont le commandement est donné à Jacques de Haynin, sieur du Cornet ; Gouverneur de Damme, où Philippe de Créquy, sieur de Coyhove, lui succède.	*Coleccion de libros raros*, etc., t. XIV. Relacion del alferez Don Lorenzo Ceballos y Arce.	
1638	*14 Mai.*	Fait son *testament à Furnes*.....................	Archives de Meurthe-et-Moselle. — Guyot et Germain : *Ouv. cité.*	

ANNÉES.	MOIS.	SERVICES, DOCUMENTS ET FAITS RELATIFS A SA VIE.	SOURCES.	OBSERVATIONS.
1638	Mai.	Prend intérimairement (*le Marquis de Fuentes* étant malade) le commandement de l'armée d'opérations contre la France : s'établit entre l'Aa et la Colme pour faire face à Châtillon, porte son quartier général à Watten, qu'il abandonne après avoir incendié le village, en vue du mouvement de Châtillon sur Cassel. Fontaine se replie sur Berghes-Saint-Winock pour couvrir Dunkerque, mais après avoir fait entrer 42,000 livres de poudre à Saint-Omer. Sur ces entrefaites, le marquis de Fuentes, rétabli, vient prendre le commandement de l'armée et le comte de Fontaine se rend à Bruxelles.	*Coleccion de libros raros o curiosos*, t. XIV, p. 156.	
1638	4 Juin.	Les bourgmestres du Franc décident d'aller congratuler Fontaine pour son avancement au grade de général d'artillerie et lui annoncer que, pour les éminents services qu'il a rendus au pays, le collège des magistrats est prêt à lui offrir une marque de gratitude, aussitôt que les échevins absents en grand nombre seront de retour.	Registre du magistrat du Franc, fol. 232, nº 3.	Communication de M. Louis Gilliots van Severens.
1638	4 Juin.	Le comte de Fontaine ayant annoncé qu'il a renoncé aux fonctions de superintendant pour remplir celles de gouverneur et capitaine général de l'artillerie, le magistrat lui vote en signe de congratulation un joyau de la valeur de 300 florins.	Registre du magistrat de Bruges, fol. 228 vº.	*Id.*
1638	*11 Juillet.*	*Victoire de Caloo*............................	....	Nous fixons cette date d'après l'inscription rapportée par Sanders : *Flandria illustrata,* t. III, p. 225.
1638	Août-Septembre.	S'unit à Diest au Cardinal-Infant, passe avec lui la Meuse à Venloo, atteint les Hollandais près de Strœ-	Novoa : *Historia de Felipe IV*, t. II, p. 611 à 616.	

		len sur Niers et les bat : 3 cornettes, 2 ponts de bateaux, 6 batteries et de nombreux prisonniers parmi lesquels Frédéric-Guillaume de Nassau tombent en son pouvoir.		
1638	10 Novembre.	Prend possession des fonctions de Maître de l'artillerie, au traitement de 1,200 livres par an.	Recettes générales des finances, 26e compte d'Ambroise van Oncle, fol. 394 v°, archives du Nord.	Communication de M. Jules Finot.
1639	....	Repousse le prince d'Orange près de Hulst..........	Novoa : *Ouv. cité*, t. III, p. 153.	
1640	*Avril.*	Nommé *Commandant en chef de la frontière de Hollande* avec 1,000 écus de solde par mois.	Relacion del afferez Don Lorenzo Ceballos y Arce, *Coleccion de libros*, V, p. 260, t. XIV.	
1640	20 Mai.	Le magistrat de Bruges lui envoie des députés pour le prier d'assurer la défense de la ville et de la Zuitleye (canal de Gand) en renforçant les garnisons.	Registre du magistrat de Bruges, fol. 295.	Communication de M. Gilliots van Severens.
1640	24 Mai.	Fontaine communique au magistrat une lettre de S. A. lui donnant l'ordre de secourir au plus vite les forts détachés devant Sluys (l'Écluse).	*Id.*, fol. 297 v°.	*Id.*
1640	25 Mai.	Le magistrat de Bruges prie Fontaine, partant pour Gand, de renforcer la garnison de Bruges.	*Id.*, *ibidem*.	*Id.*
1640	20 ou 29 Mai.	En opération contre Guillaume de Nassau, qu'il oblige à se retirer avec perte de 1,000 tués et blessés, dont 3 colonels, 14 capitaines, etc.	Relacion del alferez Don Lorenzo Ceballos y Arce, *Ouv. cité*, p. 270.	
1640	29 Mai.	Fontaine part pour le fort de Becaf (sous Oostkerke) : le comte Guillaume de Nassau avait quitté l'Écluse, s'était avancé du côté de Lapscheure et tournait vers Maldeghen. Déjà, sur les ordres de Fontaine, le marquis de Trelon était parti de Bruges avec son régiment pour se porter à la rencontre du prince.	Registre du magistrat de Bruges, fol. 299 v°, fol. 300, nos 3 et 4.	Communication de M. Gilliots van Severens.
1640	5 Juin.	Fontaine revenant d'Oostkerke passe par Bruges pour se rendre sur la Zuitleye et inspecter les travaux de défense.	*Id.*, fol. 301.	*Id.*

ANNÉES.	MOIS.	SERVICES, DOCUMENTS ET FAITS RELATIFS A SA VIE.	SOURCES.	OBSERVATIONS.
1640	19 Juin.	Fontaine repasse par Bruges pour aller à Oostkerke et sur la ligne de Cantelmo, et règle le différend qui s'était élevé entre Bruges et Ostende au sujet du creusement du canal de Plasschendall.	Registre du magistrat de Bruges, fol. 303 v°.	Communication de M. Gilliots van Severens.
1640	29 Juin.	Le prince de Nassau quitte Maldeghen et se porte sur Ecloo Bouchaut et Philippine.	*Id.*, fol. 305.	*Id.*
1640	2 Juillet.	Combat victorieux au fort Sainte-Anne.		
1640	*4 Juillet.*	*Victoire de Hulst* sur Frédéric-Henri, prince d'Orange : les Hollandais éprouvent des pertes considérables : 2,000 morts et blessés, parmi lesquels le comte Casimir de Nassau.	Relacion del alferez Don Lorenzo Ceballos y Arce, *Ouv. cité*, p. 277 à 289.	
1641	de Juin à fin Juillet.	à l'expédition pour secourir et délivrer Gennep, qui capitule le 29 juillet.	V. Siri (Mercurio), p. 359 et suiv.	
1641	Automne.	Fontaine, avec 7,000 hommes d'infanterie et 40 compagnies de cavalerie, repousse le prince d'Orange sous le Sas de Gand, et le force à se replier sur Bergen-op-Zoom.	*Id.*, p. 447.	
1641	Novembre.	Se trouve à Bruxelles au moment de la mort du Cardinal-Infant (9 nov. 1641).	Relacion embiada de Bruselas ex casta de 14 novembre 1641.	Bibliothèque de M. Alezendro Llorente.
1641	*Novembre.*	Nommé *Membre du Conseil de Régence*, instituée par le testament du Cardinal-Infant.	*Memorial Historico Español*, t. XVI, p. 86.	
1642	16 Janvier.	Cesse d'exercer les fonctions de Maître de l'artillerie (Cantelmo lui succède) et d'en percevoir les gages.	Archives du Nord, 26e compte d'A. van Oncle, fol. 471.	Communication de M. Jules Finot.
1642	*Printemps.*	Nommé *Chef d'État-major général de l'armée* (Maestre de campo general).		

1642	Avril-Mai.	Assiste à la prise de Lens (19 avril) et de la Bassée (11 mai), puis va prendre le commandement de l'armée de Hollande forte de 8,500 hommes et 1,500 chevaux.	*Memorial historico Español*, t. XIX, p. 255.	
1642	....	S'empare d'un petit fort près du Sas de Gand........	*Id.*, p. 278.	
1643	*19 Mai.*	*Mort à Rocroy.*		
1643	20 Mai.	Son corps, sur la demande de Mello, est rendu aux Espagnols : le duc d'Anguien ordonne qu'il soit transporté dans une voiture de sa maison, jusqu'au quartier général de Mello à Marienbourg.	Sirot (Mémoires de M. de), t. II, p. 48.	

APPENDICE G.

MEMORIAL DE LA SUPLICATION

très humble que l'Alteze de Madame la Duchesse de Lorraine a fait à l'Imperatrice.

Ce que Madame la duchesse a suplié l'Impératrice, c'est d'obtenir de sa sacree cesaree Majeste la qualité et tittre de Comte par de l'empire pour un gentilhomme de Lorraine et ses descendans, *et au defaut d'enfant de un ou deux de ses proches qu'il declarera pour ses heritiers.*

Le nom dudit gentilhomme, c'est Paul Bernard de Fontaine, sa qualité est tel qu'il est de naissance de maison tressignalee de l'une des premieres de Lorraine issus d'ancestres qui ont possedés les charges les plus relevées du païs et n'ont jamais servi que des princes souverains et catholicque.

La charge que ledit sieur de Fontaine a à present, c'est qu'il est du conseil de guerre de sa Majesté catholique, surintendant de la gendarmerie de la province de Flandres et maistre de Camp d'un tertio de walon de vingt compagnies, home des plus capables et experimenté de ce temps au faict de la guerre.

Les motifs et raisons qui ont occasionné Madame ladite duchesse de Lorraine de demander ceste grace, c'est les services et tesmoignage des bonnes volontes qu'elles a receu en toutes occurences tant dudit sieur de Fontaine, que de la Dame son épouse, et est très important à la reputation de Madite dame la duchesse de faire voire en proposant un suiet digne et capable qu'elle a l'honneur d'auoir du credit vers l'imperatrice.

Ledit sieur de Fontaine ayant continués ses services depuis trente cinq ans à la très auguste Maison d'Autriche, il exposa partie de son bien à des dernieres guerres de duchés de Cleves et Juilliers sous l'empereur Rodolphe, d'auguste mé-

moire estant Coronel d'un regiment de deux mil home de pied et veu les grandes despence par lui soustenues, et qu'il avoit failli d'y perdre la vie au suiet d'une très grande blessure, on lui avoit faict esperer quelque rescompense et satisfaction de descompter. Mais cela n'aiant esté effectué, il auroit suplié l'Alteze de Madame la Duchesse de Lorraine de daigner l'assister, de son crédit. Mais elle recognoissant d'un costé les merites du personnage et d'autre part que en la saison où nous sommes qu'il n'estoit convenuant de faire telle proposition, elle a creu au lieu d'une telle demande estre plus à propos de représanter le tout et de tascher d'obtenir pour luy le tittre de Comte d'empire, *et come il n'a aucun enfant, pour un ou deux de ses proches qu'il instituera pour ses héritiers*, capables néanmoins comme luy, aussi bien de commodité que de naissance à soustenir décemant cest dignité et de servir la très auguste Maison d'Autriche.

COMITATUS

PRO

PAULO BERNARDO DE FONTAINE.

Viennæ, 29 Aprilis 1627.

FERDINANDUS SECUNDUS, etc.

Nobili nostro et Sacri Romani Imperii fideli dilecto Paulo Bernardo de Fontaine gratiam nostram Cæsaream et omne bonum.

Ut a solo reliqua lumina lumen et inferiora hæc corpora vires atque incrementum, sic ab Imperatoria dignitate dignitatum maxima reliqui hominum Ordines ac status honorum ornamenta accipiunt.

In quibus conferendis, etsi Divi antecessores nostri Romanorum Imperatorum ac Reges summi Dei exemplo, qui rerum copiam in varios humani generis usus uberrime effundit, libe-

rales sese ostendere consueverunt, diligenter tamen hoc observare solebant, ut honores ac præmia pro cujusque virtutibus ac meritis distribuerent, ne pari omnes loco nullo discrimine censerentur. Quam consuetudinem laudatissimam et Nos, postquam a Divina Majestate ad Majestatis Imperatoriæ culmen evecti sumus, imitari ac retinere studentes nihil prius ducimus, quam ut eos qui singularem erga Nos et erga Sacrum Romanum Imperium, Nostramque Augustam Domum animi devotionem atque observantiam gerunt, peculiari gratia ac favore complectamur, eorumque augendis commodis atque ornamentis benigne annuamus.

Considerantes itaque Paule Bernarde de Fontaine, antiquam ac nobilem gentis tuæ prosapiam, Orthodoxæ Religioni Catholicæ semper addictam, unde viri primarii tum in armis tum in toga conspicui, ob virtutes, fidem et prudentiam, cum rerum gerendarum usu conjunctam, ad supremas dignitates et functiones tum civiles tum bellicas provecti prodierint, qui amplis et opimis possessionibus in Lotharingiæ Ducatu locupletati, avitum familiæ splendorem assiduo virtutum studio magis magisque illustrare nunquam intermiserint.

Quorum laudatissimis vestigiis tu quoque graviter insistendo, posquam literarum et linguarum studiis, aliisque virtutibus et exercitationibus juveniles annos excoluisses, et continuis obsequiis Principum tuorum naturalium Illustrissimorum Lotharingiæ Ducum gratiam tibi singularem, quod moderna Lotharingiæ Ducissa vidua insigni Nobis testimonio depredicat, conciliasses, Serenissimi Hispaniarum Regis Catholici militaribus servitiis te consecraris, itaque generosum, prudentem strenuum et imperterritum, variis periculosissimis occasionibus, tum jam olim tempore Imperatoris Rudolphi secundi augustæ memoriæ Domini patruelis et prædecessoris nostri colendissimi in bello Juliacensi, / : quod adverso vultu excepta vulnera testantur : / te præstiteris, ut virtutum et meritorum tuorum intuitu dictus Rex Catholicus te amplioribus titulis et honoribus afficere, Consiliarium suum bellicum, et Militiæ Belgicæ superintendentem, atque unius Legionis Wallonum, Colonellum constituere non dubitarit, in

quibus functionibus etiamnum, cum insigni nominis tui laude existens, cum nullam de Nobis, Imperio et Augusta nostra Austriæ Domo : / cui jam triginta quinque et amplius annis te devotum agnoscis : / bene merendi occasionem negligas; prætermittere sane noluimus, quin singulari aliquo eoque tali liberalitatis et munificentiæ nostræ Cesareæ symbolo quod tibi totique posteritati tuæ legitimæ perpetuo honori atque ornamento sit, condecorandum susciperemus.

Ex certa itaque scientia, animo bene deliberato, sano ac maturo accedente consilio et de Cæsareæ nostræ potestatis plenitudine, te antedictum Paulum Bernardum de Fontaine, omnesque et singulos liberos hæredes, posteros ac descendentes tuos legitimos utriusque sexus natos, æternaque serie nascituros, et iis non extantibus, cum quem hæredem tuum nominaveris, ejusque descendentes in infinitum, veros Sacri Romani Imperii Comites et Comitissas creavimus, fecimus et nominavimus, tituloque honore et dignitate Comitatus Imperialis auximus atque insignivimus, sicuti vigore præsentium creamus, facimus et nominamus, augemus et insignimus; ita tamen, *ut quicunque in defectum liberorum per te hæres tuus declaratus fuerit, hanc comitatus gratiam a Throno Cæsareo denuo recognoscere teneatur et debeat.*

Volentes præsentique Edicto nostro Cæsareo in perpetuum valituro firmiter et expresse decernentes, quod tu supradicte Paule Bernarde de Fontaine, cum universa prole atque posteritate tua legitima mascula et fœmina in infinitum, *eaque deficiente, hærede per te nominando, ejusque descendentibus titulum, nomen et dignitatem Comitum Imperii perpetuis deinceps temporibus habere, obtinere, ac deferre, eoque tam in literis, quam nuncupatione verbali, in rebus spiritualibus et temporalibus, Ecclesiasticis et prophanis* honorari, appellari et reputari, ac denique omnibus et singulis honoribus, ornamentis, dignitatibus, gratiis, libertalibus, privilegiis, juribus, indultis, consuetudinibus, præeminentiis et prærogativis libere et citra cujus libet impedimentum uti, frui, potiri et gaudere possint et debeant, quibus cæteri nostri et Sacri Romani Imperii Comites utuntur, fruuntur, potiuntur et gaudent, consuetudine vel de jure; Non

obstantibus in contrarium facientibus quibuscunque, etiamsi talia forent, de quibus in præsentibus specialis et expressa mentio fieri deberet, quibus per præsentes scienter et authoritate nostra Cæsara derogamus ac sufficienter derogatum esse volumus.

Mandamus proinde universis et singulis Electoribus, aliisque secri Romani Imperii Principibus Ecclesiasticis et secularibus, Archiepiscopis, Episcopis, Ducibus, Marchionibus, Comitibus, Baronibus, Militibus, Nobilibus, Clientibus, Capitaneis, Vicedominis, Præfectis, Castellanis, Locumtenentibus, Officialibus, Heroaldis et Caduceatoribus, Burgimagistris, Judicibus, Consulibus, Civibus et generaliter omnibus et singulis nostris et Sacri Romani Imperii Regnorumque et Provinciarum nostrarum hæreditariarum subditis ac fidelibus dilectis, cujuscumque dignitatis, gradus, ordinis vel conditionis existant, ut te sæpenominatum.

PAULUM BERNARDUM DE FONTAINE.

Omnesque liberos et posteros tuos legitimos utriusque sexus et *in eventum hæredem tuum per te / : ut supra : / nominandum, ejusque descendentes in infinitum, in dicto Comitum* Imperii statu, ordine et dignitate permanere, omnibusque et singulis præmemoratis privilegiis, indultis, immunitatibus, libertatibus, juribus, consuetudinibus, honoribus, dignitatibus, prærogativis, exemptionibus, gratiis et favoribus, tibi et iisdem in hoc nostro Diplomate concessis libere, quiete et absque ullo impedimento uti, frui, gaudere et potiri sinant, adeoque vos in omnibus et singulis defendant, conservent et manuteneant, et alios, ne quid in contrarium attentent vel moliantur, pro viribus prohibeant et impediant. Quatenus in indignationem nostram et Sacri Imperii gravissimam et pænam centum marcharum auri puri, pro dimidia fisco seu ærario nostro Imperiali et pro reliqua parte injuriam passo seu passis toties quoties contra hanc nostræ creationis, concessionis, libertatis et gratiæ paginam factum fuerit, irremissibiliter solvendam incurrere noluerint.

Harum testimonio literarum manu nostra subscriptarum, et

sigilli nostri Cæsarei appensione munitarum. Datum in Civitate nostra Viennæ die vigesima nona mensis Aprilis Anno Domini Millesimo sexcentesimo vigesimo septimo, Regnorum nostrorum Romani octavo, Hungarici nono, Bœmici vero decimo.

Collationirt und wird als mit dem im h. o Adels-Archive erliegenden Diploms Konzepte von wort zu wort gleichlautend mit dem Beisatze bestätiget, dass aus dem blossen Besitze dieser Abschrift noch keine Rechte dritten personen gegen-über erwachsen und dass durch die Ausfolgung dieser kopie ein verwandtschaftlicher zusammenhang mit jener Familie, welche in dem Original-Diplome vorkommt, noch nicht hergestellt erscheint.

Wien, am 12 mai 1887.

Expedits-Direction im k. k. Ministerium des Innern :

SCHULLERST,

Hilfsämter-Direktor.

APPENDICE II.

DON FRANCISCO DE MELLO.

Aucun de nos Dictionnaires historiques ne renferme de notice relative à ce personnage que Bossuet a immortalisé en le mentionnant dans l'*Oraison funèbre du Prince de Condé*. Il peut donc être intéressant de faire un peu de lumière sur lui, d'énumérer les charges qu'il a occupées, les services qu'il a rendus et de déterminer avant tout de quelle lignée était celui que Philippe IV avait appelé, après la mort de son frère le Cardinal-Infant, au gouvernement des Etats de Flandres alors regardé comme un apanage des Princes de sang royal.

Disons de suite que les premières recherches sur Mello sont

dues à l'éminent historien et homme d'Etat espagnol, M. Antonio Canovas del Castillo. Son article magistral « *Del princi-* « *pio y fin que tuvó la supremacia militar de los Españoles* » (Revista de España, livraison du 31 mars 1868), contient les données que nous allons reproduire, en les complétant.

Celui que nos historiens appellent *Melos* et les historiens espagnols *Melo*, signait de son nom, comme il appert de la dépêche chiffrée autographe de la collection de feu M. le général marquis de San Roman, Mello.

C'est à cette orthographe authentique qu'il faut s'en tenir surtout en français. En effet, dans notre langue, le double *l* ne change pas comme en espagnol, (où les deux *l* (*ll*) sont toujours mouillés), la prononciation portugaise du nom.

On ne s'expliquerait pas sa rapide fortune, si l'on n'enregistrait qu'il appartenait à la maison de Bragance et qu'il s'appelait véritablement : *Don Francisco de Bragance-Portugal* de la branche de *Mello*.

Il était fils de :

Constantin de Bragance-Portugal-Mello, et de :

Béatrice de Castro, de la branche de Boquilobo et de la famille illustre des comtes de Lemus.

Son grand-père, François de Bragance-Portugal-Mello, marquis de Ferreira, comte de Tentugal et d'Olivenza, descendait en ligne directe de Fernand I, duc de Bragance; celui-ci avait eu deux fils :

L'aîné, héritier du titre et du duché de Bragance;

Le second, Alvaro, épousa Philippe de Mello, fille et héritière du comte d'Olivenza, et forma la branche de Bragance-Mello.

Au nombre des services que cette branche de la famille de Bragance rendit aux princes de la maison d'Espagne il est juste de rappeler que don Alvaro de Bragance-Portugal-Mello et Philippe de Mello, sa femme, sauvèrent la reine Isabelle la Catholique, au siège de Malaga, en 1487, du poignard d'un assassin et donnèrent leur sang pour elle (1).

(1) *Memorial historico Español*, tome VI, p. 273.

Ces détails généalogiques expliquent l'élévation de Mello aux premières charges de l'Etat : le roi d'Espagne pouvait le considérer comme parent. Mello se considérait en tout cas et comme parent du roi d'Espagne et comme parent de toutes les familles royales d'Europe. L'ouvrage, aujourd'hui fort rare, de Jean Caramuel Lobkowitz : *Excellentissima Domus de Mello,* en 48 tableaux généalogiques, le prouve surabondamment.

Il ne nous a pas été possible d'établir la date de la naissance de don Francisco.

Il est probable que, venu de bonne heure à la Cour d'Espagne, il s'introduisit dans le cercle de jeunes seigneurs qui entourait Philippe IV, encore prince héréditaire, et dont Olivarès était déjà le centre : car à peine Philippe IV est-il monté sur le trône que Mello est nommé « *Gentilhombre de boça* » (gentilhomme de la table) (juillet 1621).

C'est en 1632 que commence, à notre connaissance, sa vie publique.

Il est nommé *Ambassadeur auprès de la Cour de Savoie* en remplacement du comte de la Roca transféré ambassadeur à Venise. Toutefois, il ne put prendre possession de ce poste. La Cour de Savoie ayant accordé à l'ambassadeur de France une faveur d'étiquette qu'elle avait toujours déniée à l'ambassadeur d'Espagne, le comte de la Roca avait pris ses passeports et rompu les relations avant l'arrivée de Mello.

Il reçut l'ordre de demeurer à Milan, puis, quelques mois après, de se rendre à Gênes pour y négocier le règlement des difficultés qui s'opposaient à la conclusion de la paix entre la République et le duc de Savoie.

C'est en cette occasion qu'il fit preuve d'une rare ingéniosité (1633). Le doge de Gênes demandait qu'au traité déjà signé par Victor-Amédée deux simples mots fussent ajoutés. Victor-Amédée refusait d'amender un document déjà revêtu de son seing. La difficulté semblait insoluble. Mello, en présence de l'envoyé de Savoie, demande l'écrit pour l'examiner à nouveau et alors, comme par mégarde, il renverse l'encrier sur l'instrument en litige. Le traité ainsi maculé

devait forcément être recopié et représenté à la signature du duc : l'honneur de Victor-Amédée restait intact si les deux mots demandés par Gênes figuraient à la nouvelle copie.

Ce trait d'esprit assura la paix et la fortune de Mello.

A peine de retour en Espagne, il reçoit des lettres d'*Ambassadeur auprès de l'Empereur*, et repart aussitôt (1635); mais, arrivé en Italie, il est chargé d'une mission délicate. Sollicité par Richelieu, le duc de Modène allait entrer dans la Ligue contre l'Espagne : il fallait l'en dissuader. Mello y réussit.

Après de tels débuts dans la diplomatie, il fait ses débuts dans la carrière des armes.

Aux côtés de Léganés, il prend part aux opérations du printemps de 1635 : il est investi du commandement du château de Milan et il assiste, en s'y distinguant, à la bataille de Tornavento (23 juin 1635).

Après un nouveau voyage à Madrid, nous le retrouvons au Conseil de guerre tenu par le duc de Fernandina pour décider l'attaque des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat (septembre 1635).

Heureux encore dans une mission auprès du grand-duc de Florence, il est récompensé de ses services par le titre de *Comte d'Assumar* ou Azumar (septembre 1636) et renvoyé en Allemagne auprès du nouvel empereur Ferdinand III (mars 1637).

Après avoir parcouru l'Europe centrale de Milan à Cologne, de Cologne à Bruxelles, de Bruxelles à Vienne, de Vienne à Gênes, il revient à Madrid (mars 1638) pour rendre compte au roi des résultats de ses négociations.

Au moment de quitter de nouveau l'Espagne pour hâter l'exécution des accords intervenus avec l'Empereur, il est nommé *Commandant de l'armée du Milanais aux ordres de Leganés,* et la faveur dont il jouit s'affirme plus hautement encore par l'importance des sommes qui lui sont allouées soit pour idemnités de voyage soit comme traitement : 40,000 écus, assure-t-on, lui sont assignés (payés?) pour ses déplacements diplomatiques; 18,000 ducats comme traitement de sa nouvelle charge militaire; 14,000 ducats pour frais de voyage.

Il quitte Madrid le 25 mai 1638 : toutefois, c'est seulement vers la fin de la campagne qu'en l'absence de Leganés souffrant, il prend le commandement effectif de l'armée, passe la Sesia, feint une pointe sur Trino et, rebroussant chemin rapidement, se porte sur Pomá et s'en empare.

A peu près à la même époque, il était nommé *Vice-roi de Sicile,* par lettres patentes datées de Madrid le 17 novembre 1638.

Le 22 février 1639, il débarque à Messine, prend possession du gouvernement, se rend à Palerme, réunit le Parlement et obtient un subside de guerre de 150,000 écus au moyen de l'établissement du papier timbré et d'un impôt de 2 0/0 sur les prêts d'argent.

L'estime en laquelle le tient le gouvernement de Philippe IV est si grande, qu'on le charge, quoique vice-roi de Sicile, d'aller prendre le gouvernement du Milanais par intérim : après avoir institué le cardinal Doria lieutenant du royaume, il quitte la Sicile vers la fin d'avril 1639 pour le nord de l'Italie. Nous l'y retrouvons en actives négociations avec le prince Thomas de Savoie-Carignan, se consacrant corps et âme à dissiper les mésintelligences de ce prince avec Leganés et à le retenir au service de l'Espagne.

Le 22 décembre 1639, il est de retour en Sicile, où il s'occupe à donner une meilleure organisation aux députations des Etats. Au cours de l'année 1640, il publie la Pragmatique « *De pompa et luxu reparando* » qui provoque quelque tumulte et qu'il réforme : il établit, croit-on, un impôt sur le tabac : et après avoir exercé nominalement pendant vingt mois et effectivement pendant douze mois la vice-royauté de Sicile, il quitte cette île le 20 août 1640 avec le double titre de *Commandant en chef de l'armée d'Alsace* et d'*Ambassadeur extraordinaire* à la Diète de Ratisbonne convoquée et réunie pour chercher à conclure la paix.

La nouvelle du soulèvement de Portugal (décembre 1640) le trouve à Ratisbonne. Portugais et Bragance, il va devenir suspect : aussi ne saurait-on s'étonner de le voir profiter, avec empressement, mais sans pitié, de l'occasion qui s'offre à lui d'attester à la face de l'Europe son attachement envers l'Espagne.

Le frère du nouveau roi Jean IV, don Duarte, se trouvait à Ratisbonne : Mello, sans égard pour les liens de parenté, demande et obtient de l'Empereur, au grand scandale de tous les princes de l'Empire, l'arrestation de don Duarte qui, privé de toute liberté, est conduit au château de Milan d'où il ne sortira plus.

Ce triste succès grandit Mello dans la faveur du roi et d'Olivarès. Envoyé en Flandres auprès du Cardinal-Infant déjà malade, il assume, aussitôt après la mort du prince (novembre 1641), le commandement de l'armée et il a la bonne fortune de reprendre Aire que le Cardinal-Infant avait laissé tomber entre nos mains.

Investi du gouvernement des Flandres, il fait preuve, comme en toute occasion, d'activité et de zèle : dès les premiers jours d'avril (1642) il entre en campagne, et après avoir pris Lens et la Bassée, il remporte à Honnecourt, le 26 mai 1642, contre Guiche et Rantzau une brillante victoire : parmi les 3,000 prisonniers qu'il nous fait, figurent Rantzau et Puysegur; il faut lire le compte rendu que, dès le lendemain, 27 mai, il adressait au roi (1).

A la réception de la nouvelle de cette victoire inespérée, le roi, la reine, le prince héritier (don Baltazar) prennent la plume pour lui envoyer leurs félicitations autographes.

Il est créé *Marquis de Tordelaguna* avec *grandesse;* on parle même de faire passer sur sa tête le titre et le duché de Bragance.... quand on l'aura reconquis : un titre de marquis est concédé à son fils (marquisat de *Vellisca* plus tard).

C'est l'apogée de la fortune de François de Mello. Un an après (un an moins sept jours), le 19 mai 1643, Rocroy vengeait Honnecourt.

La carrière politique et militaire de Mello ne finit point cependant en ce jour néfaste pour l'Espagne : la haute charge de gouverneur et capitaine-général des Etats lui est laissée jusqu'à la fin de 1643. Philippe IV nomma alors son fils naturel, don Juan d'Autriche; mais comme celui-ci ne se rendit pas

(1) *Memorial Historico Español,* tome XIX, pages 262-270.

en Flandres, Mello, assisté de Piccolomini (le duc d'Amalfi) à la guerre et du marquis de Castel-Rodrigo (son parent) à l'intérieur, y demeura pendant la plus grande partie de l'année 1644.

Il quitte Bruxelles le 24 septembre et arrive en novembre à Irun. On met l'embargo sur ses équipages, on l'accuse de dilapidation, on fait courir le bruit de sa mise en jugement.

Mello sut se défendre auprès du roi et se justifier pleinement : car dès le mois d'octobre 1645, le Conseil d'Etat le portait sur la liste des généraux au nombre desquels Philippe IV devait choisir le commandant de l'armée d'opérations de Catalogne.

Le roi fit élection du marquis de Leganés, mais il tint à donner à Mello une preuve indéniable de sa confiance, et au mois d'avril 1646, il le nomma *Membre du Conseil d'Etat.*

Telle était encore la considération dont jouissait Mello, qu'un an après (février 1647), on lui offrit le commandement de l'armée de Catalogne, qu'il refusa une première fois et qu'enfin il fut forcé d'accepter vers la fin de la même année.

Nommé *Vice-roi d'Aragon* et *Commandant en chef de l'armée d'opérations*, il quitta Madrid le 10 février 1648. La Cour toute entière lui fit escorte jusqu'aux portes de la ville : ce fut le dernier sourire de la fortune qui l'avait jadis tant choyé.

Après quelques mois de préparatifs, de marches et de contremarches, Schomberg trompant Mello par un rapide mouvement tombe sur Tortosa qui capitule le 4 juin 1648, sans que Mello ait eu le temps d'accourir à sa défense.

Déconsidéré par ce malheur dont la responsabilité ne semble pas devoir peser sur lui, il est privé de son commandement et arrêté à Almazan, à la frontière d'Aragon.

Fut-il jugé? condamné ou absous?

Nos recherches n'ont pu jusqu'ici parvenir à l'établir, et nous ignorons également le lieu et la date de sa mort.



Don Francisco de Mello fut, sans aucun doute, un négociateur habile, un diplomate consommé et heureux : et si, comme général, il est écrasé par le souvenir de Rocroy, il est juste pourtant de reconnaître — Honnecourt le prouve — qu'il n'était pas inférieur aux hommes de guerre de second ordre de son temps.

Vaillant sur les champs de bataille, il était naturellement enclin à la paix. Par ses dépêches au roi, par ses votes au Conseil d'État, nous savons qu'appréciateur impartial de la situation et des ressources de l'Espagne, il n'épargna aucun effort pour amener le gouvernement de Philippe IV à traiter de la paix et à la conclure honorablement.

Haï des Portugais à cause de sa fidélité à l'Espagne, peu aimé des Espagnols à cause de son origine portugaise, il lui fallut, même aux heures de sa plus haute fortune, lutter sans cesse pour imposer silence aux envieux et conserver la faveur du souverain ainsi que du premier ministre, et il y parvint : c'est peut-être la plus grande preuve de son habileté, de la finesse de son esprit et de son réel talent.

L'histoire, qui a le devoir d'être impartiale, même envers les vaincus, serait injuste si elle continuait à ne voir dans Mello que le vaincu de Rocroy.

De son mariage avec Doña Antonia de Sousa-Villena, fille de Henri de Sousa, comte de Miranda, François de Mello eut quatre enfants, trois filles et un fils :

Béatrice, mariée à Juan Miguel Fernandez de Heredia, marquis de Mora, de la famille des comtes de Fuentes del Ebro ;

Mencia, mariée à Pedro de la Cueva-Zuñiga, marquis de Flores Davila ;

Maria Teresa, mariée à Diego Davila-Corella, marquis de Navalmorcuende ;

Et, Gaspar Constantin, mort paraît-il en 1683, et qui continua la maison. Son fils, José Francisco, marquis de Vellisca, fit avec distinction la guerre de la Succession et parvint au grade de maréchal-de-camp.

La famille de François de Mello existe encore en Espagne : elle réside à Valence et porte avec le titre de « marquis de Vellisca » celui de « marquis de Rafol, » qui lui est venu par alliance au siècle dernier.

Malgré ses démarches et un procès resté célèbre, elle n'a pu obtenir la restitution des biens qu'elle n'a cessé de réclamer. François de Mello avait cherché à fonder un majorat à Torrelaguna, et c'est des achats de propriétés qu'il fit dans ce but que le petit village de *Barajas de Huete* s'appelle depuis lors *Barajas de Melo.*



Il existe des portraits de Don Francisco de Mello à la Bibliothèque Nationale de Madrid (collection d'estampes) et à celle que feu M. le général marquis de San Roman vient de léguer à l'Académie de l'Histoire.

Son contemporain, l'illustre écrivain Don Francisco Manuel de Melo n'a rien de commun avec Francisco de Bragance-Portugal-Mello : l'auteur des *Troubles de Catalogne* n'était pas Bragance-Portugal, il était de la famille *Figuereido-Melo.*

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE FAMILLES.

A

AETIUS, *page* 151.
AIGUEBONNE (d'), 150.
ALBE (duc d'). *Voir :* Berwick.
ALBERT (archiduc), 158, 159, 161.
ALBERT (Thomas d'), 173.
AMALFI (duc d'). *Voir :* Piccolomini.
ANDRADE (Alix), 173.
ANNEVILLE (d'). *Voir :* Danneville.
ANGLURE (Antoinette d'), 151.
ANGUIEN (duc d'), Louis de Bourbon-Condé, 164, 165, 181.
ARBAN (d'). *Voir :* Larban.
ARENBERG (prince d'). *Voir :* Ligne.
ARMOISES (des), 149, 171.
ARSCHOT (duc d'). *Voir :* Ligne.
ASPREMONT (d'), 149, 151, 171.
ASPREMONT (Gérard d'), 158.
ASPREMONT (Mahaut d'), 172.
ASSUMAR (comte d'). *Voir :* Mello.
AUMALE (duc d'), Henri d'Orléans, 147, 150, 164, 165.
AYTONA (marquis d'), François de Moncada, 161, 162, 164, 176.

B

BABOU DE LA BOURDAISIÈRE (Marie), 151.
BALANÇON (baron de), Claude de Rye, 161.
BARDON (Marguerite de), 173.
BARRÈRE (Gaspar de Cheilus de), 173.
BASTIDE (la). *Voir :* Mauléon.
BAUME (Jean-Baptiste de la), marquis de Saint-Martin, 162.
BEAUCOURT, 148, 169, 171.
BEAUFFREMONT (Claude de), baron de Scey, 162.

Beauvay (de), 149, 171.
Bedmar. *Voir :* Cueva.
Berg (comte Henri de), 161.
Berwick et d'Albe (duc de), 147.
Bocous, 147.
Bossuet, 146, 147, 164, 187.
Bourgogne (Antoine de), 160.
Bourgogne (Charles de). *Voir :* Wacken.
Bourlotte (Claude de la), 159.
Bragance (don Duarte de), 192.
Bragance (Ferdinand I, duc de), 188.
Bragance (Jean de). *Voir* : Jean IV.
Bragance-Portugal-Mello. *Voir :* Mello.
Broin (Marguerite de), 173.
Brotin (de). *Voir :* Urre.
Brotin (Anne), 173.
Brutins (des), 149, 171.
Bucquoy (comte de), Charles-Bonaventure de Longueval, 151, 159.

C

Cabrera (Luis), 154, 157.
Canovas del Castillo (don Antonio), 146, 165, 188.
Cantelmo (André), 164, 177, 180.
Caramuel-Lobkowitz (Jean), 189.
Cardinal-Infant (don Ferdinand d'Autriche), 163, 178, 180, 187, 192.
Casafuerte (marquis de), don Pedro Alvarez de Toledo, 176.
Casimir (comte). *Voir :* Nassau.
Castel-Rodrigo (marquis de), don Manuel de Moura-Cortereal, 193.
Castro (Béatrice de), 188.
Catrix (Nicolas), 159.
Caumont-Seytres, 151.
Caumont-Seytres (Gillette de), 172, 173.
Caumont (Olivier de), 173.
Ceballos-Arce (don Lorenzo), 177, 179, 180.
Chabert (notaire), 173.
Chalon (René de), 159.
Champlitte. *Voir :* Vergy.
Charey, 152.
Charles-Quint, 156.
Chatelet (du), 149, 171.

CHATELET (Anne du), 158.
CHATELET (Guillemette du), 158.
CHATILLON (le maréchal de), Gaspard de Coligny, 178.
CHEILUS DE BARRÈRE. *Voir :* Barrère.
CHÉPY ou CHEPPY, 149, 152, 171.
CLONARD (général comte), don Serafin Maria de Soto, 161.
COLLESSON, 154.
COLOMA (Carlos), 162, 175.
CORNET (du). *Voir :* Haynin.
COURNAY (de) (pour Gournay), 149, 171.
COUSIN (Victor), 155.
COUSSELO, 176.
CREQUI (Philippe de), seigneur de Coyhove, 177.
CRILLON (Louis-Berton-Balbi de), 151.
CUEVA (le cardinal Alphonse de la), marquis de Bedmar, 160, 161.
CUEVA-ZUÑIGA (don Pedro de la), marquis de Flores-Davila, 194.

D

DAMPIERRE, 149, 151, 152, 171.
DANNEVILLE, 149, 171.
DANNEVILLE (Jehan de), 172.
DANNEVILLE (Philippe de), 172, 173.
DAVILA-CORELLA (don Diego), marquis de Navalmorcuende, 194.
DAVILA-OREJON-GASTON (Francisco), 165.
DÉSORMEAUX, 155, 162, 163.
DEUILLY (de), 149, 171.
DOMPIERRE, 152.
DORIA (le cardinal Jean), 191.
DRAGUT, 154.
DUMONT (C.-E.), 155, 172, 174, 175.

E

ENGHIEN (duc d'), Louis de Bourbon. *Voir :* Anguien.
ENRIQUEZ (Enrique), 154.
ENRIQUEZ DE ACEVEDO (don Pedro), comte de Fuentes de Valdepero, 146, 147.
ESCHE, 149, 171.
ESTEVAN (des), 149, 152.
ESTOGES (vicomte d'). *Voir :* Savigny.
ESTRÉES (Gabrielle d'), 151.

F

FAILLY (de), 149, 151, 171.
FAILLY (Colette de), 152.
FAILLY (comte de), 151.
FAILLY (Thomas de), 152.
FEIRA (comte de), Manuel-Forjaz-Perreira-Pimentel, 176.
FERDINAND II (l'empereur), 158, 159, 161, 175.
FERDINAND III (l'empereur), 190, 192.
FERNANDEZ-DURO (don Cesareo), 147.
FERNANDEZ DE HEREDIA (don Juan Miguel), marquis de Mora, 194.
FERNANDINA (duc de), don Garcia de Toledo-Osorio, marquis de Villafranca, 190.
FERREIRA (marquis de). *Voir :* Mello.
FIGUEREIDO-MELO. *Voir :* Melo.
FINOT (Jules), 175, 179, 180.
FLORES-DAVILA (marquis de). *Voir :* Cueva-Zuñiga.
FONTAINE (comtesse de). *Voir :* Raigecourt (Anne de).
FONTAINE (François de), seigneur de Cierges, etc., 149, 152, 153, 154, 155, 173, 174.
FONTAINE (François de), 152.
FONTAINE (Nicolas de), 152.
FONTAINE DE BOUZEY (Claude de), 154.
FONTETTE, 155.
FORNERON (Henri), 147, 151, 162.
FRÉDÉRIC-GUILLAUME. *Voir :* Nassau.
FRÉDÉRIC-HENRI. *Voir :* Orange.
FUENTES DE VALDEPERO (comte de). *Voir :* Enriquez de Acevedo.
FUENTES (marquis de), don Juan Claros de Guzman, 178.

G

GACHARD, 177.
GALIENS DES ISSARS (Jeanne des), 172, 173.
GAYANGOS (don Pascual de), 147, 163.
GERMAIN (Léon), 146, 147, 150, 152, 153, 157, 158, 174, 177.
GILLIOTS VAN SEVERENS (Louis), 145, 168, 169, 171, 175, 176, 177, 178, 179, 180.
GONZAGUE (l'impératrice Eléonore de), 158, 182.
GONZAGUE (Marguerite de), duchesse de Lorraine, 158, 182.
GRONAY (de), 149, 171.
GUALDO-PRIORATO (comte Galeazzo), 176.

GUENAIRE (Jean), 154, 176.
GUICHE (comte de), Antoine de Gramont, 192.
GUILLAUME (général baron), 150, 151, 159, 160, 175.
GUISE, 156, 157.
GUYOT (Charles), 146, 147, 150, 152, 153, 157, 158, 174, 177.

H

HAUTOY (du), 149, 151, 171.
HAUTOY (Louise du), 152.
HAUTOY (vicomte du), 150.
HAYNIN (Jacques de), seigneur du Cornet, 177.
HENRI IV, 147, 158.
HOOGHE (de), 144, 148, 171.
HUGO (le Père Herman), 161, 175.
HUSSON L'ECOSSAIS, 152.

I

IGNONS (des), 149, 152.
ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE (l'Infante), 158.
ISABELLE LA CATHOLIQUE, 188.

J

JACOB (Alfred), 152.
JEAN IV (roi de Portugal), 192.
JUAN (don) d'Autriche, 157, 164.
JUAN (don) d'Autriche, 164, 192.

L

LANNOY (Claude de), seigneur et comte de la Motherie, 159, 161.
LARBAN (de), dit de Villeneuve, 149, 171.
LARBAN (Antoinette de), 155, 172, 173.
LARBAN (Jacques de), dit de Villeneuve, 172, 173.
LAROUSSE, 147.
LATRÉCY. *Voir :* Montarbi.
LEGANES (marquis de), Diego Mexia de Guzman, 190, 191, 193.
LEPAGE (Henri), 176.
LES ALLEMANS, 149, 171.
LIGNE (Philippe-Charles de), prince d'Arenberg, duc d'Arschot, 159.
LIONNOIS (l'abbé), J.-J. Bouvier, 150, 152, 157.
LLORENTE (don Alejandro), 151, 162, 180.

LORRAINE (duchesse de). *Voir :* Gonzague (Marguerite de).
LORRAINE (Henriette de). *Voir :* Phalsbourg.
LOWE (de), 149, 171.
LOZANO (François), 161.

M

MAILLY (de), 149, 171.
MANSFELD (Octave de), 159.
MARCOSSEY (Marie de), 173.
MARTIN (Henri), 155.
MAULÉON (Bertrand de), seigneur de la Bastide, 173.
MELO-FIGUEIREDO (Francisco-Manuel de), 195.
MELLO (Alvaro de Bragance-Portugal de), 188.
MELLO (Béatrice de Bragance-Portugal de), 194.
MELLO (Constantin de Bragance-Portugal de), 188.
MELLO (François de Bragance-Portugal de), marquis de Ferreira, comte de Tentugal et d'Olivenza, 188.
MELLO (Francisco de Bragance-Portugal de), marquis de Tordelaguna, comte d'Assumar, 164, 181, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195.
MELLO (Gaspard-Constantin de Bragance-Portugal de), marquis de Vellisca, 195.
MELLO (Joseph-François de Bragance-Portugal de), marquis de Vellisca, 195.
MELLO (Marie-Thérèse de Bragance-Portugal de), 194.
MELLO (Mencia de Bragance-Portugal de), 194.
MELLO (Philippe de), 188.
MERODE (Philippe de), comte de Middelbourg, 162.
MICHAUD, 147.
MIRANDA (comte de). *Voir :* Sousa.
MIRE (Aubert Le), 155, 161.
MODÈNE (duc de), 190.
MONBERON (de), 149, 171.
MONCEAUX (Jean de), 151.
MONDRAGON (Cristobal de), 158.
MONTARBY (Claude de), seigneur de Latrécy, 173.
MORA (marquis de). *Voir :* Fernandez de Heredia.
MOTHERIE (la). *Voir :* Lannoy.
MUNICHHAUSEN (de), 154.

N

NASSAU (Casimir de), 180.
NASSAU (Frédéric-Guillaume de), 179.

NASSAU (Guillaume de), 179.
NASSAU (Jean de), 161.
NAVALMORCUENDE (marquis de). *Voir :* Davila-Corella.
NOVOA, 177, 178, 179.

O

OLIVARÈS (comte duc d'), 189.
ONCLE (Ambroise van), 179, 180.
ORANGE (prince d'), Frédéric-Henri, 162, 163, 164, 177, 179, 180.

P

PAIRCEL, 152.
PAISCEL (Jeannette de), 152.
PAQUOT, 160.
PARISOT DE LA VALETTE (Jean), 154.
PHALSBOURG (princesse de), Henriette de Lorraine, 176.
PHILIPPE LE BON, 160.
PHILIPPE IV, 161, 164, 187, 189, 191, 192, 194.
PIALI, 154.
PICCOLOMINI (Octave), duc d'Amalfi, 193.
PIERCEY (de), 149, 152, 171.
PITHON-COURT, 150, 172, 173, 174.
PUYSÉGUR (Jacques de Chastenet de), 192.

R

RAIGECOURT, 149, 171.
RAIGECOURT (Anne de), comtesse de Fontane, 145, 148, 158, 166, 170, 174, 176.
RAIGECOURT (Bernard de), 176.
RAIGECOURT (marquis de), 176.
RANTZAU (Josias, comte de), 192.
RENÉ (duc de Lorraine), 153.
RENTI (marquis de), Guillaume de Croy, 154.
REUXLPERGER (comte de), 154.
RHÉMIOT (de), 149, 171.
RICHELIEU (le cardinal de), 190.
ROBERTS (F. des), 155.
ROCA (comte de la), don Juan-Antonio Vera-Figueroa, 189.
RODOLPHE II, 158, 182.
ROOSE (le Président), 164.

Rosnes (le Maréchal de). *Voir :* Savigny (Christian de).
Rye (Ferdinand de), 162.

S

Saint-Esteffe, 152.
Saint-Etienne, 152.
Saint-Ignon (de), 150, 152, 171.
Saint-Ignon (Ancherin de), 152.
Saint-Ignon (Claudine de), 152.
Saint-Martin (marquis de). *Voir :* Baume (de la).
Sainte-Jalle (Didier-Tollon de), 151.
Sainte-Jalle (Mainarde de), 172, 173.
Sainte-Jalle (Michel de), 173.
Salles (F. de), 150.
Sander (Antoine), 148, 162, 166, 168, 177, 178.
San-Estevan, 152, 171.
San Roman (le général marquis de), don Eduardo Fernandez San Roman, 157, 188, 195.
Savigny (de), 149, 171.
Savigny (Anne de), 151.
Savigny (Antoine de), 151.
Savigny (Antoinette de), 151.
Savigny (Blanche de), 151.
Savigny (Charles de), vicomte d'Estoges, 151.
Savigny (Christian de), seigneur de Rosnes, le maréchal de Rosnes, 151, 157.
Savigny (Gabriel de), 151.
Savigny (Nicolas de), baron de Rosnes, 151.
Savoie-Carignan (prince Thomas de), 191.
Schomberg (Charles de), duc d'Halluin, 193.
Ségealls (de), 149, 171.
Seytre (de), 149, 171.
Seytre (Olivier de), 172, 173.
Siri (Vittorio), 180.
Sirot (baron de), Claude de Létouf, 181.
Sotomayor (Alonso de), 157.
Sousa-Villena (Antonia de), 194.
Sousa (Henri de), comte de Miranda, 194.
Spinola (Ambroise), 159, 160, 161, 163.
Spronckholf (P.), 167, 177.
Susane (le général), 150.

T

Taille (Lancelot de la), 151.
Toledo (don Garcia de), 154.
Trélon (marquis de), 179.

U

Urre (d'), 149, 150, 154, 171, 173.
Urre (Aimar d'), 172, 173.
Urre (Alix d'), 173.
Urre (Anne d'), 173.
Urre (Antoinette d'), 173.
Urre (Charles d'), 150, 173.
Urre (Charles d'), 156, 173, 175.
Urre (Georges d'), 173.
Urre (Jean d'), seigneur de Teissières et de Commercy, 154, 156, 172, 173, 174.
Urre (Jeanne d'), 173.
Urre (Louise d'), 173.
Urre (Mahaut d'), 173.
Urre (Marguerite d'), 173.
Urre (Marie d'), 173.
Urre (Suzanne d'), 154, 155, 172, 173, 174.
Urre d'Aubais (le marquis d'), 150.

V

Vaglion (Paul), 161.
Vargas-Mexia (Juan de), 157.
Velada (marquis de), Antonio Sancho Davila, 164.
Vellisca (marquis de). *Voir* : Mello.
Velazquez (Diego), 160.
Vergy (Claude de), comte de Champlitte, 162.
Vergy (Cleradius de), comte de Champlitte, 162.
Victor-Amédée, 189, 190.
Villalobos, 151.
Ville (de), 149, 171.

W

Wacken (baron de), Charles de Bourgogne, 160, 161.
Weil (Alfred), 157.
Weil (Maurice), 150.
Wisse (de), 149, 171.

ÉTUDE

SUR LES

SCEAUX ROMAINS EN BRONZE

DU

MUSÉE DE BAR-LE-DUC,

PAR M. LÉON MAXE-WERLY.

DEPUIS quelques années, on recueille avec soin les moindres débris de poterie sur lesquels apparaît inscrit en relief le nom de l'obscur ouvrier qui, à l'époque gallo-romaine, marquait au moyen d'une estampille en creux les produits sortis de ses mains. Des milliers de tessons avec inscriptions ont été rencontrés autrefois sur notre territoire, mais alors que la moisson pouvait être si abondante, alors que les fouilles faites à *Caturices,* à *Nasium* permettaient d'en former une collection qui eut procuré aux Schuermans, aux Fröehner et aux rédacteurs du *Corpus* des inscriptions de la Gaule, de précieux renseignements, ceux-là même qui dirigeaient les travaux entrepris sur un sol, si riche en antiquités, ne paraissent point avoir compris toute l'importance que pouvaient offrir ces petits monuments épigraphiques. C'est cependant avec ces débris, trop souvent négligés, qu'il deviendra possible d'établir un jour l'histoire de la céramique, cette branche si importante

de l'industrie gallo-romaine, dont les grands centres de fabrication entretenaient des relations commerciales non seulement avec la plupart des cités de la Gaule, mais exportaient au loin, sur le Rhin et jusqu'aux rives de la Tamise, leurs produits renommés qui rivalisaient, sur les marchés, avec ceux des meilleurs ateliers de l'Italie.

Déjà, en différentes fois, nous avons fait connaître les marques de potiers rencontrées sur les territoires de Bar (1), de Naix (2) et de Reims (3); puis, il y a quelques années, afin de procurer à un de nos confrères l'occasion de grossir son travail sur les *Marques de bronziers* (4), nous avons publié une note trop écourtée sur les fibules à inscriptions dont nous avions relevé les empreintes, dans nos excursions à travers les Musées et les collections particulières; aujourd'hui c'est dans les vitrines du Musée de Bar que nous chercherons un sujet d'études.

En classant, dans la salle consacrée à l'archéologie, les petits monuments antiques découverts pour la plupart sur le sol du Barrois, nous avons rencontré un certain nombre d'objets dont il n'est pas facile de déterminer l'origine; leur attribution présente plus d'une difficulté, et malgré les travaux des Montfaucon, des Caylus, des Grivaud de la Vincelle, pour ne citer ici que les plus anciens, il en est encore quelques-uns sur l'emploi desquels les savants ne sont point d'accord. Depuis le commencement de ce siècle, l'archéologie a fait d'immenses progrès; les nombreuses découvertes étudiées par des amateurs zélés et instruits sur tous les points du globe habité aux temps anciens; les fouilles dirigées avec tant d'intelligence par des érudits de tout ordre, en France et à l'étranger, ont procuré d'immenses matériaux aux travailleurs, désireux de reconstituer, à l'aide de ces vestiges des temps passés, l'histoire et le degré de civilisation des

(1) *Etude du tracé de la Chaussée romaine*, etc., 2e partie, p. 34.

(2) *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, p. 40.

(3) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1884, p. 134.

(4) *Bulletin épigraphique*, 1883-1884.

peuples disparus. Les Musées de Saint-Germain, du Louvre, de l'hôtel de Cluny; ceux des provinces, si riches en antiquités recueillies sur le sol même de leur région; les collections particulières si nombreuses aujourd'hui et dont l'importance de quelques-unes atteint, si elle ne le dépasse pas, celle des Musées les plus remarquables, nous fournissent de précieux renseignements pour l'étude de cette science à laquelle le monde intelligent s'intéresse de plus en plus, et qui, en raison des enseignements qu'elle apporte à l'histoire du passé, peut être considérée, à juste titre, comme une des sources auxquelles il faut sans cesse recourir pour saisir dans son ensemble la marche progressive, suivie d'âge en âge, par la civilisation des peuples.

Encore bien ignorant sur la valeur de ces débris des temps antiques découverts dans notre pays, nous avions, il y a quelques années, entrepris de réunir en dessins ou en empreintes tous les objets intéressants trouvés sur le territoire du Barrois. Aujourd'hui, grâce à la bienveillance de M. Léon Denis, qui nous confiait tous les manuscrits de son grand-père; du regretté M. Dufresne, qui nous communiquait les objets de sa riche collection; de notre ami M. Bretagne, l'heureux possesseur du laraire découvert à Naix, nos notes forment un dossier important. Les fouilles faites sur le Châtel de Boviolles pour le compte de la Commission de la topographie des Gaules nous ont révélé ce qu'était, dans les temps antérieurs à la conquête romaine, le mode de construction et de fortification des Gaulois; depuis lors nos relations constantes avec nombre de savants instruits des choses de l'antiquité nous ont convaincu que l'archéologie, véritable science à laquelle toutes les autres se rattachent, source de jouissances souvent peu appréciées, mériterait d'être moins délaissée dans une région où les antiquités abondent.

Nous n'avons point l'intention de faire ici un cours d'archéologie; adepte fervent, mais non maître en cette science, s'il nous est arrivé de nous occuper peut-être trop souvent des Gaulois et des Francs, cette fois nous étudierons les sceaux en bronze qui appartiennent à l'époque romaine.

Au nombre des objets antiques offerts au Musée de Bar, par la famille du commandant Colson, se trouvent plusieurs cachets de bronze de grandeurs différentes qui nous paraissent mériter une étude toute spéciale. On les rencontre rarement dans les collections du Nord de la France, et les quelques spécimens épars dans les cabinets des amateurs et dans les grands Musées, proviennent presque tous de l'Italie ou du sud de la Gaule. Un long séjour dans les provinces du midi de la France ayant pu permettre à M. Colson d'acquérir chez les marchands les quelques cachets légués à notre Musée, nous les considérons comme de provenance méridionale, car rien n'autorise à croire qu'ils puissent avoir été trouvés dans notre région. Nous allons donc examiner successivement la nature du métal et de la matière employée dans leur fabrication, les différentes formes sous lesquelles ils ont été produits, les inscriptions qui y sont gravées, enfin l'emploi qui en était fait; chacune de ces questions demandant à être étudiée séparément, afin de permettre d'arriver à bien connaître la valeur archéologique de ces petits objets.

Le bronze paraît avoir été le métal généralement employé dans la fabrication des cachets antiques appartenant à la série dont nous nous occupons; quelques-uns cependant sont en plomb, d'autres en pâte dure; peut-être en a-t-il existé en pierre, en bois; on dit même en avoir vu en verre, mais à notre connaissance, il ne s'en est rencontré aucun en argent. Cela ne doit point nous étonner puisqu'il ne s'agit point ici de sceaux destinés à cacheter des actes particuliers, ni une correspondance privée pour laquelle l'emploi d'une bague suffisait généralement, mais bien de cachets appliqués comme timbres sur les emballages et les marchandises, ou imprimés sur des substances molles, cire ou argile, ainsi que nous le démontrerons plus loin.

Nous écartons de notre sujet les cachets en pierre, genre serpentine ou schiste ardoisier, employés souvent par les

médecins oculistes, et qui forment une série réclamant une étude toute spéciale (1).

Quant à la forme donnée à ces objets, elle varie non seulement dans les dimensions de longueur et de largeur, mais encore dans les représentations toutes de fantaisie que se permettaient les artisans chargés de les confectionner. Généralement, elle consiste en une tablette rectangulaire portant au droit une inscription, et au revers un anneau dans lequel on pouvait introduire le doigt; sur le sommet de cet anneau ou bague se voit bien souvent un contre-seing duquel nous aurons à parler plus loin. Abandonnée à la fantaisie de l'artisan chargé de les confectionner (2), la forme des cachets de bronze affecte souvent celle de la plante d'un pied nu. Le Musée du Louvre en possède un certain nombre; Caylus en a reproduit un représentant deux pieds accolés (3); enfin au Musée de Grenoble nous en avons rencontré un spécimen offrant l'image d'une semelle. Il en existe des ronds, des ovales, d'autres en forme de croissant; quelques-uns représentent une espèce d'écu, ornementé à la partie supérieure de volutes qui lui donnent un caractère tout particulier visant à l'élégance, et dont le contour rappelle celui des boucliers elliptiques *Pelta*, tronqués à leur sommet avec deux échancrures demi-circulaires, désignés sous le nom de *Lunata*. Ces formes variées n'étaient point les seules en usage, car, selon leur degré d'habileté ou l'indication qui leur était fournie par le destinataire, les ouvriers graveurs ont produit en ce genre des cachets dont les lignes extérieures offrent l'image d'un poisson, d'un rasoir, d'un vase

(1) *Cachets d'oculistes romains*, par Héron de Villefosse et H. Thédénat; voir également *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, p. 59.

(2) La gravure des estampilles ou timbres de briques était confiée à des artistes spéciaux, ainsi que le prouve cette inscription du Musée Olivieri: D. M. AGATABOLVS. F. L. PYRRHVS. FIGVLVS SIGILLATOR. Muratori, 936. 2.

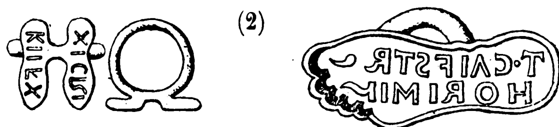
(3) *Recueil d'antiquités*, IV, Pl. LXXXIX, n° 4.

ou *diota*, d'un navire, enfin quelquefois la représentation d'une simple lettre ou d'un monogramme.

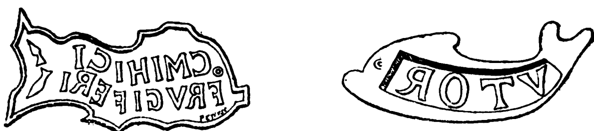
Ainsi abandonnée au caprice d'un simple artisan chargé de reproduire en relief une légende indiquée, la fabrication de ces sceaux n'ayant point de règle fixe, il en est résulté que celui-ci, selon son inspiration, a parfois modifié le modèle rectangulaire le plus communément adopté, et produit des formes qui pourraient peut-être paraître moins étranges si elles emportaient avec elles un sens compris du public.

Se fondant sur un vieil adage du droit ancien : « *Quicquid pes tuus calcaverit tuum erit,* » tout ce que ton pied aura foulé sera à toi, M. Le Blanc accepte, il est vrai, que les sceaux pédiformes étaient destinés à marquer les objets particuliers à un fabricant (1);

(2)



opinion partagée par M. Ch. Descemet qui reconnaît l'emploi des *pisciculi ærei* par les marchands de comestibles pour timbrer leurs produits et sceller le couvercle de leurs récipients d'argile; mais les sceaux représentant un dauphin,



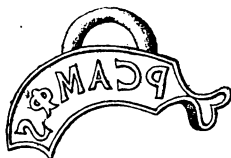
(1) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 453.

(2) Les dessins insérés dans cet article ont été reproduits au quart de la grandeur des originaux.

poisson qui ne se mange point, peuvent-ils avoir été l'emblême, la marque d'un marchand qui faisait commerce de poissons.

Si, à Pompéï, un tableau en terre cuite représentant deux hommes portant une amphore formait l'enseigne d'un cabaret, l'image d'une *diota* a pu toutefois convenir comme marque de fabrique à un négociant, ou à un fabricant.

Nous ignorons quelle est l'allusion cachée sous cette forme de rasoir donnée au cachet PCAMAS,



mais dans celle en S donnée au timbre ALEXAND, publié par Caylus (1),



nous croyons retrouver le nom du sceau *sigillum*, indiqué par sa lettre initiale.

Quant au cachet naviforme



(1) T. VI, Pl. XCVIII, nº 1.

sur lequel figure un chrisme, il est approprié à la légende IN DEO VITA ; c'est le symbole le plus vulgaire de l'antiquité chrétienne indiquant le voyage de l'âme vers un but suprême, récompense de ses efforts et de ses vertus (1).

Peut-être faut-il rétablir ainsi la légende AVGET MI DEVS (fidem) (2),



tracée sur une plaque de métal, dans les contours de laquelle on doit reconnaître la forme d'un navire, et qui était destiné à être suspendu comme une médaille.

Un curieux cachet du Musée de Nîmes (3), remarquable par sa forme peu usitée,

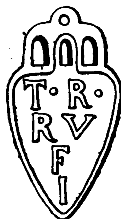


nous montre un monogramme formé des caractères HESP, et dont la lettre centrale H évidée, a reçu sur les deux montants la légende en relief L. AVREL HESPERI, puis dans la partie horizontale qui les réunit, l'inscription GEN que je ne puis expliquer.

L'inscription qui, dans cette étude devient la chose principale, la partie essentielle, offre quelquefois plus d'une

(1) *Bulletin d'archéologie chrétienne,* 1878, Pl. x, n° 2.
(2) « *Et dixerunt apostoli Domino : Adauge nobis fidem.* » Évangile selon saint Luc., ch. XVII, vers. 5.
(3) *Catalogue du Musée de Nîmes,* 1863, p. 173.

difficulté; si, sur le plus grand nombre de ces sceaux, le nom du propriétaire est inscrit d'une façon indiscutable, il arrive souvent qu'en raison des abréviations employées, l'explication de la légende présente une véritable énigme. Gravée en une ligne quelquefois, en deux lignes plus généralement, mais plus rarement en trois et quatre lignes;

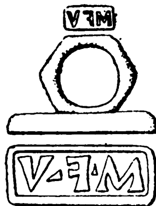


on y retrouve, comme dans le style lapidaire de cette époque, le *prænomen*, suivi du *nomen* et du *cognomen*, et quelquefois la désignation du nom du père, gravés soit en entier et par une seule lettre pour le *prænomen*, selon l'usage, soit par quelques initiales.

Les noms que nous donnent les sceaux du Musée de Bar étant tous connus par d'autres exemplaires et publiés dans les recueils, nous n'avons point à nous en occuper; toutefois, nous devons faire remarquer que les noms Cæcilius, Clémens, Quietus, Rufus, Sollemnis et Trophimus se retrouvent parmi ceux des potiers de l'époque romaine, inscrits sur des vases, ou sur des briques.

Un grand nombre de ces timbres en bronze présentent au sommet de l'anneau, et gravé en creux, soit un symbole, fleur, épi, gland, tête, vase, caducée, etc., soit les initiales de chacun des noms inscrits sur la tablette; parfois aussi, quand celle-ci ne porte que les premières lettres des noms du possesseur, la reproduction de ces mêmes initiales en plus petits caractères. Au Musée de Lyon, le contre-scel de presque tous les sceaux de bronze représente un épi; un exemplaire du Musée de Grenoble : P. PACTVMEI · DEXSI

nous offre un gland; le sceau de Rufus, de la collection Colson, nous montre une tête de profil, et dans le cabinet de M. Récamier, un des spécimens recueillis par cet amateur a reçu comme contre-scel un vase avec anse, espèce d'œnochoé. Les initiales se trouvent reproduites sur l'anneau d'un magnifique sceau trouvé, dit-on, aux environs d'Arras



M·F·V· = M·F·V; sur un autre Q.IVLIMF. MATERNI = Q·I·M, décrit par Grivaud de la Vincelle (1), et sur quelques spécimens que nous avons eu l'occasion d'étudier : PVBLIVS SIRIVS VITLIVS = P·S·V; C·P·IVLI KARI = C·I·K, etc.

Quant à l'emploi auquel étaient réservés ces cachets, on est aujourd'hui d'accord à reconnaître que chez les anciens leur usage ne différait point de celui auquel l'emploient les modernes « *nil sub sole novi.* » Un grand nombre de ces sceaux servaient de marque de fabrique; ils étaient appliqués sur les étoffes, les denrées alimentaires : pain, fromage, viande, etc. Aujourd'hui même, les bouchers italiens timbrent leur marchandise, et à Pompéï on a trouvé des pains carbonisés qui portaient la marque du boulanger. Certains propriétaires faisaient, dit-on, rougir au feu ces estampilles et les appliquaient sur la peau de leur bétail et même sur le front de leurs esclaves (2), partout, en un mot, où ils voulaient affirmer un droit de possession sur des objets de valeur. C'est à l'aide de

(1) *Arts et Métiers*, etc., etc., Pl. XXIII, nº 13.

(2) *Fronti* (*servi*) *data signa fugarum* (*Lex IIe de pœnis*). La marque infligée autrefois aux forçats était une tradition de ce cruel usage.

ces estampilles que l'on scellait les grands vases dans lesquels on renfermait les vins, les liqueurs, les objets de conserve; quant aux grosses poteries, telles que briques, amphores, *dolia*, etc., etc., M. Ch. Descemet, que nous avons consulté à ce sujet, croit « qu'il était fait usage, pour marquer ces grands vases, de cachets en bois, en terre durcie au four,



(GENÈVE, Musée de la ville, nº 757.)

ou en pierre, ainsi qu'on le voit dans plusieurs Musées d'Europe qui possèdent de ces matrices ou *formæ* antiques. Peut-être découvrira-t-on, par exception, quelque pièce marquée en creux au moyen d'un sceau en bronze ou en fer qui se retrouvera en même temps que la poterie; mais jusqu'à présent cette coïncidence, qui trancherait la question jusqu'à un certain point, n'a pas été signalée, que je sache. Dans tous les cas, ce serait une vraie rareté dont les antiquaires prendraient bonne note. »

Caylus croyait que dans certains cas les cachets de bronze avaient pu servir de passeport aux messagers, esclaves ou affranchis, ou à marquer les briques reçues par l'administration des travaux publics. Grivaud de la Vincelle regardait les noms inscrits sur ces grands timbres comme étant ceux des questeurs, des édiles et autres officiers municipaux. Telles sont les différentes explications présentées jusqu'à ce jour et sur lesquelles il nous faut revenir, afin d'examiner s'il est possible de les accepter toutes.

Que ces grands cachets aient servi à sceller les vases renfermant les vins, les liqueurs, les objets de conserve, à marquer des tissus, rien de plus naturel (1); aujourd'hui même, dans le commerce, n'imprime-t-on pas son nom sur les bouteilles ou les vases, afin d'éviter toute fraude qui serait de nature à déprécier la valeur d'une marchandise dont le cachet intact garantit la qualité, la provenance? Cet usage de marquer le pain, qui tend à disparaître dans nos villes, s'est conservé encore dans les campagnes et les localités où il est d'habitude de faire cuire son pain au four public. Quant à la précaution toujours en vigueur de marquer le bétail, nous ne croyons pas qu'il eût pu être fait usage, dans cette opération, des timbres dont nous nous occupons; les marques devaient être toutes autres, car il eut été assurément peu commode, après les avoir fait rougir au feu, de s'en servir pour les appliquer sur la peau des bestiaux ou sur le front d'un esclave (2); l'anneau dont ils sont munis indique qu'on les passait au doigt, comme on fait d'une bague, pour en user ainsi que d'un cachet qui s'imprimait à froid sur une substance molle, telle que l'argile ou la cire.

M. Ch. Descemet affirme que, sur environ 2,000 sceaux de sa collection, il n'y en a pas que répètent les inscriptions doliaires dont il a réuni plusieurs milliers; or, au Musée d'Aix-les-Bains, nous avons relevé sur une anse d'amphore l'empreinte Q·S·P, dont une estampille en bronze de la Bibliothèque de Grenoble, ayant pour contresol un épi, porte en relief les mêmes initiales; il reste à s'assurer si cette

(1) Ces sceaux servaient à mille usages courants et domestiques. Cicéron rapporte que sa mère cachetait jusqu'aux amphoresvi des (Communication de M. Ch. Descemet).

(2) Nous avons rencontré au Musée de Clermont-Ferrand une marque en fer, munie d'un long manche, dont l'inscription APRONIORVM occupe environ 10 à 11 centimètres; puis au Musée de Lyon deux autres fers, également avec manche, portant l'un OCVSIORUM (25 cent. de longueur), l'autre P. ET (liés) Q (12 cent.). Les marques APRO, APRON, APRONI, APRONIS, APRONIVS se sont rencontrées sur des poteries rouges, en Angleterre, en France et sur les bords du Rhin. Quant à la gens OCVSIA ou OCCVSIA elle figure bien rarement sur les monuments épigraphiques; M. le commandeur Ch. Descemet n'en connaît que trois exemples tous trouvés à Aquilée.

empreinte, quoique offrant les mêmes lettres, ne provient pas d'un autre exemplaire.

Nous ne pouvons accepter, comme le proposait Caylus, que ces cachets aient jamais pu servir de passeport. Qu'une bague, un sceau privé remis à un envoyé aient pu lui faciliter l'accès près de la personne à laquelle il était adressé, on le comprend; mais quelle garantie, quelle autorité pouvait présenter une de ces estampilles de bronze laissées à la disposition de tout le personnel d'une fabrique, d'une maison de commerce? Dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (1), l'abbé Martigny suppose que lorsque l'Église correspondait avec ses ministres, il fallait, pour obtenir leur confiance, quelques marques distinctives propres à donner à ses instructions un caractère d'authenticité. Nous regrettons de ne pouvoir accepter que le timbre suivant puisse jamais avoir servi de tessère, ni que l'interprétation proposée par l'abbé Greppo soit justifiée; voici l'explication qu'il en donne :



MINISTE pourrait avoir rapport à un ministère quelconque, AEMILLIVC (C pour S) serait un nom d'homme Aemillius, ET STA NAECI MIL (pour MILES) signifierait : Sois un soldat valeureux en présence de la mort. Selon ce savant, cette légende pourrait se rapporter au type de Daniel dans la fosse aux lions représenté au bas du sceau.

Or, cette interprétation nous paraît inadmissible; elle repose sur de pures hypothèses et non sur des faits établis par des preuves indiscutables; l'auteur n'a pas craint de pré-

(1) Voir au mot *Tessère*.

senter une lecture autre que celle offerte par ce petit monument : MINISTE au lieu de MINSTE; de ne point traduire la fin de la première ligne ITERIV; de voir AEMILLIVS dans AEMILILLIVC, et MIL, abréviation de MILES, dans les quatre lettres MIIL que donne la fin de la troisième ligne.

Que de grands estampilles ou cachets en terre cuite aient servi à marquer les briques reçues par l'administration des travaux publics et les produits des tuileries, briqueteries appartenant au domaine privé de l'empereur, aux grandes familles (1) les tuiles légionnaires (2), c'est un fait parfaitement reconnu et expliqué par les auteurs que nous venons de citer. Apportant la plus grande attention au choix des matériaux, il est bien naturel que les Romains aient marqué d'une empreinte, véritable marque de fabrique, les briques employées dans la construction de leurs édifices, et imposé à tous ceux qui dirigeaient les travaux, l'obligation d'avoir à employer des produits dont un cachet de contrôle garantissait la bonne confection.

Ce fait énoncé par Caylus (3), qui donne la représentation d'une brique marquée en creux d'un croissant



chargé de la légende: IM[p] CAES[ar] NER[va] TRA[janus] AVG[ustus] EX FIGLI[nis] MARCIANIS C[aius] CAL[purnii]

(1) Ch. Descemet, *Inscriptions doliaires latines*.

(2) Rib. Mowat, *Les inscriptions et les tuiles légionnaires*.

(3) Tome III, Pl. LXVIII.

PAVORIS (1), se trouve confirmé par des milliers d'exemples (2).

M. de Rossi signale une tuile au milieu de laquelle est estampé un sceau avec cette inscription : ✱ REG·DN·ATHAL — FELIX ROMA. « Ainsi, ajoute-t-il, à l'exemple de son prédécesseur Théodoric, ce prince (Athalarie, 526-545) continua à Rome à faire marquer les terres cuites, apportant ainsi la plus grande sollicitude à protéger les fabriques publiques. »

Il est bien évident que les timbres provenant du don Colson n'ont jamais eu cet emploi ; ils sont trop petits pour un tel usage ; cependant des sceaux semblables comme formes, mais de dimensions plus grandes, ont servi à imprimer sur l'argile encore molle des grandes tuiles à rebords le nom des fabricants :

CICEROF — CLARIAN — CLARIANVS —
LAKV·SEX·F — VIRIORUM.

estampilles variant de 25 centimètres, 21, 18, jusqu'à 12 cent. de longueur sur 5, 3 1/2 et 2 cent. de largeur.

Selon Montfaucon, parfois on aurait fait usage de ces timbres pour sceller les ballots et l'inscription LVCII ROSCII SVCCESSI PVTEOLOS, c'est-à-dire Lucius Roscius Successus à Pouzolles, aurait été l'adresse d'un marchand qui, ayant un comptoir établi dans cette ville, y aurait expédié ses marchandises. Cette ingénieuse explication serait confirmée par l'empreinte du sceau suivant sur un débris d'amphore, découvert à Rome sur le mont Testaccio :

(1) C'est FAVORIS qu'il faut lire. Nous trouvons sur un autre débris : IMP · CAE · TRA · AVG · EXFIGLI · MARC · DOLI · C · CALP · FAVORIS. Voir Ch. Descemet, *Notes*.

(2) A Babylone, sur les briques que l'on retrouve au sommet du Kasr, emplacement de l'ancien palais de Nabuchodonosor, on remarque la légende suivante en caractères cunéiformes, imprimée à l'aide d'une matrice en bois : « Nabuchodonosor, roi de Babylone, restaurateur de la pyramide et de la « tour, fils aîné de Nabopollassar, roi de Babylone, moi. »

EX PROVINC	de la province.
MAVRETAN	de Mauritanie.
CAES·TVB	Césarienne. Tubusuctus

aujourd'hui Tiklat (1).

Enfin, il est permis d'admettre qu'un certain nombre de ces cachets pouvaient, par leur forme : vase, poisson, etc., rappeler l'image inscrite sur l'enseigne d'un négociant, le genre de commerce ou l'industrie qu'il exerçait, et sans doute aussi faire allusion à la nature de la marchandise dont il faisait le négoce; peut-être même, comme de nos jours, l'empreinte de ces cachets constituait-elle pour ceux qui en faisaient usage une marque de fabrique, et pour les consommateurs un certificat d'origine. S'il n'est guère possible d'accepter, avec M. Aurès, que la légende GEN ou GENT inscrite au centre du cachet de *Lucius Aurelius Hesperus*, dont nous avons reproduit le monogramme, puisse indiquer que le produit fabriqué par ce commerçant ait été tiré de la gentiane, *Gentiana*, il devient plus facile de reconnaître dans l'inscription ACETI, tracée sur un vase, l'indication de sa destination à conserver le vinaigre. Le nom *Acetus* ne se rencontre pas dans la liste des potiers connus à ce jour.

Dans cette étude, devant nous contenter des spécimens que possède le Musée de Bar, nous allons les comparer à ceux dont nous avons relevé les dessins dans les collections et les différents ouvrages que nous avons consultés. Quatre d'entre eux sont rectangulaires; cinq sont avec encadrement; un seul est rond, sans cercle ni grénetis; tous sont munis d'un anneau, sauf un qui a perdu le sien; enfin, chacun d'eux présente une inscription facile à lire, à l'exception de la suivante :



(1) *Bulletin de l'Institut archéologique*, 1873, p. 108.

Nous ne chercherons pas à déchiffrer ce monogramme composé des lettres LRMOC, peut être L(ucii) ROM(anii) C. Quant aux cinq autres en voici l'explication :

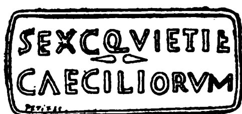


SEXTI · IVLI · QVINTI · FILI RVFI.
de Sextus Julius Rufus, fils de Quintus.

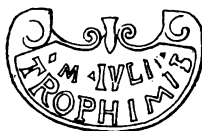


PVBLIVS PETRONIVS SOLLEMNIS.

Nous avons indiqué Petronius, nom fréquent; mais il se peut que l'abréviation PET s'applique à d'autres *nonem*, tels que Petillius, Petrucidius, Pettius, Petuellius, Petulcius, etc.



SEXTI (et) CAII QVIETI FILIORVM, CAECILIORVM
de Sextus Caecilius et de Caius Caecilius, fils de Quietus.



MARCI · IVLII · TROPHIMI
de Marcus Julius Trophimus.

La forme de la lettre finale S est à remarquer.



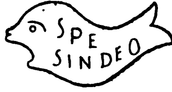
Ce dernier sceau de forme ronde, à la surface légèrement bombée, sans cercle ni grénetis, présente comme particularités une inscription gravée en creux, en trois lignes, qui doit être lue en commençant par la dernière :

LVCII · FLORI · CLEMENTIS
de Lucius Florus Clemens;

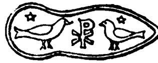
puis, au revers, deux anneaux au lieu d'un, placés parallèlement et surbaissés, ne permettant point au doigt d'y pénétrer.

Avant de clore cette première étude que nous ont suggérée les cachets de bronze du Musée de Bar, et que nous reprendrons plus tard s'il y a lieu, nous devons signaler plusieurs exemplaires à légendes chrétiennes : IN DEO — VIVAS, en deux lignes, dans un cadre fait au pointillé et trouvé en 1873 à Bastiglia, près Modène; SPES IN DEO dans un contour en

forme de pied, provenant de Capena, puis un autre avec cette même légende, sur un sceau en forme de poisson (1).



Une brique trouvée à Rome nous donne l'empreinte d'un sceau circulaire, portant en légende grecque les mots **Γ.ΚΑCCΙ.ΟΥ ΧΜ, Γ**(αιοσ) **Κασσιον ΧΜ** (Caii Cassii), puis au centre le monogramme du chrisme que nous retrouvons sur un cachet pédiforme entre deux colombes.



L'Espagne a fourni une riche série de sceaux ornés du chrisme seul ou accompagné de l'A et de l'Ω. Signalons enfin sur les tuiles et les briques les acclamations VIVAS IN CHRISTO (en monogramme), VALEAT QVI FECIT, ou simplement les initiales V·Q·F, VTERE FELIX



qu'il convient de rapprocher de l'inscription VTOR indiquée précédemment, et des acclamations AMANTI VIVAS, COMES GAVDEAS que nous font connaître deux sceaux de bronze du Musée du Louvre.

(1) Voir *Bull. d'arch. chrétienne*, 1880, Pl. VII, n° 3.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

Composition du Bureau pour l'année 1888.

Président..................	M. Langrognet, ✻, I P ⓘ;
Président honoraire........	M. Poincaré, ✻, A ⓘ;
Vice-présidents............	M. Dannreuther; M. Demoget, ✻ (ch. St-Sylvestre).
Secrétaire.................	M. Alfred Jacob;
Secrétaire adjoint..........	M. Jules Forget;
Bibliothécaire.............	M. Lallemand;
Trésorier..................	M. Bonnabelle, A ⓘ, rue Nève, 37.

Commission de publication..	M. Berteaux, I P ⓘ; M. Camille Fistié; M. Konarski, A ⓘ.

Membres honoraires.

Carriot, O ✻, I P ⓘ, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, I P ⓘ, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Florentin, Ernest, ancien professeur de l'Université, rue du Four, 64, à Bar-le-Duc.

Giraud, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de St-Yon (Seine-Inférieure).

Masure, ✻, I P ⓘ, inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

	Date de la réception.
Bala, ✻, pharmacien de 1re classe, maire de Bar-le-Duc, membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18......................	fondateur.
Bauffremont-Courtenay, le prince de, duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87..	2 juin 1875.
Berteaux, I P ◉, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30..........................	6 octobre 1880.
Bompard, Henry, ✻, ancien sénateur, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80.......	fondateur.
Bonnabelle, A ◉, rue Nève, 37..............	fondateur.
Briey (S. G. Mgr de), Marie-Albert, évêque de Saint-Dié.................................	6 avril 1887.
Buvignier, Charles, député de la Meuse, rue Condorcet, 34, à Paris........................	3 déc. 1884.
Chéry, Louis, inspecteur du travail des enfants dans l'industrie, rue des Pressoirs, 8........	3 février 1886.
Chevelle, Casimir, maire de Vaucouleurs, notaire en cette ville...............................	5 janvier 1887.
Collin, Charles, A ◉, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor Hugo, 48...........	fondateur.
Collinet, A ◉, agent-voyer en chef, rue de la Rochelle, 55..............................	2 nov. 1881.
Dannreuther, Henri, pasteur de l'Eglise chrétienne réformée de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 61.	4 mai 1881.
Demoget, Charles, ✻, chevalier de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte municipal, rue Werly, 14..............................	fondateur.
Develle, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145...............	4 mai 1870.
Develle, Jules, ✻ (chev. du Mér. agr.), député de la Meuse, ancien ministre de l'Agriculture, rue du faubourg Saint-Honoré, 131, à Paris...	7 déc. 1887.

	Date de la réception.
DIDELOT, Carl, officier de marine, rue de la Rampe, 19, à Brest	2 mars 1887.
ELBENNE, vicomte Samuel D', boulevard Saint-Germain, 258, à Paris, et château de Couléon, par Tuffé (Sarthe)	5 août 1885.
FISTIÉ, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, rue Nève, 27	6 avril 1881.
FORGET, Jules, inspecteur-adjoint des forêts, rue des Ducs-de-Bar, 81, à Bar-le-Duc	4 sept. 1887.
GERMAIN, Léon, A ❧, secrétaire annuel de l'Académie de Stanislas, rue Héré, 26, à Nancy	5 mars 1884.
IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC, marquis D', à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne)	4 juillet 1883.
IMÉCOURT, Stanislas DE VASSINHAC, comte D', maire à Inor	4 juillet 1883.
JACOB, Alfred, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 21	4 février 1874.
JACQUOT, Albert, A ❧, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy	1er févr. 1888.
KONARSKI, Wlodimir, A ❧, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, rue de la Banque, 12	2 nov. 1881.
LACORDAIRE, A ❧, négociant à Bourbonne-les-Bains, ancien bibliothécaire-archiviste de la ville de Bourbonne (Haute-Marne)	6 mai 1885.
LA GABBE, Charles-François DE, rue des Ducs-de-Bar, 37	2 avril 1884.
LALLEMAND, directeur de l'Ecole Rollin, rue Gilles-de-Trèves	4 mai 1870.
LANGROGNET, ✻, I P ❧, inspecteur d'Académie, place Samaritaine, 5	6 octobre 1880.
MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne)	3 sept. 1884.
MAXE-WERLY, I P ❧, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris	6 juin 1883.

	Date de la réception.
MERCERON, Gaston, ingénieur des Arts et Manufactures, attaché à la construction Varinot, rue de la Rochelle, 47	7 mai 1884.
MERMILLOD, Francisque, garde-mines de la Meuse, rue Lapique, 14	2 avril 1884.
MIGNIEN, Edmond, notaire à Nubécourt	7 mars 1888.
NETTANCOURT-VAUBECOURT, le marquis DE, ✻, en son château de Nettancourt	3 sept. 1884.
PAGET, chef de division à la Préfecture de la Meuse, rue du Sac, 18	1er févr. 1884.
PANGE, comte Maurice DE, rue de Lisbonne, 53, à Paris	4 juillet 1883.
PANGE, marquis DE, chef d'escadron d'artillerie, attaché militaire à l'ambassade de Vienne (Autriche)	7 mars 1888.
PATTIN, notaire à Revigny	2 sept. 1885.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, marquis DE, duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris	4 juillet 1883.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, comte DE, duc romain, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, à Amiens (Somme)	3 déc. 1884.
PLAUCHE, l'abbé Léopold, rue Lapique, à Bar-le-Duc	5 mars 1884.
RAULIN, Jules, directeur de l'agence du Crédit foncier, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	4 janvier 1888.
RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12	5 mars 1879.
ROYER, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57.	3 avril 1878.
SAILLY, Henri DE, capitaine au 19e régiment de dragons, à Saint-Etienne (Loire)	3 déc. 1884.
SEILLIÈRE, le baron Ernest, élève à l'Ecole polytechnique, avenue de l'Alma, 61, à Paris	7 déc. 1887.
SEILLIÈRE, le baron Frédéric, ingénieur diplômé des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris	6 avril 1887.
SOINOURY, Henri, préfet de la Meuse	6 juillet 1887.

Date de la réception.

VARINOT, Charles, ✻, entrepreneur de chemins de fer................................ 7 déc. 1887.

WEIL, Alfred, ✻, président de la Société française de bienfaisance, d'assistance mutuelle et d'enseignement de Madrid, 3, calle de Zurbano, à Madrid................................ 6 avril 1887.

Membres correspondants (1).

ABEL, Charles, avocat, docteur en droit, à Metz, rue Nexirue, 18................................ 3 janvier 1877.

BARTHÉLÉMY, Anatole DE, ✻, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris........ 5 août 1883.

BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc................................ 5 mars 1872.

BÉCOURT, Eugène, professeur d'histoire, rue Stanislas, 46, à Nancy, et à Kienzheim, près Kaysersberg (Haute-Alsace).................... 4 mai 1881.

BENOÎT, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine), et à Nancy, rue Saint-Jean, 39....... 3 avril 1883.

BEURGES, le comte Gaston DE, propriétaire à Ville-sur-Saulx, par Saudrupt.................... 7 juillet 1875.

BONVALOT, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris........... 6 déc. 1882.

BOULANGER (E.), C ✻, sénateur de la Meuse, directeur général honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, boulevard Haussmann, 41, à Paris................................ 2 février 1876.

BRAUX, le baron Charles-Gabriel DE, propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)..... 3 avril 1878.

CAPITAIN, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville..... 2 sept. 1885.

CHAMPIGNEULLE-BRASSEUR, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris.................. 6 octobre 1881.

CHAMPION, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris................................ 6 juillet 1881.

(1) Les noms précédés d'une astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

Date de la réception.

CHANTEAU, Maurice DE, avocat, au château de Peyrieux (Ain)............................ 6 sept. 1882.

CHAPELIER, l'abbé, curé de Jeanménil, par Rambervillers (Vosges)....................... 7 avril 1886.

CHAPELLIER, I P ✿, ✱ (ch. de la Conception de Portugal), quai de Choiseul, 12 *bis*, à Nancy. 1er sept. 1875.

*CHARDIN, ✱, docteur en médecine, rue Nève, 22, à Bar-le-Duc............................ 5 mai 1875.

*CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, médecin-adjoint de l'asile de Fains............... 4 juillet 1883.

CIMOCHOWSKI, Albert, I P ✿, homme de lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris................ 4 avril 1883.

CLESSE, A ✿, notaire honoraire, maire de Conflans et membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 18, rue des Dominicains, à Nancy. 6 nov. 1872.

COLIN (J.), conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois........................ 7 juillet 1880.

*COLLIGNON, Albert, I P ✿, professeur de Rhétorique au lycée de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*. fondateur.

DAMOURETTE, docteur en médecine, à Sermaize (Marne).................................. 4 mai 1879.

DELVILLE-CORDIER (Mlle), artiste peintre, quai Saint-Michel, 19, à Paris.................. 6 juillet 1881.

*DENNERY, A ✿ (le commandant), attaché à l'Etat-major du VIe Corps d'armée, à Châlons-sur-Marne.................................. 5 sept. 1883.

DESSEILLE, propriétaire à Avioth, par Montmédy. 3 août 1883.

DONY, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun.............................. 4 avril 1883.

DUVAL, Louis, numismate, rue Notre-Dame, 22, à Bar-le-Duc............................ 3 janvier 1877.

ENARD, l'abbé, curé des Kœurs, par Sampigny... 5 mars 1879.

FREUND-DESCHAMPS, industriel au Vieux-Jeand'heurs................................ 5 mai 1886.

FROUSSARD, Victor, ✱, conservateur des hypothèques, à Cambrai (Nord).................... 6 août 1885.

GABRIEL, l'abbé, aumônier du collège, rue de la Belle-Vierge, 16, à Verdun................ 5 août 1874.

	Date de la réception.
GAYOT, docteur en médecine, à Ancerville......	6 juin 1883.
GÉNIN, instituteur, à Epiez, par Vaucouleurs...	1er juin 1887.
GÉMINEL, doctr en médecine, à Ligny-en-Barrois.	6 déc. 1882.
GEORGE-LEMAIRE, O ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue du Vieux-Colombier, 18, à Paris..	5 février 1888.
*GEORGES, l'abbé Charles, curé de Brizeaux......	6 juin 1883.
GÉRARD, instituteur, à Delouze, par Gondrecourt.	9 nov. 1887.
GILLANT, l'abbé, curé d'Auzéville..............	4 août 1885.
*GILLOT, notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc..	3 mai 1876.
GOUJON, avoué, à Montmédy..................	8 janvier 1879.
GRÉGOIRE, l'abbé Gaston, à Ligny.............	5 octobre 1887.
GUYOT, Ch., A ⓘ, ✻ (chev. du Mérite agricole), membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, rue Girardet, 10, à Nancy.	5 mai 1886.
HAMONVILLE, comte Louis D', au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés (Meurthe-et-Moselle)................................	4 juin 1873.
HAUTOY, comte DU, chaussée de Doullens, 42, à Amiens (Somme)..........................	2 juillet 1884.
HÉBERT, l'abbé Marcel, directeur de la division intérieure à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris...........................	5 nov. 1884.
HENRION, Alexandre, A ⓘ, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)...............	7 juillet 1880.
HÉRELLE, Georges, professeur de Philosophie au lycée de Cherbourg (Manche)...............	5 juillet 1882.
*HONORÉ, Ernest, ✻, conservateur des forêts, à Amiens (Somme)..........................	3 août 1881.
HOUZELLE, instituteur, à Breux................	5 janvier 1887.
HUMBERT, contrôleur principal en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc.....................	fondateur.
JEANJEAN, A ⓘ, professeur en retraite, à Toul (Meurthe-et-Moselle)......................	fondateur.
JODIN DE FEISSOLLES, propriétaire, à Stenay.....	1er août 1871.
JOUBERT, André, boulevard de Saumur, 49, à Angers (Maine-et-Loire), et aux Lutz-de-Daon, par Château-Gontier (Mayenne).............	6 février 1884.

	Date de la réception.
LABOURASSE, A ✪, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube (Aube).	6 juillet 1870.
LACOUR, l'abbé, curé de Chaillon, par St-Mihiel..	2 juin 1880.
LAGUERRE, Emile, secrétaire de la Commission de la bibliothèque municipale, à Bar-le-Duc.....	3 octobre 1883.
LAHAUT (DE), directeur des contributions indirectes en retraite, à Verdun-sur-Meuse............	7 août 1872.
LANDMANN, l'abbé, curé de Naives-devant-Bar...	7 août 1872.
LECHEVALLIER, ✱, directeur des postes et des télégraphes, à Versailles (Seine-et-Oise).......	7 octobre 1874.
LEDUC, instituteur, à Boviolles, par Ligny......	6 déc. 1876.
*LEMOINE, instituteur primaire, à Verdun........	7 nov. 1883.
LEROY, l'abbé, curé de Taintrux, par Saint-Dié (Vosges)..................................	4 mai 1881.
*L'ESCALE, Eugène DE, greffier du tribunal de 1re instance de Charleville (Ardennes)...........	7 janvier 1885.
LESEURE, instituteur primaire, à Mouzay, par Stenay......................................	3 octobre 1883.
L'HOSTE, Louis, maire d'Hattonchâtel..........	5 avril 1882.
LOMBARD, ✱, I P ✪, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82....................	4 octobre 1871.
*MANGIN, l'abbé, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire, à Verdun..................	1er déc. 1880.
MARCHAL-COLLOT, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy.................................	2 février 1881.
MAUPOIL, ancien capitaine, à Vassy (Hte-Marne).	4 mai 1870.
MENGIN, Henri, avocat à la Cour d'appel, à Nancy, place des Dames, 19.......................	3 février 1886.
MICAULT, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc..............	fondateur.
MICHEL, l'abbé, curé de Cousancelles, par Cousances....................................	6 janvier 1875.
MOREL, l'abbé Emile, curé de Sampigny........	8 nov. 1871.
MOREL, Léon, I P ✪, receveur des finances, à Mirecourt (Vosges).......................	8 nov. 1871.
*MOUILLERON, peintre-verrier, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc............................	8 janvier 1874.

	Date de la réception.
MUNEREL, Gustave, président du tribunal de commerce, entrepreneur de travaux publics, quai du Champ-de-Mars, à Bar-le-Duc.	2 nov. 1881.
NICOLAS, l'abbé Emile, aumônier du pensionnat de Juvigny-les-Dames.	4 nov. 1885.
PAJOL, comte Charles-Pierre-Victor, G O ✻, général de division, rue de Varennes, 73, à Paris.	6 janvier 1886.
*PÉROCHE, ✻, directeur des contributions indirectes, à Lille (Nord).	7 janvier 1874.
*PERSENOT, l'abbé Raymond, curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt.	2 nov. 1881.
PIERRE, Emile, meunier, à Houdelaincourt.	2 mars 1887.
PIERROT, Philogène, A ⓘ, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy.	6 déc. 1881.
PIERSON, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs.	5 juillet 1882.
PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun.	4 juin 1873.
POGNON, l'abbé, curé-doyen de Montfaucon.	7 janvier 1885.
POINCARÉ, ✻, A ⓘ, inspecteur général des ponts et chaussées, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris.	fondateur.
POINCARÉ, Raymond, député, membre du Conseil général de la Meuse, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris, et à Sampigny.	5 nov. 1884.
QUINTARD, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.	2 juillet 1884.
REMY, Charles, ancien notaire, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Reims, faubourg Cérès, 31.	6 octobre 1875.
RIGAUX, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28.	5 janvier 1881.
ROBINET, l'abbé Nicolas-Narcisse, à l'évêché, à Verdun.	3 sept. 1884.
ROYER, Ernest, membre de la Société Géologique de France, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc.	2 août 1871.
*SAILLIET, Pierre-Victor, ✻, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18.	3 août 1881.
SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue Saint-Dizier, 25.	6 mai 1885.

	Date de la réception.
SAINTIGNON, l'abbé, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel	1er sept. 1875.
SCHAUDEL, Louis, lieutenant des douanes, à Thonne-la-Long	5 janvier 1887.
SIMON, l'abbé Prosper, curé à Haudainville, par Verdun	3 sept. 1884.
SOUHAUT, l'abbé, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny	6 sept. 1882.
THEURIET, André, ✵, homme de lettres, à Paris, rue Bonaparte, 30	4 octobre 1871.
THOMAS, l'abbé, vicaire général du diocèse, à l'évêché, à Verdun	3 août 1870.
THOMAS, Gustave, docteur en médecine, maire de Revigny	2 août 1882.
VARIN-BERNIER, ancien président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque	2 nov. 1881.
*VAUTTRIN, Victor, conducteur des ponts et chaussées, rue de Vaucouleurs, 19, à Gondrecourt	3 janvier 1883.
VINCENT, docteur en médecine, ancien adjoint au maire de Vouziers (Ardennes)	3 avril 1870.
WIENER, Lucien, A ✿, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy	3 octobre 1883.
*YUNG, Alfred, A ✿, professeur de musique, rue du Tribel, 48	6 avril 1870.
ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse	5 août 1885.
ZARTMANN, médecin oculiste, à Metz, rue de l'Evêché	5 janvier 1881.



SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.



Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).
Académie de Caen (Calvados).
Académie de Dijon (Côte-d'Or).
Académie de Lyon (Rhône).
Académie de Metz (Alsace-Lorraine).
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).
Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Académie du Gard, à Nîmes.
Comité archéologique de Senlis (Oise).
Musée Guimet, à Paris. — M. Milloué, directeur.
Société Académique d'Amiens (Somme).
Société Académique de Béziers (Hérault).
Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Société Académique de Laon (Aisne).
Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).
Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
Société Académique du Var, à Toulon.
Société Archéologique de Beauvais (Oise).
Société Archéologique de Constantine (Algérie).
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.
Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).

Société d'Études scientifiques de Draguignan (Var).
Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).
Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).
Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).
Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre (Seine-Inférieure).
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles).
Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.
Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine-et-Loire).
Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).
Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).
Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot.
Société Philomathique de Verdun (Meuse).
Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).
Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sociétés étrangères.

Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).
Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.
Institut égyptien, au Caire (Egypte).
Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis)
Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).
Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
Société impériale des Naturalistes de Moscou.

Musée impérial d'histoire naturelle de Vienne (Autriche). M. Franz d'Hauer, An das K. K. Naturhistorische Hofmuseums; — Wien, 1, Burgring.

Envoi aux Bibliothèques.

Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.

Bibliothèque des Archives départementales de la préfecture de la Meuse.

Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.

Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.

Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.

Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Lachaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'histoire à ladite Faculté).



NÉCROLOGIE.

Depuis sa dernière publication, la Société a eu la douleur d'enregistrer la perte de Messieurs :

LEMAIRE, Pierre-Auguste, né à Triaucourt le 11 janvier 1802, ancien professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique, décédé à Triaucourt, à l'âge de 85 ans.

LESCUYER, Jean-François, officier d'Académie, membre titulaire de l'Institut des provinces, du Congrès scientifique de France, de la Société zoologique de France, etc., etc., décédé à Saint-Dizier, à l'âge de 67 ans.

ROBERT, Pierre-Charles, né à Bar-le-Duc, le 20 novembre 1812, intendant général inspecteur en retraite, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, etc., etc., décédé en son domicile, à Paris, à l'âge de 75 ans.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Extraits du registre des procès-verbaux pour l'année 1887.. v

MÉMOIRES.

J. Forget. — La tour de l'horloge, poésie. 1

A. Benoit. — Les portraits des députés du Barrois et du Verdunois à l'Assemblée nationale de 1789............. 2

Bailliage de Bar-le-Duc......................... 8

Bassigny-Barrois............................... 9

Verdunois, Marville et Clermontois.............. 11

I. Portraits gravés de la collection Dejabin :

A. Bailliage de Bar-le-Duc................ 13

B. Verdunois, Marville et Clermontois...... 20

C. Bailliage de Toul, de Sarreguemines, de Sedan, d'Angers, de Calais et Ardres et de Villeneuve-de-Berg............. 22

II. Portraits non gravés de la collection Dejabin :

A. Députés du bailliage de Bar............ 24

B. Député de Verdun et Clermont......... 26

C. Député de Metz...................... 26

D. Députés de Château-Thierry en Champagne et de Dourdan en Orléanais....... 26

Pages.

III. Notes sur les députés dont les portraits sont inconnus :

A. Députés du Barrois 27
B. Députés du Verdunois 29

Appendice 32

L. Germain. — Mont-devant-Sassey.

L'Eglise de Mont 37
L'iconographie du portail (avec un plan) 47
Les statues des saints Pierre et Paul 55
Anciennes cloches de l'église 58
Tombe du curé H. Martel, 1446 59
Tombe du noble écuyer Pierre Quarré, 1518 61
Epitaphe de Jacques de Saint-Baussant, 1609 64
Tombe du curé F.-J. Galopin, 1736 65
Tombe du curé G. Person, 1770 67
Plaques de foyer 67

L. Maxe-Werly. — Étude du tracé de la chaussée romaine entre *Ariola* et *Fines* (carte du tracé).
De *Nasium* à *Fines* 71

L. Maxe-Werly. — Rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique sur les fouilles faites à Naix dans le courant de l'année 1886 95

Le Gros-Pierrier 97
La Fossotte 99
Atelier de ferronnerie 102
Voie romaine 104

L. Maxe-Werly. — Découverte d'une épée de bronze dans la région du Barrois 107

L. Schaudel. — Un établissement gallo-romain entre Avioth et Thonne-la-Long :

I. Situation des ruines gallo-romaines 111
II. Description des ruines 113

Pages.

III. Trouvailles faites dans les ruines............ 118

IV. Nature de l'habitation de Fontaine.......... 126

V. Corrélation de l'habitation de Fontaine avec d'autres établissements similaires de la même région.................................. 128

VI. Durée de l'établissement de Fontaine........ 130

VII. Destruction définitive de l'établissement..... 132

Mis DE PIMODAN. — Entre Marne et Meuse, sonnets.

I. Soir d'automne.......................... 137

II. Stainville.............................. 138

III. Ruines sous bois.......................... 139

IV. L'enfance de Jeanne...................... 140

V. Soldats de l'Est.......................... 141

ALFRED WEIL. — Le comte Paul Bernard de Fontaine, son tombeau, sa fondation existant encore aujourd'hui à Bruges, ses campagnes (avec deux gravures).

Appendices.

A. La fondation du comte de Fontaine à Bruges. 166

B. Le tombeau de Paul Bernard de Fontaine.. 168

C. L'épitaphe de Paul Bernard de Fontaine...... 169

D. Le cabinet d'armes du comte de Fontaine... 171

E. Généalogie de Suzanne d'Urre............... 172

F. Le comte Paul Bernard de Fontaine......... 174

G. Memorial de la suplication très humble que l'Alteze de Madame la Duchesse de Lorraine a fait à l'Impératrice......................... 182

H. Don Francisco de Mello.................... 187

Table alphabétique des noms de personnes et de familles. 196

L. MAXE-WERLY. — Étude sur les sceaux romains en bronze du Musée de Bar-le-Duc.......................... 205

Pages

LISTE DES MEMBRES de la Société :

Composition du Bureau pour l'année 1888............ 225
Membres honoraires.............................. 225
Membres titulaires.............................. 226
Membres correspondants.......................... 229

Sociétés savantes en correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc...................... 235

Liste des Sociétés étrangères........................... 236

Envoi aux Bibliothèques................................ 237

NÉCROLOGIE. — MM. Lemaire, Pierre-Auguste; Lescuyer, Jean-François et Robert, Pierre-Charles...................... 239



BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



AVIS.

Messieurs les Associés pourront se procurer la collection complète de la première série des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc (1871-1882), au prix de *trente francs*, chez M. LALLEMAND, Directeur de l'École Rollin, rue Gilles-de-Trèves, à Bar-le-Duc, Bibliothécaire de la Société.

Les tomes I, II, III, IV, V et VI de la 2[e] série (1882-83-84-85-86-87), seront envoyés *franco*, par la poste, au prix de *quatre francs*, chaque volume.



Bar-le-Duc. — Imprimerie Contant-Laguerre

